



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019  
et son prolongement le mardi 17 décembre 2019**

**PROCÈS VERBAL**

*in extenso*

**ADOpte EN SÉANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2020**

**ISSN 2552 8238**

## S O M M A I R E

**Séance Plénière du lundi 16 décembre 2019**

**et son prolongement le mardi 17 décembre 2019**

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Emilie DUTOYA



- Ouverture de la séance par le Président	P. 10
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 11
- N° 1a – Budget Primitif 2020 : Budget Principal	P. 12
	Vote P. 65
- N° 1b – Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	P. 66
	Vote P. 67
- N° 1c – Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Fonds Européens	P. 66
	Vote P. 67
- N° 1d – Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Régie Cinéma	P. 66
	Vote P. 67
- N° 1e – Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque	P. 66
	Vote P. 67
- N° 2 – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	P. 69
	Vote P. 103
- N° 3 - Approbation de 11 contrats de territoire : Mellois - Ruffécois, Charente Limousine, Est Creuse en Développement, Haute-Gironde, Grand Libournais, Graves et Landes de Cernès, Adour Landes Océanes, Landes Nature Côte d'Argent, Adour-Chalosse-Tursan / Marsan Agglomération, Albret / Confluent et Coteaux de Prayssas, Pays Basque	P. 104

- Vote P. 118
- N° 4 – Création d'un CADET (Contrat néo Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial) Charente Limousine / Mellois-Ruffécois / Sud Vienne P. 119
- Vote P. 120
- N° 5 – Territoires d'industrie en Nouvelle-Aquitaine P. 121
- Vote P. 127
- N° 6 – Modification du règlement d'intervention tourisme – « Tourisme Gourmand » : soutien à une offre de restauration locale de qualité P. 128
- Vote P. 130
- N° 7 – Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n° 2 – Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels. P. 131
- Vote P. 135
- N° 8 – Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Avenant n° 6 – Volets 4 « Numérique » - Déploiement du nouveau programme « Cultures connectées » P. 136
- Vote P. 136
- N° 9 – Harmonisation de l'organisation des transports scolaires : adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires P. 137
- Vote P. 152
- N° 10 – Approbation d'un règlement intérieur pour le réseau de lignes routières interurbaines P. 153
- Vote P. 153
- N° 11 – Convention en matière de transports routiers avec plusieurs Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) P. 154
- Vote P. 155
- N° 12 – Communication sur la politique contractuelle territoriale en matière de mobilités P. 157
- Acte P. 158
- N° 13 – EMG – Réalisation d'une Enquête Mobilité en Gironde – Convention de groupement de commandes P. 159

Vote P. 159

- N° 14 – Verdissement et « dédiélisation » des rames TER – Protocole cadre pour la réalisation d'un prototype innovant de rame TER à batteries rechargeables par l'adaptation d'une rame AGC bimode existante P. 160

Vote P. 163

- N° 15 – Contrat de partenariat Transition Energétique – Séolis Sorégies P. 164

Vote P. 165

- N° 16 – Convention constitutive et renouvelée du GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine 2021-2029 P. 166

Vote P. 171

- N° 17 – Avenant à la Convention d'application du CPER (axe littoral) : Observatoire de la Côte Aquitaine P. 172

Vote P. 174

- N° 18 – Constitution d'un groupement de commande pour l'évaluation stratégique environnementale (ESE) du CPER 2021-2027 P. 175

Vote P. 176

- N° 19 – Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne – Adhésion à l'association « Réchauffement climatique, Recherche et Bonnes Pratiques, Entente pour l'eau sur le Bassin-Adour Garonne » P. 177

Vote P. 181

- N° 20 – Contractualisation autour des programmes de gestion intégrée de la ressource eau : CTMA du bassin de la Gartempe et de la Creuse aval, Contrat de Progrès Territorial Marais de Brouage, Avenant à 8 CTMA P. 182

Vote P. 185

- N° 21 – Adoption des statuts du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine P. 186

Vote P. 187

- N° 22 – Parc naturel régional Millevaches en Limousin et Parc naturel régional Périgord-Limousin – Modifications statutaires P. 188

Vote P. 191

- N° 23 – Soutien aux Chaires pour l’Emergence, la Science et la Société « CHESS » :  
règlement d’intervention P. 192  
Vote P. 196
- N° 24 – Création du label régional « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-  
Aquitaine » P. 197  
Vote P. 201
- N° 25 – Transfert du lycée horticole privé Camille Godard du Haillan dans le réseau  
de l’enseignement agricole public P. 202  
Vote P. 203
- N° 26 – Contrats régionaux de filières pour l’orientation, la formation et l’emploi –  
Métiers des industries P. 204  
Vote P. 206
- N° 27 – Stratégie régionale de formation professionnelle : agrément des opérateurs  
pour la mise en œuvre de l’habilitation de service public « Premier niveau de qualification »  
P. 207  
Vote P. 210
- N° 28 – Sécurisation des parcours professionnels : adoption d’un nouveau règlement  
pour la rémunération et la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle.  
P. 211  
Vote P. 215
- N° 30 – Règlement d’intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de  
Nouvelle-Aquitaine : modifications diverses P. 216  
Vote P. 223
- N° 31 – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l’URSSAF  
Aquitaine dans le cadre de l’anticipation des difficultés des entreprises P. 224  
Vote P. 225
- N° 32 – Conventions de partenariat en faveur du soutien à l’économie sociale et  
solidaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes P. 226  
Vote P. 226
- N° 33 – Feuille de route de la filière « cuir, luxe, textile et métiers d’art » en Nouvelle-  
Aquitaine 2020-2022 P. 227

Vote P. 229

- N° 34 – Filière Aéronautique / Photonique / Chimie / Matériaux / Transports - Stratégie de mobilité aérienne urbaine et périurbaine - Convention constitutive d'un groupement de commandes de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude P. 230

Vote P. 233

- N° 35 – Communication sur le rapport d'activités 2019 de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) P. 234

Acte P. 240

- N° 36 – Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 – Convention de labellisation « Terres de jeux 2024 » - Région Nouvelle-Aquitaine P. 241

Vote P. 245

- N° 37 - Règlement d'intervention en faveur du secteur des Musiques Actuelles P. 246

Vote P. 249

- N° 38 – Contrat de filière Musiques Actuelles et Variétés 2020-2023 : convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des variétés et du Jazz - CNV, l'État – Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) P. 246

Vote P. 250

- N° 39 – Industries Culturelles et Créatives : Conventions Pluriannuelles d'Objectifs P. 251

Vote P. 251

- N° 40 – Convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux (2020-2022) entre l'Institut français et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 255

Vote P. 256

- N° 41 – Coopération internationale : protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Province du Hubei (Chine) 2020-2022. P. 252

Vote P. 254

- N° 42 – Adhésion à l'association de préfiguration de l'agence des Pyrénées P. 255

Vote P. 256

- N° 43 – Bilan d'activité et présentation des comptes des fonds de co-investissement  
Dynalim et Poitou-Charentes P. 255

Vote P. 256

- N° 44 – Suivi des observations et des rappels d'ordre juridique de la Chambre  
régionale des comptes relatifs à l'examen de la gouvernance institutionnelle et de la gestion  
des ressources humaines des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour les  
exercices 2011 à 2015 et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2016 P. 255

Vote P. 257

- N° 45 – Tableau des emplois : Région Nouvelle-Aquitaine P. 255

Vote P. 257

- N° 46 – Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires P. 255

Vote P. 257

---

#### Motions / Voeux

- Voeu « Pour l'extension de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue  
durée » P. 259

Voeu adopté P. 260

- Motion « Pour une politique forestière régionale transversale, optimisant la résilience  
des forêts face aux enjeux climatiques » P. 261

Motion adoptée P. 262

- Motion « Pour la Mise en place du dispositif des ambassadeurs contre le harcèlement  
en milieu scolaire dans l'ensemble des Lycées de la région Nouvelle-Aquitaine » P. 263

Motion adoptée P. 264

---

- Annexe P. 268

- Liste des Conseillers Régionaux P. 269

## Etat de présence

### Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (en cours de séance, pouvoir à Mme VEYSSY, PS), Madame LANZI Nathalie (en cours de séance pouvoir à M. DUFORESTEL, PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (en cours de séance, pouvoir à M. UTHURRY, PS), Monsieur THIERRY Nicolas (pouvoir en cours de séance à M. BAUDE, EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE Soraya (pouvoir en cours de séance à M. WILSIUS, PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (en cours de séance, pouvoir à Mme BOULTAM, PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UC NA), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (retard, LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à M. JACQUILLARD, PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDDIÉ Florent (en cours de séance, pouvoir à M. ROUSSET, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme LAINEZ, UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (en cours de séance, pouvoir à Mme CLAVEAU-ABBADIE, PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryse (pouvoir en cours de séance à Mme BOURDIN, EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (en cours de séance, pouvoir à Mme GENDREAU, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (retard, présente, pouvoir à M. PALUTEAU, RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DORTHE Philippe (en cours de séance, pouvoir à M. HAZOUARD, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (en cours de séance, pouvoir à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (en cours de séance, pouvoir à M. LAOUANI PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (retard, pouvoir à/c 16/12 am à Mme SIARRI, LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCOQ Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (pouvoir en cours de séance à M. ORVAIN, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (pouvoir en cours de séance à M. TIRANT, PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (en cours de séance, pouvoir à M. CORSAN, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A.), Madame HÉRAUD Lydia (en cours de séance, pouvoir à Mme JEANSON, PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame LAFFORE Sandrine (en cours de séance pouvoir à M. MOLIERAC, PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (en cours de séance, pouvoir à M. CORSAN, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIGUEÇA HAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame Sophie METTE (MODEM), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (pouvoir en cours de séance à M. PERREAU, EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV),

Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUËDE Laurence ((en cours de séance, pouvoir à M. HAZOUARD, PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (en cours de séance, pouvoir à Mme WASZAK, PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TRAPY Nathalie (en cours de séance, pouvoir à M. CATHUS, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (pouvoir en cours de séance à Mme BROUILLE, PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG NA).

**Étaient représentés :**

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à M. GUERIN, LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (pouvoir à Mme MARCHAND, PRG NA), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir à Mme LEICIAGUECAHAR, EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir à Mme WERBROUCK, RN), Madame BRUN Yveline (pouvoir à Mme JOUBERT, RN), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. CHARTIER, LR-CPNT), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à M. MALHERBE, RN), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir Mme LEGUEN, D.I.N.A.), Monsieur José DINUCCI (pouvoir à M. HUSTAIX, RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (pouvoir à M. ROGISTER, RN), Madame JUTEL Elisabeth (pouvoir à M. DELPEYRAT-VINCENT, PEPS), Madame LAPORTE Héléne (pouvoir à M. VERDIN, RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir à M. EMON, PS), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir à M. MOREAU, PS), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir à Mme AVERLAN, PS), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir à Mme WASZAK et pouvoir à M. TIRANT, PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir à M. OXIBAR, LR-CPNT), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir à Mme ALMOSTER-RODRIGUES, PS),

Quorum atteint

*\*Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de Conseiller régional, est considéré comme se déportant, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons une plénière relativement dense et nous avons convenu avec les Présidents des différents Groupes qu'il n'y aurait pas de discours généraux en début de séance.

Je rappelle à tout le monde, à la fois aux vice-Présidentes et vice-Présidents ou aux élus qui ont à présenter les dossiers, de présenter l'essentiel de ces dossiers, de ne pas relire le texte.

Deuxièmement, une intervention par groupe. Le quorum étant nécessaire pour que nous passions la plupart des dossiers.

Vous avez sur votre table beaucoup d'éléments. J'attire votre attention sur le Guide du Routard de la région. Je rappelle qu'un touriste sur deux est un touriste de Nouvelle-Aquitaine.

Je vous propose, mes chers collègues, après le drame de l'accident d'hélicoptère, où nous avons perdu 13 de nos soldats, de faire une minute de silence en hommage à leur courage.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie.

Et puis je salue en votre nom, le Conseil Municipal des Jeunes de La Dornac du Périgord, emmené par son maire Philippe VIELLEFOSSE et son adjointe. Merci beaucoup de venir assister à notre séance plénière.

Je passe tout de suite la parole à Andréa BROUILLE sur la présentation du budget.

**Mme BROUILLE.** - Merci Président, chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai oublié, pardon Andréa, est-ce qu'il y a des observations sur les procès-verbaux des séances précédentes ? S'il n'y en a pas, ils sont adoptés.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 21 et 22 octobre 2019

**ADOPTÉ**

**M. LE PRESIDENT.** - Est-ce qu'Émilie DUTOYA est ici ?

**Mme BROUILLE.** - Oui.

**M. LE PRESIDENT.** - Est-ce qu'Émilie DUTOYA accepte d'être Secrétaire de séance ?  
Merci Émilie.

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL**

**Mme BROUILLE.** - C'est avec plaisir que je vous retrouve ce matin pour la présentation du projet du budget primitif pour 2020, que nous construisons maintenant depuis septembre, dont les grandes lignes budgétaires vous avaient déjà été dévoilées lors du débat des orientations budgétaires fin octobre.

Un budget, c'est bien entendu une prévision budgétaire, mais c'est fondamentalement une prévision d'action publique. Aussi, je commencerai par un rappel du contexte d'action publique dans lequel, et pour lequel, ce budget vous est proposé.

Ce budget 2020 s'inscrit pleinement au cœur des transitions que nous portons et accompagnons. Elles sont les marqueurs de l'action publique de notre collectivité, le soutien à l'économie, le combat pour la réindustrialisation, le retournement des territoires, le développement des compétences et des savoirs et enfin, l'attention portée à nos concitoyens les plus fragiles.

Sur l'économie et le soutien industriel, je ne vais pas tout vous citer, mais voici quelques actions phares.

Un nouveau programme « Usine du futur » pour accompagner 900 entreprises, soit 50 % de plus que le premier programme. Notons aussi que dans le programme de diversification de près de 100 millions d'euros des papeteries de Condat, ce budget prévoit également un soutien fort de la Région à hauteur de 20 millions d'euros et l'on sait combien ce territoire a besoin de cette entreprise, et la réciproque est également vraie.

Cela fait le lien entre l'action territoriale forte que nous menons, 100 % des contrats de territoire devraient être votés à l'issue de cette séance plénière. Il porte plus de 1000 projets structurants pour un engagement régional de plus de 200 millions d'euros, dont l'effet multiplicateur de l'ordre de sept, permet de porter 1,4 milliard d'euros de projets.

L'ingénierie territoriale, que portent par ces ailleurs ces contrats, qui est essentielle pour les territoires, notre soutien représente 7,5 millions d'euros, soit potentiellement jusqu'à 126 ETP sur le territoire. Par ailleurs en 2020, un nouveau CADET sera déployé sur les territoires Sud-Vienne, Mellois-Ruffécois et Charente-Limousine. Vous le savez, ces territoires ont connu récemment des difficultés, comme avec la centrale ITS. Et quand on voit l'impact du CADET sur le Bergeracois, nous ne pouvons qu'être confiants sur cette nouvelle création.

Notre action pour la ruralité sera approfondie avec un nouvel appel à projets de plus de 2 millions d'euros, et le déploiement du THD partout reste une priorité forte. Plus de 60 millions d'euros seront prévus cette année, ce qui portera l'effort total de la Région à près de 300 millions d'euros.

La Région porte fortement la question de la formation, des savoirs et des compétences, avec le souci de bien orienter, et ce, dès le collège, en décroissant l'école et le monde de l'entreprise. Je vous rappelle que huit expérimentations territoriales ont été lancées, avec déjà des premiers résultats comme à Villeneuve-sur-Lot et un appel à manifestation d'intérêt sera proposé pour couvrir l'ensemble du territoire en 2020.

Le souci de former tout au long de la vie, et la Région continue en ce sens. Sa politique forte d'amélioration des conditions d'enseignement, 97 % des opérations du PPI Lycée seront votées fin 2020. 60 % seront en travaux avec, pour exemple, le lycée du Barp entrera d'ailleurs en phase de travaux au premier semestre.

La formation des demandeurs d'emploi et des salariés, en allant chercher ceux qui sont le plus loin de l'emploi. Ainsi, deux habilitations de service public seront mises en service en 2020 et permettront de former 28 000 demandeurs d'emploi. À travers le Pacte, nous espérons former 60 000 personnes par an.

Enfin, le souci des conditions de vie de nos concitoyens, notamment les plus fragiles est pris en compte. Puisque nous ne réussirons pas toutes ces transitions, aussi nécessaires soient-elles, sans soutenir et accompagner.

C'est pourquoi plusieurs mesures dans ce budget participent à ce besoin d'accompagnement, la revalorisation de 200 € par mois passant de 650 € à 850 € la rémunération des demandeurs d'emploi entrant en formation, l'effort opéré sur la tarification des transports avec une nouvelle tarification pour le transport interurbain avec un tarif unique à 2 € qui correspond à une baisse partout sur le territoire et la tarification scolaire qui sera minorée pour les fratries.

Enfin en 2020, la gratuité des manuels scolaires sera élargie aux élèves de Terminale.

Ces transitions que nous portons, depuis plusieurs années, sont à la fois aux fondements, au cœur et accélérées par l'ambition écologique, environnementale et sociale portée par Neo Terra.

Une ambition qui s'appuie donc sur nos forces actuelles et porte dès ce budget 2020 des accélérations importantes. Sur la plupart des onze ambitions de cette feuille de route, avec des moyens supplémentaires dédiés, des moyens financiers tout d'abord avec 69 millions d'euros d'autorisations financières sur des secteurs clés de cette transition,

l'Agriculture : + 84 % tant sur le bio que l'accompagnement, les circuits courts et bien entendu la sortie des pesticides ; VitiREV est une action modèle, la protection des espaces naturels de la biodiversité avec + 48 % de crédits, la mise en œuvre de la politique en faveur des déchets : + 228 % et les actions de restauration de continuité écologique et de la qualité de l'eau : + 76 %.

Mais également des moyens humains puisque 18 postes sont d'ores et déjà redéployés pour porter ces travaux.

Sur d'autres secteurs, Neo Terra sera pleinement intégré puisque le verdissement de la flotte sera engagé dès 2020 au niveau du transport routier de voyageurs, trois délégations de service public sont en cours de renouvellement et jusqu'à 150 véhicules pourront être verdis. Concernant les TER, deux expérimentations seront conduites : l'une sur l'hydrogène et l'autre sur les batteries électriques.

Enfin, notre effort pour diffuser et sensibiliser sera poursuivi. Le nouvel appel à manifestation d'intérêt sur l'éducation à l'environnement lancé en 2019 permettra en 2020 d'amplifier une action de sensibilisation, notamment à destination du jeune public.

Au cœur de toutes ces transitions, le budget 2020 sera doté de 3,076 milliards d'euros, 1,987 milliard d'euros en fonctionnement et 911 millions d'euros d'investissements avec une annuité de dettes de 178 millions d'euros, stable par rapport à 2019.

Un budget impacté par les réformes avec la mise en œuvre du Pacte, le transfert de la compétence de l'apprentissage de la Région aux branches professionnelles et enfin, le renforcement du rôle de la Région en matière d'orientation.

L'entrée en vigueur de la réforme de l'apprentissage a pour effets de diminuer le montant global du budget mais aussi de modifier les équilibres entre les recettes et les dépenses des deux sections. En 2019, les ressources d'apprentissage, soit 199 millions d'euros de recettes et de fonctionnement, étaient affectées au fonctionnement des CFA, aux aides aux apprentis et aux primes aux employeurs et des dépenses d'investissement dans les CFA. Demain, la Région sera compensée du delta entre les recettes et les dépenses constatées sur les dernières années.

En Nouvelle-Aquitaine, nous fléchissons 100 % de la taxe sur l'apprentissage. Aussi nous ne percevons que 1 million d'euros estimés par l'État, notons toute l'incongruité du système puisque si à l'instar d'autres régions, nous n'avions pas utilisé toute la taxe pour investir dans l'apprentissage, nous aurions obtenu plus de crédits. Nous nous voyons pénalisés par notre volontarisme, encore une hérésie de cette réforme.

Au final, on constate que de BP à BP, les recettes de fonctionnement ont diminué de 184 millions d'euros et en parallèle, nos dépenses de fonctionnement diminuent de 123 millions d'euros.

En ce qui concerne la formation professionnelle, nous constatons depuis deux ans, vous savez, je vous l'avais déjà expliqué lors des débats Orientations Budgétaires, un décalage entre les dépenses et les recettes que nous recevons de l'État sur le Pacte. Ce décalage impacte un peu partiellement notre épargne qui était à la hausse en 2019 : + 24,5 millions d'euros, et à la baisse en 2020 : - 38,2 millions d'euros, ce qui fait une baisse faciale de BP à BP de 63 millions d'euros de notre épargne.

Des travaux ont été enclenchés avec les services de l'État pour rapprocher en tout cas les recettes perçues et les dépenses réalisées. Cela pourrait être effectif en septembre 2020, ce qui reviendrait à atténuer ces décalages que nous constatons sur ce budget.

Malgré ces réformes, notre projet de budget est conforme à la stratégie financière de la mandature. Les contraintes que nous nous sommes fixées, vous les connaissez, ce sont les ratios de cible d'épargne et de désendettement, le respect du contrat financier signé avec l'État et la recherche d'une amélioration des taux de réalisation.

Pour 2020, nous souhaitons maintenir notre effort d'investissement, qui reste une priorité forte de la Région et maîtriser nos dépenses de fonctionnement avec une diminution à périmètre identique de près d'un demi-point.

Ces cibles, nous les atteignons. En dépense de fonctionnement, l'écart de BP à BP est de 88 millions d'euros. Mais si l'on retire ce que vous avez dans les colonnes vertes, les variations liées à l'apprentissage, à la formation professionnelle, aux fonds européens, l'évolution de nos dépenses à périmètre constant s'élève à - 7,5 millions d'euros, ce qui répond à la stratégie de maîtrise que nous avons adoptée.

Sans entrer dans le détail, les investissements de crédit sont en légère contraction mais restent conséquents : 911 millions d'euros, soit plus de 31 % du budget.

Alors, je sais, certains me diront que ces prévisions sont trop hautes, que nous ne réaliserons moins que prévu et personne ici en tout cas ne peut évidemment promettre que nous réaliserons 100 % du budget. Ce que je peux dire, par contre, c'est que depuis trois ans, notre taux de réalisation en fonctionnement s'améliore : 91 % en 2017, 93 % en 2018 et il sera supérieur à 95 % en 2019. Et nous escomptons qu'il progresse encore de 1 à 2 points en 2020. Nous ne pouvons mieux faire, je pense que nous sommes arrivés au plus haut de notre taux de réalisation en fonctionnement.

En investissements, nous n'avons pas caché au CA 2018 notre déception d'une réalisation de 660 millions d'euros. En 2019, nous serons sûrement mieux sans doute, plus près des 700 millions d'euros. En 2020, nous tablions lors des Orientations Budgétaires sur des réalisations de 740 millions, soit un taux de 85 %.

Pour ce faire, lors des conférences budgétaires et pour ce budget, des ajustements ont été opérés à l'intérieur du budget d'investissement pour prendre en compte le niveau de réalisation mais surtout la capacité à faire et à réaliser.

Pour illustrer, vous avez dû vous en rendre compte dans le PPI du lycée, nous avons ramené les crédits à 178 millions d'euros contre 230 millions d'euros, tout simplement parce que nous constatons, depuis deux ans maintenant, que les réalisations constatées oscillent plutôt entre 150 et 160 millions d'euros. Ces ajustements d'un côté nous permettront de libérer des crédits aussi pour aller plus loin dans d'autres politiques et vous l'avez vu avec Neo Terra mais aussi dans l'économie et les manuels scolaires.

Bien sûr, on ne va pas se priver non plus, si l'accélération est encore plus forte en investissements, de remettre des crédits lors des deux étapes budgétaires de l'année qui sont le budget supplémentaire et la décision modificative.

Même exercice pour nos recettes. Après le retraitement de l'effet des réformes et du contrat financier, vous observez que nos recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,5 %, + 31 millions d'euros ; une progression qui est essentiellement due à la dynamique de nos recettes fiscales, et que nos recettes d'investissement sont telles en baisse mais cette baisse est compensée par la hausse des recettes européennes.

Une dernière information consacrée à la variation de l'épargne et du besoin d'emprunt. Globalement, la dégradation faciale de ce budget résulte de 100 % des impacts déjà présentés sur l'apprentissage et la formation professionnelle. En l'absence de ces réformes, nous aurions même constaté une hausse de notre épargne à hauteur de 41 millions d'euros et une baisse de notre besoin d'emprunts de 21 millions d'euros.

On peut donc dire en conclusion que même si la lisibilité de ce projet de BP est très perturbée par les réformes de l'apprentissage et les conséquences du Pacte en matière de formation professionnelle, ce projet démontre notre capacité à répondre à de nouvelles demandes, à des besoins d'accélération de nos politiques à l'instar de Neo Terra, permis par le respect, mes chers collègues, de la stratégie financière régionale.

Merci pour votre écoute.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Andréa.

**M. CHARTIER.** - Merci Monsieur le Président. Quelques mots, j'espère aussi synthétiques que possible.

Nous avons eu en Commission des Finances un débat, je crois, de qualité et au fond trois groupes se constituaient autour du projet de budget. Celles et ceux qui, avec Andréa, y reconnaissent, y voyaient toutes les vertus ; celles et ceux qui, Andréa l'a dit tout à l'heure, remettaient un peu en cause les chiffres donnés, il s'agit d'un budget primitif - je parle sous le contrôle de Jean DIONIS qui développera sans doute sa thèse sur le sujet - et puis un troisième groupe dont je fais partie qui est que nous avons aujourd'hui des chiffres, que c'est le budget primitif 2020 que vous présentez et qu'il faut prendre par conséquent ces chiffres pour ce qu'ils sont, et ces chiffres au sérieux. C'est ce que je vais essayer de m'attacher de faire, même si bien sûr, un budget primitif n'est pas un compte administratif et que des écarts peuvent voir le jour entre ce qui est aujourd'hui prévu et ce qui sera demain, la réalité.

L'autre débat qu'il y a eu entre nous, c'était de voir la tendance parce que le budget 2020 est bien sûr important. C'est mon dada, je ne vous apprends rien aujourd'hui mais je pense que l'on a mis des outils et je remercie les services financiers de la Région qui ont à notre disposition de tous des outils d'analyse dans le temps, qui nous permettent de voir comment l'on se situe par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés au début du mandat.

Je note que la présentation d'Andréa, très exhaustive, elle en parlera peut-être dans sa réponse, mais en tout cas dans sa première intervention, ne nous donne aucune perspective budgétaire et financière dans lequel s'inscrit ce budget 2020.

Je pense que c'est important de remettre ce budget 2020 dans notre histoire et dans l'histoire de ce mandat. Jean le dira tout à l'heure, et tant pis si je lui coupe l'herbe sous le pied, c'est vrai qu'une région n'est *a priori* pas faite pour être dans une situation financière absolument déplorable et catastrophique. Remarquez, l'histoire récente nous a prouvé que ce que je dis n'est pas tout à fait vrai dans une autre région.

Ce que je veux dire par là c'est qu'aujourd'hui, les chiffres que nous présente Andréa ne sont pas des chiffres alarmants, ce ne sont pas des chiffres catastrophiques bien entendu. Aujourd'hui, la Région est capable de satisfaire à ses exigences financières. Mais tout en disant cela, là on se situe à l'instant T, j'aimerais, c'est ma conviction et nous verrons si je me trompe à la fin du mandat. J'ai la conviction, et j'aimerais qu'elle soit partagée par le plus grand nombre ici, que la situation de la Région, si elle est aujourd'hui sous contrôle, elle se dégrade, elle se détériore.

J'ai un peu regretté qu'Andréa passe un peu sous silence cette tendance et ne la prenne même pas en compte lorsqu'en Commission des Finances je tentais de lui faire remarquer cet état de fait. Je pense que c'est important de montrer et de faire le constat ensemble que la tendance de cette Région sur le plan financier se détériore parce que cela veut dire que les marges de manœuvre se rétrécissent. Elles ne se rétrécissent pas forcément de notre fait, en tout cas pas qu'à cause de nous, je l'entends, mais par état de fait, la situation de la Région se fragilise. D'ailleurs, la Chambre Régionale l'a récemment dit. Du coup, elle nous rend plus vulnérable aux changements extérieurs. Les changements extérieurs peuvent être, comme on l'a encore vu cette année, des modifications de la réforme de l'apprentissage, mais demain ce sera peut-être encore autre chose, donc il faut pouvoir y faire face. Ce sera peut-être une inversion des tendances aujourd'hui dynamiques et positivement dynamiques de la CVAE. On a une CVAE qui fait rentrer aujourd'hui, et c'est tant mieux, et la Région n'y est sans doute pas pour rien ; j'anticipe, c'est ce que vous me direz. Mais il y a aussi un contexte pour l'instant national et régional porteur, cela peut aussi un jour s'inverser.

Et puis Andréa en a parlé tout à l'heure, cela dépend aussi de notre capacité de réalisation et d'exécution de notre budget, de notre politique territoriale et notamment notre investissement.

Aujourd'hui, je fais partie de ceux qui pensent que nous n'avons plus de marge de manœuvre. En tout cas, plus beaucoup de marge de manœuvre et que celle-ci, depuis 2015, s'est considérablement amincie et rétrécie.

Pour prendre quelques exemples, je ne veux pas trop rentrer dans les détails des dépenses de fonctionnement, je note les retraitements qui ont été faits. Moi, quand je retraite les dépenses de fonctionnement 2020 avec les effets d'apprentissage, je ne retombe pas tout à fait sur les mêmes chiffres que vous, dont acte. J'ai le sentiment que si on les retraite, on a une relative stabilité de nos dépenses de fonctionnement. Vous affichez un « moins », il peut y avoir ici débat.

Mais si l'on revient sur les objectifs. Un, par rapport à l'objectif que vous avez passé rapidement en revue, l'objectif externe vis-à-vis de notre contrainte, vis-à-vis de l'État est + 1,2 %. Aujourd'hui, on voit bien qu'on les respecte mais on les respecte au prix aussi de négociations sans doute difficiles avec l'État pour faire reconnaître un certain nombre de retraitements pour un montant très important. Je crois que c'est 250 millions d'euros sur les 2 milliards de dépenses de fonctionnement. On voit bien que l'on est au-dessus, mais avec les retraitements, on passe à 1,8 milliard et l'on passe sous la barrière des sanctions.

Mais là encore, on peut très bien imaginer qu'un jour, le Gouvernement, l'État ne soit plus d'accord avec notre retraitement, et dans ce cas-là, on risque de repasser de l'autre côté de la barrière. Là encore, sans marge de manœuvre, nous sommes vulnérables à l'avenir.

Sur les dépenses de fonctionnement, cette fois sur nos objectifs internes, on note bien que nous avons deux types de dépenses : celles qui sont sanctuarisées par la baisse, c'est-à-dire - vous le dites vous-même - presque 900 millions d'euros sur les 2 milliards, ce sont les dépenses de fonctionnement interne et notamment sur les salaires, vous avez assumé une politique salariale qui entraîne 50 millions d'euros supplémentaires depuis trois ans sur le poste des salaires. Vous excluez aussi un certain nombre de politiques comme celles relatives au transport ferroviaire.

Sur la partie qui est concernée par votre objectif de - 3 % au global, j'avoue que j'ai du mal à tout à fait voir, sur le milliard qu'il reste, si l'on est au-dessus ou en dessous des - 3 %, j'observe effectivement des baisses significatives. Nous avons un effort affiché sur un certain nombre de politiques qui touchent plutôt à des politiques territoriales contractuelles. Je ne suis pas un grand fan du saupoudrage, je ne veux pas dire qu'un chiffre négatif est forcément quelque chose de mauvais en la matière, sinon je serais incohérent avec mon propos général. Néanmoins, on peut noter que ce sont souvent les mêmes politiques qui sont frappées de la baisse et que finalement sur trois ans, le *trend* peut s'avérer significativement baissier. Je pense à l'aménagement du territoire : - 40 % sur 3 ans. A la ruralité : - 30 %. On aimerait voir des dépenses baisser plutôt dans des coûts de structure, plutôt dans d'autres chapitres, plutôt que strictement sur ces politiques territoriales.

Sur l'épargne brute, je vais vite. On affiche 12,3 % de taux d'épargne brut pour un objectif à 20 %. C'est vrai qu'il y a un effet conjoncturel en 2020, je le reconnais, à cause de la baisse de la taxe d'apprentissage. Néanmoins, là encore vous n'en avez pas parlé, mais si l'on tire le trait jusqu'à la fin du mandat, on va arriver à un taux d'épargne brute à 15 / 16 % donc on va regagner quelques points mais on sera bien en deçà des 20 % que nous nous sommes fixés.

Sur la capacité de désendettement, là encore, la Chambre régionale des Comptes l'a déjà dit, ce que je disais en propos liminaires, je la cite : « sans que cela ne conduise la Chambre à avoir une inquiétude forte sur la situation financière, le renforcement important depuis 2015 de l'encours de la dette constitue un réel facteur de vulnérabilité ». On voit que l'emprunt et la dette se constituent, + 30 % là aussi depuis 2015. Nous arrivons, si là encore nous tirons le trait, jusqu'en 2020 à des ratios autour de six années et demie, alors que,

rappelez-vous, le Cabinet de conseil Ernst & Young qui avait fait les audits post ROYAL nous disait qu'à sept ans nous étions dans le seuil d'alerte.

Vous me direz, effectivement, tout l'enjeu réside dans l'investissement. Finalement, le juge de paix de nos discussions, sera votre niveau d'investissement. Vous l'affichez, avec une forte ambition, en 2020, il est à espérer que nous puissions avoir un taux de réalisation, pas seulement sur le fonctionnement Andréa, mais sur l'investissement aussi très élevé. Un milliard d'euros, vous l'avez retraité : 900 millions, par rapport aux 650 millions réalisés en investissements aux comptes administratifs 2018, on a envie de dire que la marche est haute. J'ai envie de dire aussi, peut-être qu'il faut que cette marche reste haute parce que si l'on réalise totalement notre investissement, là on sera dans une situation financière, même à 90 ou 95 %, délicate.

On le dit souvent, mais le juge de paix, on est entre deux trajectoires : ou on réalise notre investissement et on risque d'exploser nos contraintes et nos objectifs, ou on tiendra *in fine* nos objectifs budgétaires mais avec un niveau d'investissement qui sera très en deçà des objectifs que vous vous êtes fixés, à savoir : 30 % du budget ; nous avons vu que nous en étions bien loin.

En conclusion, Monsieur le Président et pour finir, ce budget 2020 est un budget cohérent qui n'est pas en situation d'alarme à ce jour par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés. Mais je voudrais que l'on puisse reconnaître que la tendance est une tendance qui se fait au détriment de la bonne santé financière dans laquelle la région Aquitaine était, il faut le reconnaître, avant la fusion. Je pense, je le dis toujours en conclusion, qu'il faut que l'on arrive à dégager des pistes de mutualisation d'économie bien supérieures à celles qui sont faites aujourd'hui concernant le fonctionnement de notre organisation - l'organisation du Conseil Régional - avec des propositions que nous avons déjà faites en la matière, relatives au fonctionnement de nos sites décentralisés, que sont Poitiers et Limoges par exemple.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire en préambule de ce débat, en remerciant Andréa et les Services pour la qualité des informations qui nous sont données et qui nous permettent de faire tous ces commentaires aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Olivier. Andréa répondra aux intervenants.

Juste deux observations.

Pour des raisons à la fois politiques et pour des raisons de respect aux territoires, je me vois mal en train de « dégraisser » entre guillemets les sites de Poitiers et de Limoges. On a un besoin de proximité. Et au moment, c'est la demande des territoires, où s'ouvrent autour des services de transport, des Maisons de la Région dans chaque département avec la coordination de tous les agents qui peuvent être mobiles sur le retournement des

territoires, sur l'emploi formation, etc., je me vois mal en train d'être pris au piège d'un déménagement régional du territoire qui est une attention particulière des élus des territoires.

Deuxièmement, vous l'avez noté, on a vécu une période de chamboule-tout : la grande Région, le retrait des 50 millions d'euros sur les entreprises du Gouvernement, l'apprentissage, la modification du calcul des dotations. Heureusement qu'il y avait eu la TVA et la CVAE qui nous permettent d'être sur un *trend* plutôt croissant.

**M. DE LACOSTE.** - Merci Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit donc du premier budget depuis l'adoption de la feuille de route Neo Terra en juillet dernier. Ce n'est pas une surprise pour nous, ce budget est largement connoté, pollué même, dirais-je, par ce totalitarisme écologique.

Vous le dites vous-même, le budget 2020 confirme, rénove et engage les actions structurantes qui mettent en œuvre Neo Terra, avec une, je cite : « accélération nécessaire sur certains secteurs ». L'urgence climatique y est sans cesse réaffirmée, ce qui justifie votre volonté de continuer à subventionner massivement AcclimaTerra et d'autres actions de sensibilisation à l'environnement parmi lesquelles on peut citer : l'AMI à destination des lycéens, véritable propagande catastrophiste d'un coût de 200 000 €, que nous avons dénoncée déjà avec force en octobre.

De la volonté affichée de verdir la flotte des transports régionaux, ferrés et routiers, jusqu'à l'idée de créer une chaire à l'éducation à l'environnement, excusez du peu, le totalitarisme vert est partout dans le texte de présentation de ce budget. Évidemment, cela contribuera à ancrer plus fortement vos alliés écologistes dans votre majorité, si besoin était.

En fait, Neo Terra va devenir un Tonneau des Danaïdes qui justifiera toutes les dérives des dépenses financières.

Cette volonté politique se traduit clairement dans votre budget. Ainsi, le niveau des autorisations financières liées à Neo Terra se monte à près de 78 millions, soit 66 % de progression par rapport à 2019. Pour prendre un exemple concret, les dépenses dans les lignes budgétaires Biodiversité et PNR progressent fortement de 41 % en termes de crédit de paiement. Les dépenses liées à l'économie circulaire et aux déchets triplent quasiment entre 2019 et 2020.

Si certaines de ces dépenses ne sont pas dénuées d'intérêt, j'en conviens, c'est votre philosophie 100 % Neo Terrienne que nous contestons. Celle-ci va jusqu'à votre gestion des Ressources Humaines où vous annoncez que 18 emplois vacants sont redéployés de manière à pouvoir répondre à cette feuille de route Neo Terra. Vu que ce n'est que le début de cette mise en œuvre, le pire est sans doute à venir malgré un retour au bon sens quand

vous dénoncez la concentration des activités dans les métropoles. Vous soulignez même, je cite : « l'émergence d'un désir d'ancrage ».

Monsieur le Président, c'est là précisément la base principale de la philosophie qui nous anime depuis des années au Front National et au Rassemblement National. Nous appelons cela « le besoin d'identité », le pays réel s'impose en effet à tous. Mais nous vous félicitons pour une fois de ce retour au bon sens.

À la lecture de ce budget primitif, un point précis nous alerte. L'épargne brute prévisionnelle chute fortement de 22,2 % passant de 366 millions à 285 millions. Ainsi, vous nous dites renoncer à atteindre l'objectif de 20 % de taux d'épargne brute à la fin du mandat que vous vous étiez fixé. Vous revoyez donc vos ambitions à la baisse face à la réalité des chiffres. Cette situation serait justifiée par une baisse des recettes de fonctionnement de 7 % liée à la réforme de l'apprentissage. Mais cela ne suffit pas à expliquer en totalité une érosion aussi drastique de l'épargne, vous en convenez vous-même. Et si la situation financière est aussi difficile, pourquoi avoir investi 502,4 millions sur la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour la période 2019 - 2022 ?

Ce plan fourre-tout est couteux, auquel nous nous sommes opposés, n'est qu'un avatar des précédents plans de formation qui n'ont pas fonctionné. Il constituera un véritable gouffre financier pour la Région et ce, jusqu'en 2022.

L'épargne brute est le thermomètre d'une gestion saine. En diminuant autant, les voyants virent au rouge.

En ce qui concerne la trajectoire budgétaire. Le besoin d'emprunt augmente de 10,6 % passant de 523 à 579 millions, revenant ainsi au chiffre du budget primitif 2018. Là encore, vous mettez en cause l'impact de la réforme de l'apprentissage. Nous en prenons acte, mais au vu de l'évolution inquiétante de l'encours de notre dette, sur laquelle nous ne cessons de vous alerter, notamment lors de la présentation des orientations budgétaires, nous pouvons affirmer que le désendettement de la Région n'est pas près d'arriver. Dois-je vous rappeler que notre endettement a augmenté de 35,6 % depuis le début du mandat pour atteindre 2,83 milliards dans le CA 2018 et que les perspectives dans ce domaine sont inquiétantes, notamment notre capacité de désendettement qui pourrait progresser fortement jusqu'à 6,3 années, nous l'avons déjà dit, dès 2021 et 2022.

Au final, l'endettement ne cesse d'augmenter, encore et encore.

Pourtant, vu le niveau des recettes fiscales qui sont en augmentation de 1,43 % par rapport à 2019, il devrait être possible de redresser cette trajectoire. D'autant que vous ne cessez de spolier fiscalement les automobilistes, reconduisant les tarifs de la TICPE

Grenelle pour 2020, soit 0,73 € / L sur les supercarburants sans plomb et de 1,35 € sur le gazole.

Si la Région ne se désendette pas, ce n'est pas faute d'obtenir des recettes fiscales considérables.

Pour améliorer sensiblement la trajectoire budgétaire, il faudra avant tout réduire les dépenses et faire des économies dans certaines lignes budgétaires, ce que naturellement, tout bon socialiste se refuse à faire. Nous en avons identifié plusieurs :

Les dépenses liées à l'économie sociale et solidaire sont en très forte augmentation de 28 % entre 2019 et 2020. Pourtant, cette véritable économie parallèle qui vit très largement de subventions publiques constitue un poids budgétaire et une concurrence déloyale à l'économie réelle. Vu que Neo Terra met l'accent sur le soutien à l'économie sociale et solidaire, on peut craindre que ces dépenses n'augmentent encore et encore, dans les années à venir.

Une fois encore, nous dénonçons le poids des dépenses liées à la coopération internationale qui fait l'objet d'une opposition résolue de notre part, ce n'est pas une surprise. Vu la situation budgétaire dans la région et plus largement dans tout le pays, l'action de la Région devrait profiter prioritairement aux Néo-Aquitains.

Enfin, les coûts liés à la ligne budgétaire Vie associative et égalité restent aussi élevés, plus de 10 millions en crédit de paiement cette année. Or, certaines de ces associations subventionnées, sous couvert de lutte contre les inégalités, sont ouvertement politisées à gauche, voire à l'extrême gauche.

Enfin, nous tenons à dénoncer le coût scandaleux du CESER. La ligne budgétaire Élus et CESER comprend environ 5 millions d'euros pour réaliser l'objectif. L'objectif, je cite : « doter le CESER de moyens adaptés à ses missions ». Parmi cette somme, on note les crédits alloués au titre des indemnités de fonction des conseillers CESER pour 2,450 millions d'euros. Rappelons à cet effet que notre région détient le CESER le mieux payé de France avec 1853 € d'indemnités mensuelles, tout en étant le troisième plus nombreux en termes d'effectif avec 180 membres. Cet organisme dispendieux et inutile sert essentiellement, nous l'avons déjà souligné mais nous le répétons, à recaser les syndicalistes présents en très grand nombre dans sa composition et autres amis de l'exécutif socialiste, le tout aux frais du contribuable. Le groupe Rassemblement National est malheureusement le seul à demander sa suppression depuis le début du mandat.

Vous voyez donc que des économies sont possibles, il suffit d'en avoir la volonté politique et de réduire enfin les dépenses de fonctionnement de façon significative.

Dans ce budget, on constate certes qu'elles baissent de 4,47 % et nous nous en réjouissons. Mais les dépenses de fonctionnement représentent toujours les deux tiers du budget régional contre seulement un tiers pour les dépenses d'investissement ; aucun changement de cap n'est à signaler dans ce domaine. Surtout, cette baisse est bien insuffisante au regard du coût engendré par la fusion des régions que dénonce le dernier rapport de la Cour des Comptes, les économies d'échelle promises pour nous faire accepter la nouvelle carte des régions. Vous parliez de proximité tout à l'heure, Monsieur le Président, il ne fallait pas faire - ce n'est pas à vous que l'on en fait le reproche - la fusion des régions. Cette nouvelle carte des régions était donc bel et bien un mensonge d'État.

Sur ce point, et comme sur les coûts présents et à venir de Neo Terra, les chiffres valident pleinement nos analyses, c'est pourquoi nous affirmons notre opposition à la manière dont vous gérez cette région et nous voterons donc contre ce budget primitif 2020.

Je vous remercie.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme à mon habitude je débiterai mon propos pour remercier les Services et Andréa BROUILLE notre vice-Présidente pour le travail accompli dans le cadre de ce budget primitif.

Quelques remarques au nom du groupe MODEM et apparentés sur ledit budget.

D'abord pour noter que les grands équilibres financiers sont convenables, comme à peu près dans toutes les régions, ce qui n'est pas de nature à éveiller un enthousiasme béat ni à tirer de sonnette d'alarme.

Nous noterons la progression des recettes fiscales, qu'il s'agisse de la CVAE ou bien de la fraction de TVA, respectivement 2,6 et 4 %, c'est le signe d'un dynamisme économique sur notre territoire et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le respect du contrat financier avec l'État également, une année de plus ai-je envie de dire, une baisse de 0,44 %. Finalement je redis que ce qui paraissait impossible peut être réalisé et j'aurais tendance à penser qu'il y en a encore un peu sous la pédale.

Une perspective d'épargne brute prévisionnelle pessimiste, estimée en baisse de 22 %, en grande partie liée aux baisses des recettes de l'apprentissage de 199 millions - je cite là le chiffre du BP 2019 - seulement compensées à hauteur de 43 millions d'euros.

Cette évolution de baisse des recettes est liée à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a pour, entre autres, ambition d'accroître le nombre d'entrées en apprentissage des jeunes et des moins jeunes en s'inspirant de ce qui fonctionne chez nos voisins européens, à savoir : une implication accrue des branches professionnelles. Elle a aussi pour conséquence de modifier les compétences de la Région

en matière d'apprentissage, qui n'auront plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'obligation juridique et qui pourront intervenir à travers les fonds de soutien et les fonds d'investissement pour les CFA.

Vous faites ici le choix de poursuivre ici en 2020 au-delà des nouvelles compétences régionales, comme vous le faites par ailleurs dans d'autres domaines comme pour le logement étudiant, il s'agit d'un choix politique que nous ne pouvons que saluer, bien qu'impactant le budget comme indiqué de 17 millions aux employeurs pour les primes aux apprentis qui continueront d'être versées l'an prochain.

Là je ne suis pas d'accord avec ce qu'a pu dire Andréa tout à l'heure. Permettez-moi de tempérer ce propos parce que la réalité, en reprenant les chiffres des comptes administratifs 2017 / 2018 et du BP 2020, on se rend compte que finalement l'impact budgétaire est neutre à l'aune de ces trois années. Je m'explique : les recettes en matière d'apprentissage, CA 2017 / CA 2018, sont respectivement de 195 et 200 millions d'euros. L'inscription au BP 2019 est de 199 millions d'euros. Lorsque dans le même temps on regarde les dépenses du pilier 2.2 en fonctionnement et en investissement sur l'apprentissage, on se rend compte que l'on trouve au CA 2017 : 191 millions d'euros, au CA 2018 : 196 millions d'euros. Autrement dit, 19 millions de recettes d'apprentissage, un delta de 19 millions sur les trois années, donc 19 millions qui n'ont pas été totalement affectés à l'apprentissage. Sur les trois années, on peut considérer que ces 19 millions, opposés aux 17 millions pour lesquels on continue de s'engager pour 2020, il y a un effet de neutralisation.

Pour terminer sur les grandes masses budgétaires, on nous indique un investissement de 900 millions d'euros. Nous avons réalisé 650 millions. La marche peut paraître haute mais nous espérons que nous pourrions aller bien plus haut et c'est ce que nous disons lors des comptes administratifs, nous reprochons qu'il y ait un écart trop important entre les prévisions budgétaires et entre les réalisations. Nous espérons que si vous avez eu cette position plutôt optimiste, nous l'atteindrons, en tout cas c'est ce que nous souhaitons pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Autre élément majeur, et là j'aurais un discours plus politique, autre élément majeur de ce budget primitif : le verdissement du budget.

Alors là, on note un changement radical de vocables entre le rapport sur les orientations budgétaires et le budget primitif. La prudence, la frilosité laissent place à une révolution verte, à une volonté très forte avec l'intégration des ambitions posées par Neo Terra au mois de juillet dernier. Malheureusement, ce volontarisme affiché ne se traduit pas par de la clarté et par de la lisibilité dans le budget primitif qui nous est proposé. Après la

dimension comptable, fonctionnelle et en pilier, nous voilà rentrés dans la quatrième dimension Neo Terra. Quatrième dimension d'ailleurs - et là je fais une parenthèse - que l'on retrouve dans à peu près toutes les délibérations et de manière parfois un peu incongrue, je vous renverrai juste à la délibération 23 sur la création des chaires CHESSE où il y a un paragraphe un peu surprenant. Avec cette quatrième dimension, je reviens du budget, 70 millions d'autorisations nouvelles sont mentionnées dans les propos introductifs mais il nous est impossible de les identifier clairement dans les différents piliers et actions de ces piliers. On peut noter un paradoxe : le pilier 4 « Transition énergétique et écologique » baisse tant en autorisation de programme que de crédits de paiement.

Monsieur le Président, je sais que vous allez me répondre, ou Andréa, que la transition énergétique c'est l'affaire de tous, qu'on la retrouve à tous les étages de la fusée et ici dans tous les chapitres et dans tous les piliers. Avec cette réponse, deux questions me viennent naturellement à l'esprit : Le pilier 4 conserve-t-il un intérêt ? Pourquoi les actions nouvelles - je précise bien « nouvelles » - identifiées Neo Terra dans les propos introductifs n'apparaissent-elles pas explicitement et ne sont-elles pas clairement chiffrées comme telles ? Lorsque je dis « nouvelles », je le dis parce que la confirmation des politiques fortes et des singularités d'action que la Région déploie depuis plusieurs années ne doivent pas être intégrées dans les 70 millions d'autorisations nouvelles.

Vous comprendrez qu'il est bien difficile de retrouver nos petits car la fongibilité entre les chapitres nuit à la bonne compréhension et à l'analyse budgétaire. Je donne des exemples concrets. On lit dans le rapport : « La volonté d'accélération de l'agriculture biologique, l'agroécologie et les circuits courts à hauteur de 12 millions d'euros » mais globalement on ne parvient pas à faire le lien entre les explications textuelles et les lignes budgétaires, tellement tout ceci est globalisé. Autre exemple : les propos introductifs indiquent que 73,6 millions de fonds d'État sur VitiREV. Il semblerait que ce soit sur huit ans bien que ce ne soit pas mentionné dans le rapport, on nous dit également que 25 millions seront engagés dès 2020. Or, on n'en retrouve clairement que 5 en autorisation de programme et 4 en crédit de paiement dans le pilier 1.7, numéro de programme 409.309.90 intitulé VitiREV. Quid des 21 millions restants ?

Finalement, VitiREV ressemble un petit peu à un cauchemar budgétaire car là comme ailleurs, avec la meilleure des volontés, il est impossible de corréliser les chiffres et les lettres, ce qui peut naturellement faire susciter des doutes.

Enfin, quelques mots sur le paradoxe lié au tourisme. Alors que cette année nous avons voté le schéma régional du tourisme et des loisirs que nous avons récemment modifié pour y intégrer une dimension Tourisme Durable, que nous avons également aujourd'hui une

délibération sur le Tourisme Gourmand, nous constatons que ce pilier baisse de l'ordre de 10 % en crédit de paiement, cela est un petit peu surprenant.

Pour terminer, nous notons l'appui financier de la Région aux opérations d'investissements routiers engagés au CPER 2015-2020, mais nous ne pouvons-nous empêcher de penser que ce soit insuffisant et que la Région doit faire preuve de plus de volontarisme en la matière.

Monsieur le Président, vous ne pouvez pas à la fois prôner le développement endogène des territoires. Vous ne pouvez pas dire, je vous cite récemment à Angoulême : « Je ne veux plus financer les ronds-points et les salles polyvalentes, je préfère financer l'installation d'usines à la campagne. ». Vous ne pouvez pas vous émouvoir du modèle dominant de concentration des activités dans la métropole et considérer qu'il s'agit d'un non-sens social, économique, territorial et écologique et ne pas vous engager sur le désenclavement et l'accessibilité des territoires les plus éloignés avec la sécurisation et le développement d'axes routiers qui, seuls permettront l'espérance d'activité économique sur les territoires les plus ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

Le développement économique ne se décrète pas mais les collectivités qui en sont responsables, comme la Région, doivent vraiment créer les conditions de celui-ci.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je voudrais demander à Lydia HÉRAUD de donner les précisions que peut-être n'a pas Pascale RÉQUENNA sur le problème de VitiREV parce que je pense que là, on a une action extrêmement percutante et pertinente qui a l'appui de toute la profession et les explications sont toujours là. Cela me permettra de lever cet obstacle.

Sur le développement endogène, je maintiens ce que j'ai dit. Quand la Région verse, je crois, entre 2 à 3 millions d'euros, à la Communauté de Communes en Haute-Corrèze pour régler le problème de l'usine Alsapan qui existe avec 130 emplois, on sauve 130 emplois endogènes en milieu très rural. Quand la Région s'engage pour 20 millions d'euros pour Condat, au fin fond de la Dordogne, on sauve 500 emplois. On accompagne le retournement de Sintertech à Oloron qui a failli disparaître, c'est du développement endogène. Je peux vous dire que les Services font un travail remarquable.

Sur le désenclavement des territoires, les choses sont très simples. Aujourd'hui on a la plupart des voies ferrées qui désenclavent le territoire qui sont soit avec des suppressions de roulement - c'est le cas entre Limoges et Angoulême -, des ralentissements autour de l'Étoile de Saintes, autour de Saint-Yrieix la Région double son budget dans ce domaine-là, et je pense que vous l'avez approuvé.

Si l'on s'amuse à jouer l'intervention tous azimuts sur les routes départementales, voire nationales, on ne pourra même pas répondre à ce qui est l'enjeu principal des axes routiers à travers le désenclavement de Limoges. Là il faut que l'on soit percutant et fort parce qu'il y a un consensus complet. Il faudra que nous renforçons notre intervention sur Limoges - Poitiers et que nous accélérions l'opération entre Limoges et Angoulême. C'est facile à calculer.

Ce qui est facile à voir aussi, c'est que la plupart des travaux routiers, sauf ceux qui sont à la main des départements - et encore - et à la main des agglomérations, tous ces travaux-là sont encarafés aujourd'hui par un manque d'intervention de l'État. Tous. Et que la force que nous pouvons avoir c'est de nous mobiliser sur le fer, parce que là, nous pouvons faire bouger la SNCF. Le problème du désenclavement est porté d'une manière extrêmement forte par la Région.

Mais je voudrais que sur VitiREV, Lydia puisse expliquer les inquiétudes que vous avez.

**Mme HÉRAUD.** - : Oui je vais répondre, effectivement c'est un petit peu compliqué, l'ingénierie financière de VitiREV. On a été lauréat de l'appel à projets et l'État nous verse 73,6 millions d'euros. Ces 73,6 millions d'euros sont répartis en 60 millions d'investissements et 13,6 millions de subventions.

Pour la partie Investissements, il y en a à peu près 40 qui vont aller directement dans des entreprises et qui ne passeront pas par la région. Il y en a à peu près 20 millions qui vont aller à la Région dans un fonds de fonds qui pourra nous servir après à entrer dans des opérations d'investissement d'entreprises au fur et à mesure du projet puisqu'il va durer plusieurs années.

Sur les 13,6 millions d'euros de subventions, il y en a une partie, un tiers, qui va nous être versée dès le début 2020 pour démarrer les opérations et le reste au fur et à mesure du déroulé du projet.

Cela nécessite une ingénierie financière un petit peu complexe en interne, mais voilà comment cela va se répartir.

**Mme BROUILLE.** - Juste peut-être pour compléter. Tes 20 millions, tu les trouves dans la ligne Fonds d'investissement. On regroupe tous nos fonds d'investissement sur la même ligne d'ingénierie financière. C'est pour cela que d'un côté, tu retrouves ces 20 millions, tu regarderas sur la ligne Fonds d'investissement, et les 5 millions que tu retrouves sur l'Agriculture, ce sont les subventions directes des exploitations. C'est divisé en deux, c'est pour cela que l'on n'a pas un programme VitiREV.

**Mme HÉRAUD.** - La Région va recevoir et va redispacher sur les porteurs d'actions, les fonds reçus de l'État.

**Mme REQUENNA.** - Merci, mais vous voyez que ce n'est pas simple de retrouver les 25 millions.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous avez raison, mais n'hésitez pas à ... C'est un joli projet, qui est aussi important sur les montants que sur la démarche elle-même. Parce qu'embarquer la profession viticole sur la sortie des pesticides et du glyphosate, c'est quand même un acte de confiance que nous avons réussi à porter, qui est traduit dans notre budget et qui n'est pas simple pour ceux qui connaissent la profession viticole. C'est un joli succès.

**Mme LE GUEN.** - Merci Président. En préambule, avant de vous parler du budget primitif, je voulais signaler que notre Groupe a été littéralement spolié du Guide du Routard.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous présente mes excuses.

**Mme LE GUEN.** - Écoutez, ce n'est pas grave, toutes les routes mènent à Canfranc. Ce n'est pas grave, je le souligne. S'il vous plaît, je tiens à parler dans le calme. Merci.

Je vous rappelle que notre groupe ne siège pas en Commission des Finances. Par conséquent, permettez-nous de faire quelques points de façon fixe.

Nous avons envie de vous dire que ce qu'il y a de bien à la lecture et à l'écoute de ce budget primitif, c'est que nous n'avons pas besoin de l'étudier pendant des jours et des jours, car idéologiquement c'est presque un copier-coller du précédent, saupoudré d'une part de Neo Terra et bétonné d'autre part du SRADDET.

Tout d'abord, et en ce qui concerne le développement économique et l'emploi, tout paraît parfait. Nous vous soutenons totalement sur l'Agriculture.

En revanche, en ce qui concerne l'économie culturelle, nous craignons d'avance vos choix, et que dire une fois de plus des millions dépensés pour l'insertion des détenus ; les victimes jugeront.

Quant au budget attribué à la Jeunesse, nous considérons avec un sourire non dissimulé que votre développement de l'éducation artistique et culturelle fait très « Allemagne de l'Est » avant la chute du mur de Berlin, dont nous venons d'ailleurs de fêter l'anniversaire. Dieu sait que mon voisin en est témoin.

Concernant maintenant l'aménagement du territoire, reCultures est la marotte du trilinguisme, et bien sûr la politique de la ville avec son développement social et sa réussite des quartiers prioritaires de la ville, puits sans fond toujours pour les mêmes bénéficiaires.

Nous vous félicitons tout de même pour le Transport et les infrastructures, eu égard, en premier lieu, aux efforts faits par la Région pour le ferroviaire. Tout en émettant un bémol, toutefois, par le manque de volonté de l'État et de son désengagement concernant ce même ferroviaire et le ferroutage. Bien sûr je vais me faire un ennemi dans cette Assemblée, envers notre position aux subsides pour l'aéroport d'Agen. Mais nous vous apprécions tout de même, Monsieur DIONIS.

Nous vous suivrons dans vos choix pour la transition écologique et énergétique à condition qu'elle ne devienne pas celle du géant vert et que l'on arrête de faire sortir du sol des forêts d'éoliennes.

Nous en profitons d'ailleurs, Président et chers collègues, par rapport à l'écologie pour vous donner quelques nouvelles de la motion qui a été votée lors de la dernière plénière. Nous nous sommes rendus à la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, laquelle a eu pour mission d'étudier et d'évaluer s'il doit y avoir maintien ou non de la zone Natura 2000 sur le plateau de Rochebonne entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 janvier. La décision finale reviendra à la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine. Il est à souligner que tant que la Préfète n'a pas pris de décision pour ou contre le maintien sur la période définie, les autorisations de pêche en chalutage pélagique en bœuf sur le plateau restent suspendues.

C'est donc pour nous une belle victoire à ce jour et nous vous en remercions.

Merci également pour ceux qui auront eu l'indulgence de m'écouter.

**M. DELPEYRAT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci.

Je voudrais commencer, très rapidement, un mot de contexte avant d'en venir au budget, puisqu'il n'y a pas eu de propos liminaires.

Pour vous dire quelle est la déception de notre Groupe de voir à quel point la COP 25 à Madrid a été un échec, de voir qu'après les accords de Paris, non seulement les choses n'avancent pas mais on peut même constater qu'un certain nombre de pays font marche arrière et quand nous voyons les rapports scientifiques se multiplier pour nous alerter sur la gravité de la situation, c'est quand même regrettable. Je veux souligner ici que j'ai un peu honte pour mon pays qu'aucun représentant du Gouvernement n'ait assisté aux travaux de la COP à Madrid. Peut-être était-elle prévue initialement au Chili et n'ont-ils pas trouvé les billets nécessaires pour aller à Madrid, mais c'est quand même préoccupant que ni le Président de la République, ni le Premier ministre, ni un ministre n'ait dénié être présent à la COP 25 à Madrid. On en entend un certain nombre de discours nationaux sur le sujet, on peut en mesurer toute la portée réelle.

Deuxième point sur les retraites. Nous sommes dans une mobilisation extrêmement importante.

C'est vous qui faites les débats dans l'Assemblée. Vous nous permettez que l'on dise deux mots parce qu'il y a quand même des gens dans la rue, grâce à vous d'ailleurs. Nous avons un débat sur les retraites. Je voudrais dire ici notre attachement au système par répartition, que le Gouvernement actuel tente de liquider. Rappeler ici simplement qu'il n'y a pas lieu de mettre des millions de Français dans la rue puisque le Corps lui-même reconnaît ici que le déficit ... Vous avez quand même un sens de la démocratie très ... gouvernemental. Je prends deux minutes. Vous dire très simplement que nous prendrons le temps nécessaire demain pour aller manifester aux côtés de celles et ceux qui souhaitent défendre ce système de retraite par répartition, en rappelant simplement un chiffre : dans notre pays, le taux de pauvreté des personnes âgées est de 7 % et dans les pays qui ont adopté le système que l'on s'apprête à vouloir nous faire avaler, il est de 14 %. Je sais bien que cela vous gêne mes chers collègues mais je tenais à le dire.

Sur le budget.

Je ne pensais pas qu'en prenant 1 minute 30 pour dire deux mots sur des sujets d'actualité, cela pourrait susciter une telle émotion.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est vrai que l'on avait tous accepté de faire attention de ne pas faire de propos liminaires.

**M. DELPEYRAT.** - Sur le budget lui-même, je voudrais remercier Andréa BROUILLE et les Services de la Région pour leur travail remarquable.

Je constate que nous sommes passés à des débats, il y a trois ou quatre ans, qui étaient extrêmement virulents en matière budgétaire, à des débats qui sont aujourd'hui beaucoup plus apaisés sur la situation financière de la Région. Avec des arguments un petit peu contradictoires d'ailleurs de la part de l'opposition puisqu'après avoir sonné l'alerte sur la situation financière de la Région, je les trouve aujourd'hui bien en difficulté pour trouver des critiques sérieuses et constructives sur l'élaboration du budget.

La réalité c'est que les ratios financiers sont excellents malgré effectivement l'absorption d'un certain nombre de réformes difficiles sur les dotations en début de mandature, les difficultés liées à la fusion bien sûr. Encore aujourd'hui les membres de l'opposition sont sortis et c'est regrettable. On constate qu'une nouvelle fois nous encaissons une baisse liée à la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Certes, il y a une baisse en dépenses et en recettes mais à l'arrivée le compte n'y est pas. Malgré cela, la Région reste sur une trajectoire tout à fait satisfaisante.

Je constate que les priorités régionales, et c'est ce qui permet d'obtenir des résultats dans la durée, sont tenues. La question de l'emploi bien entendu et ce qui est fait autour de « l'Usine du futur » est particulièrement remarquable en Nouvelle-Aquitaine. J'espère que le volet environnemental y sera particulièrement respecté et porté par les entreprises dans cette phase de transition indispensable de notre modèle économique vers une plus grande sobriété, notamment en matière d'émission des gaz à effet de serre.

Je ne vois pas, et nous avons eu le débat en Commission des Finances, sauf à vraiment utiliser des arguments sophistiqués ou à être dans la pure spéculation de long terme, c'est vrai que la prévision est un art difficile, surtout quand il s'agit de l'avenir. Donc l'opposition est sans doute dans son rôle de se raccrocher, puisque les problèmes du passé ont été réglés, puisqu'il n'y a pas de problème de court-terme, on cherche à inquiéter sur le moyen et long terme avec des prévisions, qui - disons-le quand même -, manquent un petit peu de crédibilité quand on essaye d'inquiéter les gens.

La réalité, c'est que les ratios financiers sont bons. La réalité, c'est que nos priorités sont tenues, qu'il s'agisse de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, qu'il s'agisse de la Jeunesse - et nous saluons les mesures, notamment la gratuité des manuels scolaires - mais aussi ce qui a été rappelé en termes de formations professionnelles par Andréa BROUILLE tout à l'heure. Donc en matières sociales, je crois qu'il y a des avancées extrêmement importantes.

Neo Terra est clairement porté avec un budget de 73 millions d'euros et un fléchage des emplois qui doit permettre à cette feuille de route désormais de se déployer. Nous aurions souhaité, je l'ai dit à Andréa, qu'il y ait peut-être une maquette à part sur Neo Terra qui nous permette d'avoir une espèce d'outil de pilotage. Je sais que l'on a déjà beaucoup demandé aux Services et que ce n'est pas simple mais je pense que l'on devrait y arriver pour la suite.

Donc nous voterons ce budget avec plaisir pour toutes ces raisons même si nous déplorons qu'une nouvelle fois que les décisions nationales viennent impacter notre budget.

Un seul point de vigilance pour nous, je l'ai indiqué au Président déjà, il s'agit de la Convention TER à laquelle nous nous étions opposés. Nous souhaitons attirer l'attention des collègues et du Président sur cette politique de réduction des effectifs de la SNCF qui conduit de plus en plus de trains à circuler sans contrôleurs. Je crois qu'il y en avait 9000 l'an dernier à peu près. Ce n'est pas dû à une politique régionale, c'est une politique nationale de réduction des effectifs décidée par la SNCF et je crois qu'il faut que nous soyons vigilants parce que nous sommes en charge du transport des voyageurs pour les TER. Lorsque nous voyons une courbe de montée exponentielle du nombre de voyageurs

transportés et une courbe inverse s'agissant des effectifs, on peut s'attendre à moyen et long terme à quand même de sérieuses difficultés. Nous aurions souhaité que la Région puisse activer l'article 14 de la Convention afin de permettre que tous les trains puissent circuler avec des contrôleurs à bord. Pour être un usager régulier, je peux vous dire que les usagers y sont extrêmement attachés, pour toute une série de raisons, non seulement pour la sécurité - je ne parle pas seulement d'accidents - mais pour la sécurité en général.

Nous avons un budget d'investissement qui est extrêmement important sur des priorités qui nous semblent justes, même si nous souhaitons que sur un certain nombre de points, Neo Terra ou les TER, il puisse y avoir les modifications que je vous ai indiquées. Néanmoins, nous voterons ce budget avec sérieux, parce qu'il amène l'Aquitaine et la Nouvelle-Aquitaine sur la bonne voie, qu'il respecte les priorités qui sont celles de la Région, et qu'en termes financiers, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, il ne présente rien que soit de nature à nous inquiéter.

Je vous remercie et je regrette cet incident de séance. Très sincèrement, je ne pensais pas que dire un mot sur les retraites et la COP 25 puisse susciter autant d'émotions dans les rangs. Je ne pensais pas en prendre une demi-heure mais il me paraît difficile, dans des moments comme ceux-ci où beaucoup de nos concitoyens manifestent que nous soyons totalement silencieux sur le sujet. Je comprends bien que cela puisse gêner certains, mais nous assumons et nous manifesterons. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Ne relance pas Stéphane ! Sur la COP 21 je pense qu'il n'y avait pas de problème.

Mes chers collègues, pour répondre d'abord à Stéphane DELPEYRAT.

Maintien dans la plupart des lignes des contrôleurs. Si des contrôleurs ont été supprimés sur certaines lignes, on a convenu avec Renaud LAGRAVE d'interpeller la SNCF mais on a un problème dans l'interurbain qui fait que les gens sont un peu tassés et que le contrôle, un peu comme dans le tramway, est plus efficace à la descente. D'ailleurs, il y a eu une baisse du nombre de fraude.

Mes chers collègues, je n'avais pas entendu Pascale REQUENNA demander une suspension de séance. Cette suspension de séance est de droit. Je vous propose de lever la séance pendant cinq minutes et nous nous retrouvons dans cette Assemblée.

Ceux qui veulent rester d'ailleurs, peuvent rester.

*(Suspension de séance)*

*(Reprise de la séance)*

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, mes chers collègues, l'incident est clos. L'apaisement est complet. Et pour continuer cet apaisement, je donne la parole à Jean DIONIS.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, une seconde. Simplement pour dire que vous auriez pu accorder la demande de suspension de séance que je vous ai faite, quand je l'ai faite. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pascale, simplement je n'ai pas entendu. C'est Matthias FEKL qui m'a envoyé un texto pour me dire : « il y a une demande de suspension de séance ».

**Mme REQUENNA.** - Merci Matthias.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je plaide coupable ou non coupable, je ne sais pas.

**M. FEKL.** - J'avais précisé aussi qu'à mon avis la suspension de séance ne se faisait pas au milieu d'une intervention. Donc vous avez parfaitement fait, Monsieur le Président.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** -- Monsieur le Président, pour revenir là-dessus, c'est vrai que nous regrettons et on est nombreux ici à regretter que Stéphane - alors que l'on s'était mis d'accord sur le fait de ne pas évoquer le débat sur les retraites - l'ait fait. C'est juste, à notre avis, dommageable. Cela explique la suspension de séance.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui en séance plénière. Cette séance devrait être le sommet de notre année de démocratie représentative.

La séance où les Conseillers régionaux, dans leur diversité politique, géographique délibèrent et décident des priorités entre les différentes politiques publiques qui sont la compétence du Conseil Régional.

Le Groupe Union Centriste a donc pris au sérieux cette séance, sa vocation spécifique, et s'est posé des questions simples.

Première question. Le Conseil Régional a-t-il fait bon usage de l'argent public qui lui est confié ? Est-il en situation financière correcte ? La réponse est oui. Merci, mais s'il vous plaît on va peut-être la commenter.

Deuxième question. Le budget qui nous a été transmis est-il l'outil dont nous avons besoin pour le débat démocratique ? C'est le choix des priorités de notre Assemblée. Là, à notre avis, la réponse est non, pour faire tomber le suspens.

Troisième question. Là, c'est à nous de jouer notre rôle de l'opposition. Est-ce que nous nous retrouvons, une fois qu'on les clairement identifiées, dans vos priorités politiques ? Dans vos priorités réelles, celles qui font la signature de votre exécutif.

Première question, situation financière. Oui, le Conseil Régional présente un état de santé financier correct. Attention, j'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit notre Président de la Commission des Finances, Olivier CHARTIER, un certain nombre de clignotants en vigilance sont allumés ; j'y reviendrai, notamment sur les investissements. D'ailleurs, notre vice-Présidente au budget l'a dit. Nous disposons depuis l'an dernier, et suite à nos demandes, d'un compte administratif prévisionnel 2019. Ce CA anticipe un taux d'épargne à 510 millions et une capacité de désendettement à 4,12. Ces ratios sont de bons ratios, sans être extraordinaires. Seules les dépenses d'investissement, je reviens là-dessus, qui devraient se situer à 700 millions d'euros fin 2019 sont en deçà de votre objectif de 30 %. Donc vigilance sur les investissements et tout à l'heure on sera encore plus précis là-dessus. Encore une fois, les résultats de la Région sont corrects, nous vous en donnons acte. Sa notation en A+ en est une traduction, mais ils ne sont, on le redit, en aucun cas extraordinaires lorsqu'on les compare à ceux des autres régions. En aucun cas. Je le redis, les régions ont été construites pour être des machines à produire de l'épargne brute. Elles ne sont pas des gros employeurs. Elles ne dispensent pas, mis à part dans les lycées de service public consommateurs de main d'œuvre pour l'essentiel. Elles sont des machines à produire de l'épargne brute, de manière à pouvoir être un moteur dans les investissements territoriaux.

Monsieur le Président je le répète, il faut l'immense talent de Ségolène ROYAL pour réussir à mettre une région en difficulté financière. L'immense talent. Cet immense talent, nous le saluons et nous saluons, sans plaisanterie cette fois, votre action dans ce domaine. Il fallait sortir la région de cet héritage, vous le faites. Mais nous devons, nous en tant qu'opposition, avoir les yeux fixés sur le prix de cette sortie. Pour le moment, à fin 2018, ce prix, et il faut que les gens le sachent, c'est le prix de la sortie des emprunts toxiques. Je pèse mes mots. Des emprunts fous, qu'a contracté sous sa mandature, l'exécutif de Ségolène ROYAL est à fin 2018, 15,8 millions d'euros. À fin 2018, et il y a toutes les chances que le coût de cette sortie des emprunts toxiques, des emprunts fous de Ségolène ROYAL monte jusqu'à entre 20 et 25 millions d'euros, cela a été confirmé en Commission des Finances. Je le redis une dernière fois, nous aurions aimé que la Justice de notre pays s'intéresse à cette gestion calamiteuse.

Deuxième question. Le budget 2020 est-il l'outil sérieux dont nous avons besoin ? La réponse est non, Monsieur le Président et je vais essayer de le montrer par quelques chiffres. J'ai pris le risque de faire un pari avec ma collègue, notre vice-Présidente Andréa BROUILLE. Elle nous présente un budget avec trois chiffres-clés : taux d'épargne brute 12,7, capacité de désendettement 8,9 et montant d'investissement hors dettes 911 millions d'euros. Je lui fais une prévision contraire. Je lui dis, mes chers collègues, que nous terminerons le CA 2020 avec un taux d'épargne autour de 17 %, une capacité de

désendettement autour de 5 ans et un effort d'investissement autour de 700 millions d'euros. Andréa a eu l'élégance d'accepter ce pari, un bon repas est en jeu entre nous, rendez-vous est pris. Mais invitera, mes amis on y reviendra, celle ou celui qui sera le plus éloigné du CA 2020. J'ai peur que cela ne soit Andréa. Plaisanterie mise à part, il y a une question lourde derrière cette question, derrière ces différences de prévisions. Votre budget, Monsieur le Président, est-il sérieux ? Vaut-il la peine que nous en débattions ? Écoutez les chiffres en investissement et je vais partir des CA.

Compte administratif 2016, investissement brut de la Région : 812 millions d'euros.

Compte administratif 2017 : investissement brut de la Région : 739. Cela baisse.

Compte administratif 2018 : 659. Cela continue à baisser.

CA prévisionnel 2019, puisque nous en avons : 710.

Vous nous annoncez 911 millions d'euros : jamais ! Jamais ! Jamais ! On est sur une différence de 200 millions d'euros, un écart de 25 %, ce n'est pas la même chose. À partir de là, il faut en tirer la conséquence. Les chiffres budgétés par ce BP sont peu pertinents. Les seuls qui valent en compte, pour nous, Groupe d'opposition, c'est ce qui se passe sur les comptes administratifs. Malheureusement, même si nous avons salué l'effort qu'est le compte administratif prévisionnel, dans cette institution nous disposons très tard du compte administratif, puisque nous en disposons au mois de juin.

Il y a là en termes de méthode, mais aussi en termes de démocratie, Monsieur le Président, un problème lourd à mon avis qui est à corriger.

Troisième question. Le débat sur les priorités politiques. Nous avons bien noté en lisant ce document budgétaire, la volonté de faire de l'impulsion de Neo Terra, une volonté forte dans tous les domaines de l'action régionale. Nous vous donnons acte de cette volonté. Le Groupe Union Centriste est d'ailleurs partant pour cette priorité. Mais nous attendons de voir, comme d'ailleurs le CESER, comment vous passerez des paroles - à savoir le BP 2020 - aux actes, à savoir le compte administratif 2020, qui sera le juge de paix. Il sera d'ailleurs le dernier compte administratif de ce mandat et sera donc particulièrement important. Comme saint Thomas, nous ne croirons que ce que nous pourrons constater. Pour mettre une pincée de polémique à notre propos, nous avons trouvé délicieuse la phrase page 225. Écoutez mes chers collègues : « Nous redéployerons 18 emplois vacants pour pouvoir répondre aux enjeux de Neo Terra ». Ce n'est pas beau, cela ? Redéployer du vide. Il y a quelque chose de magique à suivre de près. Merci Monsieur le Président de nous dire exactement ce qu'il en est de ces 18 postes. Ce sont lesquels ? Ils étaient prévus pour quoi ? Est-ce que le besoin a disparu ? Si oui, vous les prévoyez sur quels postes ?

**M. LE PRESIDENT.** - Excusez-moi, Jean, mais cela, c'est de l'autorité de la Région, du Président de la Région. Il n'y que le Président de la Région qui recrute, nomme. Je suppose que c'est pareil à la mairie d'Agen.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Loin de moi de contester le pouvoir exécutif, c'est une question que je vous pose. Ce n'est pas rien, 18 postes. Merci de nous dire où, ils servent à quoi, etc. C'est une vraie question.

Enfin, et ce point est capital. Le Groupe Union Centriste vous demande de systématiser au niveau des comptes administratifs et des budgets, la comparaison avec les autres régions. Nous nous sommes efforcés de faire cette comparaison avec les chiffres BP 2019 entre la Nouvelle-Aquitaine et la moyenne des autres régions métropolitaines de France. Sur l'ensemble des politiques menées par notre Région, la Nouvelle-Aquitaine est très proche de ce qui se fait en moyenne, sauf à trois exceptions. Là, on est sur la véritable signature politique de votre exécutif.

Je parle des comparaisons BP 2019, dépenses d'investissement. Nous investissons en Nouvelle-Aquitaine, c'est votre exécutif, plus que les autres en matière d'éducation et de développement économique.

Enseignement en Nouvelle-Aquitaine : 31,3 % des dépenses pour 21,9 % dans les autres régions.

Développement économique : 20,3 en Nouvelle-Aquitaine pour 14,6 pour les autres régions de France.

Mais qui paye la facture de ces priorités politiques ? Là il y a un vrai débat. Il faut être clair, c'est le transport qui les paye. Sur le transport, mes chers collègues, écoutez les chiffres, nous décrochons carrément. La Nouvelle-Aquitaine investit 11,6 % de ses dépenses d'investissement sur les transports ; les autres régions de France : 25,5 %. La voilà, la vraie signature de votre politique. C'est là qu'il doit y avoir le débat. Mais si, Monsieur le Président, ce sont les chiffres, on les a. Je parle des dépenses d'investissement sur le BP 2019, je précise les chiffres.

Nous pouvons être solidaires d'ailleurs d'une partie d'entre eux en ce qui concerne l'enseignement. Pourquoi ne pas faire un effort, et on l'a salué. Mais vos choix sur la compétence Transport, il faut le dire et le redire, vous ne pouvez pas vous cacher uniquement derrière une politique ferroviaire. Il y a là quelque chose d'extrêmement important. Pascale REQUENNA l'a dit, parce qu'il y a en jeu, ce qui se fait sur la politique d'aménagement du territoire. Il y a là en jeu toute l'Aquitaine de l'intérieur. Alors oui, ils sont déséquilibrés. Ils sont déséquilibrés en faveur du ferroviaire, mais surtout ils sont déséquilibrés par l'absence d'une véritable politique routière de la Région. Une politique

routière qui soit moderne, qui soit environnementale. Mais vous ne pouvez pas laisser tomber les territoires de l'intérieur comme *(inaudible)* le fait. Je dis que cette politique routière, il faut la construire. Il faut la construire avec les départements périphériques de la Nouvelle-Aquitaine. Je le dis avec insistance. Le Groupe Union Centriste le dit avec insistance depuis ce début de mandat. Sur ce point, et après tout, cela peut être une différence politique, mais en tout cas je ne vois aucune convergence.

Ainsi se dessine, avec d'autres constances que nous avons soulignées, je veux parler de la meilleure articulation entre territoires et régions, je veux parler d'une autre politique immobilière et foncière dans le développement économique ; ainsi se dessine une alternative à vos choix. Monsieur le Président, nous n'avons aucun mal au Groupe Union Centriste à vous donner acte à la qualité de certaines de vos politiques publiques. Mais nous pointons de manière claire, et maintenant cela apparaît très clairement, nos différences avec la politique que vous menez au niveau de l'exécutif. C'est parce que nous pointons avec constance, chiffres à l'appui, ces différences que nous ne voyons pas arriver de convergences dans ces domaines clés, que le Groupe Union Centriste votera contre ce budget primitif 2020.

**M. LE PRESIDENT.** - Juste un argument sur lequel je vous demande d'ailleurs, parce que vous venez de confirmer que c'est sur les BP que vous vous appuyez, et pas sur les CA. Donc vous n'avez pas regardé les CA des autres collectivités qui affichent des sommes plus importantes sur les routes ? Le vrai problème, c'est que l'on avance au gré des financements et de la maîtrise d'ouvrage de l'État. Aujourd'hui, que ce soit sur la RN 21, que ce soit sur les autres routes y compris la 147 ou la 141, on avance au gré, et même au niveau des infrastructures ferroviaires.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président, vous avez raison de dire notamment au niveau de l'État qui a un problème de financement mais vous ne pouvez pas vous cacher uniquement derrière cet alibi. Il y a une politique, il faut la mettre en débat.

**M. LE PRESIDENT.** - Cette politique, on l'a tranchée. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le pari de la Jeunesse, avec l'Éducation, avec la Recherche. C'est ce qui l'a rendue pour partie extrêmement attractive, nul ne peut le contester. Sur le développement économique et l'emploi, qui peut contester cela ? D'autant que cela amène des ressources au niveau des collectivités locales infrarégionales qui leur permettent de faire face à leurs propres financements, c'est du gagnant - gagnant.

Vous voulez revenir à l'ancien monde, où l'on saupoudre, où l'on met un petit bout de route ici pour faire plaisir, on ne peut pas faire les travaux, eh bien non. Ce n'est pas la maison. Et dans la réalité vous savez très bien que vous êtes l'un de ceux, qui, dans la

réalité quand je suis sur le terrain, disent que la stratégie est la bonne sur le plan de l'attractivité des territoires, du retournement des territoires et de la production de richesses dans les territoires. Personne ne peut nous enlever cela. Personne.

**M. SEBTON.** - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste emboîter le pas de Jean quand il a précisé l'intention, en tout cas, la suspension de séance demandée par Pascale REQUENNA. C'est que, encore une fois, les Présidents se sont mis d'accord à votre demande pour ne pas faire de propos liminaires, se sont mis d'accord à votre demande pour regrouper les délibérations. On s'est tous mis d'accord et l'on a fixé une règle. Le problème c'est que si l'on ne tient pas nos accords et nos règles, on ne peut pas travailler ensemble.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On est d'accord mais ce n'est pas la peine de le répéter.

**M. SEBTON.** - Cela aurait été bien, Monsieur le Président, que vous le disiez aussi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je l'ai dit au début de séance. Alors, le budget.

**M. SEBTON.** - Le budget. Évidemment, remercier les Services et les élus, les féliciter parce que c'est un travail dense, souvent ingrat, difficile mais que vous avez réussi à rendre lisible avec un document bien présenté, d'ailleurs, le CESER le dit.

Je vais plutôt être agréable dans les débuts de propos en vous disant que si l'on regarde les indicateurs de façon objective, on ne peut pas dire que l'on ait des problèmes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement baissent, l'endettement est maîtrisé, l'épargne brute est acceptable. Vous suivez la trajectoire financière et vous respectez celle qui est convenue avec l'État, et l'on ne peut pas vous donner tort de retraiter certaines recettes et dépenses dues à la réforme de la taxe d'apprentissage. Effectivement, pour comparer à périmètre constant, il faut retirer cette somme.

Sans doute que notre Groupe aurait pu quand même, un peu comme Jean vous l'a expliqué, relativiser ces bons résultats en prenant en compte les résultats des autres régions où alors là on s'aperçoit que l'on est en moyenne plutôt corrects, mais que cela ne fait pas non plus de la Nouvelle-Aquitaine la première région en tout, et encore moins sur l'investissement. On aurait pu aussi dire quand même qu'il y a une tendance à ce que l'investissement baisse alors que l'endettement a une petite tendance à se creuser. C'est un débat, on va dire, d'experts-comptables et ce n'est pas cela qui va nous intéresser ici.

On a regardé ce qui était le plus politique dans votre BP. En 2019, ce qu'il y a de plus politique, ce sont vos annonces autour de Neo Terra. Vous en avez fait un mantra, vous avez sans doute raison. Certains d'entre nous sont très attachés à ce qu'il y a, en tout cas pas à Neo Terra, mais ce qu'il y a dans la feuille de route. On était tout à fait d'accord sur

l'ambition et l'intérêt d'avoir fait une plénière spéciale sur Neo Terra. Mais rappelez-vous, mon Groupe, le 9 juillet vous avait adressé deux réserves.

La première réserve, c'est : attention. Monsieur le Président, dans mon Groupe je vous avais rappelé que j'avais une majorité de Picto-Charentais qui étaient très échaudés par les plans de communication et les plans d'affichage qu'ils ont pu connaître avec Madame ROYAL. Et moi, comme je sais que vous ne partagez pas grand-chose avec Madame ROYAL, je leur ai dit : « Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas le genre de la maison, ce n'est pas de la communication ».

Deuxième point. Il y avait eu des craintes pour dire : Attention, Neo Terra ressemble bizarrement à une tentative de ressouder la majorité qui parfois peut avoir tendance à se fracturer sur certains sujets. En coupant l'herbe sous le pied des Verts qui avaient fait une motion spéciale sur la transition énergétique et en dégainant Neo Terra le lendemain. Encore une fois je le redis : « Non, ce n'est pas le genre de Monsieur ROUSSET ». Je leur ai dit et on vous a dit « On verra » si c'est vrai sur l'exécution budgétaire. Le DOB, le BP et le vrai juge de paix sera le compte administratif en juin 2021. Là, nous verrons bien qui nous présentera, Monsieur le Président.

Sur le DOB, on a commencé à sentir l'atterrissage. Le 9 juillet, pourquoi avons-nous des réserves ? Parce que les mots employés étaient très forts. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais le 9 juillet, on a parlé de révolution, on a parlé de changement de paradigme, on a parlé de changement systémique... enfin on y a été fort, c'est « révolution », ce n'est pas « évolution ». Donc on a dit : « Attention ! Il va falloir que ce soit concret parce qu'après les électeurs, les gens qui nous suivent, ne vont pas comprendre ». Au DOB on a commencé à se faire atterrir. Il y a une petite phrase qui disait : « Elle n'a pas vocation à s'adapter aux évolutions de nos priorités », vous parliez de Neo Terra. Attention, prenons Neo Terra mais sur un périmètre constant. On vous avait fait la remarque, cela ne vous avait pas forcément fait plaisir. Et là au BP, nouveau document, très bien formulé, on a 15 pages d'introduction et sur 15 pages d'introduction, on a 12 pages sur Neo Terra, à peu près, c'est à peu près la proportion. On s'est dit : « Ah ! Cela y est, Neo Terra revient dans le budget primitif ».

Avec une conclusion, d'ailleurs j'en parlais tout à l'heure à Andréa, parce que je la trouve intéressante, pour vous dire que parfois peut-être il faut faire preuve d'humilité dans certains propos sinon il faut les assumer. Quand vous concluez par : « À la fois acte de maîtrise et point de départ, ce budget montre ainsi la voie d'une Nouvelle-Aquitaine durable, solidaire et ambitieuse. Un budget effervescent, catalyseur qui donne à la Région les moyens de sa verte révolution ». Ouais ! Mais dans les faits, Neo Terra, Monsieur le Président, c'est 70 millions d'euros d'autorisations nouvelles. 70 millions d'euros à mettre en

perspective avec 910 millions d'euros. Je ne dis pas que ce n'est pas une évolution, je dis juste que ce n'est pas une révolution. Et c'est cela que je vous reproche dans mes propos. Ce n'est pas de me dire : « Écoutez, cela va prendre du temps », cela, je peux le comprendre. Ce que je vous reproche c'est le décalage, le manque de proportionnalité qu'il y a eu entre les effets d'annonce dans la presse, dans cet hémicycle, partout ailleurs pour dire : « Neo Terra, la Nouvelle-Aquitaine est la première » et ensuite quand on arrive sur le budget c'est 70 millions sur 910 millions d'euros. Donc attention.

Et après vous parliez des retraitements pour exprimer le périmètre constant par rapport à l'apprentissage. Mais Neo Terra c'est aussi un retraitement de tout ce qui a été fait avant pour nous expliquer que tout ce que vous faites depuis 20 ans, c'est maintenant Neo Terra. Pendant 10 pages, à part les 70 millions d'euros que vous mettez en exergue, vous nous expliquez que tout ce que vous faisiez avant c'est Neo Terra. Alors quand vous nous expliquez qu'il y aura un avant et un après Neo Terra, en fait l'après Neo Terra c'est juste d'expliquer que c'était Neo Terra avant. Très franchement, il y a des lignes où j'ai l'impression qu'une voie de TER d'il y a 30 ans, parce que vous la rénovez, cela y est, c'est Neo Terra. Ce n'est pas du greenwashing, c'est du « Neo Terra-washing », ou quelque chose dans le genre.

70 millions d'euros, qu'il faut remettre aussi en perspective, 70 millions d'euros d'autorisations nouvelles. Cela veut dire quoi en français ? Ce ne sont pas des crédits de paiement, ce sont des autorisations nouvelles, AE / AP. Donc les 70 millions, ce n'est même pas cette année qu'ils vont être dépensés. Vous le dites page 10, une petite précaution de langage, 7 pages après en tout petit : « l'inscription de crédit de paiement sur les engagements Neo Terra a été opérée de manière prudentielle et des inscriptions complémentaires pourront être apportées au budget supplémentaire où la décision modificative est essentiellement d'investissement ». En français pardon, cela veut dire : « on met 70 millions, mais en fait on va en dépenser peut-être 20 ou 25. Et 20 ou 25 millions d'euros parce qu'il y a un problème aussi de lisibilité dans votre budget, parce que vous mettez les AP, les AE mais on ne sait jamais quand les CP vont correspondre. C'est-à-dire, on dit « on dépense tant », mais on ne sait pas si en 21, en 22, en 23 ou en 24. Donc il y a un problème de lisibilité et le CESER le dit dans son document.

Tout cela pour dire qu'il faut vraiment relativiser Neo Terra. Je pense que dans votre budget, cela ne méritait pas 10 pages sur 13, 18 postes. La question de Jean DIONIS est très importante : 18 postes redéployés. Mais ils viennent d'où ces postes ? Vous ne voulez pas répondre mais c'est quand même très important. J'ai demandé en Commission de m'expliquer...

**M. LE PRESIDENT.** - Attendez, vous avez travaillé avec un maire ? C'est quoi ces demandes ? Vous êtes policier maintenant ?

**M. SEBTON.** - C'est de la gestion, c'est de la transparence.

**M. LE PRESIDENT.** - On vous a expliqué que c'étaient des réorganisations de services. Il y a des Comités parfaitement publics avec des organisations syndicales. C'était la commande que j'avais passée. D'autre part, si je prends le cas du développement du grand Service Développement économique, il y a une partie de compétences nouvelles qui vont être formées en direction de l'accompagnement de Neo Terra.

Je veux dire, vous avez peu de choses à dire.

**M. SEBTON.** - En fait, moi ce qui m'intéresserait ce serait que vous répondiez à ma première partie. À la limite, les ressources humaines, ce n'est pas un souci. Sur les ressources humaines, j'avais demandé en Commission s'il y avait quelqu'un à la tête de Neo Terra. On m'a expliqué qu'il y avait une DGA qui allait être en poste, ou qui est en poste, qui est peut-être là je ne sais pas. Je me posais juste cette question. Pourquoi on n'a pas renforcé ce qui était déjà existant, c'est-à-dire le COPTec qui est présidé il me semble par la vice-Présidente adjointe à la transition énergétique ou écologique. C'est juste une question mais peut-être que ce serait en Commission de la poser.

**M. LE PRESIDENT.** - Si vous voulez avoir un peu plus d'influence sur l'exécutif, rejoignez la majorité.

**M. SEBTON.** - Non, sans façon Monsieur le Président, merci.

Ensuite, ce qu'il manque dans votre budget sur Neo Terra, vous expliquez que Neo Terra, vous valorisez le « plus » : + 70 millions. Alors je viens de démontrer j'espère, que 70 millions, c'est à relativiser et c'est peu de choses.

Ce que j'aurais aimé voir dans votre budget pour un changement de paradigme, un changement systémique, c'est de nous expliquer qu'un budget avec Neo Terra, c'est aussi du « moins ». C'est moins de consommation, moins d'énergie, moins d'eau, plus de sobriété. Et cela, très franchement, dans votre présentation, je ne le vois nulle part. Alors que c'est du bon sens et ce que les scientifiques nous disent c'est que la lutte contre le réchauffement climatique, c'est beaucoup de « moins » et pas forcément que du « plus ». Je vous donne un exemple, et le CESER le dit, je ne vais pas les citer, mais le CESER dit : « Attention, Neo Terra c'est bien, vous n'investissez pas beaucoup - 70 millions -, mais vous financez des choses qui sont contre Neo Terra.

Je vais prendre cet exemple : l'aviation. Pardon, mais comment peut-on imaginer que l'on soit sur une démarche Neo Terra si ici on ne se pose pas la question de savoir si une

institution comme la nôtre doit continuer à financer des lignes au travers les aéroports qui font exactement le même trajet qu'un train juste pour gagner une heure de temps ? C'est une vraie question, un vrai débat que l'on devrait avoir dans cette Assemblée. Est-ce qu'on doit le faire ? Est-ce que ce n'est pas de l'argent que l'on devrait économiser ? Est-ce que l'on ne devrait pas remettre plus sur le train que d'aller sur de l'avion ?

**M. LE PRESIDENT.** - C'est une question que l'on peut poser au maire d'Agen par exemple ou au maire de Biarritz...

**M. SEBTON.** - Je lui en ai parlé.

**M. LE PRESIDENT.** - ... Ou au maire de Brive, ou au maire d'Angoulême, ou au maire de Limoges...

**M. SEBTON.** - Non, Monsieur le Président parce que déjà toutes les lignes ne sont pas égales. Ensuite j'en ai parlé avec le maire d'Agen donc je n'ai aucun problème de transparence là-dessus. On en a parlé, c'est un débat.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous votez dans le même sens tous les deux ? Jean ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Votre majorité, elle fait comment, elle ?

**M. SEBTON.** - Écoutez, j'ai eu la décence de prendre l'exemple de l'aviation, si vous voulez que je prenne l'exemple de toutes les Commissions permanentes que les Verts ne votent pas, je peux le faire.

**M. LE PRESIDENT.** - On a convenu, même s'il y a eu un peu de dérapage, que les interventions étaient limitées.

**M. SEBTON.** - Non mais attendez, vous m'avez coupé deux fois !

Je vais finir, Monsieur le Président, et j'espère que vous allez prendre du temps pour répondre. Le taux de réalisation évidemment nous interpelle aussi. Il ne faudrait pas que pour cacher un taux de réalisation bas, on baisse l'investissement. On devrait plutôt travailler sur l'ingénierie et comment on investit dans de l'humain pour que les porteurs de projet puissent accéder à ces fonds-là.

Ensuite j'ai une question très technique. Comment arrive-t-on à un écart d'épargne brute entre le DOB 2020 et le BP 2020 de 369 à 284 ? Cela c'est très technique. Dans le DOB vous avez mis épargne brute à 369, dans le BP on a 264.

La dernière question est : Comment prenez-vous en compte, puisque je ne l'ai pas vu dans votre budget, la recommandation de la Cour Régionale des Comptes s'agissant de l'harmonisation du régime indemnitaire, où on nous explique que cela va nous coûter de 14 à 17 millions d'euros par an.

Voilà, merci beaucoup Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a quand même quelque chose qui est un peu contradictoire dans vos propos.

D'abord, un. Nous sommes la seule collectivité à avoir une stratégie systémique à l'égard de la transition écologique et énergétique. La seule. Est-ce que cela se passe sur deux ans ou un an ? Bien entendu que non, cela se construit. J'ai proposé que ce soit sur dix ans, ce qui est, par rapport à toutes les dates que l'on entend ou que l'on peut espérer, la date la plus courte. Mais il faut que l'on accompagne, que l'on respecte, que l'on écoute. Parce que sinon, on échouera. Certains peuvent, d'une certaine manière, sans trop le penser, souhaiter que l'on échoue. Parce que si l'on réussit, tout le monde aura gagné, notamment nos concitoyens et nos territoires. Si l'on échoue, on pourra stigmatiser le fait que cela n'a pas marché. C'est pour cela que NeoTerra passe par la confiance et la discussion que l'on a avec le monde agricole, le monde industriel, le monde des collectivités, et pas par des oukases ou des fatwas. Cela, c'est le premier point.

Deuxièmement, ce qui est contradictoire, c'est le fait de ne pas considérer que les actions déjà engagées sont nulles. Elles ne sont pas nulles. La défense des zones humides, les actions que nous menons auprès du tissu associatif sur l'eau, sur l'engagement de la remotorisation des TER. La remotorisation des TER par exemple, cela ne va intervenir qu'à mi-vie. Je ne peux pas demander à la SNCF ou à Bombardier de remotoriser en avance de phase. En plus, les technologies ne sont pas au point encore aujourd'hui. Le grand projet que nous avons sur Saintes, le Ferrocampus de Saintes, est quelque chose qui sera exceptionnel comme l'Aérocampus de Latresne.

Vouloir en plus que les engagements financiers de l'année prochaine ne soient pas suffisants ou soient payés en crédits l'année prochaine est un peu malhonnête parce que cela supposerait que tout soit prêt, or, tout n'est pas prêt. Chacun qui a géré un budget d'une collectivité locale sait qu'il faut plus de temps pour dépenser les crédits d'investissement, c'est pour cela que cela s'appelle « AE : autorisation d'engagement, autorisation de paiement » et que l'on peut mettre les autorités territoriales en état de lancer leurs projets.

Troisièmement. On a une discussion avec Matignon aujourd'hui sur le problème de ces crédits d'ingénierie. D'abord, parce que nous les déployons, vous le savez, sur chaque territoire. Sur chaque territoire, il y a, et ils sont renforcés en fonction de la fragilité des territoires, des crédits d'ingénierie. Anne-Marie pourrait vous citer le nombre de dossiers. Je souhaiterais que ces postes soient sortis d'ailleurs du contrat financier pour nous permettre d'accompagner plus en ingénierie les territoires. Beaucoup de projets sont en amorçage,

c'est-à-dire ils n'existent pas pour l'instant et il faut qu'il y ait des ingénieurs de développement qui puissent les développer.

Voilà et Andréa répondra tout à l'heure sur les autres questions.

**Mme MONCOND'HUY.** - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons placé en juin puis en septembre, le vote de ce budget 2020 comme une étape déterminante, ce qui devait démontrer la capacité de notre région à se saisir concrètement des enjeux de l'urgence climatique et écologique. Ce rendez-vous nous permet aujourd'hui de féliciter la capacité de notre région à être bonne gestionnaire dans un contexte national difficile. Une bonne gestion, un budget de bon élève où nous avons pu intégrer de nombreuses demandes des écologistes, conséquence logique de notre contribution à l'émergence des objectifs de Neo Terra en juin dernier.

Il est avant tout à reconnaître que notre région évolue dans un contexte d'incertitude qui ne lui facilite pas la vie. C'est un sujet de plaidoyer que nous portons en commun. Nous dénonçons les régressions actuelles apportées à la décentralisation qui amenuisent les marges de manœuvre de notre collectivité.

Une incertitude liée à la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle qui induit une baisse des recettes mais surtout un manque de visibilité, un manque de stabilité et une baisse de la capacité d'intervention de la région.

Mais dans ce mouvement global de régression de la décentralisation, nous, écologistes, alertons en particulier sur la reprise en main des fonds européens du deuxième pilier de la politique agricole commune par l'État. La gestion de ces fonds européens est ce qui nous a permis de soutenir le Pacte ambition bio depuis le début du mandat, avec pour résultat une deuxième place parmi les régions les plus dynamiques de France ; une dynamique qui ne demande qu'à poursuivre sur sa lancée. Or, après avoir responsabilisé les régions, l'État les prive des moyens d'agir pour la transition de l'agriculture, reprenant en main la gestion des aides du deuxième pilier de la PAC.

Ainsi, nous ne pourrons plus mettre en œuvre les objectifs de Neo Terra, et en particulier l'objectif de sortie des pesticides et de 80 % des exploitations certifiées en bio. Nous demandons ainsi fermement à l'État et à l'Europe de laisser aux régions l'autorité de gestion de ces fonds européens en y ajoutant, pour plus de cohérence, la gestion des installations.

D'un point de vue financier, pour revenir à notre région, nous saluons la gestion solide assurée par les équipes de notre région qui en font un partenaire fiable du contrat financier avec l'État. Une volonté d'être au plus près des dépenses réelles, je pense aux PPI des lycées, dont le budget en baisse reflète la volonté d'être au plus près des taux d'exécution

des années passées ce qui, nous l'espérons, ne conduira pas à un nivellement par le bas car les besoins sont immenses dans les établissements, notamment pour assurer une efficacité énergétique exemplaire de notre patrimoine. C'est bien l'ambition qui doit guider nos choix financiers.

Comme je le mentionnais dans la suite, logique de la construction de Neo Terra, nous nous félicitons que ce budget 2020 reflète plusieurs de nos préoccupations. Parmi les avancées obtenues en matière environnementale, tout d'abord, l'augmentation du budget alloué à l'agriculture qui place le curseur au bon endroit sur les compétences prioritaires pour faire avancer la transition écologique. À souligner aussi le doublement des acquisitions foncières pour la création de zones naturelles protégées par le Conservatoire des espaces naturels, le premier budget de mise en œuvre de la compétence Déchets avec notamment des moyens visant à mailler le territoire de recycleries d'ici 2030 et le redéploiement des moyens humains en faveur des politiques environnementales et de biodiversité, qui est un premier pas à souligner et à poursuivre. En profitant des outils que nous avons déjà à notre disposition pour mettre en œuvre la transversalité des politiques climatiques, comme le COPTec.

En matière économique, nous nous félicitons en particulier de l'augmentation du budget alloué à l'économie sociale et solidaire, et en particulier à celui de l'innovation sociale portée notre collègue Christine MOEBS, qui se voit augmenté d'un million d'euros.

Pour répondre aux défis que pose la crise écologique, soutenir l'émergence de modèles sociaux innovants à l'échelle des territoires est essentiel.

Mais ce budget 2020 témoigne aussi d'une divergence sur la manière de conduire la transition.

Prenons l'exemple de l'agriculture pour laquelle une augmentation de 25 % du Budget a été obtenue. En réalité, lorsque l'on décompose ce Budget, on constate que seul augmente le Budget alloué aux circuits courts - ce qui est une très bonne chose en soi -, mais surtout l'investissement. Et nous déplorons le fait qu'il n'y ait aucune augmentation du Budget de fonctionnement affecté aux structures qui accompagnent sur le terrain l'évolution des pratiques agricoles. Or, pour réussir la transition agricole, pour réussir la transition de l'ensemble des secteurs, nous ne réussirons pas seuls et il est primordial de s'appuyer sur les réseaux qui sont le diffuseur principal des bonnes pratiques sur le territoire.

En plus de cela, nous déplorons, dans le Budget comme dans d'autres textes votés à cette plénière comme le SRADDET, le flou qui est entretenu entre le bio et la certification de haute valeur environnementale. Alors que nous avons voté, avec Neo Terra, l'objectif de sortie des pesticides de synthèse en 2030 et l'objectif de 80 % des exploitations certifiées en

bio ou en haute valeur environnementale, nous constatons que dans les documents budgétaires qui nous sont proposés, le HVE est beaucoup plus valorisé. Or, c'est bien la dynamique du bio qui est forte dans notre Région, et non pas la dynamique HVE qui, je le rappelle, reste une certification incompatible avec l'objectif de zéro produit phytosanitaire de synthèse. Il faut être ambitieux dans nos objectifs et dans les moyens que nous y mettons.

Nous réaffirmons que pour atteindre la sortie des pesticides de synthèse en 2030, tous les moyens doivent être engagés, en association avec toutes les expertises de terrain, sans parti pris autre que celui de l'efficacité. Nous demandons à ce que nos aides régionales soient conditionnées à une démarche de conversion en bio, dont la certification HVE niveau 3 peut être envisagée comme une étape, comme une période de conversion.

Mais surtout, au-delà de la manière de conduire les choses, ne transparaît pas dans ce Budget la réorientation profonde du Budget régional en réponse aux marches pour le climat, en écho à l'urgence écologique. Où est le Budget qui permettra de « mettre des paillettes dans nos vies » et de l'espoir dans notre avenir ? Nous sommes bons élèves mais à quoi sert d'être bons élèves si ce n'est pas pour se mettre au service d'une politique ambitieuse et audacieuse de transformation profonde de notre système ?

Au-delà des 70 M€ fléchés et des postes redéployés, qu'en est-il de la réorientation globale des politiques de notre Région ? Quels secteurs fait-on le choix de moins soutenir progressivement pour les réorienter vers des stratégies à la fois responsables et résilientes ? Abandonne-t-on explicitement par exemple les grands projets d'infrastructures de transport au profit d'une mobilité douce pour tous ? Non, au contraire. Pose-t-on seulement la question au maire d'Agen mais avant tout au sein de notre institution régionale du transport aérien ? Non, le Budget alloué au secteur aérien du point de vue des aéroports comme du point de vue du soutien au secteur aéronautique est en hausse, sans que soit mentionnée une quelconque évolution de leurs perspectives sectorielles alors même que nous avons inscrit dans le SRADDET un objectif de réduction des gaz à effet de serre liés au secteur aéronautique.

Enfin, nous réaffirmons - et c'est un enjeu transversal - la nécessité d'éco-conditionnalités généralisée à l'ensemble de nos politiques économiques dont nous souhaitons qu'elles soient structurellement mises en œuvre au plus tôt. Ainsi, la volonté de ne pas tomber dans le piège de l'affichage budgétaire pourrait aussi être comprise comme la volonté de ménager la chèvre et le chou, ce qui n'est malheureusement pas compatible avec le virage résolu qu'impose l'urgence écologique. Pour aller plus loin encore une fois, appuyons-nous sur l'expertise de notre territoire. Le CESER a produit un excellent rapport intitulé « Enjeux de la neutralité carbone ».

Il préconise, à l'aune de ce qui ne s'appelait pas encore Neo Terra, que notre Conseil Régional revisite l'ensemble de ses politiques régionales pour identifier celles qui sont favorables au climat et qui doivent être davantage accompagnées et priorisées, et celles qui vont à l'encontre de l'objectif recherché et qui doivent donc être modifiées. Il préconise de s'appuyer pour cela sur l'analyse de l'empreinte carbone qui permet d'appréhender les conséquences réelles de l'action des habitants et des activités de Nouvelle-Aquitaine et d'éviter d'exporter l'impact des gaz à effet de serre induit par nos modes de consommation. Il préconise de renforcer l'intégration de l'enjeu climatique dans les piliers de l'action régionale, dans l'esprit de ce qui a déjà été initié dans le cadre du COPTec. Et il préconise d'achever le déploiement de l'évaluation financière du Budget régional au vu des objectifs de développement durable et de ses 5 finalités, dont le changement climatique.

Enfin, nous préconisons, à court terme, l'adoption d'un Budget carbone régional correspondant à la déclinaison de la future stratégie nationale bas-carbone.

Ainsi, pour finir, ce grand rendez-vous attendu du Budget 2020 est une copie en progression mais un peu décevante car il ne témoigne pas des sursauts et de la réorientation profonde que nous espérons suite à Neo Terra, dans un contexte d'urgence écologique qui n'a que faire de notre rythme budgétaire. À vouloir être trop bons élèves, nous risquons de perdre la bataille du temps. La rigueur budgétaire est un atout certain de notre Collectivité mais qui doit être mise au service d'un courage politique à la mesure des enjeux écologiques.

Alors, nous allons voter pour ce Budget...

Car il témoigne d'une progression certaine et que nous, Écologistes, souhaitons reconnaître et valoriser la capacité de chacun, de chaque institution, à faire un chemin vers l'écologie. Mais c'est aussi à nous, Écologistes, d'indiquer que la ligne à suivre doit être plus ambitieuse. Si nous avons 20 ans devant nous, cette progression des petits pas serait prometteuse. Or, chaque année d'inertie qui passe est une année perdue pour les jeunes générations. C'est donc une marche supérieure que nous commençons à passer et que nous devons poursuivre en faisant en sorte que les chiffres votés se concrétisent en actes au plus vite et que les actes budgétaires modificatifs viennent confirmer cet engagement au cours de l'année.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je rappelle à Léonore que d'une part, la Région soutient les réseaux, pour plus de 3 M€, dans l'agriculture bio. Mais ce dont le milieu agricole a besoin, c'est de « zones ateliers » comme dit Vincent BRETAGNOLLE, de zones recherches comme cela se passe à

Buzet, etc. de telle sorte que l'on puisse passer sur la massification d'ingénierie agro-écologique et agronomique sur le terrain. Je crois que c'est ce que nous faisons.

Je rappelle que sur le secteur aérien, en dehors des problèmes de désenclavement, nous finançons la transition énergétique vers l'électrique et l'hydrogène. Je pense que c'est la vraie réponse. Je ne vois pas comment, avec « nos petits bras », on risque d'arrêter la mobilité de nos concitoyens.

Enfin, je vous alerte sur une chose, si l'on veut avancer, il y a un volet très important que le mouvement des gilets jaunes nous a montré, qui s'appelle le volet social. On avancera et on massifiera par la confiance. Je crois porter cette confiance dans le monde agricole et dans le monde industriel. Ce que je dis est peut-être prétentieux mais quand je regarde les résultats spectaculaires que nous avons sur la baisse des dégagements de gaz à effet de serre dans le milieu industriel (- 60 %), j'aimerais avoir la même chose dans le domaine des logements, voire dans le domaine des transports, ou dans le domaine des actions individuelles.

**M. FEKL.** - Merci Monsieur le Président.

Je veux à mon tour saluer le travail effectué par notre vice-Présidente aux finances, Andréa BROUILLE, et par l'ensemble des services, qui permet aujourd'hui la présentation d'un Budget avec beaucoup de clarté et beaucoup d'exigence.

Je veux saluer aussi le travail de contrôle qui est fait par la Commission des finances et par son Président qui, comme à son habitude, a fait une intervention critique et rigoureuse bien sûr, comme elle doit l'être, mais mettant aussi en avant la qualité de ce Budget. C'est la noblesse de ce débat budgétaire que de permettre à chacun de s'exprimer et à l'opposition de faire son travail de contrôle et de nous poser des questions, mais aussi pour chacun, en toute bonne foi, de reconnaître les lignes de force de ce Budget. Si notre groupe soutiendra le Budget - je sais qu'Andréa BROUILLE était inquiète sur ce point - et votera en sa faveur, c'est parce qu'il permet de conjuguer des exigences extrêmement importantes pour notre Région. C'est aussi parce qu'il s'adosse sur des années de gestion rigoureuse et exigeante des deniers des contribuables régionaux. Si aujourd'hui des efforts significatifs peuvent être faites, si des dizaines et des dizaines de millions d'euros peuvent être dégagés pour des priorités, c'est parce que le Budget a été tenu auparavant et qu'il le restera à l'avenir.

Je veux simplement rappeler, en réponse aux interrogations qui se sont fait jour ici ou là sur les équilibres budgétaires, que l'Agence de notation indépendante Moody's a attribué à notre Région une note financière Aa3, qui reflète, je la cite « une performance opérationnelle passée robuste et qui devrait le rester, et de bonnes pratiques de

gouvernance et de gestion ». C'est sur cette base-là que le Budget qui est présenté aujourd'hui a pu être bâti.

La deuxième caractéristique de ce Budget est qu'il est sincère et transparent. Il n'y a pas d'effet de manche dans ce Budget. Les chiffres qui sont présentés le sont - et là aussi cela a été relevé avant moi - au plus près de ce que nous attendons de la réalité de l'exécution budgétaire par la suite.

Enfin, c'est le premier Budget Neo Terra, qui commence à traduire dans les Budgets ces priorités que nous avons déterminées et fixées ensemble. Beaucoup d'exigences écologiques sont prises en compte de longue date. Je rappelais, lors du débat d'orientations budgétaires, qu'en 2010-2011, Monsieur le Président, vous m'aviez demandé de travailler sur les éco-socio-conditionnalités des aides de la Région. Donc là-dessus aussi, des choses sont déjà adossées sur des fondations solides, mais il est vrai qu'une impulsion nouvelle est aujourd'hui donnée à ces priorités.

Autour de l'ensemble des politiques régionales : la transition agricole, l'eau, le littoral, la biodiversité, les déchets et la question de l'économie circulaire, la transition énergétique, l'agro-écologie, la recherche et l'innovation, sans lesquelles rien n'est possible, l'éducation aussi puisqu'il faut sensibiliser dès le plus jeune âge à ces problématiques pour que chacun adopte des comportements de consommateurs et de citoyens responsables, il y a des actes extrêmement concrets. S'il ne fallait en citer que quelques-uns, je dirais par exemple que les crédits en faveur du bio et de l'agriculture durable vont être majorés de 40 % dès ce Budget, que le soutien en investissement aux circuits courts est doublé à partir de 2020, que le verdissement des transports, que ce soit les transports routiers ou ferroviaires, est entré dans une phase extrêmement active. Tout cela est une réalité dès le Budget qui vous est présenté.

Ensuite, on peut débattre, on peut discuter sur les modalités, sur les affectations ici ou là de tel emploi - même si je ne suis pas sûr que cela relève d'un débat en plénière, plutôt sans doute d'une Commission, voire d'ailleurs d'un Comité Technique Paritaire où ce genre de décisions doivent être prises - mais sur la stratégie, les orientations de long terme, les choses me semblent claires.

Un dernier point, parce que j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des interventions mais en particulier une du Rassemblement National. Quand on vous écoute Monsieur, il faut vous écouter parce que dans ce que vous avez dit, on voit exactement ce que le RN essaye aujourd'hui de faire un peu oublier. Vous êtes un acteur de l'économie sociale et solidaire, vous travaillez dans les territoires, je le vois en Lot-et-Garonne mais

ailleurs aussi, les initiatives formidables qui naissent. Et bien demain, si par malheur vous arriviez aux responsabilités, il n'y aurait plus de soutien à toutes ces initiatives.

Que cela veut-il dire ? Cela veut dire que vous êtes un demandeur d'emploi qui aujourd'hui, grâce à l'économie sociale et solidaire, retrouve du travail, parfois après des années de chômage, commence à avoir un rapport à l'emploi, à reprendre confiance. Demain, ces initiatives-là ne seront plus soutenues. Vous êtes un acteur du monde culturel qui, dans le monde rural, dans nos banlieues, dans nos villes, essaye de recréer du lien, de faire vivre des librairies, des bibliothèques, des initiatives itinérantes - puisque tout cela bien évidemment, ce sont des subventions pour des socialo-communistes, c'est bien connu ! - Demain, il n'y aura plus ce soutien-là. Vous êtes une entreprise en difficulté ou bien un agriculteur qui est en train de se convertir à l'écologie mais qui sait que c'est difficile parce qu'on ne le fait pas du jour au lendemain, qui a envie d'aller sur des circuits courts, de nouvelles manières de produire. Demain, parce que c'est de l'idéologie, tout cela sera remis en cause.

Écoutez-bien l'intervention que vous a fait Monsieur De LACOSTE-LAREYMONDIE, elle dit tout et fort mieux qu'aucun autre discours ne pourrait le faire.

**M. COLOMBIER.** - C'est très bien de nous présenter comme ton adversaire principal.

**M. FEKL.** - Merci Monsieur le Président, face à cela, de maintenir le cap et de présenter le Budget que vous avez présenté avec les équipes ici présentes, avec les élus qui, pour toutes ces raisons-là, soutiennent le Budget de 2020 avec conviction et détermination.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. COLOMBIER.** - Tu es donc pour une économie administrée et ses sous-emplois.

**M. LE PRESIDENT.** - Jacques, écoute ! Il s'est exprimé, il a répondu.

Je demande à Andréa BROUILLE...

**M. COLOMBIER.** - C'est « en peau de lapin » !

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, si tu veux...

**Mme BROUILLE.** - Quelques réponses sur toutes vos interventions.

Sur la prospective, Olivier, toutes les informations ont été données lors des orientations budgétaires 2020 et c'est vrai que c'est une séance qui est dédiée à la prospective et non au Budget.

À la question de la situation se détériore, je répondrai « faux » puisque si l'on reprend, lors des CA 2016, 2017 et 2018, respectivement notre taux d'épargne en 2016 était de 19.2

%, en 2017 il était de 19.3 % et en 2018 il était de 19.4 %. Pour moi, c'est une amélioration et non une détérioration. Pareil pour la capacité de désendettement puisque nous étions en 2016 à 4.8 années, contre 4.43 années en 2017 et 4.48 années en 2018 mais nous restons stables dans notre capacité de désendettement.

Sur les retraitements, dans le contrat financier, ce ne sont pas nos retraitements régionaux, ce sont des retraitements nationaux et la Nouvelle-Aquitaine n'a pas été mieux traitée que les autres. Les retraitements sont actés dans le contrat donc on ne fait pas varier ces retraitements, ils sont actés et nous prenons simplement les chiffres correspondants.

Notre cible au niveau du taux d'épargne serait plutôt sur 17.5 % mais c'est simplement dû à la réforme et aux effets périmètre. Il n'y a pas de modification dans notre objectif sur le taux d'épargne.

Concernant l'endettement, certes il augmente, Monsieur De LACOSTE-LAREYMONDIE, mais comme j'ai plaisir à vous le rappeler, c'est dans le respect de notre objectif de rester en-deçà des 7 ans. Comme vous l'avez dit, nous serons inférieurs à 7 ans en fin de mandature (6.8 ans). Je veux simplement vous rappeler que le seuil fixé par l'Etat dans le contrat financier est de 9 ans. Donc même en étant à 7 ans, nous sommes bien en-deçà de notre objectif.

Pascale, les 19 M€ que tu cites étaient affectés, pour nous, à l'investissement sur l'apprentissage. L'État fait un calcul sur 5 ans et donc les 19 M€ étaient bien investis mais en investissement sur l'apprentissage. Donc on est un peu dupé quand on ne reçoit qu'1 M€ parce que du coup, la différence entre les recettes et les dépenses que tu expliques, tu n'as pris que sur 2 ans mais l'État a regardé sur les 5 dernières années.

Sur le suivi de Neo Terra, un outil de suivi se met en place et nous serons en capacité de « taguer » nos dispositifs pour que vous ayez une meilleure visibilité sur ce suivi de nos dispositifs et des actions.

Concernant la différence entre le montant de l'épargne au BP 2020, qui est bien de 284.9 M€, au CA prévisionnel 2020, il est de 369.6 M€. Au BP, généralement, on fait une estimation très prudente de nos recettes et on part d'un taux de réalisation à 100 %. C'est pour cela que vous avez ces 284.9 M€ alors que dans le CA, les recettes que l'on a reçues sont généralement plus élevées et par contre, la dépense est moindre. Ce qui fait cette différence qui s'explique dans le CA prévisionnel en 2020 et le BP 2020. C'est simplement une prudence d'un côté et de l'autre, on constate que l'on n'a pas réalisé à 100 %, donc on a moins dépensé et nos recettes sont beaucoup supérieures.

Sur la trajectoire des réalisations aux OB, elles se font toujours sur le CA prévisionnel.

Sur les postes d'ingénierie, comme je vous l'ai dit en introduction, nous avons fait une création potentielle de 126 postes dans l'ingénierie puisque nous consacrons sur les territoires, à travers les contrats territoriaux, 7.5 M€ sur l'ingénierie.

Je n'ai pas trop compris votre question sur le régime indemnitaire. Page 26, on note que c'est un régime qui se fait sur 4 ans et en 2020, c'est la troisième année avec les 3.4 M€.

Voilà ce que je pouvais dire sur vos remarques et observations sur ce Budget 2020.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Avant de passer au vote, je voudrais essayer de me poser 3 questions. La situation budgétaire et financière de notre Région est-elle saine, bonne, positive ? La réponse est oui. D'ailleurs, tous les ans on nous dit « cela va cette année mais l'année prochaine, cela n'ira pas ». J'entends ce discours depuis près de 20 ans.

Deuxième question : avez-vous des priorités ? Jean l'a évoqué, oui l'on a des priorités. On a la jeunesse et l'éducation, et la formation. Quand quelqu'un a toutes les priorités, il n'en a aucune. Donc oui, on a la jeunesse, l'éducation, la formation, la recherche. Ensuite, on a le développement économique et l'emploi. Je pense que là-dessus, peu nous en contestent y compris l'originalité dans le monde industriel, y compris sur l'aspect conditions de travail. Je rappelle quand même que tout le dispositif usine du futur que l'on a créé en Aquitaine puis en Nouvelle-Aquitaine - qui est reporté dans toute la France sous le nom « industrie du futur » - a une des plus importantes efficacités qui est sur les conditions de travail et le bien-être au travail. C'est autour de cela que les bonds de productivité et de compétitivité se font dans ce pays ou plutôt dans ce territoire.

Troisièmement, est-on au rendez-vous de ce défi incroyable qui, parfois, nous fait froid dans le dos, sur la transition énergétique/écologique/environnementale ? D'abord, reconnaissons que l'on est la seule Collectivité, le seul pouvoir public en France, à avoir repris toutes nos politiques, toutes nos actions - en juillet nous l'avons voté à une large majorité - sur la résilience, la résistance par rapport au changement climatique. Qui peut reprocher sérieusement que l'on n'ait pas tout fait alors que le chiffre des 10 années de 2030 a été pour beaucoup une surprise ? Cela ne serait pas sérieux parce que cela signifierait que tout seul, on peut tout faire. Or, nous ne ferons rien si nous n'embarquons pas tout le monde, que ce soit les Collectivités, l'agriculture, l'industrie ou la recherche. Et l'originalité de notre démarche est suffisamment forte.

Je remercie d'ailleurs Matthias d'avoir évoqué ce qui, au fil de l'eau, a été fait dans cette Région. Si je prends par exemple, dans l'agriculture, le dispositif dit « AREA » (Agriculture Respectueuse de l'Environnement) - certains d'entre vous n'étaient pas là, pour

beaucoup -, il a été mis en place il y a 15 ans en Aquitaine. Il a conditionné nos aides au monde agricole.

Dans l'agroalimentaire, nous avons lancé, il y a plus de 10 ans, avec Coop de France, une certification sur les industries agroalimentaires en direction du RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). Cette norme dite « 23 000 » qui va passer à 23 030, qui est en discussion notamment avec le Canada, est une norme qui, à partir de l'Aquitaine, va se diffuser sur la planète. On pourrait citer 1 000 autres exemples.

Si demain l'industrie des batteries, la dédieselisation de nos véhicules - qui n'est pas rien - se fait et se fait en Nouvelle-Aquitaine, c'est grâce à votre Conseil Régional d'abord, par le consortium qu'il a créé au niveau de l'industrie de la batterie sur des batteries du futur. Donc je voudrais que l'on tienne compte - et Matthias a eu raison de le rappeler - du fait que faire de la politique, c'est être adulte. Être adulte, c'est considérer les forces et les faiblesses. Il peut y avoir des exigences, il peut y avoir des inquiétudes mais je ne voudrais pas que qui que ce soit dans cette Assemblée ait des doutes sur la volonté, l'obstination, l'exigence de l'exécutif et de moi-même à l'égard de cette transition et de tenir rien que les 10 ans tous les 10 ans.

Avec votre accord, nous pouvons faire un vote global en considérant que le vote est réputé adopté par chapitre - ce qui nous ferait gagner du temps - comme la dernière fois. Le cas échéant, si vous le souhaitez, vous pouvez donner en séance les chapitres sur lesquels vous avez des remarques et ce sera enregistré au procès-verbal.

Êtes-vous d'accord pour qu'il y ait ce vote ?

**M. COLOMBIER.** - Nous ne voterons pas chapitre par chapitre mais nous aurons un vote global.

**Mme LAPREE.** - Monsieur le Président, chers collègues, sur ce Budget et Neo Terra en particulier, il y a eu beaucoup d'affichage et beaucoup d'annonces et peu d'ambition au final pour les agriculteurs de notre Région. Les propositions et les objectifs stratégiques au nombre de cinq en sont l'image. Le 27 novembre dernier, les agriculteurs ont manifesté contre les citoyens qui les agressent car ils ne connaissent rien à leur métier. La loi EGALIM et le discours de Rungis du Président n'ont rien amélioré sur le revenu des exploitations et pire, l'existence même des agriculteurs est remise en cause. Les agriculteurs sont excédés par cette violence gratuite et incompréhensible dont ils font l'objet, ainsi que des remises en cause de leurs pratiques sur fond de grande inquiétude économique.

Ici, Monsieur le Président dans cet hémicycle, vous-même vous livrez parfois à cet agribashing, soutenu et poussé par une majorité et par votre majorité ou une partie de votre majorité. Le Président de la République ne se montre pas assez ferme contre cette

persécution et sa parole ne décourage pas les agresseurs qui provoquent des incendies, s'introduisent dans des élevages, filment, les médias diffusent sans vérification, mettant en avant la peur et l'obscurantisme. Et je ne vous parle pas de ces éleveurs condamnés à payer de fortes sommes d'argent parce que leur activité est soi-disant malodorante.

La multiplication des traités de libre-échange avec le continent américain ne fait qu'accroître les difficultés et le sentiment d'abandon. Et je ne souhaite pas, dans cet hémicycle, me retrouver complice involontaire de cette persécution, de cette volonté de détruire toute une profession. Il y a 20 ans, une certaine élite économique, totalement irresponsable, rêvait d'une France sans usine. Et bien ça, c'est fait ! Il va se passer la même chose pour l'agriculture et donc pour notre autonomie alimentaire. Nous avons oublié d'être reconnaissants envers ceux qui nous ont permis de sortir de la faim et la France n'a plus assez faim pour se soucier de ceux qui la nourrissent. Aucune autre profession n'a été capable de s'adapter...

**Mme MESNARD** - Je croyais qu'il n'y avait pas de sujets nationaux dans cet hémicycle.

**Mme LAPREE.** - C'est juste une petite phrase. Après, je reviens très vite aux sujets régionaux, ne vous inquiétez pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Concluez Madame.

**Mme LAPREE.** - Aujourd'hui, vous nous proposez cinq objectifs d'accélération de la transition agricole. La Région accompagnera l'ensemble de la filière agricole en promouvant une modernisation et la compétitivité économique. De belles phrases car les agriculteurs n'ont pas attendu la Région pour commencer ces évolutions mais par contre, attendent des aides accessibles à tous car aujourd'hui, ce que souhaitent les agriculteurs, c'est juste pouvoir exercer leur profession sereinement et en vivre décemment. Et leur préoccupation face à ces changements, c'est le volet économique.

Ce Budget en augmentation devra servir à les rassurer en changeant de pratiques. Ils seront confrontés à une baisse de production et donc une baisse de revenus. Et plutôt que d'utiliser des fonds publics régionaux à alimenter des associations et des agences aux objectifs plus ou moins avouables (90 000 € pour GRAINE Aquitaine par exemple - et il y en a plein d'autres malheureusement -), dont les conclusions sont toujours orientées contre l'agriculture, sans jamais aborder le sujet de l'urbanisation, de la ville qui pollue, les agriculteurs se voyant même obligés d'épandre sur leurs terres des boues de stations d'épuration sans pouvoir récupérer l'eau qui va avec et ainsi pouvoir rétablir le cycle de l'eau... Ne devrions-nous pas, enfin, créer ces réserves de stockage de l'eau qui, si elles avaient été mises en place cette année...

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président...

**M. LE PRESIDENT.** - Madame s'il vous plaît, vous voyez bien que vous êtes...

**Mme LAPREE.** - Cela parle de Budget.

**M. LE PRESIDENT.** - Tous les Présidents de groupes se sont exprimés...

**M. COLOMBIER.** - Ce n'est pas une explication de vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Cela ne va pas. Concluez, s'il vous plaît.

**Mme LAPREE.** - Notre autonomie alimentaire repose sur les agriculteurs...

**M. LE PRESIDENT.** - Non mais concluez !

**Mme LAPREE.** - Monsieur le Président, je vous cite : « la puissance de feu » de notre Région doit permettre de montrer l'exemple et sauver ce métier dont personne aujourd'hui ne semble s'inquiéter de la disparition lente mais irréversible. Arrêtons de dépenser des sommes indécentes pour financer des associations, des cabinets, des études, qui distillent des pensées orientées sur des chemins obscurs. Cela parle de Budget ça ! La science et la raison sont absentes mais les agriculteurs sont toujours les accusés.

C'est l'argent utilisé pour le Budget régional, c'est tout.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Madame. Je pense que vous êtes complètement dans la caricature.

**Mme LAPREE.** - Je suis sur le terrain Monsieur.

**M. LE PRESIDENT.** - Lydia HERAUD aussi. Nous avons réuni 140 agriculteurs-organisations agricoles. Je ne sais pas si vous êtes dans VitiREV mais vous devriez y être, cela vous ferait du bien.

**Mme LAPREE.** - Je suis viticultrice Monsieur et je suis certifiée HVE 3 depuis 15 jours.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous n'êtes pas dans le film que l'on a engagé et dont on a parlé, c'est dommage. Je demande à Lydia HERAUD peut-être de vous y engager.

**M. DURAND.** - Je voudrais intervenir sur le chapitre « sport » du Budget.

Je peux ne pas le faire.

**M. COLOMBIER.** - Il y a plusieurs interventions par groupe alors...

**M. LE PRESIDENT.** - Je sais que je peux vous faire confiance pour avoir une intervention courte.

**M. DURAND.** - Merci.

Chers collègues, avec 0.9 % du Budget Primitif 2020 consacré au sport, le total des crédits connaît une très légère progression qui nous rapproche timidement de la barre des 1 % du Budget que le sport, en France, ne parvient toujours pas à franchir, que ce soit au niveau de l'Etat ou de notre Collectivité. Alors encore un petit effort, Monsieur le Président, en osant un arbitrage courageux sur un bon sujet qui amène de la plus-value dans toutes les strates de notre société.

Le sport, par ses multiples bienfaits, reste un investissement rentable. De ce point de vue, nous devons nous féliciter de l'argent public investi dans nos deux CREPS de Poitiers et de Bordeaux en rattrapant une grande partie du retard accumulé depuis des années dans la rénovation et la modernisation des équipements de ces établissements publics, nous œuvrons pour le long terme. Notion d'anticipation qui ne participe, hélas, que trop peu souvent aux choix budgétaires. N'oublions pas que ces CREPS dispensent des formations diplômantes et en dehors des sportifs de haut niveau, s'ouvrent à des publics extérieurs. Et pour garantir leur autonomie de gestion, il faut leur donner la possibilité de renforcer leurs ressources propres, voire en générer de nouvelles.

En tout cas, ces établissements doivent être heureux d'avoir changé de propriétaire depuis l'application de la loi NOTRe car l'État n'a non seulement rien fait de significatif depuis plus de 20 ans pour rendre les CREPS plus attractifs et fonctionnels, mais il a même envisagé un temps de les supprimer purement et simplement.

Par contre, dans la politique de notre Région en faveur du sport, notre groupe ne peut regretter, une fois encore, un manque d'imagination et de créativité - en dehors de ce que je viens de dire pour les CREPS - et de notre engagement comme « Terre de Jeux 2024 ». Cette participation sera d'ailleurs précisée dans la délibération 36. Ces deux implications de la Région étant l'une imposée par la loi (les CREPS) et l'autre par un événement qui crée un élan naturel dans la France toute entière. Le constat réel est que l'on reconduit dans le confort, année après année, des actions quasi identiques, sans même toujours s'interroger sur leur bien-fondé et leur réel bénéfice.

Ainsi, rien n'est toujours fait à ce jour pour favoriser le sport en entreprise. L'entreprise, qui est pourtant ici au cœur de nos préoccupations. Vous, Monsieur le Président, qui savez si bien identifier les bons projets économiques et industriels, comment laissez-vous en friche ce thème du sport au travail ? La prise de conscience de la nécessité de développer l'offre d'activité physique et sportive au travail semble enfin se faire, tant au niveau des dirigeants d'entreprise que de l'État. En témoigne cette volonté récente du législateur qui, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, veut enfin corriger cette aberration qui

consistait, pour l'URSSAF, à considérer que le sport en entreprise était un avantage en nature.

Puisque l'impact positif est d'ores et déjà prouvé notamment pour les femmes, accompagnons ce mouvement non pas en votant en fin de plénière des motions incantatoires sans aucun impact, mais bien en imaginant des dispositifs d'aide pour intégrer l'activité physique au cœur de la stratégie de la qualité de vie au travail. Nous subventionnons bien des clubs sportifs professionnels qui sont des entreprises de sport-spectacle, parfois entre les mains de fonds d'investissement étrangers et au modèle économique vulnérable. Pourquoi, par exemple, ne pas mettre en place une offre de financement spécifique pour inciter les entreprises - surtout les TPE et les PME - à se doter de lieux dédiés au sport pour promouvoir, plus que jamais, l'activité physique de leurs salariés ? Tout doit être fait pour que tout le monde se mette au sport.

Merci à tous pour ce temps d'écoute sur un sujet trop peu souvent évoqué dans notre hémicycle.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Pierre de ce que vous avez dit par rapport aux CREPS parce que c'est un effort financier qui est non négligeable alors même que sur la formation pas simplement des athlètes mais aussi celle des formateurs, c'est un élément.

Il y a deux difficultés que rencontre notamment Nathalie LANZI là-dessus : premièrement, globalement, se fixer des priorités à l'intérieur du Budget, ce qui fait que l'on ne peut pas s'étaler partout. Cela a été quand même un effort considérable.

Deuxièmement, beaucoup de Collectivités se sont un peu repliées par rapport au sport, y compris l'État. Et la Région, d'une certaine manière, s'est retrouvée au milieu du jeu et pas facile d'avoir des réponses partout.

Sur le sport en entreprise, - Nathalie LANZI me dit qu'il y a des actions - je ne suis pas sûr que ce soit plus un effet d'apport financier de la Collectivité et de la Région que d'une réflexion commune à avoir dans tous nos clusters, que de faire passer des messages. On a clustérisé la plupart des entreprises qui travaillent ensemble maintenant. Je le vois au niveau du club des ETI, on s'attaque là à la classe moyenne des entreprises et qui s'aperçoivent que le rôle du sport dans le temps de travail, à midi, les facilités qui peuvent exister, sont très positives par rapport à la vie au travail.

Troisièmement, le rôle aussi de bénévoles qui peuvent venir de l'entreprise pour encadrer des groupes. Parfois, lorsque l'on se situe à un âge professionnel un peu avancé,

l'idée est d'avoir quelques heures qui permettent d'être détachées et d'aller entraîner tel ou tel club.

Enfin, l'autre discussion que nous avons, qui correspond à celle de l'usine du futur mais plus largement, nous n'avons pas à intervenir nous-mêmes - ce sont les intercommunalités - sur les bâtiments, sauf par exception. Demander aux entreprises importantes, ce sont difficilement les TPE ou PME parce qu'elles sont obligées de mutualiser. Supposons que l'on fasse, dans une zone d'activités, un terrain de basket ou une piste d'athlétisme, on voit bien que c'est plus le club d'entreprises qu'il faudrait aiguiller dans ce sens-là mais il y a des pistes, et je peux vous assurer que la réflexion que vous nous soumettez depuis un à deux ans, je l'évoque chaque fois que je rencontre des clubs ou des groupes d'entreprises. J'ai pris le point.

**M. RABIT.** - Je voudrais rappeler, en introduction, qu'il nous est tout à fait possible d'intervenir chapitre par chapitre, comme la loi nous y autorise.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout à fait. Je demandais l'unanimité, comme à chaque fois.

**M. RABIT.** - C'est seulement la possibilité que nous utilisons dans notre groupe et je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénient puisque pour la plupart, ce sont des sujets qui n'ont pas été abordés dans la déclaration liminaire.

Il a été beaucoup question de Neo Terra, il a été peu question d'aménagement du territoire et c'est sur quoi je voudrais insister avec deux observations à formuler. D'abord, une interrogation. N'aurions-nous pas, en Nouvelle-Aquitaine - à l'image de ce que nous avons vécu pendant pas mal d'années avec Ségolène ROYAL -, un Président de Région illusionniste ? On peut légitimement se poser la question car rappelons-nous, depuis quelques mois, nous approuvons de nombreux Règlements d'intervention en matière d'aménagement du territoire ...

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je me demande à quoi servent les réunions de Présidents de groupes où l'on cadre les choses. Bientôt, on va avoir quatre ou cinq interventions par groupe. Je veux bien, mais il faudrait savoir où l'on va.

**M. RABIT.** - Je suppose, Monsieur COLOMBIER, que vous êtes très intéressé par l'aménagement du territoire.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous en prie !

**M. COLOMBIER.** - Oui mon cher collègue, mais sur 46 dossiers, vous avez la possibilité d'évoquer...

**M. LE PRESIDENT.** - Essayez de résumer Monsieur RABIT s'il vous plaît.

**M. RABIT.** - Je ne monopolise pas la parole, comme vous avez pu le constater.

Je disais donc que nous avons récemment approuvé la pièce maîtresse de tout ce dispositif, en l'occurrence le SRADDET, et vous l'avez fait à grand renfort d'affichage et de grandes déclarations d'intentions. Et là, je dois dire que nous avons vu un Président, dans les principes, afficher une ambition forte en matière de planification de l'espace régional, de rééquilibrage des territoires, de mobilité, d'aménagement des infrastructures et bien d'autres encore. À tel point que je me suis dit que notre Président de Région était en train de se transformer en Olivier GUICHARD à la mode aquitaine.

Et puis arrive ce Budget, et après l'illusion, c'est la grande désillusion. On voit, en quelques semaines, passer de l'affirmation d'une politique volontariste forte - que je ne conteste pas - justifiant de moyens financiers conséquents, au filet d'eau tiède que vous nous proposez aujourd'hui avec ce BP. L'ombre d'Olivier GUICHARD s'estompe et nous nous retrouvons avec une copie sans relief, sans ambition, bref, un Budget qui ne répond pas aux préoccupations du moment. Or, vous avez pu constater, comme nous, la colère qui remonte des territoires et des quartiers - vous parliez tout à l'heure des gilets jaunes et du volet social -, il y a un sentiment de déclassement et de fracture qui existe dans notre pays.

Partant de là, ma deuxième observation est que l'aménagement du territoire dans ce BP est le parent pauvre et le grand perdant de ce Budget. Je ne parle pas du fonctionnement puisque les crédits diminuent de 7.8 % sur l'aménagement, de 11 % pour l'espace rural, de 36 % pour l'habitat, alors qu'avant retraitement, les dépenses de fonctionnement augmentent. Ce n'est pas nouveau puisque l'on est en train de baisser ainsi depuis 2016.

Plus important, sur les investissements - et c'est le moyen pour la Région de corriger ces déséquilibres, ces fractures entre nos différents territoires et nos quartiers -, les orientations du SRADDET s'envolent comme les feuilles d'automne parce qu'aucun moyen n'est mis sur la table. Ainsi, vous imposez aux autres, à tous les acteurs de terrain, des obligations que vous ne vous faites pas vôtres. C'est une bien curieuse manière d'afficher l'exemplarité de la Région.

La politique contractuelle perd plus de 9 M€ en 2 ans (- 36 %) et pourtant, on en a signé des contrats de redynamisation à grand renfort de communication ! Sur les autres postes, même punition : l'action territoriale - 21 %, le soutien au monde rural et aux petites communes - 33 %, les villes moyennes - 58 %, l'espace rural - 30 %, la politique de la ville - 25 %, l'habitat - 23 % et encore, je ne parle pas du volet routier. Cette litanie est affligeante et les baisses constantes sont sans appel et vous n'êtes malheureusement pas au rendez-vous.

S'il y avait une année où il fallait faire un effort particulier, Monsieur le Président, c'est bien cette année. Il fallait corriger ces déséquilibres, ces fractures, ces disparitions de services publics. S'il y a bien une année où nous devons assurer la survie de nos petites communes, renverser la désertification rampante et la ghettoïsation des territoires et des quartiers, c'est cette année, car les gens n'en peuvent plus. Et nous ne répondons pas aujourd'hui à l'appel qui nous a été lancé ces derniers mois, c'est à la fois décevant et regrettable.

Ce volontarisme n'était donc qu'un volontarisme de façade et vous comprendrez que dans ces conditions, nous ne pourrions pas nous y associer.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous n'avez jamais été maire Monsieur RABIT... Quand un ou une maire arrive, le temps que les dossiers surgissent, cela met 3, 4, 5 ans, parfois 7 ou 8 ans, surtout quand cela ne dépend pas de nous. Vous avez dirigé un supermarché...

**M. RABIT.** - Non, un Groupe de distribution.

**M. LE PRESIDENT.** - On est là dans des décisions qui peuvent être prises facilement et on sait en plus que...

**M. RABIT.** - Cela n'a rien à voir...

**M. LE PRESIDENT.** - Cela n'a rien à voir avec l'action publique sauf sur la désertification des centres-bourgs.

Sur les 51 contrats de territoires que nous avons signés, on est à 1 000 projets aujourd'hui. Certains projets sont en amorçage, la Région est engagée pour 200 M€, cela correspond à 1.2 milliards d'euros de travaux et 7.5 M€ d'ingénierie. Ce sont les EPCI qui sont en train de monter leurs projets.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

**M. AGUERRE.** - Merci Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur les transports. Je ne vais rien vous apprendre de nouveau mais je voulais réaffirmer notre opposition à la Pau-Canfranc. Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens, la presse, la Cour des Comptes s'interrogent sur l'intérêt de ce dossier. Vous m'avez dit l'autre jour que vous n'interviendrez pas sur le train de la Rhune, peut-être, mais je crois qu'il faut prendre modèle sur ce train puisqu'il y passe 350 000 à 400 000 passagers par an alors que sur la Pau-Canfranc, il en passe 10 000 par an. Quand on aura ramené jusqu'à Canfranc, même si l'on multiplie par 10, cela ne fera que 100 000 et je ne crois pas -

et nous sommes nombreux à ne pas croire - que le fret et une ligne internationale par Canfranc soit plausible.

La vallée d'Aspe est magnifique, la gare de Canfranc vaut le détour, Jaca est une belle ville, il faut peut-être réfléchir à l'utilisation, pour des raisons touristiques, de ce territoire. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois donc je me répète mais pour revenir sur le volet routier, je considère qu'il est de plus en plus urgent que le réseau routier soit aménagé. Vous me dites que la Région n'interviendra pas car ce n'est pas sa compétence. Mais je crois que si tout le monde n'intervient pas sur le réseau routier, un jour, on aura des problèmes parce que les entreprises utilisent le réseau routier. Elles ne peuvent pas utiliser le réseau ferré par leur gestion à flux tendu. J'ai l'exemple d'entreprises de notre territoire qui produisent des légumes (haricots verts, petits pois, carottes, etc.) pour des entreprises de Saragosse ou de Pampelune. C'est de la marchandise qui ne peut pas passer par le train et beaucoup de marchandises comme cela. Il faut donc absolument mettre à niveau le réseau routier.

Vous allez me caricaturer parce que vous allez me dire que l'on va saupoudrer sur les routes. Il ne s'agit surtout pas de saupoudrer, c'est d'identifier des axes prioritaires nécessaires à l'économie locale et de lui donner un coup de main.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire très brièvement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mon cher Barthélémy, comme ce n'est pas vous qui payez, vous pouvez dire... En gros, le coût de la mise à 2x2 voies de la 134, c'est plus d'1 milliard d'euros. Certains disent qu'il n'y a pas que la 134. On voit bien d'ailleurs dans le SRADDET que quand on ouvre la boîte, tout le monde arrive avec son barreau.

- Si Jean, surtout vous mon cher Jean.

Je rappelle que la compétence routière, ce sont les agglomérations, les intercommunalités, le Département et l'État. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? On voit, dans chacune de ces Collectivités, les Budgets affectés aux routes, aux infrastructures, diminuer. Et comme dans d'autres domaines, on vient chercher la Région. Donc assumons...

- S'il te plaît Barthélémy, éteins ton micro.

Merci.

Assumons chacun nos responsabilités. Dans ce pays jacobin, le problème est que l'on voudrait qu'il y ait une pincée de tout le monde pour que le Préfet ou la Préfète inaugure toutes les opérations. Non. La meilleure façon de dire à l'Etat et au législateur « organisez les compétences et les ressources des Collectivités d'une manière correcte », c'est que chacun assume ses responsabilités.

Et je voudrais préciser, par rapport aux chiffres qu'a donné Jean DIONIS DU SEJOUR sur les infrastructures, la moyenne des autres Collectivités au niveau du transport est de 11 %. Les autres Collectivités sont à 25 % et nous sommes à 25.07 %. Jean, vous devriez faire votre calcul honnêtement. Si vous ajoutez le fonctionnement et l'investissement, on trouve la réalité.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Non, non.

**M. LE PRESIDENT.** - Il n'y a pas de « non, non ».

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - J'attends la contradiction sur l'investissement en transport par rapport aux autres Régions. Il manque 100 M€ en Région Nouvelle-Aquitaine, et cela vient de quelqu'un du terrain, d'un praticien. Écoutez-le.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout le monde ou presque - sauf Monsieur RABIT - est du terrain et est praticien.

**M. AGUERRE.** - Me donnez-vous la parole une minute pour répondre Président ?

**M. LE PRESIDENT.** - C'est de la part de l'illusionniste cher Monsieur RABIT.

**M. RABIT.** - Je vous manque quelque part Monsieur ROUSSET ?

**M. AGUERRE.** - L'ancienne Région Poitou-Charentes et l'ancienne Région Limousin ont décidé d'aider les routes. Vous avez décidé d'y mettre fin à la fin du CPER. Je crois que c'est dramatique de ne pas participer au prochain CPER et aux prochains projets routiers de la Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est faux.

**M. AGUERRE.** - Si la Oloron-Somport coûte 1 milliard d'euros, peut-être que les 10 ou 20 % que pourrait apporter la Région feraient que le projet est réalisable. Sur des axes prioritaires, pas nombreux, une petite intervention de la Région permet parfois d'être un levier pour réaliser un projet.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis prêt, un jour, en Commission, mon cher Barthélémy, à ouvrir le débat pour avoir, à titre « zoologique »... parce que quand on a commencé à dire, dans le SRADDET « qu'est-ce que le réseau régional prioritaire ? », il y en avait partout.

*(Intervention de Jean DIONIS DU SEJOUR)*

**M. LE PRESIDENT.** - Aujourd'hui, - et vous y avez bien contribué Jean - c'est un feu d'artifice. De la même manière que pour l'Aquitaine, la priorité était la Bordeaux-Pau, que nous avons faite - vous pouvez quand même nous renvoyer cela -, il y a aujourd'hui un autre problème qui est l'enclavement de Limoges. Ce sera grâce à la Région, - je m'y suis engagé

auprès du premier adjoint de Limoges - nous serons au rendez-vous sur la 147 et sur la 141. Donc ne me dites pas que l'on ne fait rien sur les routes.

**M. AGUERRE.** - Ouvrez le débat, je suis sûr que l'on sera raisonnable et on ne fera pas de saupoudrage.

**M. LE PRESIDENT.** - Ce n'est pas possible.

**M. GUERIN.** - Puisque nous sommes sur les transports, une question d'actualité de 12 secondes. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, vous avez possibilité, vous Régions de France, de mettre en concurrence la SNCF sur l'attribution des lignes TER. Cette concurrence sera rendue obligatoire à compter de 2023. La Région Sud est en train de le tester. Question très simple Monsieur le Président : envisagez-vous une éventuelle mise en concurrence de la SNCF sur les lignes TER avant cette date butoir de 2023 ou attendrez-vous la date butoir ?

Vous pestez régulièrement contre SNCF Réseau - à juste titre -, donc à titre personnel, j'aimerais avoir votre avis sur le sujet.

**M. LE PRESIDENT.** - Je rappelle, et Renaud LAGRAVE l'a évoqué à diverses reprises, pour l'instant, d'une certaine manière, on a organisé, sous forme de cinq lots donc la mise en concurrence est possible. Pour l'instant, nous sommes en train de travailler avec la SNCF sur un changement de paradigme et d'organisation et nous aurons à vous soumettre une nouvelle organisation sur un des lots, qui concerne d'ailleurs une grande partie de Bordeaux-Périgueux-Limoges, où la SNCF nous propose une augmentation des services de la circulation des trains de 11.5 %, pour un coût marginal.

Aujourd'hui, c'est vrai que cette tension liée à la mise en concurrence est en train de faire bouger la SNCF et nous ne pouvons que nous en réjouir.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais, avec votre accord, passer au vote.

Qui est d'avis d'adopter le Budget le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Il y avait non-participation au vote Jacques COLOMBIER...

**M. COLOMBIER.** - Dans le cas où l'on faisait voter chapitre par chapitre. Globalement, nous votons résolument contre, bien sûr.

**M. LE PRESIDENT.** - Il est pris acte de ces votes.

**N° 1a**

Vote sur le « Budget Primitif 2020 : Budget Principal »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- **CONTRE** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Le Budget est adopté.

N°1b

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION**

N°1c

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS**

N°1d

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE REGIE CINEMA**

N°1e

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION  
D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a les différents Budgets annexes. Sur le Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation, même vote ?

**Mme REQUENNA.** - Nous concernant, sur les quatre Budgets annexes, nous ferons une non-participation au vote.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, sur l'innovation, nous votons pour, ainsi que sur les crédits européens. Nous sommes contents d'avoir quelques crédits européens, nous payons tellement pour l'Europe...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Non-participation.

**M. SEBTON.** - Même chose.

**Mme LE GUEN.** - Concernant le Budget annexe de l'innovation : pour. Fonds européens : non-participation. Régie cinéma : contre. Énergie photovoltaïque : pour.

Merci.

**M. COLOMBIER.** - Nous votons contre les deux autres Budgets.

**M. GUERIN.** - Sur les Budgets annexes, on ne participe pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - La majorité vote pour.

**N° 1b**

Vote sur le « Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

**N° 1c**

Vote sur le « Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Fonds Européens »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**N° 1d**

Vote sur le « Budget Primitif 2020 : Budget Annexe Régie Cinéma »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**

- **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A LA MAJORITE**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

**N° 1e**

Vote sur le « Budget Primitif 2020 : Budget Annexe  
Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

**M. LE PRESIDENT.** - Ces Budgets sont donc adoptés.

Je vous propose, mes chers collègues, qu'on lève la séance pour aller déjeuner.

*Interruption de séance – pause-déjeuner*

**SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET  
D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)**

*Reprise de la séance*

**M. LE PRESIDENT.** - Nous reprenons la séance. Je donne la parole sur la présentation de l'état après la consultation des partenaires et l'enquête publique, à Laurence ROUEDE.

**Mme ROUEDE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. On vous a prévu une présentation power point pour vous expliquer d'abord, quelle a été la vie de ce schéma d'aménagement du territoire depuis que l'on en a adopté le projet le 6 mai dernier. Nous avons consulté les personnes publiques associées pendant trois mois, du 24 mai au 24 août.

Ensuite, nous avons procédé à la phase d'enquête publique de septembre à novembre 2019 et nous nous retrouvons aujourd'hui pour le vote du texte définitif du schéma ; si tout se passe bien, nous pourrons ensuite le transmettre à l'approbation de Madame la Préfète qui aura trois mois pour approuver ce schéma d'aménagement du territoire. Si nous respectons bien ce délai, nous devrions être la troisième Région de France à adopter son SRADDET, avec une démarche - je vous le rappelle - qui avait été entamée mi-2017, donc cela fait un peu plus de deux ans et demi de travail.

Dès le début, nous avons engagé ce schéma sous l'angle de la concertation avec plus d'une centaine de réunions de concertation qui avait été organisées. Nous avons reçu un peu moins de 200 contributions écrites et puis nous avons travaillé pendant deux ans avec les Services et l'ensemble des élus concernés, en profondeur auprès des SCOT, du CESER, de la CTAP et d'un certain nombre de partenaires qui seront concernés par ce schéma d'aménagement du territoire.

Très concrètement, depuis le 6 mai, nous avons passé la phase des avis, 161 personnes publiques et Instances ont été sollicitées. Le CESER nous a rendu son avis. La CTAP a également pu faire un débat et rendre état de ses débats. L'autorité environnementale nous a rendu son avis, fin août. Les Régions limitrophes ont été concertées. Bordeaux métropole, bien entendu. Les Intercommunalités qui sont compétentes en matière de plans locaux d'urbanisme. Les établissements publics qui sont porteurs de SCOT. Les PLUI, les SCOT, les PLU seront les principaux documents de planification qui auront à tenir compte de ce schéma, ainsi que les Syndicats de parcs naturels régionaux. Sur ces 161 personnes publiques associées, cinquante-huit nous ont rendu leur avis dans les délais impartis de trois mois. Pour la plupart, ces avis sont réputés, favorables. Toutes

les autres sollicitations qui n'auraient pas reçu d'avis sont également réputées favorables puisque la non-réponse vaut approbation.

Ensuite, nous sommes passés à la phase d'enquête publique, sur septembre et octobre. On a mené une enquête publique assez large à l'échelle de la région, avec neuf Commissaires enquêteurs qui ont été mandatés, qui ont mené 33 jours d'enquête. On s'est déployé dans 41 lieux de permanence ; ce qui a permis, dans le délai prévu pour l'enquête publique, de recueillir un maximum, ou en tout cas de donner la possibilité d'un maximum d'observations. Au total, 304 observations ont été faites, relatives à ce projet de SRADDET, et bien entendu, elles ont toutes été analysées ; elles ont fait l'objet de questionnements de la part des Commissaires enquêteurs auprès des Services, et notamment du Service qui suit le SRADDET, ce qui nous a permis au final d'avoir communication, le 25 novembre dernier, de l'avis favorable de la Commission d'enquête, sans réserve, assorti simplement d'une dizaine de recommandations que nous avons également intégrées à nos réflexions.

Depuis le 6 mai, nous avons ajusté le SRADDET sur lequel nous avons débattu le 6 mai dernier, ce que vous avez voté et ce que nous avons voté ; nous l'avons ajusté pour tenir compte évidemment des avis des personnes publiques associées et des observations de l'enquête publique et des résultats de la Commission d'enquête. On n'a pas changé fondamentalement les grands objectifs stratégiques du schéma tel que nous l'avons proposé le 6 mai dernier. Nous sommes toujours sur un SRADDET à l'horizon 2030, qui vise une Nouvelle-Aquitaine en transition écologique, énergétique, qui vise à bien vivre dans les territoires, qui vise à des opérations et des mécanismes de rééquilibrage territorial, à lutter contre la déprise des territoires, gagner en mobilité, produire et consommer autrement et lutter contre l'étalement urbain et commercial qui sont les grands axes stratégiques, les grands objectifs qui font l'identité de ce schéma Nouvelle-Aquitaine.

En revanche, nous sommes venus, sur la base de ces grands objectifs stratégiques, à améliorer et ajuster le projet que nous avons voté le 6 mai dernier, pour l'améliorer en cohérence, pour parfois rectifier quand, en effet, certaines erreurs avaient pu être repérées, ou même pouvoir aller plus loin et en particulier, ce que nous n'avions pas pu faire le 6 mai dernier, c'est tenir compte dans ce document définitif d'éléments d'avancée de la feuille de route Néo Terra qui a été votée le 9 juillet et que nous ne pouvions pas intégrer lors du vote du projet le 6 mai.

Juste les principaux ajustements, que nous avons choisis de vous présenter aujourd'hui, qui représentent vraiment les principales évolutions de ce document entre le 6 mai et ce jour. On a affiné la question de la gestion économe de l'espace sur laquelle on a été extrêmement interrogé, sollicité, avec deux grandes tendances, à la fois une tendance du

côté de l'autorité environnementale où de certaines demandes d'aller peut-être plus loin dans la gestion économe de l'espace, et d'un autre côté de demandes de personnes publiques associées, de Collectivités territoriales nous demandant de préciser ou de territorialiser différemment nos objectifs en matière de lutte contre l'étalement urbain.

Comme modifications, nous avons proposé, comme on s'y était engagé, de modifier le texte de sorte de renforcer encore notre attention au contexte et à la trajectoire des territoires en matière de lutte contre l'étalement urbain. Comme on l'avait prévu - c'était expliqué dans le document joint en annexe - on a inscrit concrètement dans les objectifs le décompte des infrastructures d'intérêt national qui échapperaient au souhait local des Collectivités ; on travaille à la rédaction et l'on continue d'améliorer un document pédagogique qui va servir d'aide aux différentes Collectivités territoriales pour bien comprendre nos objectifs de gestion économe de l'espace qui sont, je vous le rappelle, sur une limitation par deux de l'étalement urbain et du rythme de consommation foncière.

Depuis le 6 mai, nous disposons de l'occupation du sol, de l'outil d'observation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui nous a démontré qu'il était important de s'engager dès à présent dans cette lutte contre l'étalement urbain puisque cette occupation des sols à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine fait la démonstration que sur l'échelle de tant de références entre 2009 et 2015, nous avons artificialisé en Nouvelle-Aquitaine l'équivalent de deux fois le bassin d'Arcachon à marée haute.

Autre évolution, l'équilibre des territoires avait fait l'objet de débats et de demandes en CTAP et au sein même de cette Assemblée plénière avec un certain nombre de Collectivités qui nous avaient demandé d'affiner notre armature territoriale. C'est ce que l'on a fait, cela a demandé un gros travail. On a donc fait entrer 34 nouveaux Pôles en créant un niveau intermédiaire de structurations et de représentations des Pôles et de l'armature territoriale. Effectivement, maintenant ce document et cette armature territoriale sont fort justement plus en phase avec la réalité des territoires.

Sur les mobilités, nous sommes venus préciser les modalités de coordination entre les autorités organisatrices, et réaffirmer l'ambition de la décongestion de la métropole en mentionnant le RER métropolitain, les réseaux de cars express et l'étoile ferroviaire Saint-Marien, Langon, Arcachon, Libourne.

Sur la question de l'eau qui était une demande assez forte de l'autorité environnementale, nous sommes venus renforcer la question du développement de l'urbanisation en prenant en compte la disponibilité actuelle et à venir de la ressource.

Enfin, de façon générale sur le volet et sur le livret des règles générales, et cela faisait l'objet notamment de demandes assez fortes des représentants des SCOT, nous sommes

venus clarifier l'articulation entre SRADDET, SCOT, PLU, PLUI, pour que chaque échelle de planification mesure mieux ce qui serait de son ressort dans le cadre des règles générales pour donner plus de cohérence au document de façon globale.

Comme je le disais, on est aussi venu qualitativement nourrir ce document d'un certain nombre de demandes qui ont été portées soit par le CESER, soit par la CTAP, soit par nous-mêmes, en intégrant Néo Terra.

Pour la suite, si ce SRADDET est voté aujourd'hui, on entrera dans la phase finalement la plus importante, la phase opérationnelle, de mise en œuvre qui sera portée par Reine-Marie WASZAK dans le cadre de la cohérence globale en matière d'aménagement du territoire et du lien à faire avec les contrats de territoire. On aura un travail à poursuivre en interne et en externe pour faire vivre ce schéma et le mettre en œuvre.

D'abord en interne, pour suivre ce travail de transversalité qui a été mené depuis deux ans et demi pour son élaboration et qui, je pense, était quand même relativement remarquable voire même inédit dans le travail en finesse qui a été fait à travers toutes les différentes politiques sectorielles pour intégrer ce schéma d'aménagement du territoire, la mobilisation bien entendu en lien avec Néo Terra de la politique contractuelle et des différentes politiques sectorielles sur ce schéma d'aménagement du territoire qui nous engagera, nous-mêmes, au premier titre, évidemment. Et puis, s'engager dans la capacité à suivre et évaluer ce schéma pour bien vérifier au fur et à mesure de sa vie que l'on est bien dans la réussite et les bonnes trajectoires pour les objectifs que l'on s'est fixés à l'horizon 2030. Ceci est pour nos engagements en interne.

Evidemment, ce schéma d'aménagement du territoire, c'est en cela que c'était un premier exercice pour la Région Nouvelle-Aquitaine, engage aussi d'autres partenaires et d'autres Collectivités. Dès qu'il sera approuvé par la Préfète nous en ferons une présentation dans les différents territoires. On va diffuser, produire un certain nombre de documents pédagogiques ; on a beaucoup insisté et dans tous les débats, surtout ce qui est ressorti des dernières semaines, la nécessité de faire beaucoup de pédagogie sur ces SRADDET. Donc, suite aux prochaines élections, parce que dans les trois mois à venir, on aura les prochaines élections et les renouvellements des Exécutifs locaux communaux, intercommunaux ; à partir de là, on s'engagera dans un grand travail de pédagogie, à la fois par des réunions territorialisées et par des présentations de documents pour faire comprendre ce qu'il y a dans ce schéma d'aménagement du territoire.

Autre sujet extrêmement important sur lequel nous sommes déjà en train de travailler depuis plusieurs semaines, c'est un partenariat inédit avec les Services de l'Etat pour co-écrire un guide d'application des règles du SRADDET de sorte que l'on soit bien certain que

d'un bout à l'autre du territoire néo-aquitain, ce que nous avons inscrit dans ce SRADDET soit bien compris de la même façon par les Services de l'Etat et en particulier par les DDTM qui auront à juger des SCOT, des PLUI, des PLU, évidemment et de leur bonne prise en compte du SRADDET.

Autre sujet important, assurer notre rôle de personne publique associée pour accompagner les SCOT, les PLUI et les PLU, également, à tenir compte de ce schéma ; on s'appuiera sur cette phase-là et à chaque fois que nous le pourrons sur les agences d'urbanisme et sur le réseau des CAUE qui sont d'ores et déjà des partenaires précieux des différentes Collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification.

Donc, voilà en résumé les évolutions qui ont été celles de ce schéma depuis le vote du projet jusqu'à aujourd'hui. Avant de soumettre ce SRADDET Nouvelle-Aquitaine en transition à vos débats et à vos votes, d'abord, je souhaitais avoir une pensée particulière pour Gérard VANDENBROUCKE qui a œuvré pour ce document stratégique et qui manque à cette Assemblée aujourd'hui. Et puis également, je souhaite remercier tout particulièrement, bien sûr, tous ceux qui ont travaillé à ce schéma depuis son lancement, il y a deux ans et demi, les élus, les partenaires bien entendu, et puis aussi les Services et les collaborateurs, au premier rang desquels, le petit Service SRADDET de la DATAR et l'ensemble des membres du Comité opérationnel du SRADDET, qui ont relevé un défi nouveau. C'était un premier schéma, avec l'élaboration de ce SRADDET, avec une méthode transversale, une capacité de concertation, d'écoute et de prise en compte des remarques, ce qui fait qu'ils ont abattu un travail vraiment monumental parce que de ce point de vue-là, je crois que l'on ne les a pas épargnés ; je tenais également à l'occasion de cette séance, à les remercier tout particulièrement.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Laurence et merci à vous aussi, du travail accompli.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, féliciter et saluer le travail accompli par les Services et par Laurence ROUEDE. Si parfois, nous rêvons d'être dans la majorité, je vous avoue que je n'aurais pas voulu porter ce sujet, tellement il était lourd et tellement il fallait avoir de courage pour aller affronter tous les éléments perturbateurs qu'il y avait. Donc, bravo, chère Laurence, bravo aux Services.

Nous avons pris lors des consultations et concertations notre part et ce sujet a été largement débattu au mois de mai dernier. L'occasion pour moi de rappeler au nom du Groupe MODEM et Apparentés que des amendements que nous avons proposés avaient été retenus, pas moins de quatre, d'où notre satisfaction. Je ne vais pas reprendre le propos qui a été le mien à ce moment-là, sinon pour dire qu'entre une contrainte administrative née de la loi NOTRe ou un schéma support pour les territoires, un appui technique pour aux

territoires, nous avons alors préféré choisir la seconde option considérant qu'il serait nécessaire d'aller l'expliquer sur les territoires, ce qui est largement envisagé dans cette version définitive avec la mise en œuvre du guide d'application.

Sachez-le, Monsieur le Président, chère Laurence, notre position est la même aujourd'hui, c'est pourquoi, sans faire durer le suspense, je peux d'ores et déjà vous dire que nous voterons ce schéma. Ce vote favorable n'exclut pas quelques remarques de notre part.

Des satisfactions d'abord dans l'objective 23 où l'on va plus loin dans le schéma initial sur le réseau routier d'intérêt régional, mais également des évolutions sur la consommation foncière avec les éléments complémentaires qui ont été ajoutés dans la version définitive. Donc, en la matière, si la réduction de 50 % de la consommation d'espaces à l'échelle régionale, par un développement économe du foncier n'était pas anxiogène pour nous, parce que finalement, elle ne faisait que confirmer la loi de modernisation agricole de 2010, nous avons des craintes, et je l'avais exprimé, sur la globalité d'analyse de ces 50 %. Nous accueillons donc avec satisfaction les modifications de l'objective 31 qui prend en compte de manière explicite le contexte socio-économique démographique et environnemental des territoires, parce que, comme nous avons l'habitude de le dire, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas une mais elle est bien diverse.

De même, nous saluons la volonté de ne pas considérer tous les territoires de la même manière en tenant compte des efforts d'ores et déjà, consentis par les plus vertueux, ceux qui ont donc déjà fait des efforts en matière de neutralité foncière.

Je n'omettrais pas d'évoquer l'armature territoriale qui s'est développée, en distinguant aujourd'hui 133 Pôles d'armatures régionales et en intégrant 19 Pôles intermédiaires - cela avait d'ailleurs été l'objet d'un de nos amendements.

Comme vous le voyez, des satisfactions qui répondent pour partie aux doutes que nous avons émis lors des débats sur le projet de SRADDET au mois de mai dernier. C'est également avec prudence, en revanche, que je souhaiterais aborder l'objectif 54 et les ajouts concernant l'objectif de 30 % de surface agricole utile biologique avec 80 % d'exploitations agricoles, certifiées en agriculture biologique ou haute valeur environnementale à l'horizon 2030. Alors, bien sûr, mon propos prendra le contrepied de ce qu'a pu dire Eléonore ce matin, parce que cet objectif est à prendre avec beaucoup de précautions et doit toujours étroitement être lié à la volonté d'accompagner les transformations agricoles, sans sanctionner ceux qui ont moins de volonté ou plus de difficultés pour se transformer. Cela fera l'objet d'une intervention de Barthélémy AGUERRE lors de la délibération 30. Etroitement lié également à la notion de rentabilité économique parce qu'aujourd'hui, si l'on sait qu'il y a des marchés en bio qui rémunèrent correctement certaines filières, tel que les

légumes, maraîchage ou viticulture, on sait aussi que ce n'est pas le cas pour les filières viandes, par exemple.

Pour ce qui est de la certification « haute valeur environnementale » qui s'apparente à la continuité du dispositif « AREA » qui vous avez évoqué ce matin, Monsieur le Président, et pour lequel les effets de levier ont été importants, les objectifs ne pourront pour autant être compris et atteints que si les référentiels HVE évoluent. En effet, en l'état actuel des choses, les référentiels qui datent de 2008 excluent trop de filières régionales comme les grandes cultures où également comme une grande majorité des élevages qui, pourtant, sont souvent sous signe d'origine et de qualité. Donc, cela est d'autant plus paradoxal parfois, que les grandes cultures ont un indice de fréquence de traitement inférieur à 3, alors que, par exemple, les cultures de pommes ont un IFT supérieur à 15, ou la viticulture, et arrivent à entrer plus aisément dans les référentiels HVE.

Donc, je crois que notre objectif, de fait, avant même de poser ces 80 % afin qu'il soit compris et bien perçu par nos agriculteurs, est de résolument œuvrer aux côtés des organisations agricoles pour faire évoluer les référentiels HVE et la Nouvelle-Aquitaine a une carte à jouer de ce point de vue-là.

Je ne serai pas plus longue et je vous remercie de votre attention.

**M. CHARBONNEAU.** - Monsieur le Président, chers collègues. Concernant le SRADDET, je voudrais d'abord m'assurer que l'Assemblée a bien reçu notre amendement présenté par notre Groupe, et pendant que l'on vérifie, je vais donc intervenir pour rappeler les principales raisons de notre opposition au SRADDET.

Les modifications apportées à votre texte n'en éliminent pas moins les principaux défauts : augmentation du millefeuille réglementaire et administratif, affaiblissement des petites communes, éloignement des citoyens des centres de décisions. Le SRADDET n'échappe pas non plus à l'incohérence de vouloir créer une région du « bien vivre » écologiquement responsable, tout en maintenant le cap des lois NOTRe et MAPTAM qui encouragent par ailleurs la métropolisation, la suppression progressive des Départements au profit des Grandes Régions et la forte polarisation des territoires, ce qui accélère les inégalités entre celles-ci.

Ce super schéma vise en effet également à imposer un carcan réglementaire de bonnes mesures, censé résorber notamment les problèmes d'emplois et de formations tout en assurant les conditions optimales permettant d'entrer dans les objectifs de la transition écologique, énergétique, dans une optique de développement durable. A ce titre, le SRADDET invite à une transformation complète de nos modes de vie, ce que nous ne sommes pas nombreux à vouloir accepter, afin de les rendre Néo Terra compatibles.

Dans cette optique, les objectifs assignés en matière de transition énergétique sont éclairants particulièrement l'objectif 51, objet de notre amendement. Cet objectif recèle tous les poncifs de votre politique énergétique. Voulant passer pour le bon élève de la transition écologique, votre SRADDET se fixe comme objectif les oukases rendus par l'Union Européenne en juin 2018, à savoir, faire passer la part des énergies renouvelables de 27 à 32 % d'ici 2030, objectif révisable à la hausse en 2023, comme si tout cela se réaliserait avec autant de précision.

Afin de tenir ses objectifs voire de les dépasser, le SRADDET propose de valoriser les différents gisements régionaux d'énergie renouvelable continentaux et maritimes, une part importante est réservée à l'éolien puisque le tableau des objectifs chiffrés qui nous est présenté marque une progression très nette de l'éolien ; je vous fais grâce des gigawatts/heure pour vous dire que ce que vous proposez, la part de production sera multipliée par 15. Alors, au vu de ces objectifs, nous pouvons craindre une explosion de projets d'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire national, ce qui est d'ailleurs clairement annoncé au chapitre « Orientations prioritaires », dans lequel il est annoncé le rééquilibrage infrarégional pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents moyens. Aussi, non contents d'avoir défiguré les paysages bocagés du Nord de la région, l'ancien Poitou-Charentes, vous prétendez maintenant étendre les implantations d'éoliennes aux départements n'ayant pas encore de parcs éoliens : la Gironde que vous connaissez mieux que moi, la Dordogne, paysages exemplaires, les Landes, les Pyrénées Atlantiques, le Lot-et-Garonne. Poussez-vous l'égalitarisme jusqu'à ses conséquences ultimes puisque vous annoncez un rééquilibrage volontariste vers le Sud et une solidarité avec les territoires infrarégionaux dans son éolien ? Moi, je pense que oui. Alors, il ne fait aucun doute que certains maires Verts qui composent votre majorité ont dû favoriser un tel projet dans d'enlaidissement de nos paysages, eux qui n'ont d'écologistes que le nom.

Je conclus Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, l'amendement que nous déposons au nom du Groupe Rassemblement National, souhaite suspendre définitivement toute politique de rééquilibrage infrarégional afin de préserver les territoires de l'ex-Aquitaine de la pollution éolienne. Nous souhaitons également que la Région s'engage à geler toute augmentation de la production d'électricité d'origine éolienne à tous nouveaux projets d'implantation d'éoliennes sur les ex-régions Limousin et Poitou-Charentes.

Merci de votre attention.

**Mme CHASSAGNE.** - Monsieur le Président, chers collègues. Je rejoins les propos de ma collègue Pascale REQUENNA pour saluer le travail de notre collègue Laurence ROUEDE et des Services sur ce travail colossal. Je ne laisse pas non plus le suspense sur

notre vote qui sera pour cette version du SRADDET que nous avons beaucoup entendu, et sur lequel vous avez aussi entendu nos demandes. Donc, je ne reviens pas sur ces demandes puisque Pascale en a fait état, mais néanmoins, on a quelques regrets, pas des remords, dont je vous fais une rapide présentation.

Un premier regret sur la question de l'énergie photovoltaïque où nous aurions aimé une règle assouplie pour répondre aux ambitions fixées par la Région en matière d'énergie renouvelable. Et puis sur ce point, en revanche, Monsieur le Président, nous sommes un peu déçus parce que nous avons formulé des demandes lors du débat de l'avant-projet ; ma collègue Véronique MARENDAT était déjà intervenue en porte-parole et nous avons fait un amendement conjoint avec le Groupe MODEM, et là-dessus, nous maintenons notre position.

Pour nous, le refus d'une optimisation énergétique via l'énergie photovoltaïque, des surfaces à faible potentiel agronomique et/ou à faible enjeu environnemental, aurait pour conséquence de mettre un terme incompréhensible à plusieurs projets concordant avec les ambitions écologiques du Conseil Régional. Donc, nous le regrettons d'une part, car le Gouvernement a encouragé les territoires ruraux à travers l'appel à projets TEPOS du Ministère de l'Ecologie à développer ce type de projets, et les territoires y ont répondu avec enthousiasme ; et d'autre part, parce que nous avons ici une solution concrète pour répondre aux transformations du monde agricole notamment sur la question du revenu des agriculteurs.

Un deuxième regret, sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets qui n'est pas à la hauteur des enjeux, je me suis pleinement exprimée sur le sujet lors de notre dernière plénière, donc je ne m'y attarderai pas, mais deux points particuliers : la gestion des plastiques agricoles et l'absence d'une vraie stratégie sur l'économie circulaire. J'en ai déjà parlé, je ne m'attarde pas dessus.

Et puis enfin, un SRADDET régional qui aurait mérité d'être territorialisé. Nous avons parfaitement compris que le temps était compté pour ce travail, qui était déjà effectivement énorme mais repousser les échéances n'aurait fait qu'augmenter ce travail. Mais franchement, on reste persuadé que là, était quand même la clé pour construire un document consensuel sur tous les points.

Pour conclure, mes chers collègues, nous ne pouvons que réitérer malgré notre vote positif que le vœu de la prochaine modification qui sera apportée à ce document prenne en compte les éléments que je viens de vous citer. Nous considérons cette version comme une première deuxième étape qui en appellera d'autres. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Christelle. Effectivement, le travail va continuer.

**M. PUYJALON.** - Monsieur le Président. Je sais que Noël approche, donc après mon intervention, je me fais la transcription de l'opération « Géranium » et je vous ferai cadeau du livre de Fabien BOUGLE concernant l'éolien.

Concernant ce SRADDET, on n'est pas des climato-septiques mais on aura une position très particulière. La dernière fois, je m'étais exprimé en votant contre le SRADDET. Evidemment, ce coup-ci, je voterai encore contre mais plusieurs Conseillers régionaux de notre Groupe LR - LMR voteront aussi contre et certains s'abstiendront. Pourquoi ?

D'abord, sur la position de l'abstention, il y a quand même un flou concernant votre SRADDET notamment sur l'avenir des SCOT, les PLUI, les PLU, l'interprétation des règles générales de puissance et des objectifs, objectifs simples, objectifs de références, sur quoi se portera l'obligation de conformité ? Sur quoi, se contentera-t-on de la comptabilité ? Cela n'a pas échappé à notre collègue Laurence ROUEDE qui annonce l'élaboration d'un mode d'emploi du SRADDET à l'attention des douze DDT de notre région. Il y a donc réellement un risque d'interprétation qui ouvrira aussi les portes à des recours divers et variés. Nos SCOT seront fragilisés. Compte-tenu de ce risque concret et sérieux, l'abstention est un signal de vigilance de la part de certains de mes collègues.

L'autre point qui fâche est la position de certains maires ruraux, voire de Conseillers régionaux-maires ruraux. Ils y trouvent quand même une absence du SRADDET vis-à-vis des toutes petites EPCI en territoire rural.

Le dernier point qui fâche est évidemment votre politique des énergies renouvelables avec l'éolien, vous l'avez bien compris. Nous avons aujourd'hui, sur le Nord de la Nouvelle-Aquitaine, une remontée des territoires qui soit citoyenne, associative, et de quatre Présidents des Conseils Départementaux qui tirent la sonnette d'alarme en disant « Stop à l'éolien ». La réponse de votre SRADDET est de dire que l'on va en mettre dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, Monsieur le Président, vous êtes bien placé pour savoir que la stratégie de l'ex-Aquitaine a été de développer les énergies renouvelables sur d'autres fondements : la géothermie, le bois énergie, l'hydroélectrique, le photovoltaïque, les économies d'énergie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, les quelques dossiers d'éoliennes qui arrivent sur le territoire de l'ex-Aquitaine reçoivent une opposition flagrante. Il suffit de regarder les 29 délibérations des municipalités de la Double s'opposant à tous projets éoliens dans les massifs forestiers. On notera, par ailleurs, que les quelques élus favorables, pour certains, sont aujourd'hui devant la justice pour des soupçons de complicité de prise illégale d'intérêts.

L'absence d'éoliennes dans une région ne doit pas devenir un critère pour en installer. C'est pourtant ce qui est inscrit dans votre projet de SRADDET. Si j'exclus la gabegie

financière, le grand éolien devrait être soumis à au moins trois règles pour être cohérent de manière environnementale et sanitaire :

- Exclure l'éolien des zones qui nécessitent la destruction d'un espace forestier ou des zones humides,

Je vous cite juste deux exemples récents : le projet du blayais pour les zones humides et ceux de la Double et de la forêt du Landais en Dordogne pour la forêt.

- Exclure les zones qui nécessitent la destruction d'espèces protégées, dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées, avec obligation d'évaluation d'impact sur la faune, la flore et les insectes.

Pour information, une étude allemande vient de préciser qu'il y a plus d'un milliard deux cent millions d'insectes par an de détruits en Allemagne. Si l'on y ajoute les pesticides, on peut comprendre pourquoi 80 % de la masse d'insectes a disparu outre Rhin. Respectons la biodiversité.

- Exclure l'implantation des éoliennes à dix fois la hauteur des éoliennes des habitations des citoyens. Respectons les habitants, Monsieur le Président.

Votre politique de développement du gaz vert, je peux la comprendre et je l'accepte. Ce qui me dérange, c'est que dans la réunion transversale, on vient de m'expliquer que les 1 000 méthaniseurs à horizon 2030 ou 50 seront alimentés par des cultures intersaisons, car il y aura moins d'élevage pour la simple et bonne raison qu'il faut diminuer la consommation carnée qui n'est pas bonne pour le climat. J'étais déjà un peu en colère sur la subvention à un établissement végétarien, tatoué L 214. Aujourd'hui, vous êtes en train de faire la promotion de la politique des végétariens concernant l'alimentation carnée ; demain, on aura peut-être une délibération pour voter la consommation de viande de synthèse.

Sur la démocratie participative, Monsieur le Président. Suite à l'action des Gilets Jaunes, le Conseil Economique et Social National a fait 9 000 consultations citoyennes. Sur les 9 000, 3 000 contre les projets éoliens. Si je prends la consultation publique du projet du blayais, 3 000 consultations citoyennes, 90 % contre. Si je prends celle qui est en cours sur le Médoc - Henri SABAROT pourra confirmer mes propos - on est à plus de 1 200 contributions, 90 % contre.

Je trouve que la démocratie participative quand on regarde votre SRADDET, la participation citoyenne n'est pas de 300 000, ni de 30 000, ni de 3 000, elle est de 304 contributions citoyennes, pour laquelle il y en a 266 qui sont contre l'éolien ; mais on va nous expliquer que c'est la masse silencieuse qui a raison. On attribue la concertation démocratique quand cela arrange à toutes les sauces. Je suis extrêmement révolté de ce

mépris qui est fait de ceux qui essayent de faire avancer les dossiers approfondis concernant cette énergie qui est aujourd'hui un fléau sur notre territoire.

Vous comprendrez aussi que je suis assez dubitatif quand vous parlez, et vous avez absolument raison, Monsieur le Président, 60 % d'économie de gaz à effet de serre du monde de l'industrie, mais quand je vous parle d'économiser 70 % de gaz à effet de serre sur l'ensemble du parc des transports, vous répondez « circulez, il n'y a rien à voir ». Pourtant, c'est efficace demain ! 70 % des particules fines éliminées dès que l'on met un kit à moins de 600 €. 1 500 € pour un train diesel, par exemple. Vous m'expliquez que « circulez, il n'y a rien à voir ». Je fais du social Monsieur le Président. 15 % de moins de consommation. Et je ne parle pas de la...

**M. LE PRESIDENT.** - Vous pouvez me retrouver quand j'ai dit cela ?

**M. PUYJALON.** - Ecoutez-moi, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Ne dites pas n'importe quoi.

**M. PUYJALON.** - J'ai apporté tous les éléments à vos Services, aux responsables des Commissions...

**M. LE PRESIDENT.** - Ne dites pas n'importe quoi. Où est-ce que j'ai dit cela ?

**M. PUYJALON.** - La preuve en est, c'est que tous les gens qui...

**M. LE PRESIDENT.** - Où est-ce que j'ai dit cela ?

**M. PUYJALON.** - Mais, vous l'avez dit Monsieur le Président...

**M. LE PRESIDENT.** - Où est-ce que l'on a écrit cela ?

**M. PUYJALON.** - Cela fait deux ans que ce dossier n'avance pas et qu'il est mis dans un placard. Donc, s'il n'avance pas c'est qu'il y a une raison. Ce n'est pas assez vert pour votre composante qui se charge de l'environnement.

Donc, pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, c'est du pragmatisme. Moi, je n'en fais pas une politique politicienne. Je trouve qu'il y avait mieux à faire dans votre politique environnementale, et pour ces raisons nous serons plusieurs à voter contre et à s'abstenir. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Laurence ROUEDE répondra, mais c'est incohérent, ce que vous dites.

**M. PUYJALON.** - Pas du tout.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est totalement incohérent.

**M. GUERIN.** - Notre collègue PUYJALON, en fin chasseur qu'il est, a dégainé plus vite que moi, et vous avez compris qu'il voterait contre ce schéma. Ce sera beaucoup moins passionné et beaucoup moins passionnel me concernant.

Ce schéma, qui doit permettre d'offrir une nouvelle perspective de développement et conditions de vie à l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Aquitaine, présente l'opportunité pour l'ensemble de ses acteurs de repenser la politique d'aménagement du territoire au profit de l'aménagement de ses territoires. L'enjeu de développement de notre nouvelle Région ne s'inscrit plus dans une politique d'aménagement simplement redistributive et essentiellement réparatrice des crises que subissent les territoires. Ce schéma, élaboré à l'échelle régionale et donc régi par des enjeux non plus nationaux mais locaux, doit tout au contraire impulser et accompagner une stratégie territoriale forte, bénéfique à tous et fondée sur la réciprocité des échanges et des dynamiques de développement.

En approfondissant les premières photographies du portrait socio-économique dressé brillamment par DELFAUD, la Région Nouvelle-Aquitaine se révèle tricéphale. Composée d'une métropole bordelaise, point de concentration et de convergence des enjeux régionaux, d'un front littoral fortement soumis à des tensions et des pressions démographiques et économiques et enfin - c'est sans doute là le point le plus important - un grand Nord-Est de la région où seules les principales aires urbaines affichent des indicateurs de développement positifs. En effet, le cœur de vie bordelais, locomotive de la région, d'un point de vue économique et d'images, reste fortement attractif, cette attractivité étant majoritairement liée aux nouveaux arrivants LGV attirés par une meilleure qualité de vie, mais laisse également apparaître les premières failles des grandes villes tentaculaires concernant l'emballement du prix de l'immobilier, une congestion des déplacements malgré les efforts importants de rationalisation voulus notamment par le nouvel Exécutif municipal, une qualité de l'air en déclin, etc.

Sur le front littoral, se profile un phénomène identique de concentration de la population et de l'habitat qui pourrait devenir, à terme, fortement préjudiciable à la qualité de vie recherchée par les nouveaux arrivants et une certaine idée du développement durable de ce pan de la région, pourtant très fragile. Face à ce processus galopant, et si cette dynamique du laisser-aller devait se poursuivre, nous assisterons - à n'en pas douter - au déclin programmé de tout un pan, aujourd'hui valorisant et attractif de notre territoire, sans avoir su en préserver les attraits et surtout pu en maîtriser le caractère durable et viable, à l'heure où toutes les grandes métropoles européennes et mondiales cherchent une nouvelle qualité de vie à des prix dorénavant inaccessibles, tel que le grand pari végétal, tandis que les autres parties du territoire régional, à la fois enclavées mais aussi relativement proches de la métropole, à moins de deux heures de Bordeaux, pourraient s'affaiblir tant d'un point

de vue économique que démographique, alors que paradoxalement, elles profitent d'une qualité de vie préservée, d'un développement maîtrisé de leurs aires urbaines.

Ce SRADDET, tel qu'il aurait pu s'intituler, aurait pu s'appeler de « l'aménagement du territoire » au « ménagement des territoires ». Le projet que nous devons construire doit s'appuyer sur une mise en système des territoires, non pour travailler sur un supposé rééquilibrage sans espoir et à grands frais au profit des secteurs moins attractifs, non pour désenclaver par équité et non sur l'autel d'une solidarité des territoires, mais davantage par souci de préservation d'une des plus grandes richesses dont profite l'ensemble de notre Région, celui de l'image qualitative que nous portons tous autour de l'agrément de vie.

Vous le savez, les documents de planification stratégique produits par la métropole de Bordeaux affichaient, il y a quelques années encore, des ambitions très fortes en termes de développement : la construction de 80 kms de transports en communs lourds, avec des hypothèses de report modal massives de la voiture particulière sur les transports en commun pour stabiliser le nombre de déplacements automobiles et tenter d'éviter la saturation de la rocade Est, qui reste encore d'actualité, l'acceptation d'une forte densité de l'habitat pour préserver 50 % d'espaces naturels. Bref, un investissement massif du territoire avec un risque d'une dégradation de son taux d'épargne net dans un contexte de stabilité de la dette publique.

A l'échelle régionale, la tentation d'arrimer le développement de la Nouvelle-Aquitaine au développement de la métropole bordelaise pouvait raisonnablement inquiéter les autres territoires ruraux, relégués dans le modèle de développement modélisés à des territoires amenés à survivre de transferts sociaux stabilisés par une croissance métropolitaine extérieure. Même si la métropole s'en défend, son tropisme confirme cette tendance. Nous estimons, et cette vision est de plus en plus partagée par les élus métropolitains, qu'une autre voie est possible, d'ores et déjà engagée par Nicolas FLORIAN et ses collègues, qui viserait à consolider et développer un système métropolitain polycentrique reposant sur un maillage urbain équilibré et sur la mise en synergie et en réseau des territoires d'emplois métropolitains dans lequel, la Région Nouvelle-Aquitaine aurait toute sa place d'animateur. Les zones d'emplois de Pau, Limoges, Poitiers, Bayonne, Niort, La Rochelle, jouent également un rôle non négligeable dans l'encadrement d'un territoire rural plus vaste qui déborde parfois du cadre régional qu'il s'agit, lui aussi, de ne pas fragiliser.

Or, ce SRADDET constitue un document-pivot qui devrait permettre à cette nouvelle Région de se construire. Ce document devrait dépasser le cadre actuel d'un simple regroupement de territoires à des fins d'optimisation financière publique, très loin d'être effective (cf. le rapport de la Cour des Comptes). Il y avait pour objectif de donner l'ambition

que nous attendons du sens réel à donner à cette Nouvelle-Aquitaine. Quid, d'ailleurs, du lien avec le dispositif Néo Terra que vous avez fait voter ici en grandes pompes ?

Si nous sommes conscients qu'un travail technique colossal a eu lieu sur ce document, si ce dernier globalement convient aux élus de la métropole bordelaise qui ont vu leurs amendements retenus au cours des différentes concertations, et ils voteront pour ce SRADDET, il n'en est pas de même pour un certain nombre de nos collègues, élus de territoires qui considèrent, en la matière, que le compte n'y est pas. Le sentiment de déclassement des territoires ruraux périphériques est palpable. L'absence d'un véritable plan d'aménagement, notamment sur l'irrigation routière du territoire fait encore ici cruellement défaut. L'absence de contractualisation directe avec les EPCI ruraux ou encore l'artificialisation des terres agricoles inquiètent nombre d'élus et d'acteurs locaux, sans parler d'un déploiement anarchique de l'éolien sur toute une partie de notre territoire.

Dans un autre registre tout aussi inquiétant, le caractère interprétatif de ce SRADDET - notre collègue PUYJALON vient d'y faire références - avec la question de l'édition d'un manuel d'interprétation nous laisse songeurs. Que cela signifie-t-il ? Eh bien, Monsieur le Président, cela signifie un risque non négligeable d'interprétation des nuances. Sur quoi, par exemple, portera l'obligation de conformité ? Pour nous, il y a donc un risque réel d'interprétation qui ouvre les portes à des recours divers et variés qui mettraient en difficultés, nos SCOT.

Pour toutes ces raisons et dans un esprit de respect et de perception des ressentis territoriaux, la liberté de vote sera la règle au sein de notre Groupe. Monsieur le Président, si nous avons toutefois un vœu à formuler, le Girondin que vous êtes en tout cas le farouche opposant au jacobinisme que vous êtes, aurait tout intérêt à associer les différents acteurs à ces modalités de mise en œuvre et à son suivi. Il ne faudrait pas, Monsieur le Président, car ce serait vraiment très dommageable, que ce SRADDET se résume à une boîte noire administrée par le seul Exécutif régional. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. J'ose une réponse. Sur l'aménagement équilibré du territoire, la recherche du cadre de vie, je crois que l'on est d'accord. Il faudrait raisonner quand on lit la plupart des économistes et des géographes, ils retiennent l'idée qu'une métropole n'a pas vocation à ruisseler. La métropole gère, comme une ville-centre, ce qui est de son ressort. J'ai présidé cette métropole, je peux en témoigner. Le ruissellement de la métropole, c'est comment je mutualise par rapport à des villes ayant des cités d'habitat social, par rapport aux équipements, aux infrastructures, aux transports collectifs, par rapport au développement économique, en plus où il y a une mutualisation parfaite de la fiscalité des entreprises. Mais, il n'y a pas plus de ruissellement, et c'est un fait, ce n'est pas un reproche,

à attendre d'une métropole qu'il y a de ruissellement à attendre des riches par rapport aux plus pauvres, en dehors de la fiscalité. C'est une évidence économique.

Donc, quelle est notre marge de manœuvre ? Laurence ROUEDE l'a évoqué, on est dans un document cadre dont on a essayé pour éviter les craintes que vous avez exprimées en première analyse et que l'on ne tienne pas en compte notamment des efforts qui ont été faits par des communes qui ont limité l'étalement urbain. Là-dessus, je rappelle quand même que cette métropole, continûment d'ailleurs que ce soit avec Alain JUPPE, moi-même, Vincent FELTESSE et aujourd'hui, Patrick BOBET, a décidé l'arrêt de l'étalement urbain. Je ne voudrais pas, parce que cela m'a été reproché par le Président de l'agglomération de Périgueux, de dire « mais ROUSSET va laisser Pessac s'étaler, en confondant Pessac et Cestas ». Donc, il y a effectivement des décisions qui ont été prises et que nous avons prises ensemble.

Sur le littoral et sur la métropole, il y a une forme d'attractivité qui existe depuis longtemps : la littoralisation, la métropolisation. Donc, cela suppose des décisions courageuses et je pense que dans ce SRADDET, par rapport à l'étalement urbain, aux chiffres de l'étalement urbain, notre SRADDET est protecteur du Nord-Ouest, du Nord-Est de la région.

Sur l'accompagnement des territoires qui sont ou qui se sentent en déprise, relisez la synthèse sur la contractualisation - et cela vaut pour Limoges, Guillaume - où l'on a totalement respecté les choix de l'agglomération et de la ville. 200 millions d'euros d'engagement de la Région sur les projets présentés y compris sur les projets en émergence. 1,2 milliard d'investissements et des projets qui vont augmenter au fur et à mesure. On a engagé une mécanique que les élus signant ces contrats ont bien voulu souligner.

Après, comment fait-on pour arrêter la déprise ?

**M. GUERIN.** - Président, pardon. Qu'il n'y ait pas de méprise. Sur la contractualisation avec les agglomérations, que ce soit l'agglomération de Périgueux, d'Angoulême, la métropole de Bordeaux, la communauté urbaine de Limoges, je ne mets pas cela en cause. Aujourd'hui, ce qui vous est fait comme reproche, et particulièrement dans ce SRADDET, ce sont les EPCI, je n'aime pas employer le terme de « petit » mais les EPCI ruraux avec lesquels il semblerait que le dialogue ne se fasse pas suffisamment à leurs yeux. Vous avez des Présidents d'EPCI et un certain nombre de mes collègues peuvent en témoigner, qui ont été amenés à faire les contributions sur la plateforme de la Région pour ce SRADDET, ils n'ont même pas compris, puisque l'information n'était pas suffisante d'après eux, qu'il fallait qu'ils répondent directement. Donc, aujourd'hui ce qui vous est reproché, c'est de

contractualiser avec les PI mais pas avec les EPCI ruraux. Mais je ne mets pas en cause la contractualisation avec Limoges, Périgueux, Angoulême.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord. Mais aussi avec les territoires ruraux. On va regarder tout cela mais je crois que les Services de la DATAR ont été suffisamment précis, proactifs. Il y a peut-être des informations à donner.

Simplement je m'interroge, en plus avec les géographes - vous avez parlé de Pierre DELFAUD, on peut parler de BOUBA-OLGA - sur qu'est-ce qui fait que l'on retourne un territoire ? Il y a, je pense, l'ingénierie. La Région a investi 7,5 millions d'euros sur l'ingénierie des territoires - je parle sous le contrôle de Reine-Marie WASZAK - sur le territoire. Je regarde en face, vous avez vu que l'Agence sur la cohésion des territoires a été mise en place récemment. Est-ce que vous savez le chiffre que l'Agence de cohésion des territoires, au niveau national, a voté pour toute la France ? 10 millions d'euros. J'ai fait passer ce message au Service et aux élus que la Région prenne le relais. C'est la Région qui fait le job, et on l'assume. Si j'ajoute à cela ce qui est financé dans les PNR, dans les différents dispositifs, la Nouvelle-Aquitaine a largement dépassé ce que l'Agence nationale pour la cohésion des territoires a inscrit comme chiffre pour la France entière.

Sur la santé - je parle sous le contrôle de Françoise JEANSON - on est à 230 maisons de santé accompagnées.

Sur la formation, la bataille qui est la nôtre aujourd'hui, c'est comment je sauve les petits CFA ou les lycées professionnels dans les milieux ruraux par rapport au risque de concentration lié au paiement au contrat qui va se passer pour l'apprentissage. Sans apprentissage sur les territoires, comment le boulanger, le pâtissier, le charcutier, le charpentier, le menuisier, l'ébéniste, le plombier, le couvreur va-t-il pouvoir survivre ? Et là, on fait l'effort, d'où notre bataille, pour garder des éléments de compensation qui nous reviennent. ?

Le travail que nous faisons d'une manière systémique sur les usines, je citais Alsapan ce matin, je peux citer CONDAT. Je pourrais citer des dizaines d'entreprises qui sont très éloignées des métropoles, où là, on fait le vrai effort. 20 millions d'euros sur CONDAT, 500 emplois, je pense que ce n'est pas négligeable et l'on peut tous en être fier. C'est aussi la bonne tenue du budget qui nous le permet.

Philippe NAUCHE pourrait dire les centaines, voire les milliers d'emplois, où nous accompagnons l'artisanat, le commerce. Nous sommes en train de travailler sur le problème des friches qui sont un élément essentiel en matière de reconquête, dans toutes les agglomérations, dans tous les territoires, à l'intérieur de toutes les villes pour permettre l'accueil d'entreprises et le développement des territoires. C'est une action volontaire et

systémique que nous allons mener. Je pourrais citer plein d'autres exemples mais je pense que là-dessus, ayez confiance, je crois que nous avons démontré un certain nombre de réactivités, y compris dans un domaine qui n'est pas facile, le domaine des entreprises en retournement. Dans notre budget de développement économique, la part du retournement d'entreprises en difficultés, souvent en milieu rural, est passée de zéro à 15 à 20 millions d'euros ; aujourd'hui, à Oloron, Sintertech a un repreneur. Je ne dis pas que c'est grâce à la Région mais c'est pour partie grâce à la Région et aux contacts que nous avons dans ce domaine-là. Donc, là-dessus, le travail se fait et je reviens au reproche que me faisait Jean DIONIS ou que nous faisait Jean DIONIS ce matin, oui, cela suppose que le développement économique, l'accompagnement de l'emploi notamment en milieu rural soit une priorité, cette priorité-là se trouve dans le budget. Vous avez parlé de Niort, de Pau, de la Rochelle, de Poitiers, de Limoges, ce sera demain un des plus gros efforts en matière de Pôles universitaires et de recherches dans nos budgets.

Donc, on est bien sur un développement doublement poly-centré, dans des villes moyennes tel que celles que je cite ou que vous citez tout à l'heure, et poly-centré aussi dans le monde rural à travers l'action que nous menons sur les bourgs, la politique de centre-bourg où nous voulons mettre, comme on dit, l'emphase ou la priorité.

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** - Je voudrais à mon tour féliciter Laurence ROUEDE pour le travail qui a été accompli, qui est un travail absolument considérable, d'abord de par l'importance du sujet mais aussi de par la taille de la région et la diversité des Collectivités et des partenaires. Je crois que ce travail de concertation a été réalisé de manière remarquable et a pris en considération toute une série d'observations qui ont pu être faites depuis le premier examen du document. C'est donc un résultat aujourd'hui qui nous est présenté, extrêmement intéressant.

Il y a quelques débats qui subsistent mais c'est bien normal puisqu'il s'agit d'engager finalement toute la transition notamment écologique et le changement de modèle économique qui est devant nous. Il s'agit également de tenter de réfréner un certain nombre d'effets néfastes de la métropolisation, de la mise en difficulté du fait du modèle économique actuel pour des territoires ruraux. Il s'agit de répondre au défi de la mobilité, du logement, du foncier, des énergies renouvelables ; tout cela est un programme tout à fait énorme. Je crois qu'il est parfaitement raccord même s'il y a un décalage dans le temps avec les objectifs Néo Terra que nous avons adoptés en juillet, et que l'un et l'autre se complète mais il faut y ajouter évidemment les politiques régionales, parce qu'un document-cadre d'urbanisme est extrêmement important mais il ne vivra que si derrière au niveau budgétaire, il y a une traduction sur les politiques publiques régionales, sur la mobilité, sur l'emploi, sur la

formation, sur la nécessaire évolution du modèle agricole, sur les énergies renouvelables, mais les choses sont bien entendu extrêmement bien engagées.

Sur la question de l'emploi en milieu rural, je peux témoigner encore récemment d'une entreprise, qui me vient à l'esprit, qui avait une technique révolutionnaire d'élimination des déchets notamment amiantés, qui était propriété d'un fonds de pension dans une petite ville ; le fonds de pension s'est retiré et c'est grâce à l'action régionale que nous avons pu sauver cette entreprise et bien entendu les salariés avant tout.

C'est extrêmement ambitieux puisqu'effectivement la question des mobilités est un défi considérable. On l'a vu à travers la crise des Gilets Jaunes, récemment, mais pas seulement. On voit que nos concitoyens vivent difficilement au quotidien ces questions de mobilité. Nous ne pouvons pas y répondre seuls, bien entendu, puisque cela dépend d'un certain nombre aussi - reconnaissons-le - d'évolutions des modes de vie, d'une forme d'individualisme dans les choix de mode de vie, notamment de transports qui ne sont pas simples à faire bouger, à faire évoluer. Nous avons les conséquences, aussi, d'un modèle économique libéral qui met en concurrence les territoires et qui fait qu'effectivement nous sommes aujourd'hui face à des métropoles qui se développent extrêmement rapidement et qui sont plutôt bien portantes ; pas que les métropoles, c'est aussi un problème géographique entre l'Ouest et l'Est de la France mais ce ne sont pas des choses simples à faire bouger.

Notre agriculture évolue, par exemple, la surface en bio en Nouvelle-Aquitaine qui est une évolution remarquable et considérable mais là encore, cela demande des moyens tout à fait conséquents.

Le sujet est, peut-être, effectivement la question qui peut inquiéter les élus locaux qui est celle des procédures qui sont extrêmement complexes dans les relations avec l'Etat, parce que selon les territoires, et là où je rejoins mon collègue, c'est vrai qu'entre une petite commune rurale et Bordeaux métropole, les rapports entre Services instructeurs sur les questions d'urbanisme ne sont pas tout à fait identiques. Je voudrais attirer un point de vigilance là-dessus, effectivement, il me semble extrêmement important que la Région soit en capacité d'accompagner des territoires qui aujourd'hui sont souvent désarmés face aux injonctions parfois un peu contradictoires de l'Etat, et face à un document aussi complexe à première vue. Je pense que nous avons un énorme besoin d'accompagnement et de formation des élus locaux mais aussi, et peut-être surtout, des Services qui les accompagnent, faute de quoi, effectivement, il y aura des difficultés et des incompréhensions.

Sur le critère retenu pour la consommation foncière, certains le trouveront peut-être pas assez ambitieux, d'autres le trouvent déjà trop ambitieux, mais j'ai envie de vous dire que si déjà nous arrivons à l'atteindre, ce sera pas mal, parce que quand on regarde l'évolution aujourd'hui de l'étalement urbain, il suffit de regarder ce qui se passe autour de nous dans différentes villes, agglomérations ou métropoles ; on voit que le mouvement est quand même extrêmement engagé, qu'il est rapide, et donc cela demandera un engagement de la Région tout à fait important, déjà, auprès de ses Collectivités. Si nous voulons respecter cet engagement, évidemment dans un monde idéal j'aurais aimé que l'on puisse aller plus loin, mais je pense que c'est déjà extrêmement ambitieux et que la tâche est loin d'être facile.

Sur les questions un peu plus sensibles qui ont été soulevées par nos collègues, c'est vrai que sur la question de la liberté des Collectivités territoriales, qui est chère à Jean DIONIS, il ne s'agit pas d'exercer une tutelle sur les Collectivités territoriales, d'ailleurs la loi nous l'interdit, donc cela reste bien le cœur de compétences des municipalités ou des Intercommunalités si elles ont transféré volontairement cette compétence ; mais je crois qu'avoir un cadre régional c'est quand même important, sans vouloir jeter la pierre à quiconque, on peut aussi faire le bilan de ce qui s'est passé ces trente dernières années et constater que laisser un cadre très souple n'a pas forcément donné des résultats extrêmement heureux en termes d'installation de zones commerciales, d'étalement urbain notamment, donc je crois que c'est quand même intéressant d'accompagner aussi les élus sur un certain nombre d'objectifs stratégiques comme cela, sans vouloir bien entendu leur imposer quoi que ce soit, mais il est important qu'il y ait une certaine harmonisation et que cette harmonisation aussi évite autant que possible trop de concurrences territoriales justement pour la localisation des activités ou des habitations à partir du moment où chacun serait quand même contraint à un certain nombre d'objectifs.

Je peux témoigner quand milieu rural cet objectif est ambitieux, pour avoir porté un SCOT qui avait aussi cette objective, je sais que ce n'est pas facile mais dans le travail avec les collègues on s'est aperçu rapidement que lorsque l'on compilait tous les documents d'urbanisme des communes, nous arrivions à des niveaux de réserves foncières qui étaient absolument considérables et qu'en réalité, lorsque l'on réduit dans des objectifs de documents d'urbanisme ce volume, cela ne veut pas forcément dire que l'on renonce au projet, cela veut dire aussi que l'on renonce à se raconter des histoires dans un certain nombre de territoires sur les possibilités d'extension soit en termes de zones d'activités, soit en termes d'habitation.

Et enfin sur la question de l'éolien, cher Eddie, je comprends effectivement qu'il faille prendre un certain nombre de précautions que tu as évoquées par rapport aux habitants, aux

paysages, mais néanmoins, je crois qu'au vu de la taille de la Nouvelle-Aquitaine, cette filière ne doit pas être écartée même s'il existe d'autres pistes que tu as rappelées dans ton intervention, je pense que l'éolien reste un moyen majeur. Je rappelle aussi qu'il est moins polluant que le photovoltaïque parce qu'il y a la question du recyclage des cellules qui n'est pas à ce jour tout à fait stabilisé dans sa filière de retraitement, c'est le moins que l'on puisse dire ; donc l'éolien reste quand même un outil important pour notre région, et je ne voudrais pas qu'il devienne un bouc émissaire des énergies renouvelables même s'il faut prendre des précautions parce que, comme toutes les énergies renouvelables feront débat forcément, il y a ici un certain nombre de contraintes naturelles ou physiques, il y a des forêts, des territoires, il y a beaucoup de débats, mais je pense que si l'on donne trop d'importance à ces contraintes, on finira aussi par être complètement paralysé, donc il faut bien opérer cette transition.

Nous donnons bien entendu satisfaction à ce document qui nous paraît tout à fait à la hauteur des ambitions de Néo Terra, sous réserves effectivement que l'on puisse accompagner à la bonne hauteur tous les territoires, parce que sinon, on risque d'avoir une inégalité aussi dans la mise en œuvre de ce document entre ceux qui auront les moyens de s'en saisir et l'utiliser correctement et ceux qui, parfois, seront un peu dépourvus de ces moyens et qui risquent de subir. Cela nous paraît l'élément sur lequel insister. Nous voterons bien entendu ce document. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Stéphane. Je partage, et d'autres interventions, la nécessité d'être très présent en matière d'ingénierie. Pour l'instant, les Services ont commencé de regarder comment avec les agences d'urbanisme ou avec les CAUE, on peut, sans avoir à créer des services pléthoriques, puisque la Région ne peut pas se permettre dans le cadre d'une nouvelle compétence, de créer des services pléthoriques alors même qu'il existe déjà des Services dans ce sens ? Comment les maires des petites communes rurales peuvent disposer d'expertise avec l'aide de la Région ?

**Mme MONCOND'HUY.** - Monsieur le Président. Je me permets de prendre la parole pour trente secondes avant de la passer à Maryse COMBRES afin d'attirer l'attention de notre Assemblée sur un sujet qui n'est pas sans lien avec le SRADDET, c'est celui des récentes intempéries qui ont fait des dégâts considérables dans un certain nombre de territoires de notre Région, en particulier en Lot-et-Garonne et dans la Vallée d'Ossau, des coulées de boues, des routes coupées, les dégâts sont énormes. Ils sont d'autant plus graves qu'ils touchent des communes de montagne, déjà très vulnérables et isolées. Une pensée particulière pour notre collègue Jean-François BLANCO qui se trouve actuellement dans la commune de Laruns. Le problème est que, même après la déclaration en situation de catastrophe naturelle, les communes n'auront sans doute pas les moyens de se

reconstruire. Ainsi nous saisissons l'occasion pour demander formellement que soit étudiée la faisabilité de la mise en place rapide d'un fonds de soutien régional face aux aléas climatiques, qui pourrait être lancé à l'occasion d'un soutien renforcé aux communes de la Vallée d'Ossau.

**Mme COMBRES.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant de commencer mon intervention sur le SRADDET, je tenais à réagir au discours qui s'est tenu face à l'énergie éolienne. En effet, si j'avais été une éolienne, les palmes m'en seraient tombées. En fait, d'entendre que 80 % des insectes ont disparu du fait de l'existence des éoliennes, j'aimerais bien voir l'étude qui dit cela, comme j'aimerais voir aussi l'étude qui dit que tous ces malheureux insectes s'écrasent sur les pare-brises des voitures. Concernant tout ce qui est paysage, en fait, je pense qu'à un moment donné, nous n'avons, en tout cas pour la plupart apparemment, pas été gênés par l'émergence de pylônes à haute tension tous les 100 mètres que l'on a vu aussi fractionner nos territoires, et l'on n'a pas été gêné non plus par des projets démesurés de zones commerciales qui ont enlaidi notre territoire, cela ne gêne personne.

Concernant l'éolien, je veux souligner le fait que ce sont des opportunités qui font partie d'un mix énergétique nécessaire aujourd'hui dans notre développement des énergies à l'échelle nationale, et que c'est aussi l'opportunité de créer de véritables projets « territoires » qui sont portés par les Collectivités, par les citoyens et auxquels tout le monde s'y retrouve parce que l'on crée une véritable cohésion autour de tous ces acteurs du même territoire, et l'on en partage les bénéfices, parce que de l'éolien sur un territoire c'est aussi de la fiscalité pour les Collectivités et c'est aussi des revenus pour les porteurs de projets que peuvent être les citoyens. Donc, c'était juste un aparté par rapport à l'éolien.

Concernant le SRADDET, plus de six mois se sont écoulés depuis le 6 mai où nous avons, pour la première fois, débattu du SRADDET au cours duquel le Groupe Ecologiste avait fait part de son positionnement. Le schéma nous revient aujourd'hui après la conclusion de l'enquête publique menée sur le territoire néo-aquitain et enrichi de certaines modifications qui en sont le reflet. Lors de cette plénière dédiée au SRADDET, nous précisions alors que ce n'était pour nous qu'une première étape ; nous savions que la nécessité aveuglante de précipiter la transition allait s'imposer à tous, et qu'il paraîtrait même un peu timoré dans quelques années. Eh bien, mes chers collègues, il le paraît déjà aujourd'hui, quelques mois plus tard, alors que les menaces liées au dérèglement climatique se précisent et avec la prise de conscience de nos concitoyens, il n'est pas une plénière qui ne soit ponctuée par l'actualité de catastrophes climatiques (des sécheresses de l'été aux inondations catastrophiques de novembre dernier) tel que celles que nous vivons

actuellement et que vivent certains de nos départements néo-aquitains. Toutes ces menaces pointent vers des axes majeurs pris en compte par le SRADDET :

- L'artificialisation des sols et leur imperméabilisation,
- La maîtrise de la ressource en eau trop abondante en hiver et rare en été,
- Et le dérèglement climatique, bien évidemment dû aux effets des émissions de gaz à effet de serre.

Ce SRADDET paraît aussi bien peu ambitieux à la lumière de la nouvelle feuille de route Néo Terra qui fixe des objectifs de transition écologique à notre Région pour laquelle le Groupe des Ecologistes s'est mobilisé depuis le manifeste pour le climat qui avait été proposé dès 2018. En dépit de l'énorme travail que nous avons réalisé avec notre collègue, Laurence ROUEDE, qui a été vraiment exemplaire, et je tiens à le souligner, quant à la prise en compte de notre collaboration, nous nous sommes abstenus lors du vote du mois de mai, pour faire évoluer ce document pour des raisons que nous n'allons pas développer mais que je vais juste rappeler :

- Le maintien de la référence GPSO,
- L'encouragement du renforcement des activités de transport aérien et le maintien d'aéroports secondaires déficitaires,
- L'absence de garanties sur la gouvernance de la gestion de l'eau.

Rien n'a changé, sinon en pire, puisque sous la pression de Collectivités, les ambitions de SRADDET ont été revues à la baisse. Nous pouvons prendre l'exemple de l'artificialisation qui est emblématique pour un schéma, qui va s'imposer aux futurs SCOT et PLU, mais aussi pour son enjeu de transition écologique, tant au titre de l'émission de gaz à effet de serre que pour la biodiversité.

Chacun, dans cette Assemblée ou presque, a désormais fini par comprendre que l'artificialisation due à l'étalement urbain tant de zones périphériques que de routes pour les desservir porte atteinte au climat, comme les Ecologistes s'échinent à le répéter depuis des décennies. L'artificialisation menace aussi la biodiversité, non seulement pourrait-on dire par l'élimination directe, comme pour les cas de déviation de Taillan qui massacrent des zones abritant des espèces rares et protégées, ou celle de Beynac qui dénaturait un site remarquable - peut-être pire que des éoliennes, là en l'occurrence - mais plus encore de façon indirecte en cloisonnant des espaces restés naturels et bloquant la migration des espèces.

Si nous considérons l'objectif 31 qui fixe les règles au calcul des 50 % de baisse de l'artificialisation, il est prévu de ne pas faire entrer dans les calculs, au niveau de chaque

Collectivité mais de garder au niveau national, les grands projets souvent qualifiés par les écologistes de « grands projets inutiles » au prétexte qu'une Collectivité locale ne peut être tenue responsable du passage sur son territoire d'une autoroute ou d'une ligne LGV, dont elle va subir les nuisances sans en retirer quelques avantages de desserte que ce soit. Pour discriminer ces projets échappant au calcul de taux d'artificialisation, il est donc proposé de ne retenir que ceux justifiables par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Concernant l'objectif 27 pour lequel nous avons déposé un amendement, nous avons bataillé pour que les réflexions sur l'infrastructure, l'optimisation de l'existant soient vraiment favorisées avant d'envisager toute infrastructure nouvelle. Mais ce paragraphe se voit doté d'un amendement qui est plutôt un démenti. Le fait d'ajouter « que si l'optimisation de l'existant est à privilégier, la possibilité d'étudier de nouvelles infrastructures répondant au besoin de mobilités n'est pas à exclure, de même que l'appréhension de leurs modalités de financement ». Tout ceci inverse complètement la logique du texte en le subvertissant, si l'on peut dire.

Nous demandons donc, à travers cet amendement, que soit rétablie la formulation originelle de cet objectif afin d'en préserver l'esprit, tel que le demande également le CESER, et de confirmer les ambitions de notre feuille de route régionale Néo Terra. C'est l'objet de cet amendement que nous demandons de bien vouloir mettre au vote avant de nous exprimer sur notre position sur le SRADDET, lui-même.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je voudrais bien que, chère Maryse COMBRES, l'on mesure aujourd'hui, l'état de la pollution, et d'une pollution grave dans la région, si l'on veut arriver à faire avancer les choses.

La principale pollution de notre région ce sont les 12 000 camions quotidiens qui encerclent l'agglomération bordelaise. Ce sont les phénomènes d'encombrement et d'embouteillages. A un moment donné, que l'on améliore le réseau existant plutôt que de garder un phénomène de pollution qui est un pic majeur et tant soit pour l'environnement quelque chose de positif, me semble-t-il !

De la même manière, comparer une voie ferroviaire quelle que soit sa vitesse à une autoroute n'est pas sérieux. Une autoroute imperméabilise le sol. Jamais une voie ferroviaire n'imperméabilise le sol. Tout le monde le sait. C'est justement une des différences principales.

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne me lancerai pas dans une exégèse de ce texte mais plutôt témoigner de ce que pourrait être l'altérité que l'on lui reconnaît. Il a le mérite d'assumer une stratégie, de la présenter, d'établir une

planification, et pour beaucoup, d'afficher des prescriptions. Mais le citoyen que je suis à côté du maire que je suis voudrait aussi pouvoir témoigner de ce que doit être ou pourrait être une ambition collective, une vision de nos territoires, mais surtout de savoir quel est le lien que l'on établit avec les habitants du territoire.

Deux objectifs face à nous. Le premier, comment assurer ce qui doit être aujourd'hui la priorité, la transition dans nos pratiques quotidiennes ? C'est la transition écologique, je n'y reviendrai pas, cela a été dit, face au défi climatique. C'est la transition qui doit nous amener à plus d'innovations, plus d'expérimentations. Mais c'est aussi une transition dans notre modèle de développement économique. Comment établir un lien entre le citoyen et la révolution numérique ? Quelle est la place de l'entreprise dans le débat citoyen de la prise de décisions et de la concertation sur chacune des décisions qui sont prises à l'échelle d'un collectif, qu'il soit public ou privé. Tout cela doit nous amener à une vraie réflexion sur la sobriété. Quelle doit être la sobriété des acteurs du territoire, qu'il soit public ou dans la création ou l'entreprise ?

Le second enjeu est celui de la mutation. Quelle est la mutation territoriale que nous devons développer dans les années qui viennent ? Aller vers plus d'équilibre territorial, vers un meilleur lien entre les territoires et, en tant que maire de Bordeaux, vous dire quelle est la place de Bordeaux et la place de la métropole dans cette Grande Région ?

J'ai l'habitude de dire dans mes fonctions et dans mon quotidien, qu'être élu c'est prendre soin des gens et prendre soin des autres. Le message que je suis venu vous délivrer, à vous cher Président, à l'ensemble des acteurs du territoire, c'est que Bordeaux la métropole a compris qu'année après année, derrière cette vocation que nous avons à lutter contre l'étalement urbain, à établir la péréquation, il s'agit aujourd'hui de mieux partager ce développement et d'équilibrer ce développement. C'est pour cela qu'avec Alain JUPPE, aujourd'hui avec Patrick BOBET, et votre modeste serviteur, nous avons établi ce que doit être la coopération Bordeaux métropole coopérative, et que nous avons, en conscience, vu et entendu qu'il y a une aspiration profonde des territoires de la Nouvelle-Aquitaine pour lutter contre ce qui est aujourd'hui perçu comme une réalité, à savoir cette aspiration, cet esprit un peu - j'allais dire - chronophage de la métropole. Nous avons entendu ce message.

Et là, où l'on parlait, il y a quelques secondes de lutter contre l'étalement urbain, il ne faudrait pas que cette stratégie que nous avons élaborée ensemble depuis de nombreuses années, se soit traduite par un déséquilibre et une désertification de nos territoires. Il ne s'agit pas de transférer de la richesse, il s'agit de la partager, de l'échanger ; c'est cela l'ambition et l'enjeu qui est devant nous dans les années qui viennent.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Président, et vous disiez « Ayez confiance ». J'ai envie de vous dire « faisons-nous confiance » dans une juste et équilibrée répartition de cette croissance démographique, de ce développement économique que nous vivons sur la métropole mais qui doit aussi être l'actualité, le quotidien de l'ensemble du territoire. Moi, je veux que l'on assure une mutation dans nos relations, que l'on ne soit pas dans la défiance, dans la crainte et c'est pour cela que je vous redis Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble des maires et élus des douze départements, faisons-nous confiance. Et qu'après avoir adopté, ce sera mon cas, ce sera le cas d'Alexandra SIARRI qui est adjointe à mes côtés à la ville de Bordeaux, nous adopterons le SRADDET, pas simplement parce que vous avez entendu nos remarques issues du débat métropolitain, que vous avez pris en compte un certain nombre de nos attentes, notamment sur le RER que l'on continue à appeler RER métropolitain. Non. C'est un RER départemental dont on doit parler ; que vous avez entendu nos prescriptions sur une vision équilibrée de l'aménagement foncier du territoire. Oui, vous l'avez pris en compte. Ce n'est pas simplement pour cela que je vais adopter ce SRADDET, c'est aussi dans cette ambition que nous avons d'écrire une nouvelle page commune de nos territoires et de ceux qui y vivent. Voilà l'important. En tout cas, merci mes chers collègues de reprendre à votre compte cette notion de confiance mutuelle. Il faut aller chercher la chaire derrière les murs, derrière un texte, 300 pages c'est, certes, extraordinaire mais le SRADDET ne doit pas se résumer à un acronyme, c'est une ambition, une vision pour la vie de nos concitoyens dans nos territoires. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Nicolas. Je pense que dans les relations que la Région a avec les communes ou les Intercommunalités, on peut difficilement me faire le reproche de ne pas marcher à la confiance, et le projet que nous avons sur les transports collectifs entre la métropole et le territoire, que l'on va poursuivre parce qu'il y a d'autres RER que le bus entre Créon et Bordeaux. Ce qu'il faut que l'on prenne en compte et qui n'est pas facile, c'est pour cela que la Région est essentielle dans ce domaine-là, parce que le choix de localisation d'une entreprise, donc de l'emploi dépend d'abord du chef d'entreprise, par définition. Il y a une attractivité par rapport aux nouveaux emplois, je pense notamment au numérique, mais cela peut être le cas de la santé ou d'autres, qui est naturelle : proximité des laboratoires universitaires, proximité du CHU, proximité de l'université, de transports en commun. Donc, il faut que nous ayons ensemble une action forte pour que l'on puisse, je pense notamment à tout ce qui est PME lié à la sous-traitance, pouvoir les localiser - et nous en parlerons j'ai quelques idées dans ce domaine-là - dans d'autres lieux pour équilibrer les choses.

**M. GERARD.** - Monsieur le Président, chers collègues. A la plénière de lancement du SRADDET, nous avons voté pour car il nous était présenté comme une obligation d'Etat.

Mais malgré nos différentes demandes et commentaires, aucun de ceux-ci n'ont été retenus comme par exemple, une de vos contradictions de vouloir à la fois une immigration de masse pour plus de consommateurs pollueurs et donc plus d'occupation des sols, et vouloir en même temps préserver l'environnement et sa biodiversité. Ce qui fait que nous n'avons pas la même lecture que vous. Donc, cette fois-ci, dans l'attente de certaines évolutions, nous nous abstiendrons. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Je me tourne vers Laurence ROUEDE, on a l'immigration dans le SRADDET ? On est une région attractive mais c'est plutôt la région parisienne qui vient nous voir.

Je précise sur le rôle de l'Etat et sur les infrastructures, ce n'est pas un choix : « le SRADDET doit prendre en compte, sous risque de nullité, les infrastructures que l'Etat a décidées. » Ce n'est pas de notre responsabilité. Quel que soit mon avis sur GPSO, et vous savez que j'y suis favorable, je n'ai pas le choix.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président. Moi aussi, je voudrais saluer le travail de notre collègue, Laurence ROUEDE, qui a animé superbement notre travail collectif. Je m'exprime à titre personnel sur cette délibération pour rester fidèle à mon territoire qui est l'agglomération agenaise.

Lors du Conseil de l'agglomération d'Agen du 6 décembre dernier, nous avons voté à l'unanimité un avis négatif sur ce SRADDET et ceci toute sensibilité politique confondue. Comment en est-on arrivé là ? Parce que nous sommes mauvais élèves pas convaincus de la cause de la sobriété foncière ? Non, pas du tout, au contraire, nous sommes déterminés à bouger dans cette direction et nous avons d'ailleurs obtenu des résultats, puisque du dernier SCOT à celui-ci nous avons diminué la surface foncière consommée de 36 %. Nous sommes convaincus qu'il nous faut continuer à freiner notre consommation foncière. Nous sommes donc mobilisés là-dessus.

Est-ce que ce - 36 % s'est fait facilement ? Non. Cela s'est fait dans la douleur. Je pense qu'il faut vraiment faire attention à ce chiffre, derrière lequel il y a beaucoup de réalités humaines lourdes. Je pense à des familles de budget moyen qui, de manière légitime, espéraient pouvoir construire des maisons avec un jardin, et qui ne pourront pas le faire. Je pense aussi à des agriculteurs qui auraient pu installer leurs enfants à proximité de leur ferme et qui ne pourront pas le faire.

La géographie de notre pays, comme toutes les géographies de chaque territoire constitutif, est spéciale. A Agen, nous sommes dans une rigole de six kilomètres de large entre deux lignes de coteaux, celle des coteaux de Serres et celle du Pays de Gascogne. Les maires ont été en première ligne pour faire ces efforts, ce - 36 %, et aucun d'entre eux

ne veut d'un objectif de 50 %, qui est un objectif politique, personne ne l'a confronté à la réalité, sans avoir éprouvé sa faisabilité pratique. Au milieu de cette rigole de six kilomètres de large, nous avons un des fleuves les plus capricieux de France, la Garonne, des contraintes majeures pour risque d'inondation et de glissement de terrain sur la ligne de côtes, bref, une géographie extrêmement contrainte. Les intempéries de ce week-end nous l'ont brutalement rappelé.

Ne pas prendre en compte la spécificité de chacun de nos territoires, comme nous vous l'avons proposé, est une erreur majeure malgré vos efforts de modifications. Biarritz n'est pas la Creuse, Niort n'est pas Limoges, etc. Nous faire croire - et c'est peut-être là-dessus qu'est le contentieux le plus lourd - que le 50 % sera interprété non pas par vous parce que je vous fais crédit de votre bonne foi, mais par les Services de l'Etat de manière consolidée et diverse, c'est pour moi, une histoire pour jeunes enfants. Vous savez très bien que la DREAL, la DDT qui seront nos Services interlocuteurs, et cela a été rappelé par Stéphane DELPEYRAT, auront une lecture stricte, opposable de cet objectif. Les villes, les agglomérations, leurs syndicats sont compétents en matière d'urbanisme. En imposant ce chiffre, vous intervenez de manière arbitraire dans une compétence où la Région n'a pas autorité. Cherchez dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vous ne trouverez pas cette compétence pour la Région. Ne l'impliquez pas de manière rampante. Surtout, ne donnez pas aux Services de l'État - ils ont assez d'outils comme cela - les moyens de nous contraindre.

Le SRADDET aurait pu être un texte unanime porté avec enthousiasme. Nous vous avons suggéré le chemin, qui était celui de la convention qui prenait en compte la diversité de nos territoires. Vous ne l'avez pas retenu, moyennant quoi vous avez un texte qui nous divise, et pour rester fidèle à mon territoire, je voterai contre.

Enfin, il y a un non-dit dans ce SRADDET, c'est le nucléaire. J'aurais aimé que l'on en parle. Je vous rappelle que le nucléaire, que ce soit blayais et Civaux, représente 80 % de la production électrique de la Nouvelle-Aquitaine, et qu'il y a des scénarios de diminution brutale de cette capacité. Il faudra bien qu'un jour, on en parle.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est un problème de confiance. D'abord, est-ce que l'on peut raisonnablement penser, au vu de tout ce qui se passe, que ce soit les inondations, les besoins de circuits courts, les sécheresses, le réchauffement climatique, qu'aujourd'hui, fusse sans texte, que les Services de l'État accepteraient un SCOT qui ferait 100 % d'augmentation des surfaces constructibles ? Sérieusement. On est en fin 2019, est-ce que l'on peut raisonnablement penser que les textes, c'est pour cela d'ailleurs que j'ai proposé de

mettre dix années dans le SRADDET et Néo Terra, ne vont pas être durcis, en dehors de nous ? Je pose la question. Qui peut me répondre, non ?

Deuxièmement, nous disons que les SCOT ou les PLU, les communes, et tout cela sera inscrit en extrapolant le SRADDET sur un guide, est-ce que l'on peut se faire confiance ? On a mis dans le SRADDET qu'il y ait une lecture différente selon les villes ou les secteurs qui ont fait un effort et ceux qui n'en ont pas fait. C'est textuellement sur le texte - je parle sous le contrôle de Laurence - et donc c'est la base de l'attitude des DREAL ou des DDT, des Services de l'État. Non ! Donc, voilà ! Ne soyons pas inquiets.

Je reviens d'un mot sur les éoliennes. Je peux tout à fait comprendre la position des quatre Présidents de Départements de l'ex-Poitou-Charentes, bien sûr. Il faudra d'ailleurs, si l'on veut décarboner notre économie, que nous ayons des positions courageuses dans les dix années qui viennent.

**M. SEBTON.** - Monsieur le Président. Je vais faire très court. Il s'agit plus d'une explication de vote plutôt que d'une intervention. Le Groupe UDI et Territoires s'abstiendra sur le SRADDET comme on l'a fait le 6 mai dernier, non pas que nous n'avons pas un avis tranché mais cet avis tranché est individuel. Notre Groupe est traversé, comme pas mal de Groupes ici, par des débats internes, souvent des visions différentes que l'on soit d'une zone très urbaine ou d'une zone un peu plus éloignée, et les deux points de vue sont tout à fait entendables.

Le SRADDET parle de beaucoup de choses, et là, Jean vient de parler de foncier. Évidemment le foncier est ce qu'il y a de plus symbolique dans ce SRADDET. Vous étiez en train de dire, qui peut dire ici que le sens de l'histoire, en gros, n'est pas d'aller à moins d'artificialisation. Le 6 mai dernier, je vous avais proposé un amendement qui tendait à dire qu'il fallait tendre au « zéro » artificialisation. Non pas que c'est une lubie d'un écolo converti, c'est juste que c'est exactement sur cela que le Gouvernement est en train de travailler. Le 29 juillet 2019, le Gouvernement a donné comme lettre de mission à des Services, à des experts de travailler sur le « zéro » artificialisation nette, puisque c'est le sens de l'histoire et quand on prend les données des enjeux climatiques actuels, tout le monde vous démontre que l'artificialisation contribue au réchauffement climatique. Donc, évidemment, il faut se poser ces questions-là, mais je comprends tout à fait le maire d'une ville rurale qui m'explique que pour que sa commune puisse subsister, pour que la population reste dans sa ville, pour que l'économie puisse se développer, il faut peut-être se développer en artificialisant des terres.

Attendons, je pense, que l'État prenne ses responsabilités et mette une norme pour l'ensemble du territoire ; qu'ensuite dans chaque territoire, on puisse définir exactement là où

l'on peut construire, et où on ne le peut pas, parce que le problème est que l'on a l'impression que tout le monde va devoir faire 50 %. Mais comme vous l'avez indiqué, et c'est bien mis dans le SRADDET, on est d'accord, il y a des territoires qui ont déjà fait beaucoup d'efforts et qui méritent que l'on ne leur demande pas de faire encore plus d'efforts. Et cela est le sens du nouveau SRADDET, et l'on vous en donne quitus.

C'est le sens de l'histoire de moins artificialiser les terres, c'est un débat très douloureux en fonction de la répartition géographique, et c'est pour cela que le Groupe UDI et Territoires vous félicite pour le travail de vos Services et de Laurence, puisque ce n'est pas une mince affaire. Juste pour conclure là-dessus, il est très difficile, on le conçoit, pour vous d'être soumis aux injonctions contradictoires entre les principes et tout ce que les Collectivités vous demandent, parce qu'à chaque fois qu'une Collectivité répond, elle le fait en fonction de son propre intérêt, de son propre développement, et cette synthèse est difficile à faire.

Pour conclure, le Groupe UDI et Territoires s'abstient.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je vais maintenant donner la parole à Laurence pour répondre sur le point d'équilibre que l'on a essayé de trouver.

**Mme ROUEDE.** - Globalement, effectivement, rappeler que le SRADDET n'est pas déconnecté de nos autres sujets, nos autres politiques : le travail sur la revitalisation des centres bourgs, des centres villes, le travail que l'on commence à mener sur la reconquête des friches, le cluster « Ruralité ». Pour accompagner plus les territoires, on travaille à des expérimentations sur des chartes de sobriété foncière où là on commence à entamer ce travail de territorialisation que, peut-être, en effet, je partage, ce serait vraiment une réussite totale dans un SRADDET à venir, d'avoir réussi à contractualiser, à territorialiser mieux l'ensemble des objectifs, mais encore une fois, il faut partir d'une base. Celle que l'on a choisie en tout cas sur les questions foncières, et de façon générale, est plutôt une base d'équilibre, une base qui nous permet de nous engager dans le fameux ménagement de territoires, dont vous parliez tout à l'heure.

Répéter qu'en effet, il va falloir beaucoup de pédagogie, beaucoup de travail d'accompagnement des différentes Collectivités, de la pédagogie à recommencer, à continuer ici même au sein de notre Assemblée. Je le redis, il n'y a pas de rapport de conformité sur le SRADDET, donc je peux vous rassurer de ce point de vue-là, et rassurer également les territoires. Il n'est pas question de conformité. On est bien sur un niveau prescriptif qui est relativement faible, c'est-à-dire la prise en compte des objectifs, la compatibilité avec les règles générales. Donc, tous les discours qui tendent à faire croire que dès demain, quand on aura un SRADDET, il faudra que tous les SCOT, les PLUI, les PLU

soient conformes avec tout ce que l'on a écrit, n'est pas la réalité de ce qu'est un SRADDET et de ce qu'est ce document qui n'est pas un document de planification urbaine. C'est important de pouvoir le dire aussi.

Effectivement, on a décidé, c'est ce qui est un peu curieux parce que c'est suite aux débats en Assemblée plénière et suite aux débats des CTAP, justement de l'écoute des territoires, nous disant « Attention à la façon dont les Services de l'État vont interpréter votre schéma », que l'on s'est dit qu'il fallait à tout prix que l'on fasse un guide non pas d'interprétation mais un guide d'application, c'est-à-dire qui laisse le moins de variables possible dans l'esprit des Services de l'État au moment où ils vont avoir à évaluer les SCOT et les PLU, et c'est maintenant au motif que l'on fait un guide d'application pour répondre à cette demande des territoires que l'on nous dit que l'on fait un guide d'application parce qu'il y a bien un problème, les Services de l'État ayant envie d'appliquer le SRADDET comme ils l'entendent. J'avoue que cela reste un peu curieux. On a entendu ce qui a été dit, donc on écrit et co-écrit un guide d'application avec les DDT qui doit être de nature à rassurer les territoires aussi, même si, on est bien d'accord, il y aura, et le Président l'a dit, un fort travail où l'on devra s'impliquer pour accompagner les différents documents de planification, dans notre rôle de PPA et avec les CAUE qui accompagnent déjà les maires sur ces sujets-là.

De façon générale aussi, sur ce qui a été dit, le développement anarchique de l'éolien, ce SRADDET part d'un constat, d'un diagnostic. Tout simplement, dans l'objectif sur l'éolien, on a constaté, et force est de le constater, qu'il y a un déséquilibre dans la répartition Nord - Sud des parcs éoliens. Donc acte. C'est dans le diagnostic, c'est dans l'objectif 51 sur l'éolien, et l'on propose de laisser aux territoires leurs capacités et leurs responsabilités de définir leur mix énergétique et justement, on tient quand même compte des difficultés qui peuvent émerger sur ces questions de l'éolien puisque - et je cite le texte - on écrit « dans le cas d'une levée des contraintes jusqu'alors existantes », quand on parle de territoires notamment ex-Aquitaine. Quand on l'écrit, cela veut dire que l'on sait bien qu'il y a déjà des contraintes existantes jusqu'à présent dans le territoire, et notamment en ex-Aquitaine, et l'on dit « dans le cas d'une levée des contraintes jusqu'alors existantes sur ce dernier périmètre et d'une appropriation de cette énergie par l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, on pourrait considérer qu'aux horizons 2030 et 2050... » et l'on met des considérations au conditionnel sur ce que l'on pourrait atteindre si les contraintes étaient levées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Quand on regarde le texte, on doit et vous pouvez quand même considérer que l'on a tenu compte de ces contraintes, de ces réalités.

De façon plus générale, pour en finir, sur la question de l'étalement urbain, je l'ai souvent dit, et l'on entend les territoires ruraux et les territoires en déprise, le modèle actuel est tout simplement celui de l'étalement urbain ; il n'a pas empêché la déprise de ces

territoires. Ouvrir des droits à consommer et des droits artificialisés et donc des droits imperméabilisés en écho à ce qui a pu être dit tout à l'heure par Léonore notamment, cela n'a pas permis finalement de lutter contre la déprise. Donc, peut-être qu'il est temps de travailler de façon équilibrée à la mise en place d'un autre modèle d'aménagement des territoires qui travaille mieux sur l'existant, qui essaie d'accompagner et de construire d'abord sur l'existant avant d'aller artificialiser les terres ; c'est simplement le modèle que l'on propose d'accompagner, encore une fois, à l'horizon 2030.

Pour répondre à Jean DIONIS sur le fait que l'on ait choisi un objectif chiffré, au final quand on regarde l'ensemble des SRADDET des Régions de France, ils ont quasiment tous choisi de mettre un objectif chiffré sur la lutte contre l'étalement urbain, parce que cela permet d'enclencher vraiment un changement de modèle. Le seul territoire qui n'a pas mis d'objectif chiffré se fait rattraper par la Commission d'enquête qui lui demande, pour le coup, de travailler au « zéro artificialisation nette » ; ce n'est pas la proposition que nous faisons en Nouvelle-Aquitaine. Nous faisons la proposition à l'ensemble des Collectivités territoriales, infrarégionales de travailler vers un objectif à 50 % et de les accompagner sur ce sujet-là.

Voilà, Président, en gros.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Laurence. Je suis saisi de deux amendements : un amendement d'EELV sur l'objectif 27, qui était rédigé ainsi dans sa version initiale :

« Réflexions sur l'infrastructure, l'optimisation de l'existant devra être favorisée avant d'envisager toute infrastructure nouvelle. »

Suite à la discussion avec l'ensemble des Collectivités, nous avons retenu une part des demandes de la métropole de Bordeaux. Mon sentiment, mais je pense que Laurence le partage, est que l'on reste sur l'optimisation de l'existant, la métropole souhaitant parler de la finalisation de la 2 x 3 voies de la rocade et de ses continuités routières. Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes de fond là-dessus. Donc, je ne propose pas l'adoption de votre amendement. Je peux difficilement mettre en cause - je regarde Laurence - un texte même amélioré de ce que la métropole nous a demandé. Je ne pense pas que sur la mise à 2 x 3 voies, on est dans l'optimisation ; les continuités autoroutières on est dans l'optimisation et l'on ne parle pas de grands contournements qui auraient pu être conflictuels. Donc, je ne vous propose pas d'adopter cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter, malgré cela ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement au SRADDET pour rétablir la formulation initiale dans l'objectif 27

- **POUR** : Ecologiste et Citoyen-EELV, **Mme CHARAÏ** (Pour une Ecologie Populaire et Sociale)
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**AMENDEMENT REJETE**

**NON PARTICIPATION** : Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** - Cet amendement n'est pas adopté.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président. C'est un amendement du Groupe des Verts ? D'accord. On ne participe pas au vote.

**M. FREL.** - On te remercie.

**M. COLOMBIER.** - C'est la réponse du berger à la bergère !

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a un amendement du Rassemblement National, que je ne vous propose pas... Je le recherche là, où est-il ?

**M. COLOMBIER.** - Je peux vous le commenter en trois phrases, c'est tout, si vous voulez.

**M. LE PRESIDENT.** - Allez-y.

**M. COLOMBIER.** - La philosophie, le but de cet amendement concerne l'article 8, donc le remplacement du texte actuel de l'article 8 par un nouveau texte qui demande deux choses : l'une, d'arrêter la procédure que vous appelez de « rééquilibrage » en matière d'éolien, donc d'implantation d'éoliennes sur l'ex-Aquitaine. Vous appelez cela du « rééquilibrage » par rapport aux autres départements de la Nouvelle Région et l'autre, de ne pas augmenter la production d'électricité d'origine éolienne sur l'ex-Poitou-Charentes et l'ex-Limousin, sachant que déjà l'ex-Poitou-Charentes est très bien fourni de ce côté-là. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.** - Simplement, dans cette affaire, je ne crois pas que j'en ai le pouvoir, que nous en avons le pouvoir, premièrement. Deuxièmement, je l'ai dit tout à l'heure, je comprends la position des quatre Présidents des quatre départements. Il y a des règles, y compris en termes de quantité de vents qui sont là. Ceci dit, il faudra bien que l'on avance dans ce domaine-là.

Je vous propose donc de ne pas retenir l'amendement du Rassemblement National mais je demande au Rassemblement National de nous autoriser à franciser le terme « éolien on shore » par « éolien terrestre ».

**M. COLOMBIER.** - Accepté, votre Honneur. Pas de problème pour cela.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc, on est d'accord pour mettre « éolien terrestre » à la place d'éolien on shore ».

**M. COLOMBIER.** - Oui.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout le monde est d'accord ?

Pas d'opposition.

Pas d'abstention.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous propose maintenant de rejeter l'amendement d'ensemble du Rassemblement National.

**Mme WERBROUCK.** - Maritime, s'il vous plaît.

**M. LE PRESIDENT.** - Non. Moi, j'ai « on shore », je n'ai pas « off », j'ai « on ». Par éolien terrestre. Donc, l'amendement est repoussé.

**M. COLOMBIER.** - On vote pour, il n'y a pas de problème.

**M. LE PRESIDENT.** - Qu'est-ce que fait D.I.N.A ?

**Mme LE GUEN.** - On vote pour.

**M. LE PRESIDENT.** - Très bien. Que fait le LR ?

*(micro éteint)* On ne participe pas au vote.

Vote sur l'amendement au SRADDET : Objectif 51 Article 8 Chapitre sur l'éolien

- **POUR** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Pour une Ecologie Populaire et Sociale

**AMENDEMENT REJETE**

**NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

**M. LE PRESIDENT.** - On ne participe pas au vote. Donc, cet amendement est rejeté.

Je vais mettre aux voix le SRADDET,

Qui est pour son adoption ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**N° 2**

Vote sur le « Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT (2)
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT (12), Rassemblement National, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (1)

**ADOpte A LA MAJORITE**

- **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT (16), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**M. LE PRESIDENT.** - Le SRADDET est donc adopté. Je vous en remercie.

**APPROBATION DE ONZE CONTRATS DE TERRITOIRE :**

**MELLOIS-RUFFECOIS, CHARENTE LIMOUSINE, EST CREUSE EN DEVELOPPEMENT,  
HAUTE-GIRONDE, GRAND LIBOURNAIS, GRAVES ET LANDES DE CERNES, ADOUR  
LANDES OCEANES, LANDES NATURE COTE D'ARGENT, ADOUR-CHALOSSE-  
TURSAN / MARSAN AGGLOMERATION, ALBRET / CONFLUENT ET COTEAUX DE  
PRAYSSAS, PAYS BASQUE**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous passons maintenant à l'approbation de onze contrats de territoires. Reine-Marie WASZAK.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,  
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme WASZAK.** - Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette délibération vous propose l'adoption de 11 contrats de territoires portant ainsi à 51 le nombre de contrats finalisés et permettant la couverture de l'ensemble du territoire régional.

La délibération du 10 avril 2017 actait les principes de la nouvelle politique contractuelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Pour soutenir et développer les atouts de tous les territoires, nous notons, comme le Président l'a souligné, plus de 1 000 projets structurants, et autant de projets en amorçage. A ce stade, la Région s'est engagée à hauteur de plus de 210 millions d'euros, la solidarité régionale s'exprimant au bénéfice des territoires les plus vulnérables, notamment par une aide à l'ingénierie de 7,2 millions d'euros d'engagements.

Chaque contrat est co-construit Région/Territoire. Tous les projets font l'objet d'une instruction par les Services sectoriels de la Région ; c'est un travail en transversalité mené par les Services avec une attention pour des projets générateurs d'activités et d'emplois. Les premiers contrats ont été adoptés en juin 2018 avec un suivi de la Région et de l'élu de territoire. Le diagnostic partagé des territoires a permis le positionnement de l'ingénierie. Tous les soutiens aux projets sont présentés en Commission Permanente avec la mobilisation des budgets sectoriels et DATAR.

Un point sur l'aide à l'ingénierie. L'ingénierie est positionnée sur les territoires les plus vulnérables. Chaque poste fait l'objet d'une feuille de route partagée avec des objectifs stratégiques et opérationnels. Lors du Comité de pilotage annuel du contrat, il y a un suivi de gestion de l'ingénierie. Plus de 1,975 million euros de crédit ont été engagés en 2018 et

2019. Cela représente 97 postes soutenus sur 38 territoires. Ce sont des postes de chef de projet territorial, de chef de projet emploi, économie, formation ou de chargé de missions thématiques. L'ingénierie financée par la Région permet le développement des projets du contrat. Vous avez sur le diaporama présenté un certain nombre de projets structurants, innovants qui ont été financés par la Région.

Avec la contractualisation, nous avons une meilleure connaissance des territoires de Nouvelle-Aquitaine, une vision des enjeux et des priorités de l'intervention régionale. Nous instaurons une proximité avec un binôme chargé de missions territoriales DATAR et l' élu de territoire. Nous favorisons l'émergence de projets avec une attention particulière sur des territoires vulnérables. Nous faisons du sur-mesure en co-construction avec la diversité de territoires de Nouvelle-Aquitaine. Nous affirmons l'engagement de la Région dans la proximité et les Services de Pôles sectoriels sont mobilisés pour tendre vers une convergence entre la vision territoriale portée par la DATAR et les différentes politiques publiques de la Région. La Région est bien un acteur de proximité, elle impulse le changement et accompagne les territoires.

Voilà, rapidement résumé l'énorme travail accompli par les personnels des Services de la DATAR, que je remercie vivement, avec une pensée pour Gérard VANDENBROUCKE qui a été à l'initiative de cette construction. Je voudrais aussi saluer tous mes collègues élus de territoires qui se sont, bien sûr, impliqués dans ce processus, dans cette méthode, qui permet d'avoir une réelle présence de la Région sur les territoires. Voilà, Monsieur le Président, très rapidement, l'introduction. Nous allons maintenant présenter les onze contrats avec les élus régionaux territoriaux.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup Reine-Marie, et je crois que l'on commence par le contrat de territoire Haute-Gironde par Lydia HERAUD.

**Mme HERAUD.** - Le contrat de la Haute-Gironde, qui est située entre la métropole bordelaise, la communauté d'agglomérations du Libournais et la Charente-Maritime. Il est composé de quatre EPCI, avec une population d'à peu près 90 000 habitants. Le diagnostic a permis de montrer des problématiques qui étaient connues par les élus de territoire mais sous un nouvel angle, et notamment un territoire victime de son attractivité résidentielle sous l'influence de la métropole, qui se traduit par des problématiques de mobilité pour environ 12 000 actifs du territoire de la Haute-Gironde qui viennent travailler chaque jour sur la métropole.

Une dynamique économique positive qui tourne autour de l'énergie, la Centrale nucléaire du Blayais et de la viticulture, mais malgré cela, une situation sociale défavorable et une population peu qualifiée, même chez les jeunes.

C'est autour de ces problématiques que le contrat a travaillé, même si l'on met en place un certain nombre de projets structurants (19), 25 en amorçage, donc cela prouve une dynamique du territoire mais il n'y avait pas de démarches collectives à l'échelle de la Haute-Gironde puisque le pays est en dissolution. Le contrat a permis de relancer ce vrai travail collaboratif et collectif sur ce territoire, notamment sur les questions de mobilité avec une étude qui va être portée par la Région et les EPCI, le Département et la métropole vont participer également, de même que la mise en place de trois ETP en ingénierie sur la problématique toujours de la mobilité puisqu'elle est vraiment apparue comme la problématique phare du territoire et sur la formation emploi également. Je tiens à souligner la pertinence du diagnostic et la compétence du chargé de mission de la DATAR, qui ont permis qu'il y ait une bonne adhésion des quatre EPCI sur ce contrat.

Je ne serai pas plus longue, mais c'est une vraie opportunité pour ce territoire.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. On continue avec le contrat Graves et Landes, par Laurence HARRIBEY.

**Mme HARRIBEY.** - Il s'agit d'un contrat d'attractivité, cette fois, cela veut dire que c'est un territoire pas trop en difficultés qui concerne deux grandes communautés de communes aux portes de la métropole. L'objectif principal est de maintenir l'attractivité de ce territoire en préservant et en valorisant les ressources existantes parce que c'est à la fois un territoire très développé et en même temps un territoire avec des richesses environnementales importantes, et puis conforter le dynamisme économique du territoire avec un élément qui est marquant sur ce territoire, c'est surtout la question de la mobilité ; ce qui explique la nature des projets retenus.

A titre d'illustration, pour montrer ce que permettent ces contrats, c'est de prendre un petit projet comme le tiers-lieu l'Étape à Saint-Selve qui permet de dynamiser un territoire un peu en marge et puis à côté de cela, un centre de ressources technopolitain dédié au développement économique, qui est vraiment dans la dynamique du développement aux marges de la métropole. Voilà essentiellement ce que l'on peut retenir sur ce territoire.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. On continue avec la Charente limousine et Joëlle AVERLAN.

**Mme AVERLAN.** - Pour moi, un territoire complètement différent des deux premiers dont on vient de parler, situé au Nord-Est de la Charente, ce territoire rural fait partie des territoires néo-aquitains les plus touchés par la pauvreté avec un niveau de revenus des ménages sensiblement inférieurs aux moyennes de ceux de Nouvelle-Aquitaine. Trois Pôles concentrent 43 % des emplois : Confolens, Chasseneuil et Romazières, et malgré la présence d'entreprises industrielles de matériaux de construction, la filière bois et cartons, le

territoire connaît des pertes d'emplois sur la période récente. Sa dynamique démographique s'inscrit de plus en plus dans une trajectoire de décroissance.

Les deux axes stratégiques du contrat : soutenir et consolider l'attractivité économique du territoire créatrice de richesses et maintenir et améliorer la qualité de vie en Charente limousine. Quelques exemples d'actions phares retenues : la création d'un point de vente de produits locaux, le soutien à l'action culturelle et touristique de la Maison Maria Casarès, la création d'un Pôle d'accueil pour les structures d'insertion, la création d'une Maison de Services au public avec points d'accès aux droits, et le développement de l'action foncière de la SCIC Territoires en chemin pour favoriser une agriculture citoyenne et responsable.

La démarche de contractualisation a permis une priorisation des projets tenant compte des enjeux partagés dans le cadre du diagnostic et des perspectives de partenariat régional. Le passage du plan d'actions à la mise en œuvre requiert cependant la mise en place d'une ingénierie locale à même de faciliter la mise en relation des principaux porteurs de projets et de créer des synergies au bénéfice de la dynamique de consommation locale, comme de l'attractivité du territoire. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci Beaucoup. Guy MOREAU pour le contrat Mellois-Ruffécois.

**M. MOREAU.** - Le Mellois-Ruffécois est un territoire qui est situé dans le Sud-Deux-Sèvres et donc Nord-Charente, entre trois agglomérations celles de Niort, d'Angoulême et de Poitiers, d'où sa position délicate en termes de mobilité, notamment. On constate depuis quelques années, une baisse de la productivité de ce territoire au détriment du départ de beaucoup d'habitants qui travaillent sur le Niortais et Angoulême. Cela se traduit logiquement par des revenus qui reviennent de l'extérieur mais qui ne sont pas assez puissants sur le plan productif, d'où l'objectif de ce contrat qui est quand même de renverser cette tendance, notamment en mettant en place un GPECT parce qu'il y a un problème d'emplois, de formations sur ce territoire-là. Il y a aussi des gros problèmes au niveau de l'agroalimentaire qui est aussi une source d'emplois importante mais qui est en difficultés. Aussi une base logistique qui part en 2021, qui avait quand même 300 emplois, et qui nécessite du coup de reprendre en mains tout l'aspect emploi par la revitalisation des territoires et notamment grâce aux TPE qui sont les plus nombreuses sur ce territoire.

Enfin, il y a des projets qui sont plutôt liés, bien sûr, à l'économie mais aussi aux services parce que la population est relativement âgée, donc il faut garder les services sur le territoire. Vous avez un certain nombre d'exemples : ici, notamment sur la transformation biologique d'un regroupement de producteurs. En effet, la culture biologique et le PAT sont présents sur ce territoire. Globalement, c'est un territoire qui progresse en nombre

d'habitants mais dont le revenu est souvent extérieur au territoire. Il faut donc remettre de la productivité sur ce territoire. Merci.

**Mme BROUILLE** - Merci. Jérôme ORVAIN avec le contrat de territoire Est-Creuse Développement.

**M. ORVAIN.** - Le territoire le plus à l'Est de la Nouvelle-Aquitaine, à la frontière avec l'Auvergne et le Centre. Deux communautés de communes et un Conseil de développement, un Syndicat de développement. Les deux communautés de communes Creuse Confluent, Marche et Combraille en Aquitaine, 92 communes, deux communautés de communes, 30 000 habitants.

Dans le diagnostic sur ce territoire, il n'y a pas de lycées, les jeunes partent dès l'âge de 15 ans. Beaucoup de résidences secondaires sur le territoire qui consomment à l'extérieur essentiellement de ce territoire. Un tissu agricole fort, 21 % et des activités industrielles réparties sur le territoire : fabrication de machines, bois, papier, métallurgie, agroalimentaire. Le diagnostic a défini l'enjeu de ce territoire : se diversifier et de changer son modèle de développement. Trois enjeux ont été préconisés pour ce contrat de dynamisation et de cohésion : redynamiser la composante productive du territoire, d'accroître la valeur ajoutée qui restera sur le territoire, diversifier l'économie résidentielle en pérennisant l'attractivité touristique et en stimulant l'accueil et l'attractivité, et soutenir la consommation locale.

Quelques exemples d'actions : structurer la filière agriculture comme un projet de Pôle viandes suite à une fermeture d'une boucherie, développer la filière « noisettes, lait, chanvre », accueillir des entreprises, hôtels d'entreprises locaux, zones d'activités, développer des cités touristiques entre autre le thermalisme sur la commune d'Évaux-les-Bains et sur la commune de Crocq lié à la Fondation Chapal, de l'alimentation, du cuir luxe, des Maisons de santé aussi sur le territoire, consolider les centres bourgs à travers des gîtes, des auberges, des chambres d'hôtes, des ressourceries, valoriser la forêt et les paysages, réaménagement de plans d'eau, voies vertes et un dernier exemple sur les services sur le territoire : cinéma, médiathèque, tiers-lieux et un poste en ingénierie sur l'économie sur le territoire.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Pierre FROUSTEY, avec Adour-Landes Océanes.

**M. FROUSTEY.** - Adour-Landes Océanes est un très beau territoire qui est situé au Sud-Ouest des Landes entre Dax et Bayonne, schématiquement, qui a la particularité d'avoir plusieurs paysages : un paysage littoral, un paysage rétro-littoral et aussi un paysage rural.

Aujourd'hui, quatre Intercommunalités le composent. Une population totale d'à peu près 170 000 habitants et 75 communes, donc un territoire assez dense.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence quelques caractéristiques. D'abord, un modèle de développement de type touristique mais qui, petit à petit, est en voie d'équilibrage car les revenus productifs exportateurs se singularisent par leur progression. Ensuite, un tissu économique au profil très présentiel mais néanmoins marqué par une bonne dynamique productive. Une dynamique démographique assez exceptionnelle, à peu près trois fois supérieure à la moyenne nationale, et une attractivité résidentielle et touristique mais qui demeure à maîtriser. Et enfin, une situation sociale plutôt favorable.

En co-construction, comme on l'a dit tout à l'heure, trois objectifs sont apparus nécessaires : le premier est d'avoir une meilleure coopération territoriale qui passe évidemment par une structuration, un écosystème au service des entreprises, la seconde est la volonté de devenir un territoire plus durable au regard notamment des enjeux climatiques et environnementaux, et enfin un engagement de mieux répondre aux besoins des habitants par le développement principalement d'une économie présenteielle plus dynamique.

A partir de ces trois objectifs, trois axes ont été déployés : le premier, engager dans un nouvel écosystème pour l'entreprise et l'entrepreneariat ; le second, favoriser un modèle de développement plus durable ; et le troisième insuffler une vitalité nouvelle pour l'économie présenteielle.

Quelques exemples de projets qui ont été retenus. Il y a 43 projets structurants et 28 projets en amorçage. Un engagement de la Région qui pourrait être aux alentours de trois millions d'euros. Quelques projets : la création d'une plateforme de collecte et de emploi des matériaux de BTP qui seraient sur le secteur du Seignanx ; le second, le projet de redynamisation du centre-ville de Dax par l'intermédiaire de la construction et le réaménagement de la Halle de Dax ; le troisième qui est l'élaboration d'un plan d'actions global et partagé sur le projet alimentaire de territoire et le développement des circuits de proximité. Donc un ensemble de projets qui correspond à ces axes de développement et qui vont aussi d'ailleurs s'inscrire en complément et en parallèle avec le contrat de territoire d'industrie que le territoire a passé avec les Services de l'État par l'intermédiaire de la Région.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Maryline BEYRIS avec Adour-Chalosse-Tursan/Marsan Agglomérations.

**Mme BEYRIS.** - Le territoire Adour-Chalosse-Tursan/Marsan se compose de l'agglomération de Mont-de-Marsan et du Pôle d'Equilibre territorial et rural Adour Chalosse-Tursan qui regroupe six EPCI.

Le diagnostic a identifié plusieurs grands enjeux visant à enrailer le processus de socialisation du territoire par une diversification du modèle de développement, et tout cela

dans une perspective de rendre ce développement plus vertueux, par exemple, en renforçant la consommation sur le territoire. Les ateliers de travail qui ont réuni beaucoup de participants ont défini trois axes : faire de ce territoire un espace se saisissant des opportunités du défi du développement durable basé sur une agriculture durable et de proximité, sur une expérimentation de mobilité alternative et sur l'inscription dans une démarche de valorisation des ressources du territoire.

Ensuite, un territoire également plus agile et novateur pour dynamiser son économie, tout cela en valorisant le capital humain et en stimulant les potentiels d'innovation de ce territoire.

Et enfin, en rendant un territoire attractif en phase avec les nouvelles aspirations des populations. On va garder le rôle polarisant des centralités mais on va renforcer le maillage des services et des équipements, et la mise en valeur touristique du territoire. Donc, 27 projets structurants, 43 projets en amorçage sont proposés, donc une dynamique très importante. L'engagement de la Région dépassera les 2,5 millions d'euros.

Quelques exemples : l'abattoir public d'Hagetmau, un centre de ressources cybersécurité à Mont-de-Marsan, une Maison pluri-professionnelle de santé à Aire-sur-l'Adour, la création d'un café associatif tiers-lieu à Toulouzette qui est un village de 310 habitants.

Ce territoire Adour Chalosse Tursan Marsan est un nouveau territoire de projets et la démarche de contractualisation a permis de faire prendre conscience à ces deux territoires qu'il fallait qu'ils vivent ensemble, et qu'il existe beaucoup d'opportunités pour eux. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Laure NAYACH avec Landes Nature Côte d'Argent.

**Mme NAYACH.** - Nous partons à nouveau dans les Landes, c'est un territoire situé sur la côte atlantique. Il regroupe trois Intercommunalités, 23 communes pour 52 000 habitants. Ce pays dispose d'un modèle de développement de type touristique. De plus, le diagnostic effectué a révélé quatre grands enjeux afin de tenter de réguler le processus de pendularisation qui est né de la dynamique d'attractivité.

Pour y parvenir, trois axes stratégiques de développement sont mis en place, à savoir : améliorer l'offre de services et d'équipements du territoire afin d'accompagner les besoins croissants de la population, renforcer et diversifier le modèle de développement économique en créant un écosystème local favorable, et enfin conforter et pérenniser les stratégies écologiques et environnementales du territoire.

C'est en ce sens, par exemple, qu'il y a eu lors de la dernière Commission Permanente du 7 décembre, le vote d'une étude de relocalisation des activités économiques implantées

sur la Dune de Biscarrosse parce que ses bâtiments sont exposés à un risque majeur d'érosion et de ce fait, il faut intervenir. Un autre exemple, un peu plus au Sud à Castets avec la création d'une Halle du partage qui a été présentée à la Commission Permanente du 19 novembre dernier, qui a pour objectif d'apporter des services à la population avec notamment la mise en place d'une Maison de Services publics, d'un tiers-lieu, d'une couveuse « entreprises » et d'un local de type pépinière d'entreprises. Il y a question de partage et savoir-faire, bien sûr, mais aussi de savoir-être, ce qui depuis le début de ce projet a été encouragé par tous les acteurs, autant les élus que les entrepreneurs, des associations, des producteurs, un mélange de savoir-être qui est tout à fait louable dans cette entreprise-là.

Ce contrat est un contrat de dynamisation et de cohésion du territoire. D'un point de vue général, il faut noter que le chemin parcouru sur ce territoire depuis le précédent contrat élaboré en 2015, qui n'avait retenu que quatre projets, a permis aujourd'hui d'élaborer 31 projets ; c'est donc une avancée significative qui traduit un changement des pratiques des locaux mais aussi une qualité du dialogue qui a été effectué, notamment par les chargés de mission de la DATAR, que je remercie ainsi que les membres de la Direction.

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,  
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme LANZI.** - Merci. Emilie DUTOYA, s'il vous plaît. Merci.

**Mme DUTOYA.** - Le contrat que je vous présente aujourd'hui est le contrat d'attractivité Pays Basque. Le Pays Basque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est un EPCI unique, donc une communauté d'agglomérations qui réunit 158 communes, qui compte un peu plus de 300 000 habitants. C'est un territoire très attractif du fait de sa situation géographique, bien évidemment, mais aussi de par les activités qui y sont développées, qu'elles soient industrielles, économiques, touristiques principalement, mais aussi agricoles et culturelles. Le contrat d'attractivité que l'on soumet au vote aujourd'hui a été co-construit dans un délai très court mais efficace. J'en profite d'ailleurs pour remercier les Services de la DATAR et les Services de l'agglomération Pays Basque qui se sont beaucoup impliqués pour que l'on puisse vous le présenter en temps et en heure. Ce contrat a été bâti selon les axes stratégiques que vous voyez projetés. Ce sont les six axes, en fait, du schéma communautaire qui a été voté en mars dernier.

Au niveau des projets, je vais juste évoquer un projet de la partie rurale du Pays Basque puisque ce territoire est aussi bien littoral, donc avec une forte pression foncière notamment, que rural. Le projet dont je vais vous parler fait partie de l'axe 2 qui est de réduire les inégalités sociales et territoriales. C'est un projet que nous allons soutenir, qui se situe à Tardets en Haute-Soule ; c'est un territoire qui se situe aux portes de la Montagne

basque, c'est un petit village qui fait 500 habitants. Le projet que l'on va accompagner est la création d'un lieu de culture et de services par la réhabilitation d'une grange existante à laquelle est adossée aujourd'hui une Maison de Services publics. Ce projet permettra, en fait, d'améliorer les conditions d'accès aux services publics des habitants de Haute-Soule. Voilà.

**Mme LANZI.** - Merci beaucoup. Sandrine LAFFORE pour Albret et Confluent et Coteaux de Prayssas.

**Mme LAFFORE.** - Nous sommes sur un contrat de dynamisation et de cohésion. L'Albret se situe au Sud-Ouest du département du Lot-et-Garonne, frontière à la fois des Landes et du Gers. Il est à noter que le territoire souffre de plusieurs éléments de conjoncture : un secteur productif important mais en déclin, une évolution démographique peu dynamique et un territoire marqué par une situation sociale difficile.

Nous avons, au regard de ce diagnostic, décliné trois axes qui répondent à la fois à l'accompagnement du développement et bien sûr, pour valoriser les richesses de ce territoire, donc valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques - et il n'en manque pas - renforcer l'offre de formation pour continuer de mailler le territoire lot-et-garonnais et accompagner la transition agroécologique du fait d'un territoire agricole, riche.

Quelques exemples de projets importants : nous irons sur un développement des sites remarquables comme le Château de Nérac et de Buzet ; la requalification de la friche industrielle de la Verrerie de Vianne ; le développement d'un laboratoire d'innovation territorial viticole, vous savez que nous avons les vins de Buzet sur le secteur, et l'extension du multiservice de la commune de Nomdieu, petite commune rurale de 242 habitants. Également nous irons sur un aménagement de la voie verte Feugarolles/Moncrabeau. Ce territoire sera donc accompagné par la Région pour onze projets structurants et dix en amorçage pour un montant estimé de plus de deux millions d'euros, des chiffres élevés pour ce territoire, ce qui confirme l'intérêt du territoire aux politiques de la Région.

La Région Nouvelle-Aquitaine prouve une fois de plus qu'elle est très présente sur les territoires ruraux, n'en déplaise aux détracteurs.

Ces échanges ont été faits dans un temps contraint mais ont été fort intéressants. Je remercie la mobilisation, bien sûr, de la communauté des communes mais également et plus particulièrement des Services de la Région pour leur travail et leur disponibilité. Je vous invite, chers collègues, si ce n'est pas déjà fait de venir visiter et découvrir ce beau territoire de l'Albret, vous en serez charmés. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Laurence ROUEDE, sur le Grand Libournais.

**Mme ROUEDE.** - Le Grand Libournais, un territoire qui est également labellisé « territoires d'industrie », il y a donc eu une convergence entre les deux Comités de pilotage et le travail qui a été mené.

L'objectif est de venir renforcer les Pôles d'emplois, la capacité de dynamisme économique et la capacité de cohésion territoriale de ce territoire qui rassemble cinq EPCI. L'avantage d'avoir été mixé avec le dispositif « territoires d'industrie » est également que les industriels ou des acteurs économiques sont venus autour de la table apporter leurs connaissances et surtout leurs besoins en matière de capacité de développement économique et cela a permis de renforcer le travail sur ce contrat. Je remercie vraiment les Services de la Région sur l'accompagnement qu'ils ont fait sur ce territoire et ses cinq EPCI.

L'idée est de pouvoir agir concrètement sur le marché du travail ; un des sujets majeurs, qui nous rassemble souvent, à la fois les élus et les chefs d'entreprises, est la difficulté à recruter. C'est une difficulté que l'on trouve sur le Libournais. Une part de ce contrat recherche à agir sur le marché du travail et l'on va notamment soutenir le plan local d'insertion par l'économie pour agir sur la question de l'attractivité des emplois de l'industrie locale et aider les entreprises, les connecter et les aider à trouver de la main-d'œuvre qui doit être intéressée à certains métiers qui sont en tension.

De la même façon, ce territoire va s'engager dans un schéma d'implantation des entreprises qui est un pré requis à un certain nombre de dispositifs qui permettront de donner de la cohésion et d'être en capacité d'investir vraiment dans le développement des activités, et notre capacité à renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en s'appuyant sur les richesses et les capacités qui sont déjà celles du territoire.

Il y a des axes sur la question de la mise en tourisme des rivières, un soutien à la création d'une Maison de l'Entreprise et de l'Emploi dans le Nord Libournais et en particulier du côté de Coutras ou c'est un sujet particulièrement prégnant, le soutien à des tiers-lieux également, le soutien à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » qui est menée à Castillon-la-Bataille, qui vient là aussi entrer en résonance avec les dispositifs que nous menons par ailleurs en matière d'accompagnement sur la revitalisation de cette commune de Castillon-la-Bataille. Et puis l'on vient également s'appuyer sur des compétences locales déjà déployées en matière d'économie circulaire et de valorisation des déchets en venant accompagner des dispositifs du Smicval ou du site Véolia de Lapouyade.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci chère Laurence. Je note d'ailleurs que dans beaucoup de contrats, il y a des projets territoriaux de néo-terra compatibles en nombre important. Je me réjouis de cela. Madame NADAU avait demandé la parole.

**Mme DURRUTY.** - Si vous permettez Président, j'interviens avant Madame NADAU.

**Mme NADAU.** - Sans problème.

**Mme DURRUTY.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Ces onze nouveaux contrats nous permettent de couvrir désormais l'ensemble de notre territoire régional et il faut s'en féliciter. Nous souhaitons saluer le travail partenarial qui a été mené avec les territoires dans un calendrier parfois contraint à la fois pour les Services des Intercommunalités dans l'élaboration des fiches « actions » et aussi pour les Services de la Région chargés de les instruire. A ce stade, saluons l'engagement de tous pour avoir tenu le timing.

Bien sûr, ces opérations sont essentielles à l'attractivité de nos territoires, mais nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que pour certaines opérations, les modalités d'intervention de la Région ne sont pas connues à ce jour, de façon précise. Certains projets structurants, retenus, s'inscriront dans le cadre d'appels à projets dont le calendrier des modalités d'intervention ne sont pas définies et appelleront donc une vigilance particulière de la part des territoires.

S'agissant des opérations fléchées en amorçage, il sera essentiel de convenir des modalités de travail à mettre en place pour préciser et finaliser les projets proposés par le territoire. D'une façon plus générale, les modalités de suivi des opérations inscrites dans les contrats d'attractivité devront être rapidement précisées ainsi que les modalités d'évaluation de ces contrats avec, le cas échéant, l'intégration de nouvelles opérations.

Dès le premier Comité de pilotage, les élus de la communauté Pays Basque ont alerté les élus régionaux sur le fait que leur territoire était identifié comme un territoire non vulnérable dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle de la Région. L'impact de cette classification sur les possibilités d'intervention sur un certain nombre d'opérations est réel. Nous insistons sur la forte hétérogénéité de notre agglomération réunissant, vous le savez, 158 communes, avec des zones rurales en Pays Basque intérieures à soutenir et à accompagner dans leur développement. Cette profonde hétérogénéité est d'ailleurs visible dans les travaux du SRADDET puisque le Pays Basque est le seul territoire à l'échelle régionale à être concerné par les cinq types d'espaces en jeu : grands Pôles urbains, communes littorales, communes du rétro-littoral, communes classées en zone « montagne », espaces ruraux. Une sixième caractéristique pourrait y être ajoutée, à savoir, la dimension transfrontalière qui confirme sa singularité.

Cette situation n'est malgré tout pas une exception à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Nous avons, à plusieurs reprises, alerté sur le fait que cette classification non vulnérable puisse pénaliser les territoires concernés comme par exemple, sur le sujet de l'immobilier d'entreprises.

Pour terminer, les opérations du dispositif « territoire d'industries » - cela a été dit - ont été intégrés dans le plan d'actions de certains contrats d'attractivité, en tout cas ceux pour lesquels nous allons délibérer aujourd'hui. Ce dispositif, dont nous parlerons tout à l'heure, implique l'État, la Région, les Intercommunalités ainsi que de nombreux autres partenaires, BPI, Caisses des Dépôts, etc., et nos industriels. Ce programme a fait l'objet d'un contrat dédié et sa mise en œuvre, tant au niveau technique que politique devra appeler une gouvernance et des processus décisionnels adaptés.

Pour terminer, à l'aube du CPER 2021 - 2027, on peut s'interroger sur l'articulation entre la politique contractuelle déployée par la Région Nouvelle-Aquitaine et un éventuel volet « cohésion des territoires » dans ces nouveaux contrats.

Notre Groupe votera bien sûr pour cette délibération.

**Mme NADAU.** - Je vais parler pour le contrat Pays Landes Nature Côte d'Argent. En premier lieu, je tenais à remercier les Services de la Région et notamment Monsieur Eric CHAUBERT qui nous a accompagnés sur le Leader et sur l'élaboration de ce contrat. Je voudrais aussi remercier les Services du Pays Landes Nature Côte d'Argent, son Directeur Monsieur BELHOUTE et Madame Camille FERNANDES, chargée de missions. Sans eux, nous ne serions pas arrivés au bout de ce processus dans un délai très court. Ce contrat a permis de fédérer, de faire réfléchir ensemble des élus de trois communautés de communes qui ne se connaissaient pas toujours très bien, pour présenter des projets structurants et innovants.

Et enfin, au nom de tous les élus du Pays Landes Nature Côte d'Argent, je tenais très simplement, Président, à vous dire, merci pour l'attention bienveillante que vous avez eue au projet de ce contrat.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci beaucoup Madame NADAU. Ce que vous dites, toutes les deux, montre l'importance considérable de l'ingénierie. Je rappelle, en dehors de l'ingénierie spécifique qui date des contrats spécifiques du Pays Basque, que nous avons inscrit 7,5 millions d'euros sur l'ingénierie de ces contrats auxquels les Services de la Région, directs de la DATAR, contribuent. Vous devez avoir d'ailleurs sur votre table un joli dossier. J'en remercie les Services. Je suppose que Madame CORRIUS a dû y participer, et d'autres, et toutes ses équipes. Merci. C'est très intéressant, illustratif y compris des opérations phares.

**Mme CHADOURNE.** - Au nom du Groupe Rassemblement National, l'adoption de nouveaux contrats de territoires est l'occasion pour nous de rappeler une nouvelle fois quelques règles de bon sens sur l'aménagement du territoire. La politique promue depuis des années de concentration des richesses et des activités au sein des grandes agglomérations a mené à la faillite du monde rural. Les taux de chômage et de pauvreté dans ces territoires oubliés vous alertent aujourd'hui mais votre politique n'est toujours pas la bonne. Nous le répétons, votre politique de contractualisation n'est qu'un cautère sur une jambe de bois.

Un aménagement du territoire intelligent ne peut se réaliser qu'au niveau national. Ces mesurette ne combleront malheureusement pas les conséquences dramatiques de mauvais choix politiques. La France rurale doit être réindustrialisée mais cela ne veut pas se faire dans le système d'ultra-mondialisation dans lequel la France essaye de s'inscrire. L'obsession de la compétitivité de notre pays face à des puissances étrangères ne pourra que fracturer encore plus notre société. Habitants des métropoles contre habitants des territoires ruraux, cette opposition, qui peut vous sembler caricaturale, existe et c'est bien le drame aujourd'hui. Le modèle que vous défendez avec acharnement lésera forcément les personnes les moins qualifiées et vivra loin des centres de décisions.

Parallèlement, l'immigration se déverse à flots continus dans les campagnes, d'abord souhaitée par les bobos des villes qui n'en ont vu le danger ni en termes de sécurité, ni en termes d'identité, elle est aujourd'hui imposée aux ruraux. Venant moi-même de Sainte-Foy-la-Grande, je peux vous assurer que cette belle commune n'est plus reconnaissable aujourd'hui : dealers aux coins de rue, boucheries halal, ultra-communautarisation, et j'en pense. La France rurale, après avoir été appauvrie est maintenant défigurée, ne vous en déplaise, c'est la vérité.

En Gironde, la métropolisation de Bordeaux ne bénéficie aux territoires attenants qu'en termes de démographie, mais les logements et les offres d'emplois ne suivent pas. Nous rejetons l'idée que la France rurale devienne une immense zone dortoir des grandes villes, sans identité et sans saveur. Nous reconnaissons aujourd'hui, a minima, la portée symbolique de ces contrats de territoires pour lesquels nous voterons ; mais nous ne sommes pas dupes, seule notre politique de redressement national sauvera des territoires en déprise.

**M. LE PRESIDENT.** - Simplement, sans entrer dans les propos un peu excessifs que vous avez eus, le problème de l'aménagement du territoire a été engagé il y a plusieurs dizaines d'années alors même que la mondialisation n'existait pas, la métropolisation et la

littoralisation fonctionnaient. L'exode rural ne date pas des vingt dernières années. Cet exode rural existe depuis beaucoup plus longtemps. Premièrement.

Deuxièmement, vous voulez que l'Etat s'en occupe directement. L'Etat s'en est occupé directement pendant des dizaines d'années et cela n'a pas marché. L'invention notamment - je l'évoquais ce matin - des Maisons de Santé pluridisciplinaires est le fait des territoires qui ont réagi avec l'accompagnement de la Région, et cela continue. A aucun moment, notre Conseil Régional ne peut être pris en défaut de fermer tel ou tel petit lycée ; c'est le sens de la bataille que j'ai menée contre la réforme au niveau des CFA.

Les pays qui réussissent le mieux le retour des habitants sur les territoires, sont des pays décentralisés voire même fédéraux, pas des pays centralisés. Le pays centralisé laisse les flux se faire. C'est toute la bataille que j'essaye de mener dans ce domaine-là. Donc, je ne peux pas partager votre analyse...

**Mme CHADOURNE.** - Je vous invite à venir à Sainte-Foy, un jour.

**M. LE PRESIDENT.** - Je connais Sainte-Foy et...

**Mme CHADOURNE.** - C'est le théorème de David Copperfield, là. C'est n'importe quoi.

**M. LE PRESIDENT.** - Le problème de Sainte-Foy ne date pas du moment où la mondialisation...

**Mme CHADOURNE.** - Mais, j'y suis née. Je sais quand même. Non, c'est faux.

**M. LE PRESIDENT.** - Je n'y suis pas né mais je connais bien Sainte-Foy-la-Grande. Cela ne fait aucun doute.

**Mme CHADOURNE.** - Je n'ai pas besoin d'aller voir ailleurs. Je suis une *(inaudible)* locale et je fais du terrain et je sais de quoi je parle.

**M. LE PRESIDENT.** - Madame, je vous en prie. Cela suffit. Et parfois, on sauve des écoles en milieu rural avec des enfants d'émigrés. Rappelez-vous ce que Michel DEBRE a fait d'une manière un peu critiquable, en Creuse.

**M. COLOMBIER.** - Pas de provocation, comme vous nous dites, sans arrêt. Pas de provocation, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne provoque pas, je dis ce qu'il est.

**M. COLOMBIER.** - Un peu de sérieux.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre aux voix ces douze contrats.

Qui sont d'avis de les adopter ?

Qui s'abstient ?

Le Groupe D.I.N.A.

**N° 3**

Vote sur l'« Approbation de 11 contrats de territoire : Grand Libournais, Haute-Gironde, Albret, Mellois-Ruffécois, Charente Limousine, Est Creuse développement, Landes Nature Côte d'Argent, Adour-Chalosse-Tursan/ Marsan, Adour Landes Océanes, Graves et Landes de Cernès, Pays Basque »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

**CREATION D'UN CADET (CONTRAT NEO AQUITAIN DE DEVELOPPEMENT  
DE L'EMPLOI TERRITORIAL)**

**CHARENTE LIMOUSINE / MELLOIS - RUFFECOIS / SUD-VIENNE**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous passons maintenant, Bernard UTHURRY, au contrat CADET, Charente limousine / Mellois - Ruffecois / Sud-Vienne.

**M. UTHURRY.** - Avec plaisir, j'ai trouvé ce tour de territoires de Nouvelle-Aquitaine, jusqu'à la dernière intervention, très agréable. Vous avez rivalisé d'emphases et un peu de patriotisme pour présenter la qualité de ces territoires. Nous allons justement parler des territoires qui peuvent, pour des raisons ou pour plusieurs raisons, connaître des périodes un peu critiques dues à un tabassage industriel ici, dû en général à leur vulnérabilité ou à leur vulnérabilité potentielle parce qu'ils peuvent subir des crises démographiques, parce qu'ils sont notamment loin de tout.

Il y a quelques années maintenant, avant la fusion, l'imagination fertile, surtout la bonne conscience du territoire de Catherine VEYSSY l'avait amenée à présenter ce dispositif CADET en ex-Aquitaine, et ce dispositif s'est étendu pour essayer d'aller corriger ici et là les inégalités que la nature ou l'histoire avait pu semer. Et c'est ainsi que des chargés de missions, des ingénieurs territoriaux ont été affectés à ces territoires-là ; la réussite de leur mission dépend de deux fondamentaux qui sont d'une part leur capacité à porter un regard à 360° sur l'économie de ce territoire et d'autre part, leur capacité à s'imprégner de ce territoire, à s'y fondre et à travailler en bonne intelligence avec les Services économiques des communautés de communes ou des agglomérations.

Le territoire concerné par cette délibération est un territoire extrêmement vaste, très rural, avec des pépites industrielles mais aussi avec un vrai risque de menaces sur l'emploi industriel, avec sans doute la nécessité de renforcer l'attractivité par tout ce qui ressort de la création d'entreprise mais aussi de la transmission, savoir parler avec le capitaine de l'âge du capitaine, ce n'est pas quelque chose de facile pour anticiper sur une transmission réussie qui laisse le capitaine profiter de sa retraite, et qui laisse le repreneur avec une boîte qui est diversifiée, qui est modernisée. En tous les cas, là où ces territoires CADET existent, nous avons pu constater qu'en moyenne, 30 à 40 % de dossiers supplémentaires nous parvenaient chaque année ; des dossiers qui n'étaient pas dans les écrans radars de la Région. Les territoires ne s'en plaignent pas. Le dispositif a une durée de vie de cinq ans

avec une validation chaque année des objectifs atteints ou pas atteints, des nouveaux objectifs à créer également.

C'est donc avec plaisir que je vous invite à autoriser le Président à créer ce territoire CADET dans le secteur du Mellois - Ruffécois.

**M. LE PRESIDENT.** - Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

**N° 4**

Vote sur la « Création d'un CADET (Contrat néo Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial) Charente Limousine / Mellois - Ruffécois / Sud Vienne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il en est ainsi décidé.

**TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LE PRESIDENT.** - Territoires d'industrie. Bernard UTHURRY.

**M. UTHURRY.** - Le dispositif « Territoires d'industrie » est un dispositif impulsé par l'Etat qui a permis, en tous les cas, de jeter un regard sur l'industrie, sur la capacité de l'industrie à proposer des emplois sur les territoires, sur la capacité des industries dans les territoires à se développer, à innover, à se diversifier. C'est déjà une bonne chose puisque le modèle industriel a été un peu abandonné depuis des décennies au profit de ce que l'on croyait qui, par magie, allait réveiller les territoires et les dynamiser, ce sont les emplois de services. C'est donc le contraire, les emplois industriels permettent des emplois de services, et ce n'est pas l'inverse.

Le deuxième avantage de ce dispositif est qu'il a permis à la Région, qui a été nommée comme chef de file, comme pilote de ce dispositif par l'État, de conjuguer à la fois le développement industriel et les territoires dont nous venons de parler sur les périmètres qui viennent d'être évoqués maintenant. Cela dit, je rejoins un observateur très avisé du monde économique lorsqu'il parle en la matière « d'un tour de passe-passe fort réussi, de communication faite par l'État au niveau des Régions ». L'État doit consacrer 1,3 milliard d'euros à ce dispositif, qui est conjugué avec les moyens de la Banque des Territoires, de Business France, de Pôle Emploi, de BPI France notamment. Nous avons fait le job. Nos équipes ont fait le job, l'équipe de la DATAR et du Développement Économique Environnemental conjugué. Je m'y suis aussi collé d'une certaine manière en étant très assidu lors de toutes les réunions.

En fait, nous avons réveillé des dispositifs régionaux qui avaient déjà permis l'éclosion d'un certain nombre de dossiers. Une quarantaine de projets a été détectée, encouragée. Vous en avez la liste dans la délibération. Plusieurs de ces dossiers étaient déjà dans les tuyaux. Je ne vais pas tous les citer, mais je pense notamment à la Pépinière de l'Arsenal de Rochefort, à la production de gaz et de digestats à Mourenx, une nouvelle ressourcerie de matériaux de BTP à Brantôme. Le cluster métallurgie du Bressuirais, et d'autres, de beaux projets qui sont utiles à notre territoire, mais qui étaient déjà dans les tuyaux, et pour un certain nombre d'entre eux, en voie de réalisation.

En fait, dans la délibération qui vous est soumise, et pour ajouter deux chiffres à mon argumentaire, la Région s'engage à hauteur de 7,4 millions d'euros. Le chiffre n'est pas encore définitif. L'État s'engage à 2,7 millions d'euros. Quand vous les comparez avec le 1,3 milliard que je vous ai indiqué, c'est en fait 0,2 %, c'est un chiffre parfaitement ridicule.

Je vous rappelle enfin, et c'est mon troisième chiffre, depuis 2015 sur ces mêmes périmètres, la Région a soutenu l'industrie dans les quatorze territoires à hauteur de 78 millions d'euros, et que nos seuls engagements régionaux sur les contrats de territoires sur ce même périmètre atteint aujourd'hui les 92 millions d'euros. Cela relativise la différence entre ce qui relève d'une politique de communication menée par l'État, et ce qui relève de l'engagement d'une Région dont parfois les dispositifs sont mal connus au sein des territoires mais qui néanmoins a permis d'accompagner très abondamment ces projets.

Cela dit, je vous invite bien sûr à voter en faveur des contrats tels qu'ils vont être signés sur les territoires, en gardant en mémoire la réflexion de l'entreprise. Un des avantages également était que les binômes qui géraient ces dossiers étaient constitués par un élu du territoire et une entreprise du territoire. Je garde en mémoire un chef d'entreprise du territoire, et pas des moindres, qui me disait qu'effectivement s'il avait désormais une structure vers laquelle il devait se retourner c'était bien la Région et non pas l'État qui nous a confié le pilotage de ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'en profite pour rassurer Madame DURRUTY. En dehors des aspects « contrats de territoires », « territoires d'industrie », ce n'est pas la même chose, la Région sera bien au côté de toutes les entreprises qui auront des projets de développement, y compris dans le Pays Basque intérieur, je crois que ce que nous faisons en Soule est suffisamment probant pour vous rassurer.

**Mme DURRUTY.** - Merci de répondre avant que j'aie effectivement posé la moindre question. C'est vrai que nous en avons échangé sur ce sujet tout à l'heure. Pour vous dire, bien sûr que le constat qui a été fait du pseudo engagement financier de l'Etat pèse pour beaucoup dans la déception des industriels qui ont tous entendu qu'il y aurait 1,3 milliard d'euros plus des moyens humains et techniques pour venir accompagner ce dispositif. Et clairement, nous savons tous qu'il n'y aura seulement quelques millions au rendez-vous, et encore.

Le pilotage qui a été proposé pour ce dispositif, Bernard UTHURRY l'a dit, un pilotage par la Région en lien avec un binôme donc industriel et élu communautaire avec des Comités de projets réunissant un large nombre d'industriels, a fait ses preuves. Personnellement, j'en veux pour preuve ce qui s'est passé en Pays Basque puisqu'en sept mois nous avons organisé plus d'une dizaine de réunions, soit Comité de projets, soit assemblée générale. Dans les Comités de projets, il y avait dix-sept industriels qui étaient systématiquement présents. Et puis dans les assemblées générales, à peu près soixante-dix industriels. Donc, vous avez raison, Président, l'envie est là, le besoin est là, et il nous faut ne pas décevoir.

Nous avons aussi noté que le CESER, dans son analyse de cette délibération, pointait le fait que « territoires d'industrie » devait trouver sa place dans l'ensemble des dispositifs de la Région pour qu'il s'inscrive en cohérence avec la politique menée par le Conseil Régional dans les territoires. Pour ce qui me concerne, je pense qu'il faut aussi, absolument, que les programmes existants par la Région permettent d'inclure la quasi-totalité des projets qui ont été portés par les communautés d'industriels ; cela fait partie des échanges que nous avons eus, Président, au Comité de projet final de façon à considérer qu'il fallait essayer de nous adapter au mieux, et c'est pour cela qu'un certain nombre de projets ont été inscrits aux contrats d'attractivité, comme vous l'avez souligné.

Ce programme « territoires d'industrie » a suscité beaucoup d'envies, de mobilisations, mais aujourd'hui, il va nous falloir être au rendez-vous à la hauteur des attentes des industriels. Leur temps n'est souvent pas notre temps, leurs envies et leurs motivations nous demandent d'être le plus réactifs possible, et sur le terrain pour être efficaces, pour la mise en œuvre de ces plans d'actions, il faut que tous les partenaires soient au rendez-vous. Nous le partageons.

De la même façon, l'évaluation des actions et du programme à l'échelle régionale reste bien sûr essentielle et devra se faire au fil du temps à l'occasion notamment des différents Comités qui se réuniront. Mais pour entrer en phase opérationnelle, « territoires d'industrie » va nécessiter sur chaque territoire une gouvernance adaptée aux ambitions industrielles pour ne pas créer de désillusions. Vous le savez, c'est ce qui est partagé actuellement dans un certain nombre de territoires ; dans le mien, c'est le cas.

Je peux vous dire que la communauté d'agglomérations Pays Basque inscrira dans son budget 2020 aussi un certain nombre de ces actions de façon à ce que nous puissions agir conjointement et être le plus réactifs possible par rapport à certaines de ces actions, dont certaines en Soule, comme vous l'avez précisé.

Je voudrais terminer en vous disant qu'en tant qu'élue, cela a été pour moi une occasion extraordinaire, puisque j'étais l'élue référente de « territoires d'industrie » sur le Pays Basque avec Mikel CHARRITTON, Directeur Général du Groupe aéronautique LAUAK, d'apprendre à nous connaître différemment et à travailler différemment. Je vais oser dire que cela augure, Président, que nous pourrons mobiliser encore plus de moyens. Le programme « territoires d'industrie » pour le Pays Basque sur l'ensemble de la période, c'est 40 millions d'euros. Bien sûr, nous savons que nous n'arriverons pas à mobiliser les 40 millions d'euros mais j'espère que nous pourrons, tous ensemble, répondre à la quasi-totalité des fiches « actions » issues du travail fait par l'ensemble des industriels puisque notre démarche a été

particulièrement participative et rien n'a été imposé, tout est venu du besoin des industriels. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Michel MINVIELLE.

**M. MINVIELLE.** - Monsieur le Président et chers collègues. Cette délibération que notre Groupe va évidemment voter, nous interroge et doit nous interroger et nous questionner sur la stratégie de notre pays en termes de politique industrielle et sur la place de l'industrie dans notre territoire. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 200 000 salariés et près de 28 000 entreprises, ce n'est donc pas neutre.

Comme cela a été dit, la France a perdu près d'un million d'emplois industriels depuis 2001. Une ville comme Oloron, Orthez ou Arcachon étaient rayées de la carte, chaque trimestre. Ces chiffres doivent ou devraient nous glacer d'effroi, parce que ce sont quand même des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont versé dans le chômage, la précarité et la pauvreté. On connaît les raisons de cette désindustrialisation, de cet effondrement, ce sont les politiques libérales d'austérité, les entreprises industrielles également soumises par leurs actionnaires aux exigences financières à court terme, et puis c'est aussi la concurrence des pays à bas salaires et aux normes sociales et écologiques quasi-inexistantes.

Cet avilissement considérable, notre secteur industriel explique en partie le taux de chômage élevé que l'on connaît et le déficit aussi de notre balance commerciale. Face à la crise sociale que l'on connaît, la relance du secteur industriel doit contribuer à relever ce défi du chômage de masse, en sachant, comme cela a été dit, que l'emploi industriel c'est trois emplois de services. Il est clair que les trente dernières années ont été celles de l'impuissance de différents Gouvernements sur l'activité industrielle.

Le Président MACRON a lancé en novembre 2018, ce programme « territoires d'industrie » pour maintenir et développer le tissu industriel. L'objectif est louable mais amène de notre part, quelques commentaires. On semble donner à travers ce programme du pouvoir aux Régions et de façon plus générale à l'initiative locale, et c'est plutôt une bonne chose, mais comme l'a dit le Vice-Président Bernard UTHURRY et c'est là que le bât blesse, les moyens financiers mis par le Gouvernement sont, vous en conviendrez, particulièrement insuffisants voire même scandaleusement insuffisants. 1,3 milliard d'euros pour 141 « territoires d'industrie » en France. C'est en moyenne 10 millions d'euros pour un territoire.

A titre d'exemple le CICE, c'est quand même 20 milliards d'euros par an. A titre d'exemple aussi, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a mis 20 millions d'euros pour la reconstruction de l'usine Turboméca Safran à Bordès, il y a quelques années. Ce n'est pas

avec ces sommes ridiculeusement faibles qu'un Gouvernement peut se vanter d'avoir une stratégie industrielle.

Un autre point qui amène un commentaire de notre part est la gouvernance des Comités de pilotage de ces contrats. On regrette que les partenaires sociaux ne soient pas plus associés à ce dispositif, parce que l'expertise, le vécu des représentants des salariés sont des atouts dont il ne faut pas se priver. Dans l'industrie comme ailleurs, ces hommes et ces femmes ont l'intérêt général chevillé au corps, tout comme l'agriculture et l'entreprise. Ceux qui les connaissent peuvent en témoigner.

Pour conclure, je soulignerai que l'industrie a un rôle-clé à jouer dans les réponses à apporter aux défis et aux enjeux environnementaux et sociaux, et que la désindustrialisation n'est pas une fatalité. Cependant, cette réindustrialisation nécessaire ne se réalisera pas comme à l'identique. Cette refondation industrielle, elle ne pourra pas se passer, sans une inscription profonde, incontournable de la transition écologique qui sera le dénominateur commun de toutes les activités industrielles. Les politiques formations, de montée en compétences, d'innovations, de recherches seront les pierres angulaires de ces changements à venir. Et plus qu'hier et moins que demain, les aides publiques vont être soumises à des critères environnementaux et sociaux.

Effectivement, la désindustrialisation n'est pas une fatalité. Sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, l'action du Conseil Régional auprès des entreprises industrielles est reconnue et appréciée. Il est vrai que le Conseil Régional fait le travail ; preuve en est, dernièrement encore, sur notre territoire, chez Sintertech, où nous avons participé à sauver l'entreprise. L'aide aux investissements, le soutien aux projets innovants, la formation des salariés, tout cela est clairement reconnu par les chefs d'entreprises et par les salariés. Ce volontarisme industriel dans le respect des ressources et richesses naturelles est à souligner et porte ses fruits puisque la Région connaît quand même un dynamisme de créations d'entreprises de plus de 8 %, et plus 1 % de créations d'emplois industriels. Je rappelle que sur le territoire national, nous sommes à - 0,3 %. On peut s'appuyer localement sur un tissu dynamique de TPE et de PME.

Pour notre part, on aimerait simplement que ce volontarisme industriel dont fait preuve la Région, soit soutenu de façon plus efficace par le Gouvernement. Ce n'est malheureusement pas le cas et l'exemple récent de l'entreprise de Latécoère qui vient de passer sous pavillon américain à travers l'OPA de fonds américains est le symbole des errements économiques de notre Gouvernement et de son manque de vision industrielle.

On votera cette délibération, mais on tenait également à dénoncer l'absence totale de stratégie industrielle de notre Gouvernement. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Michel. La seule stratégie du Gouvernement aujourd'hui, en dehors des batteries, un peu tard d'ailleurs, de la remotorisation électrique des véhicules, c'est l'usine du futur. C'est nous qui avons inventé cette usine du futur ; cela a été fait, Bernard a suivi. Je suis très sceptique, en dehors de la mobilisation territoriale, un peu comme le plan en Creuse.

Je veux dire, ou bien l'État met vraiment les moyens et aujourd'hui en matière de politique industrielle, il y aurait deux pistes à mettre, renforcer tous les crédits en direction de l'hydrogène et de la batterie pour une remotorisation, et ce ne sont pas 700 millions d'euros qu'il faut ou 100 millions d'euros pour l'hydrogène ; et deuxièmement, un effort de recherches gigantesque. J'ai proposé que le PIA affecte un milliard d'euros sur les produits alternatifs aux pesticides chimiques pour lever les impasses auprès des agriculteurs et des viticulteurs. C'est cela une politique industrielle !

L'accompagnement des PME, comment l'Allemagne a réindustrialisé ? Elle a réindustrialisé avec ses PME qui sont devenues des ETI, avec de l'argent patient, des problèmes de fonds propres, avec une fixation sur le territoire d'un certain nombre d'entreprises. Les grands Groupes sont aspirés à l'international. Donc, là-dessus, on continuera à accompagner toutes les entreprises, où qu'elles soient, en Haute-Corrèze comme en Soule, dans les Deux-Sèvres ou en Gironde ou en Lot-et-Garonne. D'ailleurs cette politique d'usine du futur répond bien à ce que l'on souhaite les uns et les autres, un engagement social à l'égard des salariés.

Enfin, vous, qui avez été salarié de Turboméca, vous pouvez être conscient de ce qui s'est passé entre l'ancienne usine et la nouvelle, y compris en termes de relations du travail, et environnementales, parce qu'aujourd'hui, toutes les entreprises qui sont engagées dans l'usine du futur ont des engagements environnementaux, pour qui connaît les process industriels, les circuits intégrés, le traitement des effluents et des déchets, la réutilisation des chutes dans le traitement des métaux. On a visité, la semaine dernière, NIDEC à côté d'Angoulême. Toutes les entreprises que l'on visite aujourd'hui sont, non seulement aux normes mais bien en avance sur les normes sur le plan environnemental. Je rappelle aussi qu'une des plus belles ETI de la Région qui est CEVA Santé animale à Libourne a engagé tout son Groupe sur une stratégie RSE, ce qui n'est pas banal à l'échelle de ces PME.

Merci pour ce débat.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

**N° 5**

Vote sur les « Territoires d'industrie en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il en est ainsi décidé.

**MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION TOURISME - « TOURISME GOURMAND » : SOUTIEN A UNE OFFRE DE RESTAURATION LOCALE DE QUALITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons maintenant, Sandrine, la modification du règlement d'intervention pour le tourisme gourmand.

**Mme DERVILLE.** - Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit de compléter notre règlement d'intervention notamment en complément de notre politique d'accompagnement au secteur de l'hôtellerie indépendante, et après avoir travaillé dans le cadre de l'élaboration du schéma régional du développement du tourisme avec les professionnels du secteur Hôtellerie-restauration, il nous a semblé qu'il manquait dans notre règlement d'intervention, un dispositif de soutien à la restauration traditionnelle, puisqu'elle est un acteur-clé pour la montée en gamme de nos destinations, en particulier de nos destinations intérieures. Je vous rappelle l'objectif de notre schéma régional qui est de rééquilibrer la fréquentation touristique entre les destinations phares et les destinations de l'intérieur. Cette restauration traditionnelle joue également un rôle majeur dans notre attractivité notamment par la mise en valeur des produits du terroir et de la gastronomie.

Pour mémoire, on recense en Nouvelle-Aquitaine, 9 750 restaurants traditionnels qui regroupent à eux seuls plus du tiers des salariés du domaine de l'hôtellerie-restauration. On vous propose donc ce dispositif à titre expérimental pendant trois ans, qui vise à accompagner les restaurants traditionnels dans la modernisation de leur outil de travail, dans un premier temps dans la définition de leurs positionnements mais également dans la visibilité numérique et dans les travaux de modernisation et leurs projets d'investissements. Sont concernés par cette expérimentation, les 3 276 restaurants traditionnels recensés qui sont situés sur des communes de moins de 3 500 habitants. On a fait le choix, dans un premier temps, de limiter ce dispositif aux communes rurales de moins de 3 500 habitants.

Pour rappel, seuls pourront candidater les établissements qui sont ouverts au moins huit mois dans l'année et qui sont en capacité de produire le diplôme du cuisinier en poste et qui s'engagent dans l'utilisation de circuits courts tels que définis dans la feuille de route « pour une alimentation durable et locale » ou qui s'engagent dans l'utilisation de produits AOP, AOC. On propose donc une subvention de 20 % maximum d'un montant de dépenses éligibles plafonnées à 100 000 €, ce qui fait une subvention maximum de 20 000 € mais qui peut être bonifiée en cohérence avec la feuille de route Néo Terra, par conséquent, on propose une bonification de 5 % pour les établissements qui ont le titre de « Maître restaurateur » et qui travaillent en circuit court avec des produits majoritairement issus de la région Nouvelle-Aquitaine. Également une bonification de 5 % si le restaurant travaille en

circuit court avec des produits issus de l'agriculture biologique majoritairement produite en région aussi, donc, conformément à la feuille de route Néo Terra. Et également une bonification de 5 % qui sera possible si le restaurant est situé en zone très vulnérable d'après la cartographie, que vous connaissez bien dorénavant tous, de la DATAR.

A titre d'information, le budget global que nous allouons à cet appel à projets pour la période expérimentale de trois ans devrait s'élever à 1,485 million d'euros et pour l'année 2020, nous avons prévu au budget 435 000 €, ce qui correspond à peu près à la modernisation de 35 restaurants en 2020.

Voilà, chers collègues, rapidement pour la présentation de ce nouveau dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

**M. PALUTEAU.** - Monsieur le Président. Le Groupe Rassemblement National est favorable à ce dispositif pour trois raisons essentielles. La première est l'utilisation de circuits courts, cela entraîne le localisme avec la production et la consommation de produits de proximité qui permettent selon nous le développement économique des zones rurales vulnérables. Ceci participe à ce que nous appelons la civilisation écologique - j'ai bien dit « écologique », pas « écologiste » - avec une reconstruction des villages dans les campagnes oubliées des invisibles. Cela permet aussi la démétropolisation de notre pays et la revitalisation de ses terres rurales.

La seconde raison est que nous défendons la gastronomie partout où elle s'exprime, qui est, à notre avis, un pilier de l'identité française et de notre patrimoine culturel. Un pays, Monsieur le Président, ce sont des paysages, des œuvres d'art et une histoire. La gastronomie traditionnelle en fait partie.

Enfin, nous sommes attentifs à l'objectif final, à savoir l'attractivité touristique de ses territoires. Nous saluons certains établissements de restauration dans des zones rurales, reculées, qui, d'abord modestes, ont par la qualité de leur table, par leur travail acharné, fait connaître et développer leur environnement. Ils ont créé des emplois, enrichi leur cadre de vie en créant autour de leur table des intérêts touristiques multiples. Par exemple, cures thermales, centres de remise en forme. Je citerai quelques exemples : en Dordogne, à Trémolat, et dans les Landes à Magescq et Eugénie-les-Bains.

Monsieur le Président, le Groupe Rassemblement National votera cette délibération.

**M. TRIFILETTI.** - Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération « Tourisme gourmand » apparaîtra pour certains presque anodine, mais lue à travers le prisme Néo Terra, neo societas, chère à notre Assemblée et au CESER, elle ne l'est

assurément pas. Le soutien à une restauration locale de qualité, et bio, dans les espaces ruraux et Pôles ruraux de moins de 3 500 habitants, en privilégiant le circuit court participe à cette nécessité d'habiter, au sens d'être aux prises avec son territoire loin de l'acte de consommation éco-cyber et de son cortège junk-food, black friday, GAFAM.

Nous sommes satisfaits de la prise en compte, suite à la Commission 5, de nos amendements notamment quant à une définition claire et précise du concept de circuits courts, et d'une bonification supplémentaire « agriculture biologique ». Je me permets ici de remercier d'ailleurs Sandrine DERVILLE et les Services régionaux avec lesquels on a pu travailler en très bonne intelligence. Alors, certes, nous aurions souhaité que cette bonification « agriculture biologique » soit de 10 % mais nous estimons que cela va dans le bon sens. A travers la mise en œuvre de ce dispositif, nous participons à la construction de nouvelles solidarités territoriales et de nouvelles solidarités écologiques car aider indirectement à la structuration des circuits courts, favoriser l'agriculture biologique, c'est aussi construire des paysages ruraux résilients, eux-mêmes supports d'un tourisme respectant l'homme et la nature.

Les Ecologistes ont un vieux slogan : « Vivre au pays ». Je crois que grâce à ce dispositif nous y contribuerons. Vivre au pays au temps de Néo Terra, neo societias, ne peut être un accompagnement mou, vaguement mâtiné de développement durable avec suppression des plastiques dans une ou deux générations. Vivre au pays au temps de Néo Terra, neo societias, c'est construire les transitions maintenant, celles menant à une souveraineté territoriale retrouvée, renforcée, respectueuse du vivant. C'est cela la véritable innovation.

Nous voterons pour cette délibération, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais vous proposer de mettre aux voix, ce dossier.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

#### N° 6

Vote sur la « Modification du Règlement d'intervention tourisme - "Tourisme Gourmand : soutien à une offre de restauration locale de qualité" »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il est donc adopté.

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2017-2021,  
ACTUALISATION N°2 - CONSTRUIRE, AMENAGER ET ENTRETENIR LES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPL) POUR LE BIEN-  
ETRE DES JEUNES ET DES PERSONNELS**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons maintenant le PPI 2017-2021. C'est une actualisation. Jean-Louis NEMBRINI.

**M. NEMBRINI.** - Monsieur le Président, chers collègues. Cette actualisation du PPI fait suite à une actualisation à laquelle nous avons opéré, il y a un peu plus d'un an, le 22 octobre 2018. Cette actualisation ne remet évidemment pas en cause ni la philosophie, ni l'ambition du PPI initial et ce d'autant moins que nous sommes en présence de perspectives démographiques qui nous interrogent et qui nous conduisent à porter une grande attention à nos territoires.

En deux mots, d'ici 2040, selon les travaux de l'INSEE, les études sont en cours pas encore publiées, nous perdrons sur notre territoire, 7 000 élèves. Seul le cœur de la Gironde continuera à croître. Seul le cœur immédiat, c'est-à-dire Bordeaux. Autrement dit, ce que disait le Président tout à l'heure concernant les petits établissements, se pose véritablement, et c'est par une réflexion sur les investissements et sur l'évolution de la carte des formations - nous en parlerons demain - que nous pourrons maintenir ces établissements. Je crois qu'il faut toujours avoir en perspective ces données-là ; elles sont cruelles. D'ici 2026, les enfants seront déjà nés. Nous savons que des pans entiers de notre territoire perdent des élèves. Or, nous voulons maintenir le potentiel de formation sur ce territoire. Sans santé, sans formations, il n'y a pas d'avenir. Tout ce dont nous avons discuté depuis ce matin, le SRADDET etc., s'effondre, on le comprend bien. Donc, c'est cela qui est à l'arrière-plan de toutes nos réflexions sur l'évolution. On n'est pas simplement dans des perspectives budgétaires ni dans des analyses de conjoncture.

L'évolution du SRADDET va nous conduire à accroître ce SRADDET d'à peu près neuf millions d'euros. C'est lié à la préparation d'opérations nouvelles dans la perspective du PPI n°2 que nous commençons déjà à voir alors même que celui-ci n'est pas encore complètement réalisé. Donc, neuf millions liés à ces opérations nouvelles. Lié également à des évolutions de notre politique. Le Président en a parlé à plusieurs reprises, nous tenons particulièrement à lutter contre la pénibilité dans les métiers liés à la restauration, notamment à la demi-pension. Ceci s'est précisé depuis le vote du SRADDET et nous avons décidé d'installer quatre laveries entièrement automatisées sur notre territoire. Cela nous oblige

évidemment à modifier un peu nos perspectives. Cela concerne - je vous le dis parce que cela vaut quand même la peine - le lycée Victor Louis à Talence, le lycée de Saint-Paul-lès-Dax, le lycée de Camille Guérin à Poitiers et le lycée Parentis. Ce sont des lycées dans lesquels nous avons des opérations lourdes de restructuration, et du coup, cela nous permet d'avancer sur cet axe de notre politique. Il y a également des évolutions qui sont liées à des ajustements de coûts, etc.

S'agissant d'une opération importante, le lycée du Barp, par exemple. Le collège va passer à 800 élèves et cela nécessite une augmentation de sept millions d'euros au budget, financé d'ailleurs par le Conseil Départemental de la Gironde, mais nous assurons la maîtrise d'œuvre. J'en profite pour dire à Monsieur D'AMECOURT avec lequel nous avons eu un échange sur ce sujet, qu'un collège 800 coûte 27 millions d'euros ; le dernier collège, financé, du quartier Galin vient d'être inauguré : 27 millions d'euros, pas cinq comme vous le pensiez. Donc, c'est normal de passant à 800 élèves que l'on ajoute sept millions. C'est une précision que je vous apporte mais le Conseil Départemental vous précisera les choses, si vous le souhaitez.

Voilà, ce que je peux dire, simplement, concernant les éléments principaux de cet ajustement de PPI.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Martine MOGA.

**Mme MOGA.** - Monsieur le Président, chers collègues. Nous allons bien sûr voter cette délibération, donc je vais m'en tenir à une observation et une question. L'observation concerne le taux de réalisation du PPI, il est décevant ce n'est pas nouveau, puisque le sujet est récurrent, le réalisme vous a conduit à recalibrer les crédits qui sont affectés et nous approuvons cette décision. Toutefois, on entend dire régulièrement que la cause principale de ce décalage ce sont les marchés de travaux. Je dois d'abord témoigner de la réactivité irréprochable des Services de la Commande publique et ceux de la DCI. Nous savons que la maillage territorial irrégulier des entreprises du bâtiment explique largement les marchés infructueux et donc les retards de mise en œuvre. Il faut donc persévérer à rassurer les entreprises en communiquant sur notre charte de bonnes pratiques, en leur montrant qu'elles ont toutes leurs chances, si elles viennent sur nos marchés, d'être lauréates grâce à notre politique d'allotissement, d'être rémunérées dans les meilleurs délais. Le Président de la CAO - qui est ici aujourd'hui, s'y emploie - a entrepris un tour de Nouvelle-Aquitaine afin d'informer et de mobiliser les acteurs qu'il s'agisse des Fédérations professionnelles ou des entreprises elles-mêmes. Mais, il faut peut-être aussi que les élus de territoire relaient ces informations.

Les marchés ne sont pas seuls en cause dans les retards, l'illustration est bien sûr le lycée de Créon, qui fait l'objet de ma question : il est notoire qu'il y a ou qu'il y a eu des difficultés quant à l'acquisition du foncier, de telle sorte que le jury de concours de maîtrise d'œuvre a dû être reporté. Pouvez-vous nous préciser quel est l'état d'avancement de cette opération phare du PPI, très attendue par les territoires ? Etes-vous en mesure de réactualiser son calendrier ? Je vous remercie.

**M. NEMBRINI.** - Monsieur le Président. Je proposerais volontiers que le Président Patrick GUILLEMOTEAU dise un mot tout à l'heure, mais je réponds à la question. Mardi dernier, en Commission, lorsque j'ai été interrogé sur cette question, j'ai dit que j'étais raisonnablement optimiste sur l'évolution du dossier Créon. Aujourd'hui, j'enlève l'adverbe. Je suis optimiste, tout court. En effet, je ne vais pas entrer dans les détails sauf si vous le désirez mais, il y a eu des difficultés, tout le monde le sait, je ne veux pas ici en analyser les causes. Nous avons d'abord un projet sur Sadirac, terrain impossible à urbaniser. Nous avons un second projet sur Créon. Pendant plusieurs mois, nous avons cru les choses étaient faciles, les relations entre la communauté de communes, l'Etat et la Préfète se sont dégradées, on peut le dire comme cela, bref, nous devons nous-mêmes acquérir le terrain. Nous étions face à cette difficulté.

La semaine dernière, les propriétaires ont été réunis en présence de nos deux Directions concernées. Tout le monde est d'accord, y compris les notaires, pour que les actes soient passés dans les mois qui viennent, très rapidement. Autrement dit, les études que nous avons commencé à lancer vont pouvoir être poursuivies, et je suis très optimiste sur le calendrier. Nous allons pouvoir lancer les concours, bien évidemment, et avoir ce lycée ouvert en 2023 comme prévu, avec même la possibilité que dès 2022, des élèves de Seconde puissent gagner ce lycée, autrement dit, nous rattraperions le retard accumulé. Donc, vraiment, il y a un travail très important qui a été fait. Encore une fois, je n'entre pas dans détails. Nous avons été très discrets pendant ces périodes de débats, de discussions, en maintenant l'idée que nous voulions ce lycée à Créon.

Pourquoi à Créon ? Vous le savez bien, parce qu'il ne s'agit pas de conforter cette densification. On en parle depuis ce matin. Et s'il n'est pas à 30 ou 40 kms de l'agglomération bordelaise, eh bien, ce sera un lycée nouveau de l'agglomération bordelaise. Et ce serait évidemment, un échec. Donc, nous avons tenu bon et aujourd'hui, je suis très optimiste. Je change d'adverbe, vous voyez ! Et le jury de concours serait en janvier, donc autrement dit, nous avons perdu quelques semaines.

**M. GUILLEMOTEAU.** - Deux secondes pour, à l'occasion de cette délibération, redire ce que j'ai indiqué en Commission. D'abord remercier Martine MOGA pour ses aimables

propos, et redire ici, publiquement, que nous avons mis en place un dispositif de rencontre vers les professionnels de l'acte de construire autour des trois sites puisque nous avons rencontré les secteurs bâtimentaires à Limoges ; nous allons, le 14 janvier, dans le pays niortais, et puis nous rencontrerons les Aquitains à l'occasion de Batimat.

L'objectif est de redonner confiance, s'il en est besoin, aux professionnels du bâtiment pour d'abord leur présenter quel est notre PPI, leur rappeler que nous sommes ouverts à accueillir le plus grand nombre d'entreprises et singulièrement de petites entreprises sur nos marchés publics ; et nous avons mis en place des dispositifs d'aide à cet égard à la fois sur l'accès à la commande publique, mais aussi d'aides au bénéfice de conventions qui permettent à la fois l'allotissement, la politique du « mieux disant », les acomptes, les exigences en matière de paiement.

Le Président du Conseil Régional a souhaité axer sa politique d'accès aux lycées sur la qualité et nous insistons auprès des professionnels de l'immobilier sur cette question-là. Nous le faisons en expliquant ce PPI mais nous le faisons aussi de manière hebdomadaire dans le cadre, vous l'avez bien compris, d'une Institution qui est en dehors des clivages politiques de manière trans-partisane et je veux, ici, en profiter pour saluer l'implication de l'ensemble des élus qui composent cette Commission. Je dis bien l'ensemble des élus qui composent cette Commission. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Patrick. On a aussi une conjoncture qui n'est pas paradoxale, c'est vrai que la conjoncture est plus dynamique dans le bâtiment, on le voit d'ailleurs dans les statistiques de la Banque de France ou de l'INSEE. Ces statistiques font que dans certains territoires, on a de la peine à trouver les entreprises qui font les travaux. On a pas mal de marchés infructueux. On a aussi parfois quelques brebis galeuses. J'ai souhaité, au risque juridique, que ces brebis galeuses quand elles le font d'une manière systématique, ne soient pas retenues dans les entreprises consultées. Cela facilitera la tâche de la Commission concernée qui fait - je le dis - un travail remarquable et je voudrais, après ce qu'a dit Patrick GUILLEMOTEAU, les remercier, ainsi que toute l'équipe parce que le travail des marchés publics est un travail extrêmement ardu, contraignant, parfois inquiétant. Il faut l'assumer, donc vraiment, merci beaucoup à toutes et à tous dans cette Commission, Martine, Francis, Vincent, François, Paul et les autres. Les deux premiers prénoms sont des prénoms véritables, les autres ne sont pas forcément dans la Région.

**M. GUILLEMOTEAU.** - Nathalie, Marc, Vital, Maurice-Claude, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

**N° 7**

Vote sur le « Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n° 2  
Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement  
(EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - S'il n'y en a pas, ce projet est donc adopté.

**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER) 2015-2020 AQUITAINE - LIMOUSIN -  
POITOU-CHARENTES AVENANT N°6 - VOILETS 4 "NUMERIQUE" - DEPLOIEMENT  
DU NOUVEAU PROGRAMME "CULTURES CONNECTÉES"**

**M. LE PRESIDENT.** - On a le CPER sur un avenant sur le volet « numérique ». Nathalie. Ce n'est pas Nathalie qui le présente ? Mathieu ? Non. C'est « Cultures connectées ». Eric ? Je ne sais pas. Bon, je vais faire le job.

C'est l'harmonisation du programme « Aquitaine Cultures connectées aux territoires de la Nouvelle-Aquitaine ». C'est une application du dispositif par une extension du CPER Aquitaine aux CPER Poitou-Charentes et Limousin. Les nouvelles maquettes financières pour ces deux dernières années de programmation, ainsi que quelques ajustements techniques :

- Suppression du volet « Collection ».
- Renforcement du volet « la fabrique ».
- Soutien aux projets numériques culturels toute esthétique confondue.

Le développement de projets innovants dans le secteur culturel est notamment ciblé comme prioritaire au sein des CPER.

C'est une harmonisation qui s'est plutôt bien passée en Aquitaine. Donc, nous vous proposons à l'unanimité, bien sûr, de l'étendre à la Région.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

**Mme LE GUEN.** - Abstention de notre Groupe, s'il vous plaît.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord.

**N° 8**

Vote sur les « Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine - Limousin -  
Poitou-Charentes - Avenant n°6 - Volets 4 "Numérique" - Déploiement du nouveau  
programme "CULTURES CONNECTÉES" »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**HARMONISATION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES :  
ADAPTATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT ET DE LA  
TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons Renaud LAGRAVE sur l'harmonisation des transports scolaires.

**M. LAGRAVE.** - Monsieur le Président, merci. Je profite juste de cette délibération pour vous donner quelques informations concernant justement cette rentrée scolaire qui, je le rappelle, était la première rentrée scolaire gérée directement par la Région avec le nouveau règlement que l'on vous propose d'amender et la nouvelle tarification.

Pour vous donner quelques chiffres, d'abord pour vous dire qu'au 30 novembre, c'est-à-dire il y a quelques semaines, 193 528 élèves étaient inscrits aux transports scolaires de la Région, directement. 5 000 élèves de plus étaient inscrits sur les autorités de transport de niveau 2. Notre objectif par rapport aux 193 dont je parlais tout à l'heure était d'arriver à 197 000. Le chiffre était, l'an dernier, au total de 202 808 inscrits ; ce qui veut dire que quand vous faites votre addition,  $197 + 5$ , avec les transferts qui ont été effectués, nous avons donc légèrement plus d'élèves inscrits sur les transports scolaires en Nouvelle-Aquitaine.

Vous indiquer également que, sur ces inscriptions et par rapport en tout cas à ce qui nous est remonté par rapport à la mise en place de la nouvelle tarification, à l'heure actuelle, on n'a pas tous les chiffres définitifs mais ce sont les premières indications, 50 % des familles de Nouvelle-Aquitaine ont payé les forfaits (pour rappel de 30, 50, 80, 110, 150) de moins de 80 € par an, ce qui veut dire que c'est une baisse pour 50 % des familles de Nouvelle-Aquitaine par rapport à ce qui était prévu. Je vous rappelle que le seuil de 80 est relativement bas par rapport au quotient familial.

J'en profite également, Président, pour véritablement remercier tous les agents des transports scolaires qui nous avaient été transférés par les Départements. Je rappelle puisqu'un certain nombre d'observateurs et parfois d'associations et d'élus font remarquer que tout reste centralisé à Bordeaux, la réponse est évidemment totalement négative, puisque nous avons décidé de garder sur tous les départements, la présence des agents de la Région pour effectuer les rentrées scolaires et être en contact directement avec les familles. A travers eux et avec eux, remercier aussi les douze élus Référents transports qui n'ont pas ménagé leurs peines avec les agents pour que cette rentrée se place le mieux possible.

Néanmoins, malgré tout, il est évident qu'il faut constater que nous avons eu un certain nombre de difficultés à cette rentrée scolaire, liée évidemment à l'application du nouveau règlement, de la nouvelle tarification et puis, pour le dire très simplement, à l'évolution d'un logiciel d'inscription qui - je le dis sans ambages - était un logiciel totalement pourri et qu'il devra marcher beaucoup mieux que ce qu'il n'a marché à cette rentrée, ce qui a occasionné beaucoup trop de retours des familles pour des questions qui étaient liées à de l'informatique, ce qui paraît complètement délirant mais c'est une réalité.

Ensuite, dire que nous avons procédé à cette rentrée à de nombreux ajustements comme c'était le cas dans les douze départements auparavant où à chaque rentrée scolaire, les Départements étaient amenés à modifier des circuits, des arrêts évidemment en fonction du nombre d'élèves. Je ne refais pas le débat sur le règlement. Ils étaient aussi amenés à modifier des circuits par rapport aux nouvelles inscriptions ou à la sectorisation décidée par l'Education Nationale, donc tout cela a été fait au fil de l'eau, même si l'on a pris - je le sais et l'on assume totalement - un peu de retard dû justement à l'engorgement des demandes qui étaient faites auprès des Délégations dans les Départements, mais je veux ici véritablement remercier les équipes de tous les Départements et évidemment les équipes-support de Bordeaux avec la Direction des Transports scolaires, qui ont été fortement sollicitées.

Suite à cette rentrée, nous vous proposons, parce que des familles, des associations, des élus sont revenus vers nous et c'est bien normal. Nous avons tenu plusieurs réunions avec de nombreux partenaires depuis la rentrée. On ne souhaitait pas le faire immédiatement à chaud mais attendre justement cette séquence plénière pour vous proposer des amendements au règlement d'utilisation des transports scolaires et également un certain nombre d'amendements par rapport à la tarification.

La première chose - vous l'avez vue dans la délibération - est le fait que nous avons eu de nombreux retours sur les fratries, c'est-à-dire que des familles qui avaient plusieurs enfants nous ont fait remonter le fait, évidemment des élus parmi lesquels des élus régionaux également, que pour des familles nombreuses, le coût au total revenait quand même à des coûts relativement importants. Ce n'était pas forcément mis en place dans tous les départements, loin s'en faut, c'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas mis dans la proposition de tarification, donc on vous propose un amendement sur la dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille. Vous avez vu que l'on a 30 % pour le troisième enfant et 50 % pour le quatrième enfant. Je rappelle que le nombre d'enfants est intégré dans le quotient familial par ailleurs. Cela fait quand même une baisse de recettes d'à peu près 550 000 € par rapport à ce que nous avons aujourd'hui perçu.

La proposition, et sur demande du Président, est que l'on rembourse, dès le vote de la plénière, en tenant compte des délais de mise en place bien sûr, les familles, ce qui fait quand même 16 000 élèves concernés sur le nombre dont je vous ai parlé tout à l'heure.

La deuxième chose est que nous précisons la question de la sectorisation notamment pour la question des lycées parce que nous avons eu beaucoup de demandes de dérogation du fait de la réforme des lycées, et c'est la raison pour laquelle Jean-Louis NEMBRINI a accepté sur notre demande de pouvoir recevoir ou aller en rendez-vous avec les Inspecteurs d'Académie, pour s'assurer que les demandes de dérogation sont bien validées par l'Éducation Nationale, de manière à ce qu'il n'y ait pas de dérogations de confort mais que ce soit bien des dérogations par rapport à des options, notamment sur les lycées. La sectorisation reste évidemment la règle mais il peut y avoir ici ou là un certain nombre de demandes sur lesquelles nous avons déjà accédé lors de la rentrée, et c'était tout à fait logique mais que parallèlement à cela, il puisse y avoir une règle un peu plus précise mais qui soit réassurée par l'Éducation Nationale dans le cadre, justement, des Commissions de dérogations de chaque Inspection d'Académie.

Ensuite, dans deux départements sur douze, les départements avaient mis en place un dispositif permettant aux lycéens notamment de prendre le train quand ils étaient internes et qu'ils allaient un peu plus loin. Nous proposons dans cette délibération de généraliser à l'ensemble des douze départements, la possibilité pour les demi-pensionnaires et les internes d'avoir un accès à une tarification en TER pour les transports scolaires. Une tarification plus attractive pour les internes ; c'était un sujet qui nous avait été demandé et en plus de cela, pouvoir faire un aller-retour au milieu de la semaine, notamment dans les transports scolaires là où il n'y a pas de surcharge et donc on rend possible aux internes de pouvoir faire un aller-retour en milieu de semaine, et également la réduction de tarif pour les internes qui est portée à 20 %.

Ensuite, on a quelques dispositions diverses sur les tarifs qui sont payés en trois fois, des précisions sur la tarification aux familles nouvellement arrivées sur le territoire national. Bref, il y a quelques modifications que vous avez vues dans la délibération.

Et enfin, sur la règle qui, aujourd'hui, a fait couler beaucoup d'encre et continue d'ailleurs à être discutée et c'est tout à fait logique. Je vous rappelle que dans trois départements sur douze, il n'y avait pas de règle des fameux trois kilomètres. Dans l'ensemble des autres départements, c'était une règle qui était dans le règlement d'utilisation des transports. La réalité nous oblige à dire que ce n'était pas forcément appliqué partout. Donc aujourd'hui, cette règle est maintenue avec les dérogations que nous avons votées dans l'attente d'une discussion que nous vous proposons et que l'on a déjà engagée avec

les territoires qui ne sont pas autorité de transport et qui ne sont pas autorité de transport de niveau 2, pour voir avec eux comment on peut travailler à l'instar de ce qui s'est fait dans beaucoup de départements avec les Intercommunalités pour favoriser justement le rayon des trois kilomètres, ce qui veut dire en clair, que l'on l'intégrera - et vous le verrez tout à l'heure dans la communication que je présenterai sur les contrats de mobilité - dans les fameux de contrats de mobilité que nous proposons d'avoir avec les Intercommunalités qui n'ont pas aujourd'hui, la compétence transport.

Donc, pour nous résumer, Président, il vous est proposé ces amendements au règlement de transport scolaire régional.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Renaud. Y-a-t-il des observations ?

**Mme SAINT-PE.** - Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord à saluer la réalisation des quelques points d'amélioration que nous avons soulignés au mois de mars lors du précédent règlement d'harmonisation.

Premièrement, la dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille est une bonne nouvelle. Cela va permettre d'amoindrir le coût conséquent que les transports représentent pour les familles nombreuses au moment des inscriptions.

L'augmentation de la réduction du tarif pour les internes nous semble également aller dans le bon sens, tout comme le fait que le paiement pourra être réalisé en trois fois, permettant là encore de réduire des coûts conséquents lors de l'inscription.

Le même constat s'applique pour les demandeurs d'asile qui bénéficieront du tarif de la tranche 1. Nous saluons ce geste social qui contribuera à réduire la grande souffrance dont ils sont victimes, à les accompagner dans les démarches d'obtention du statut de réfugiés et surtout à leur permettre d'avoir accès à l'enseignement dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, nous nous étions positionnés contre la mise en place d'un seuil de distance égal à trois kilomètres entre le domicile et le lieu d'étude pour décider d'un point d'arrêt. Cela cause la multiplication des petits trajets en voiture, peu compatibles avec les exigences de mobilité durable, comme l'avait déjà annoncé le CESER, mais c'est surtout un non-sens que d'empêcher l'arrêt d'un bus, pas toujours complet, sous prétexte d'une règle qui ne prend pas en compte les spécificités de chaque territoire.

Pour cette dernière raison, nous nous abstiendrons, Monsieur le Président, sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Denise, ce qu'a dit Renaud, tout à l'heure, est que nous prenons cela en compte dans les départements où cela existait. Donc là-dessus, c'est pris en compte.

Deuxièmement, il ne s'agit pas dire que le car ne s'arrête pas à trois kilomètres jusqu'au point zéro, simplement il y a le problème « ayant-droit, non ayant-droit ».

Troisièmement, dans le milieu rural, je voudrais que l'on ait bien la réflexion suivante. Quand on calcule le démarrage du circuit jusqu'à l'école, jusqu'au lycée, jusqu'au collège, on peut avoir parfois pour le premier enfant pris, une heure et demie de route. Donc, on a un problème de durée des trajets, qui avait été pris en compte par les parents. Cette durée du trajet - pardon de le dire - moi, gamin dans un village de montagne, j'étais dans le centre-bourg, j'avais des copains qui arrivaient, ils mettaient plus d'une heure et demie pour venir. Vous imaginez ! Vous commencez à 8 h ou 8 h 30, vous imaginez à quelle heure le gamin doit se lever ! Donc, on ajuste progressivement mais le problème est d'équilibre.

Enfin, supposons que le bus soit plein, ce qui peut arriver, cette compétence est nouvelle, elle s'adresse directement aux familles et il faut que l'on la traite avec le souci du détail, mais à un moment donné, je pense qu'il faut que l'on soit conscients de nos responsabilités.

**Mme MOEBS.** - Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons demandé qu'un bilan soit fait sur ce règlement d'intervention au niveau du transport scolaire et c'est chose faite puisqu'aujourd'hui, nous avons toutes ces nouvelles mesures qui sont prises, avec la gratuité pour le troisième enfant transporté, la baisse des tarifs pour les internes, les accès au TER et la poursuite du moratoire pour la règle des trois kilomètres.

Ce moratoire pour la règle des trois kilomètres va nous permettre de prendre du temps pour coconstruire avec les territoires, les utilisateurs, le temps de pouvoir expérimenter de nouvelles pratiques qui pourront être intégrées, par exemple, dans les futurs contrats de mobilité.

Mais nous souhaitons que pour la mise en place des mandats de remboursement des 16 000 familles bénéficiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qu'un renfort de personnel soit effectué au sein des Services. En effet, comme l'a rappelé Renaud, les équipes ont déjà beaucoup souffert des couacs du logiciel d'inscription et gère encore des dossiers d'inscriptions. En plus, nous avons sur les départements, notamment la Gironde et la Dordogne, une surcharge de travail qui est liée au renouvellement des délégations de services publics des transports interurbains. Donc, il est indispensable de veiller au bien-être de ces personnels et de leur donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ce service public. On

attire l'attention sur le fait qu'il est vraiment nécessaire de pouvoir prévoir un renfort pour que les Services puissent travailler en toute sérénité.

Donc, notre Groupe votera pour cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Christelle CHASSAGNE.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, je supplée Christelle. Pour tout vous dire, cette délibération nous a laissé un peu perplexe d'abord parce que nous n'avons jamais été pour la gratuité des transports. Il nous semble que vous avez un peu flotté sur cette question-là, notamment au niveau de la campagne électorale. On a trouvé des documents où il y avait des engagements sur la gratuité. Donc, on prend acte du fait que vous n'êtes plus sur cette ligne, et cela nous va à peu près.

Vous avez établi un barème progressif basé sur le quotient familial, ce qui nous va.

Le moratoire instauré jusqu'en 2022 nous semble très long. On est aujourd'hui en 2019, donc on ne voit pas très bien à quelle logique, il appartient. Autant on est d'accord pour qu'il y ait une concertation et d'ailleurs celle qui est menée est, à notre avis, aujourd'hui incomplète mais pour le coup, c'est très long. Alors, pourquoi 2022 ? Une question que l'on aimerait vous poser.

Ensuite, on pointe le fait que d'appeler en financement, sur les distances inférieures aux trois kilomètres, les Intercommunalités ou les communes, va être pour nous une source de difficultés et de contentieux. Là aussi, comment comptez-vous régler cela ?

Après, on note qu'un certain nombre de départements continuent à dire qu'ils financeront ces transports scolaires qui ne sont plus de leur compétence. Question d'abord, premièrement est-ce que cette délibération va passer le filtre du contrôle de la légalité de la Préfecture ? Et deuxièmement, s'il y a la moindre association de contribuables qui porte cette prise en charge au Tribunal Administratif, ne va-t-elle pas gagner de manière automatique ?

Cela nous laisse donc un peu un verre d'eau. Pour le moment, sous réserves d'avoir des réponses à ces questions, nous nous abstiendrons.

**M. PALUTEAU.** - Tout d'abord, Monsieur le Président, un amendement présenté par le Groupe Rassemblement National qui intéresse les articles 5 et 6 de cette délibération.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Concernant l'article 5, si j'en crois le titre de cette délibération, il s'agit de « harmonisation de l'organisation des transports scolaires, adaptation de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires ». Or, le diable se cache dans les détails. Au détour de votre délibération, écrit en tous petits caractères, comme au bon vieux temps des contrats d'assurances, on y apprend,

Monsieur le Président, qu'ils sont ouverts aux demandeurs d'asiles. Comme transparence, on peut rêver mieux. La question que je vous pose, Monsieur le Président, est la suivante : que viennent faire les demandeurs d'asile dans les transports scolaires ? Vous avez donc pris la décision de faire voyager nos enfants avec des personnes dont vous ne savez strictement rien. Vous ne savez pas d'où elles arrivent, du Mali, du Burkina-Faso, de la Syrie ou de l'Irak. Quelles sont leurs motivations ? Quel est leur degré de moralité ? Quel est leur degré de dangerosité ? Puisqu'un demandeur d'asile ne peut pas, le temps et les moyens manquants, être l'objet d'une enquête de la DGSJ et donc bien sûr, fichés « S ». Vous êtes quelque peu légers sur la sécurité de nos enfants. Fasse le Ciel, qu'il n'y ait pas un jour l'acte d'un radicalisé dans un bus scolaire. Prenez la chose au sérieux car cela s'est produit.

Trente-et-un enfants de militaires furent pris en otage à Djibouti le 3 février 1976, deux fillettes tuées, cinq autres enfants blessés dont plusieurs grièvement, l'un deux se suicidera. Je vous passe les commentaires affreux et abjects de certains disant à l'époque que ce n'était pas grave, c'était des enfants de militaires. Il est à noter tristement que l'État ne leur a jamais reconnu le statut de victimes du terrorisme. Le devoir de précaution devrait s'imposer. Valider cette délibération en l'état vous mettrait en responsabilité.

A l'article 6, vous parlez de « concertation approfondie » - je cite le texte - « approfondie », on peut se demander avec qui. En tout cas pas avec l'Union Nationale des Associations Autonomes des Parents d'Élèves, l'UNAAPE, concernant les enfants résidant à moins de trois kilomètres de leurs établissements scolaires. En somme, pour vous, ils n'ont qu'à marcher, cela leur fera les pieds. Il s'agit d'une discrimination que nous jugeons inadmissible et vous vous réfugiez derrière le coût que cela représenterait. Voyez-vous, Monsieur le Président, je préférerais que vous rediriez vers le transport scolaire les fonds que vous mettez pour la reconversion des guérilleros, des FARC de Colombie ou pour les aides financières au Viêt-Nam, Sénégal ou Madagascar. Nous n'avons pas gardé les vaches ensemble, vous ne me tutoierez pas s'il vous plait.

Nous voterons, au Rassemblement National, contre cette délibération.

**M. COLOMBIER.** - Les FARC terroristes, je vous le rappelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est vrai que certaines interventions, pas toutes, du Rassemblement National font froid dans le dos.

**M. COLOMBIER.** - Arrête tes leçons de morale. Vous devenez des islamo-collabos, ce n'est pas possible ! Mais oui ! Moi, j'ose le terme. Dès que l'on parle des islamistes, on ne parlait pas de l'islam...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jacques COLOMBIER, je ne vous ai pas donné la parole.

**M. COLOMBIER.** - Eh bien, je la prends.

**M. LE PRESIDENT.** - Eh bien, je vous la retire. Je vous la retire. Des insultes racistes ici sont inadmissibles.

Les propos de haine sont insupportables.

**M. COLOMBIER.** - *(intervention hors micro inaudible).*

**M. LE PRESIDENT.** - Je rappelle en plus que les principaux massacres sur les enfants ont été faits aux États-Unis par des suprémacistes blancs.

Monsieur DRAPRON, vous avez la parole.

**M. DRAPRON.** - Je vais essayer de la prendre. Mes chers collègues...

**M. LE PRESIDENT.** - Si possible, pas d'insulter l'espèce humaine. Monsieur DRAPRON.

**M. DRAPRON.** - Mes chers collègues. Plus factuellement, plus rapidement, évidemment je souscris à certaines interventions, pas à celle du RN, FN on ne sait plus, en tout cas à celle de Jean DIONIS et Denise SAINT-PE. Simplement pour dire que le Groupe UDI s'abstiendra sur cette délibération. Je pense que la loi NOTRe a transféré certaines compétences, on ne peut pas dire que cela soit une réussite. En tout cas, dans notre territoire elle ne l'est pas. Donc, pour ces raisons le Groupe UDI s'abstiendra.

**M. LE PRESIDENT.** - Globalement, mais Renaud répondra à la totalité, nous avons d'abord confié, je le rappelle, aux Départements la poursuite de ce qui se passait. Nous avons un devoir d'harmonisation et nous tenons compte du détail, c'est-à-dire dans le Limousin, par exemple, nous poursuivons ce qui s'était passé. Nous avons introduit, il pourrait y avoir un débat mais je ne pense pas, la puissance contributive des ménages, ce qui n'existait pas précédemment, ce qui est plutôt un problème de justice sociale et nous avons une obligation qui n'était pas aussi sévère pour les Départements qui est que les familles financent au moins 10 % du service.

Enfin, je pense que nous avons une puissance de feu telle que dans le cadre de la transition énergétique, nous allons d'ores et déjà passer des commandes sur les marchés de Dordogne, je crois, je ne sais plus d'autres, pour que nous puissions remotoriser dans un sens environnemental et dédiéséliser les véhicules.

**Mme COSTES.** - Monsieur le Président. Vous avez souhaité exercer pleinement cette compétence et pour cela vous nous aviez proposé un nouveau règlement harmonisé qui devait être équitable pour l'ensemble des jeunes qui se trouvent en Nouvelle-Aquitaine, et

respectant la fragilité de certaines familles. A ce moment-là, j'avais déjà alerté tout d'abord sur le problème de la compensation aux AO2.

Ensuite, sur le problème de la définition même des ayants-droits et de son impact sur les familles, et enfin de celui des points d'arrêts. Vous avez accédé à ma première demande en acceptant de porter la compensation à 20 € par élève transporté et laissé la porte...

*(Intervention hors micro inaudible)*

Non, la compensation aux AO2 par élève, c'est 20 € par élève transporté puisque c'était ce que l'on était... Voilà. Et laissé la porte ouverte à une application du règlement la plus souple possible afin de pallier aux impacts négatifs de son application. C'est pourquoi nous nous étions abstenus.

Mais voici qu'aujourd'hui, vous nous proposez des modifications qui ne sont pas de nature à lever les inquiétudes soulevées par l'application de ce nouveau règlement, et qui seront insuffisantes pour régler les problèmes très nombreux qu'il a engendrés. Certes, des dérogations ont été accordées mais elles ne sont pas pérennisées dans ce règlement. De plus, dans bon nombre de situations particulières, ce règlement s'avère très inéquitable.

Dans le département du 47, la règle des trois kilomètres, cachée par la gratuité des transports scolaires, a considéré comme un non-ayant-droit un grand nombre de familles très défavorisées. Elles ont vu en effet le coût exploser passant de zéro euro à 195 euros. La situation de jeunes transportés sur des circuits à cheval sur deux régions n'est pas du tout abordée. Et quand sera-t-il en 2021-2022 des dérogations de certains départements ? Or, ce sont des territoires ruraux avec un habitat dispersé et une population cumulant beaucoup de difficultés. Cette règle les fragilisera encore plus. Les conséquences de cette règle sont donc désastreuses et injustes. Alors, pourquoi ne pas appliquer la tarification sociale à l'ensemble des familles ou tout du moins envisager de différencier les territoires ruraux avec les territoires urbains, et ne pas appliquer cette règle aux territoires ruraux ?

En ce qui concerne les points d'arrêts, beaucoup de situations ne sont pas encore réglées et même si nous comprenons que la multiplication de ceux-ci - vous l'avez évoqué - ne doit pas rallonger les temps de parcours, en zone rurale ce ne serait pas le cas. Aujourd'hui, les familles comme les AO2 dénoncent cette situation qui pose en plus des problèmes de sécurité. Alors pourquoi ne pas envisager de faire un état des lieux précis avec les AO2 et leur faire confiance ? Vous pourriez, par exemple, vous inspirer des Comités de lignes TER. Et toujours pour assurer une meilleure sécurité, pourquoi ne pas généraliser l'obligation du port du gilet jaune pour que les jeunes soient mieux visibles et éviter ainsi de futurs accidents mortels comme cela s'est passé dans le 47.

J'ai bien noté par ailleurs que ces règles feraient partie de la concertation que vous allez mener avec les EPCI et les communes dans le cadre de la loi « mobilité », mais cela me semble inacceptable car une fois de plus, alors que vous le dénoncez de la part de l'Etat, vous allez vous décharger financièrement sur d'autres Collectivités déjà en situation de fragilité. J'ai enfin cru comprendre que vous étudieriez la possibilité de pratiquer la gratuité des transports scolaires avant la fin de ce mandat, et conformément à votre promesse électorale, cela a été dit et je le confirme. Alors qu'en est-il ?

C'est pourquoi, si vous acceptez de réviser ce règlement avec la règle des trois kilomètres pour les territoires ruraux en particulier, nous nous abstiendrons, sinon nous voterons contre.

**M. LE PRESIDENT.** - Chère Madame COSTES. D'abord, nous avons essayé sur des raisons de tarification de mettre quelque chose d'équitable, ce qui n'existait pas auparavant parce qu'une famille en situation modeste payait autant, c'était complètement diverse entre les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne, etc. Cette fois, nous avons un règlement équitable qui tient compte des capacités contributives des familles.

Là, Renaud LAGRAVE vous propose, en plus, de tenir compte des familles « nombreuses », de telle sorte que l'on ne les pénalise pas. C'est toujours dans l'équité. Nous avons tenu compte des RPI. Nous tenons compte de la réforme scolaire. Nous tenons compte et nous sommes en train de l'analyser, Renaud LAGRAVE vous présentera dans le courant de l'année prochaine, une fois que l'on aura analysé, trouvé des critères ruraux sur la ruralité, peut-être de densité, on est en train d'y travailler, on les analysera.

Troisièmement, dans les réformes fiscales, je rappelle que les AO2 ont une capacité de lever du VT, d'avoir des ressources spécifiques, ce qui n'est pas le cas pour la Région. Nous ne pourrions pas régler tous les problèmes de transport, tous seuls. Ne me dites pas non, je suis désolé.

**Mme COSTES.** - Du coup, une tarification sociale pour tout le monde...

**M. LE PRESIDENT.** - On a la tarification sociale, mais il faut bien mettre...

**Mme COSTES.** - Non. Pas pour les non-ayants-droits.

**M. LE PRESIDENT.** - Nous appliquons ce qui était appliqué dans la grande majorité des départements.

**Mme COSTES.** - Pas pour le 47, en particulier.

**M. LE PRESIDENT.** - Peut-être pas pour le 47, pour la majorité des départements. Voilà.

Et sachez bien que le problème de la sécurité est notre principal, le problème de l'équité... Mais c'est très facile de tout demander. Encore une fois, vous dites une chose et puis après vous prenez en compte le fait que si l'on s'arrête tous les 100 mètres ou tous les 500 mètres, il y a, à un moment donné, un allongement de la durée du trajet pour le premier enfant qui est pris. Et cela peut donner des conditions de vie à ces enfants, qui sont insupportables. Encore une fois, je me rappelle de mes petits copains dans mon village de montagne qui passaient trois heures dans le car.

Qui souhaite intervenir ?

**M. BERROYER.** - Monsieur le Président, chers collègues. Nous allons voter défavorablement pour le dossier concernant les déplacements de la jeunesse sur notre territoire et plus précisément sur les transports scolaires, car en ce qui concerne l'harmonisation de la tarification des transports scolaires, nous ne pouvons admettre la ségrégation qui est faite envers nos compatriotes en avantageant financièrement les migrants et les étrangers nouvellement arrivés en France, quels que soient leurs revenus. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Globalement, et je passe la parole à Renaud LAGRAVE, nous avons entendu et du terrain et de vous-mêmes, beaucoup de demandes d'amélioration. Cette délibération vise à prendre et les impasses et beaucoup d'idées qui ont été soumises dans cette Assemblée.

**M. LAGRAVE.** - Président. Quelques petits éléments de réponse. D'abord, j'ai oublié et je m'en excuse de remercier Christophe CATHUS parce que c'est avec lui que l'on a géré tout cela comme élus délégués, et dire à Jean DIONIS reprenez en fait le débat de mars. On n'est pas en train de voter un nouveau règlement, on l'a voté en mars, on fait des amendements. Donc, tous les débats qui ont été soulevés sur un certain nombre de sujets sont finalement ceux que l'on avait déjà débattus en novembre, quand vous demandiez si c'était finalement si bien que ce soit régionalisé, je vais vous répondre oui, pour trois raisons.

La première est que de l'expérience des douze départements, pris individuellement, on pense avoir tiré - on n'a pas la science infuse - le meilleur de chaque département sur certains sujets. Une personne évoquait tout à l'heure la question de la sécurité. Il y a quelques départements qui faisaient des formations pour des exercices d'évacuation des cars par les élèves de 6<sup>ème</sup>. Quand je dis « quelques », c'est vraiment quelques. Nous sommes en train de le généraliser pour la sécurité des élèves. Rendez-vous compte, quand vous assistez à ce type d'évacuation, les élèves mettent en gros, trois minutes trente, quatre minutes. Après l'exercice et la formation, ils mettent une minute trente. Quand vous savez que c'est dans ce délai-là que cela se passe, il y a quelque chose.

La deuxième chose est que l'on est en train d'expérimenter - j'en avais déjà parlé mais je le redis - et l'idée est de pouvoir le généraliser, des coupe-ceintures automatiques de l'ensemble des cars et des marteaux électroniques pour casser les vitres, pour que les fumées évacuent immédiatement. Aujourd'hui, et grâce au fait que la Région l'a repris, je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Président sur le fait que l'on est en train de travailler avec les transporteurs pour qu'il puisse y avoir une modification de la motorisation des cars qui sont utilisés pour le transport scolaire et également l'interurbain. J'ajoute à cela, et cela nous a été dit à Christophe et à moi et au Président, le fait que d'avoir des appels d'offres par contrats de quatre ans qui permettent aux PME et aux TPE de répondre, on a retrouvé sur le territoire des transporteurs locaux qui ne candidataient plus aux appels d'offres auparavant. Ce qui veut dire en clair, je pense que pour le coup, le transfert vers la Région est quand même une bonne chose par rapport à ces sujets.

Est-ce que les questions qui sont abordées sont des questions nouvelles ? Je vous le dis pour celles et ceux qui éventuellement ont eu un mandat départemental ou connaissent des Conseillers départementaux, allez évoquer ces sujets avec eux. A chaque rentrée scolaire, c'était exactement les mêmes débats, dans toutes les Assemblées des douze départements. Je veux juste le dire, parce que l'on a l'air de découvrir que « là, il y avait un arrêt en moins », ce sont des débats qui avaient lieu dans les départements depuis trente ans. Néanmoins, tout cela est évidemment améliorable. C'est la raison pour laquelle on vous propose ces modifications.

Est-ce que l'on peut demander aux Intercommunalités de participer ? On le fait déjà, je vous le signale. Dans tous les départements où la règle des trois kilomètres était appliquée, et j'en connais un très bien d'ailleurs, les Intercommunalités participent aux transports scolaires et l'on en est très content. Et c'est aussi le cas dans le département de la Gironde où des Intercommunalités aident au rayon des trois kilomètres pour qu'il puisse y avoir dans le rayon des trois kilomètres, un transport ; cela veut dire que d'un côté, il y aurait ceux qui le font depuis trente ans et de l'autre, ceux qui n'auraient absolument pas le droit que l'on discute avec eux ? Vous avez compris que notre idée est d'essayer de voir dans les départements où justement la règle des trois kilomètres n'était pas le cas, comment on peut trouver une solution ? J'ai cité deux départements, il y en a beaucoup d'autres où cette règle des trois kilomètres était validée entre les départements et les Intercommunalités pour justement, non seulement pas faire que du transport scolaire mais du transport périurbain sur ces territoires à l'intérieur du rayon des trois kilomètres. Ce qui veut dire que ce travail-là doit être fait.

Est-ce que le département qui a choisi de faire la gratuité, a le droit ? La réponse est oui. Les conventions sont passées, le contrôle de légalité date de mars dernier, donc c'est déjà fait.

Le Président a déjà répondu sur les sujets évoqués par le Rassemblement National, je n'y reviens pas.

Est-ce que l'on fera cette discussion avant 2022 ? demandait Madame COSTES. La réponse est oui. On a déjà commencé et l'on va continuer et même l'amplifier pour trouver des réponses le plus tôt possible. On en a déjà trouvé, je vous le signale. On a déjà des Intercommunalités qui acceptent de travailler avec nous, qui travaillent avec les départements et qui continuent à travailler avec nous sur ces questions. Donc, ce n'est pas uniquement la vision sur son propre territoire. Au global, on arrive déjà à travailler avec beaucoup d'Intercommunalités.

La question des dérogations est extrêmement simple. Je l'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas à la Région de gérer les dérogations, et encore moins au Service des transports. C'est la raison pour laquelle, je le redis au cas où je n'ai pas été assez clair, en accord avec Jean-Louis NEMBRINI, c'est lui qui va rencontrer l'Éducation Nationale par rapport à la carte scolaire et aux dérogations qui seront dans le temps, le temps de la scolarité s'il y a besoin, mais c'est évidemment l'Éducation Nationale qui validera ou pas les dérogations ; ce n'est pas au Service des transports d'autoriser la prise de telle option à tel endroit. Ce n'est pas à nous de décider cela. Mais par contre, c'est à nous d'assurer le transport des personnes qui ont reçu la validation de l'Inspection d'Académie par rapport à leur modification.

Ensuite, vous avez évoqué le département du Lot-et-Garonne. Je veux juste vous dire et vous donner des chiffres extrêmement précis. D'abord pour vous dire que l'an dernier, il y avait 9 975 élèves inscrits aux transports scolaires. A l'heure où nous parlons, c'est-à-dire au 30 novembre, il y en a 9 144. C'est-à-dire que contrairement à ce que l'on nous avait prédit, avec une baisse massive extrêmement catastrophique sur ce département, j'ai bien compris que l'on n'est pas encore au chiffre, mais il nous reste encore quelques mois, nous sommes quand même pratiquement au niveau où il était l'an dernier, date à laquelle, il n'y avait pas le nouveau règlement et pas la nouvelle tarification.

**M. LAGRAVE.** - Vous disiez Madame que cela n'était pas très égal. Je veux juste vous dire, pour le département du Lot-et-Garonne, 20 % des familles qui sont inscrites, auront une inscription équivalente, c'est-à-dire 30 €. 20 % aujourd'hui. Pratiquement 20 % de plus auront également... Alors 20 % sur les navettes RPI, pardon, je n'ai pas été assez précis et 20 % de plus qui sont sur 30 €. Vous ajoutez à cela 12 % à 50 € et 15,1 % à 80 €. Cela veut dire qu'il y a une très grosse partie des familles qui a bénéficié de cette tarification qui, je le

rappelle, est déjà au quotient familial. C'est la plus redistributive - je suis désolé, c'est comme cela que cela fonctionne - aujourd'hui c'est celle que nous avons décidé.

Je crois, Président, avoir répondu à peu près à tout, j'insiste sur un point quand même - Président, vous l'avez dit - notre rôle - et c'est ce que l'on regarde avec Christophe - avec tous les élus référents, c'est de faire en sorte que le temps de parcours entre le domicile et le lieu d'étude soit le plus court possible. Je vous rappelle que la moyenne est quand même au-delà d'une heure. Donc il ne faudrait pas qu'à travers des arrêts démultipliés partout, on dise... La moyenne, cela veut dire que comme disait le Président, il y en a qui font deux heures. Si l'on commence à dire, on s'arrête à toutes les fermes, honnêtement ce sera trois heures. Moi, je n'assumerai pas ce choix-là, et avec Christophe, on est en train de regarder partout où l'on peut pour faire en sorte que l'on régule justement ces questions-là. Cela veut dire simplement que là où l'on me dit : "Il y a des bus vides, ils peuvent s'arrêter", il n'y a pas forcément beaucoup de bus vides, contrairement aux idées reçues parce que l'on a les chiffres évidemment, de fréquentation, et surtout, plus on va s'arrêter, plus on va allonger le temps de parcours. Vous avez compris que ce n'est pas notre volonté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je rappelle que nous parlons de prix à l'année.

**M. LAGRAVE.** - Pour un coût, pour la région de 1 000 € par élève transporté par an et c'est 30 € à l'année. Effectivement Président, vous avez bien fait de le rappeler.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'abonnement est à l'année, ce n'est pas un prix mensuel. Et encore une fois, moins de 3 kilomètres, n'ayant pas l'analyse puisque, moi-même je m'y suis plongé, il ne s'agit pas de ne pas prendre les enfants. Dans les départements ruraux du Limousin, le système se poursuit. Dans la plupart des autres départements, cette règle des 3 kilomètres pour les non-ayants droits existait.

Encore une fois, je veux insister. Je comprends bien pourquoi il y a ce débat mais, les AO2 intervenaient déjà pour beaucoup et ont le droit, ce qui n'est pas notre cas, de prélever le versement transport interstitiel et il va bien falloir, sur l'ensemble des problèmes de mobilité - que ce soit le transport à la demande, les accompagnements, des plates-formes de covoiturage, des services - qu'il y ait une coopération avec les intercos ou avec les territoires.

Mes chers collègues, j'ai un amendement du Rassemblement National qui demande : maintien des règles qui étaient en vigueur dans les ex-départements sur la distance domicile jusqu'en septembre...

**M. COLOMBIER.** - Permettez Monsieur le Président, une explication de vote. Je ne vais pas vous relire le texte en entier. 2-3 points simplement. Vous venez de le dire : de revenir aux règles qui étaient en vigueur dans les anciens règlements départementaux avec

la distance domicile-établissement, c'était avant, donc actuellement. Cela permet en plus d'envisager une nouvelle adaptation du règlement de transport scolaire dans les secteurs les moins densément peuplés de la région et puis la pérennisation bien sûr des arrêts actuels, et surtout, pour l'avenir, la mise en place d'une concertation annuelle incluant les associations de parents d'élèves afin d'étudier la pertinence d'arrêts supplémentaires, ceci revient aussi, donc sur les 3 kilomètres en question.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne vous propose pas d'adopter cet amendement pour des raisons de fond :

- Les arrêts ont été maintenus, on n'a pas changé. Simplement, s'il n'y a plus d'élèves, on ne va pas arrêter le car.

**M. COLOMBIER.** - Quel argument !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur la concertation annuelle, et sous réserve du témoignage de Christophe CATHUS et des douze collègues, comme le disait Renaud LAGRAVE, qui ont travaillé : concertation permanente, donc je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

Je ne sais pas si le Rassemblement National veut le maintenir ?

Donc vous le votez ?

**M. COLOMBIER.** – Oui, nous votons.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qu'est-ce que fait DINA ?

**Mme LE GUEN .** - Abstention

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord, je vais mettre aux voix.

Qui est contre cet amendement ?

Cet amendement n'est pas adopté.

Qu'est-ce que fait LR ?

**M. GUERIN.** - On ne prend pas part au vote

Vote sur l'amendement « Harmonisation de l'organisation des transports scolaires »

▪ **POUR** : Rassemblement National

▪ **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

**AMENDEMENT REJETE**

**ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord, donc cet amendement n'est pas adopté.

Je mets aux voix l'ensemble des améliorations, modifications de l'organisation des transports scolaires.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le front national et LR.

**Mme LE GUEN.** - Et DINA.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et DINA aussi.

**N° 9**

Vote sur l' «Harmonisation de l'organisation des transports scolaires : adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV

▪ **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT (1)

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cette délibération est donc adoptée.

**APPROBATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LE RESEAU DE LIGNES  
ROUTIERES INTERURBAINES.**

**M. LAGRAVE.** - Président, vous rappeler que le 12 avril, on avait adopté une nouvelle tarification commerciale pour l'ensemble des transports urbains sur la Nouvelle-Aquitaine, avec un tarif de 2 € par voyage plus un certain nombre de tarifs concernant les abonnements hebdomadaires, mensuels, annuels, permettant ainsi d'ailleurs la participation des employeurs à ces amendements.

Il convient pour mettre en place ce nouveau règlement d'adopter justement le règlement intérieur pour le réseau régional de lignes routières interurbaines, qui permettra de le mettre en place sur les 12 départements et l'ensemble des acteurs qui travaillent avec nous - je parle évidemment des entreprises - pour qu'elles puissent le mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il vous est proposé également dans ce cadre et dans cette délibération d'accorder, à la demande d'associations qui vous avaient saisi Président, la gratuité aux anciens combattants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 puisqu'il y a un délai de mise en œuvre opérationnelle sur le réseau régional routier, lequel est intégré dans le règlement qui vous est ainsi proposé.

Voilà Président pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 10**

Vote sur l' « Approbation d'un règlement intérieur pour le réseau régional  
de lignes routières interurbaines »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il en est ainsi décidé.

**CONVENTION EN MATIERE DE TRANSPORTS ROUTIERS AVEC PLUSIEURS  
AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM).**

**M. LAGRAVE.** - Il s'agit pour la délibération 11 de la continuation des transferts vers les autorités de transports - nous régularisons les situations - avec les agglomérations de Brive, d'Angoulême et le syndicat mixte Pau-Béarn mobilité avec l'ensemble des conventions qui vont bien sur le sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'insiste sur un point que Renaud a évoqué tout à l'heure : gratuité sur les lignes interurbaines pour les anciens combattants.

**M. PATIER** - M. Le Président, chers collègues, le service public de transports routiers collectifs et réguliers de voyageurs et en particulier le transport scolaire figure parmi les compétences qui concernent de très nombreux ménages. Ce n'est pas le cas de toutes les interventions régionales, notamment les interventions économiques pour les entreprises, par exemple, lesquelles ne touchent qu'un nombre de bénéficiaires plus réduit.

La satisfaction des besoins des usagers, la lisibilité des responsabilités et la bonne organisation du service sont donc déterminants pour l'image de la région et du fait régional sur ces transports scolaires. Or, la gestion des conséquences du transfert des compétences, transport routier/transport scolaire présente plusieurs visages dans un paysage qui, quel que soit le sujet, est certes marqué par la complexité de ces transferts, tant du point de vue opérationnel que financier. Nous avons vu le plus problématique de ces visages avec l'harmonisation de l'organisation et la tarification des transports scolaires puisque vous aviez été alerté par plusieurs collectivités, dont le département de la Corrèze, sur les conséquences dommageables du règlement du 4 mars 2019 pour les Départements ruraux qui soutenaient le plus activement et notamment les familles le moins favorisées. Ma collègue corrézienne Françoise BEZIAT et moi-même avons donc voté contre. Vous n'aviez visiblement pas mesuré la brutalité de votre cote mal taillée et la légèreté de votre tentative de défausse sur les collectivités et les familles. Les multiples réactions négatives des élus et des usagers vous ont fait rater la rentrée scolaire et vous auront contraint à demander à vos services de faire preuve de discernement, chaque fois que la demande de souplesse, démontrant par l'absurde l'inadaptation de la rigueur de votre dispositif pouvait sortir du carcan dans lequel....

**M. LE PRÉSIDENT.** - ...Excusez-moi, vous êtes sur les scolaires ?

**M. PATIER .** - Je suis sur la délibération 11 sur les transports routiers et je suis en train de faire les développements sur les deux visages des transferts de compétences sur les transports.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais on est sur les transports routiers et les accords avec les collectivités.

**M. PATIER .** - Il faut m'écouter M. le Président. Si vous m'écoutiez depuis le début, il n'y aurait pas de confusion.

Donc vous avez reconnu aujourd'hui l'étendue de votre aveuglement en annonçant la poursuite de la concertation sur les mesures visant à prendre en compte les spécificités des territoires les plus ruraux. Nous espérons que cet affichage trouvera une traduction complète à la mesure des attentes qu'il suscite. L'autre visage de ces transferts, plus positif, est visible avec le dispositif négocié, réglant le transfert du transport scolaire avec les agglomérations du Grand Angoulême et du bassin de Brive. En effet, la complexité de ces dispositifs a été gérée en concertation avec les Administrations concernées, en prenant en compte les délais nécessaires pour assurer autant que possible le besoin des civilités, des règles et l'identification des interlocuteurs par les usagers. Cet exercice a permis aussi de nouer des relations entre ces services pour garantir les intérêts des usagers dans la durée puisque la coopération entre les autorités organisatrices de mobilité restera nécessaire à l'avenir.

Je me réjouis donc de l'exemplarité de la concertation qui présidé à la conclusion des deux présents accords et forme le vœu qu'ils vous inspirent pour l'adaptation des tarifs et de l'organisation régionaux des transports scolaires dans la préparation des échéances de 2022.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc il n'y a pas d'aveuglement.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

#### N° 11

Vote sur la « Convention en matière de transport routiers avec plusieurs Autorités organisatrices de la Mobilité (AOM) »

**▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Unanimité.

Je vous remercie.

**M. COLOMBIER.** - M. Le Président, excusez-moi, vous avez passé juste 2 minutes le dossier précédent. Vous signaler que nous votons contre le numéro 10.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'avais noté.

**COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE EN  
MATIERE DE MOBILITES**

**M. LAGRAVE.** - Ce qui est proposé dans cette délibération, c'est tout simplement de garder un temps d'avance sur la loi qui a été votée il y a quelques jours sur la mobilité. Je vous rappelle que cette loi prévoit la création de syndicats mixtes régionaux - cela fait un an qu'on l'a mis en place - de contrats de mobilité et nous vous proposons - on y avait travaillé depuis un petit moment - à l'occasion du nouveau règlement sur les transports scolaires, de pouvoir travailler avec les intercommunalités. Ce qui est prévu dans cette loi par contre, c'est que les intercommunalités rurales ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour prendre ou pas la compétence transport et je le précise, toute la compétence transport qui n'est évidemment pas sécable.

La question que nous nous posons avec l'ensemble des régions d'ailleurs, pas uniquement la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est que si sur une carte de la Nouvelle-Aquitaine, des intercommunalités, une sur trois, sur deux, sur quatre prennent les compétences, on va avoir un mitage total qui ne nous permettra pas d'avoir une continuité des transports, telle que la demande nos concitoyens. Ce qui fait que, en amont de phase, nous considérons qu'il est utile, nécessaire voire obligatoire d'aller à la rencontre des intercommunalités rurales, celles qui n'ont pas la compétence transport, dans les mois qui viennent pour travailler avec elles sur des contrats de mobilité que nous pourrions éventuellement adopter, nous l'espérons, avant la fin de l'année 2020 ou peut-être l'année 2021. On verra bien, mais qu'en tout cas, on puisse lancer ces discussions avec les intercommunalités qui auront à faire un choix en mettant dans ces contrats de mobilité - qui pourraient d'ailleurs potentiellement être adossés aux contrats de territoires - la question des pôles d'échanges multi-modo qui sont plus que nécessaires sur ces territoires, en adéquation d'ailleurs avec les haltes-TER qui irriguent l'ensemble de notre région.

Les transports interurbains, j'en ai parlé il y a un instant mais la discussion se fait, département par département avec les intercommunalités qui souhaitent venir aux réunions de concertation. Christophe en a tenu une partie, les élus référents aussi, j'en ai animé aussi quelques-unes pour que dans chaque territoire on ajuste éventuellement les arrêts et les politiques d'arrêts sur les territoires pour les cars interurbains. Des bus à haute qualité de service, tels que nous venons de le créer sur "Créons Bordeaux". Je veux juste vous donner un chiffre : depuis le 1<sup>er</sup> septembre, on atteint une fréquentation qui dépasse les 700

personnes voyageurs par jour, ce qui est assez inédit. De la même manière que la ligne Parentis-La Teste qui dépasse, pas ces chiffres là mais qui est extrêmement fréquentée.

Mettre également dans ces discussions le transport à la demande qui est aujourd'hui une réalité puisque nous cofinçons avec beaucoup de territoires du transport à la demande. Pas partout et justement l'idée, c'est de pouvoir le généraliser dans ces contrats de mobilité.

Sur certains territoires il nous est demandé par des territoires intercommunaux d'avoir en plus de l'offre TER, cela implique évidemment un certain nombre de financements. La question des transports scolaires, je n'y reviens pas mais que sur le rayon des 3 kilomètres, on puisse avoir ce dialogue avec les intercommunalités, faire preuve d'un travail itératif avec ces intercommunalités sur les innovations qui sont sur certains territoires. Je pense par exemple à des plates-formes collaboratives de mobilité qui ont été mises en place. Ils ne nous ont absolument pas attendus pour le faire, tant mieux mais on pourrait les intégrer dans ces contrats de mobilité et puis évidemment les mobilités douces qui sont déjà présentes sur certains territoires et que nous pourrions contractualiser dans le cadre de ces contrats de mobilité. Bref, Président, l'idée simple à travers cette communication, c'est de valider le principe d'un travail avec les intercommunalités à partir du moment où l'on aura voté - je l'espère, dans un instant - cette communication, que les 12 élus référents puissent à partir de maintenant se rendre sur les territoires pour aller travailler avec les intercommunalités sur ces contrats de mobilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est une communication.

**M. LAGRAVE.** - Oui, Président.

#### **N° 12**

**Sur la « Communication sur la politique contractuelle territoriale en matière de mobilités »**

**L'Assemblée donne acte**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'assemblée prend acte, Renaud, de votre communication.

**EMG – REALISATION D'UNE ENQUÊTE MOBILITÉ EN GIRONDE – CONVENTION  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, on a la réalisation d'une enquête mobilité en Gironde avec la métropole je crois ?

**M. RENAUD LAGRAVE.** - C'est exactement cela Président, avec le Département, la Métropole, la Région, et l'État d'ailleurs. Tout simplement c'est une étude que nous faisons très régulièrement mais la dernière datait d'un petit moment et donc l'idée c'est de remettre à jour ces questions de données de mobilité qui seront évidemment ultra nécessaires pour les questions de mobilité à l'intérieur de la métropole et du département de la Gironde.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

**M. COLOMBIER.** - Il faudrait faire voter M. Le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah pardon !

**M. COLOMBIER.** - Abstention

**M. LE PRÉSIDENT.** - Abstention d'accord.

**N° 13**

Vote sur l' « EMG - Réalisation d'une Enquête Mobilité en Gironde -  
Convention de groupement de commandes »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

**M. COLOMBIER.** - Oui soyez gentil, faites voter même en quelques secondes.

**VERDISSEMENT ET « DEDIELISATION » DES RAMES TER – PROTOCOLE  
CADRE POUR LA REALISATION D'UN PROTOTYPE INNOVANT DE RAME TER A  
BATTERIES RECHARGEABLES PAR L'ADAPTATION D'UNE RAME AGC BIMODE  
EXISTANTE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose d'écouter Renaud « dédiéliser » ?

**M. LAGRAVE.** - J'ai évoqué en Commission que ce mot-là n'est a priori pas dans le Larousse.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela ne fait rien.

**M. LAGRAVE.** - Cela ne fait rien mais on va parler de modifications de la motorisation des rames TER. En l'occurrence, ce qui vous est proposé dans cette délibération est assez innovant. Certains diront : "vous n'aviez qu'à le faire avant ou d'autres l'ont fait avant", ce n'est pas vrai. La preuve c'est qu'aujourd'hui nous avons rencontré avec le Président, la société BOMBARDIER pour laquelle vous le savez, on a aujourd'hui 62 rames AGC existantes. On les a rencontrés fin septembre à l'occasion du congrès de Régions de France pour leur demander de signer un protocole avec eux, non pas en 2050 mais tout de suite - donc vous comprenez pourquoi on le vote maintenant - de manière à ce que dès 2020, nous ayons une expérimentation sur une rame existante de Nouvelle-Aquitaine sur le passage d'un AGC diesel vers une motorisation à combustible donc qui soit rechargeable.

BOMBARDIER a validé le protocole. Nous avons été suivis en cela, après discussion que j'ai eue avec mon homologue de Sud de France et mon collègue d'Occitanie, par deux autres Régions. Une fois que l'on a eu ces trois régions, on est allé voir la SNCF - je ne vous cache pas que cela a été un petit peu moins simple, enfin, on a réussi à faire en sorte qu'ils soient dans le protocole - et la SNCF a souhaité ajouter les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Donc on est, vous l'avez compris, plusieurs régions à travailler sur ce sujet. Le protocole prévoit d'abord que l'on ait un outil qui nous permette de voir exactement ce que cela peut donner clairement et immédiatement. Vous voyez donc que l'on a d'ores et déjà un prototype qui nous sera proposé, peut-être pas l'année prochaine, mais l'année d'après. Ensuite, on a donc un montant estimatif de la part de BOMBARDIER de 2 M€ pour la remotorisation, ce qui fait qu'il y aura une partie de frais fixes et une répartition qui sera répartie à plus il y a de régions moins ce sera cher - et donc vous voyez que 62 fois deux : vous avez compris combien d'investissement on allait mettre pour cette modification.

Nous allons en profiter, pour ce qui nous concerne puisqu'il s'agit de rames à mi-vie, pour les rendre un peu plus attractives dans leur accueil du public. Pour certaines, elles ont un certain âge donc l'idée est de mettre aussi en place des travaux en Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire dans les centres de maintenance, à la fois sur la motorisation et sur le réaménagement intérieur, et que dans le réaménagement intérieur on puisse mettre un petit coup de neuf. Peut-être aussi quelques aménagements sur certains points qu'on est en train de discuter avec BOMBARDIER

Parallèlement, et pour que l'on mette peut-être fin à certaines déclarations, la région Nouvelle-Aquitaine a également décidé de s'inscrire dans la Recherche et le Développement auprès d'ALSTOM sur le train à hydrogène, puisqu'une rame hydrogène va nous être présentée, je crois, le 15 ou le 16 janvier à Tarbes avec cette nouvelle motorisation. Donc comme dirait je ne sais qui, « nous faisons feu de tout bois ».

**M. PUYJALON.** – Dans la délibération, chers collègues, je n'ai pas vu ce qu'il y avait concernant l'issue des moteurs diesels qui seront démontés. À la limite, je considère qu'ils doivent être détruits si l'on veut être efficace en termes de bénéfices pour les gaz à effet de serre.

Et une glissade à la marge : quand je m'entretiens avec quelques personnes de l'Exécutif - j'en profite - sur la ligne Blaye-Saint-Mariens, on est sur 126 millions d'euros, est-ce que j'ai bien compris que la Région évaluait toujours la possibilité de réouvrir cette ligne ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui. Le projet dont nous avons discuté avec la Métropole suppose que ce soit un territoire prioritaire sur une nouvelle ligne du type de celle qui a énormément de succès et qui est entre Créon et Bordeaux. La difficulté de l'exercice est bien entendu le passage du pont d'Aquitaine, et là on a un travail avec...

**M. PUYJALON.** - ...Je ne parle pas de bus, monsieur le Président, mais bien de TER

**M. LE PRESIDENT.** – Oui, mais si on veut le faire plus rapidement, cela va supposer de passer par l'A10 et cela va... En attendant qu'il y ait une réouverture. C'est la difficulté de l'exercice. La conception initiale n'avait peut-être pas prévu assez large sur cette nationale 10, enfin cette autoroute A10, ce qui fait qu'aujourd'hui on a des difficultés à mobiliser la bande d'arrêt d'urgence, et il y a des travaux de soubassement qui doivent être faits pour faire passer les bus. On est en discussion avec l'État, et ce n'est pas simple.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**M. COLOMBIER.** - On est bien d'accord : c'est un essai, nous ne sommes pas engagés après pour le changement de modes et d'énergie sur les TER de manière plus définitive ?

**M. LE PRESIDENT.** – Et bien c'est un pilote.

Est-ce qu'il vaut mieux de l'électrique ou de l'hydrogène ? L'hydrogène n'est pas encore totalement au point. Est-ce que demain il peut y avoir du gaz vert ? Mais j'espère bien que les essais seront concluants et que l'on pourra massifier cela.

**M. COLOMBIER.** - Vous n'avez pas de nouvelles de la SNCF sur les expérimentations hydrogène des TER ?

**M. LE PRESIDENT** – Si, mais Renault vient d'expliquer que l'on est engagé aussi avec Occitanie.

**M. COLOMBIER.** - D'accord, aussi sur l'hydrogène.

**M. LE PRESIDENT.** – Oui. Et nous avons, comme on le fait depuis longtemps, créé un cluster qui est animé par un ingénieur d'ADI, sur le passage à l'électrique ou le passage à l'hydrogène, de telle sorte que l'on mobilise les laboratoires de recherche et les entreprises et que nous ayons ensuite, comme on l'a aujourd'hui sur les batteries tout solide, les retombées industrielles. Je le dis par rapport à la préoccupation, que je partage, de Michel MINVIELLE.

**M. LAGRAVE.** - Si vous le permettez, Monsieur le Président, juste pour répondre à M. PUYJALON, qu'en l'occurrence, sur la question des moteurs abandonnés, on n'en est qu'au stade du protocole. Donc il y aura une convention définitive avec BOMBARDIER. On n'en est pas encore à signer la convention comme quoi on va... L'idée, c'est qu'effectivement, on puisse aussi regarder sur les batteries, c'est-à-dire le moteur diesel qu'on enlève et les batteries que l'on va mettre dessus. Qu'est-ce qu'il en advient ? Donc le protocole en est au stade du démarrage.

Quant à la ligne ferroviaire, je ne sais pas, mais 126 millions, je ne sais pas d'où ils sortent. Pour l'instant, nous n'avons pas d'évaluation détaillée, mais ils sont peut-être détaillés par quelques personnes. Je veux juste vous dire une chose, Monsieur PUYJALON. J'en profite parce que la LOM est votée, donc maintenant on a le droit de dire ce qu'on pense, quand même. Vous indiquez que dans la Loi sur la Mobilité, il y a exactement zéro euro, zéro centime, qui sont fléchés pour les régions pour régénérer les voies. Il faut que chacun ait cela en tête. C'est-à-dire que celles et ceux qui viennent nous voir - notamment ce matin, j'avais des déclarations d'un certain nombre d'élus qui nous disaient : c'est à la Région d'ouvrir Angoulême-Limoges - je veux leur dire qu'on a zéro euro de plus dans la

LOM et aucun investissement supplémentaire à l'heure où l'on est en train de se parler. Donc au moment où l'on parle, il y a déjà les lignes qui sont menacées de fermeture que l'on est en train d'essayer de tenir à peu près. Mais la réalité m'oblige à vous dire que si demain, il devait effectivement y avoir des ressources dédiées au ferroviaire, cela fait partie effectivement de lignes, il y en a beaucoup d'autres sur lesquelles on peut l'envisager, mais aujourd'hui, – il faut quand même se dire les choses – dans la LOM, cela ne vous a certainement pas échappé, comme à moi, ce sont zéro euro, zéro centime de plus en direction des régions pour régénérer les voies ferroviaires.

**M. LE PRESIDENT.** – Tout le monde est informé. C'est un joli projet industriel et environnemental, ce qui montre que les deux choses peuvent être liées, et j'attends beaucoup du projet que l'on a lancé sur Saintes dans le cadre des bâtiments et de l'exploitation des locaux de la SNCF.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des non participations au vote ?

Y-a-t-il des abstentions ?

#### N° 14

Vote sur le « Verdissage et "dédiélisation" des rames TER - Protocole cadre pour la réalisation d'un prototype innovant de rame TER à batteries rechargeables par l'adaptation d'une rame AGC bimode existante »

**▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** – Donc ce projet est adopté à l'unanimité.

**CONTRAT DE PARTENARIAT TRANSITION ENERGETIQUE – SEOLIS SOREGIES**

**Mme COUTANT.** - Nous proposons un contrat de partenariat avec Séolis, entreprise des Deux-Sèvres, et Sorégies, entreprise de la Vienne. Ce contrat de partenariat reprend évidemment en préambule les priorités de la Région, avec un focus sur le volet transition énergétique. On part des rapports scientifiques que nous avons demandés, notamment Acclimaterra qui reprend les impacts des dérèglements climatiques dans notre région, mais aussi de la déclinaison que nous pouvons en faire dans nos politiques publiques et notamment le SRDE2I ainsi que le SRADDET avec un volet climat et énergie qui prend en compte les questions de qualité de l'air, d'efficacité et de sobriété énergétique, donc diminution des gaz à effet de serre, diminution des consommations d'énergie et le déploiement des énergies renouvelables.

Nous rappelons aussi à Séolis et Sorégies que nos priorités sont le scénario négaWatt, avec, comme cela a été pas mal exprimé ce matin, mais aussi en début d'après-midi, la priorité aux économies d'énergie et aux économies de production de gaz à effet de serre. Et puis évidemment, le reste d'énergie à consommer, s'il peut être renouvelable, ce n'est pas plus mal. Donc, tout cela est inscrit dans la feuille de route Neo Terra et évidemment ces entreprises doivent tenir compte des engagements de la Région. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires au plus près des citoyens pour engager ces politiques fortes de la Région. Là, il s'agit de deux acteurs économiques. Vous avez le détail de ces entreprises, qui sont de taille intermédiaire, dans la délibération.

On rappelle fortement le chef de filât de la Région en matière de transition énergétique et la volonté de la Région d'avoir des relais sur les territoires sur les différentes thématiques, avec évidemment priorité aux politiques de diminution de consommation d'énergie, que ce soit au sein des entreprises, dans les bâtiments, dans le transport ou toutes les filières qui sont consommatrices d'énergie aujourd'hui dans notre région, mais également la question des énergies renouvelables, c'est aussi le cœur de métier de ces entreprises. Toute énergie renouvelable, mais les infrastructures aussi liées à ces énergies renouvelables, coopérer ensemble pour agir de manière plus efficiente, c'est évidemment notre objectif. Mais on n'oublie pas dans cette convention, ce contrat de partenariat, d'autres sujets qui sont évidemment partie prenante de la transition énergétique : la question de l'emploi et de la formation. Bien entendu le volet innovation n'est pas oublié. Et peut-être une information, quand même, qui est importante puisque l'on a eu les derniers chiffres de l'ARREC concernant notre région sur les questions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie : il se trouve qu'en 2018, on a enfin démarré la pente dans le bon sens, c'est-à-dire

par une diminution des consommations d'énergie, avec, c'est vrai, seulement en un an, - 0,9 %. Mais si on prend depuis 2010, on a une trajectoire plus efficiente. On reprend la trajectoire dans le bon sens et c'est essentiellement dans le secteur du bâtiment et le secteur des transports que cette baisse est significative.

**M. PUYJALON.** - Chers collègues, si je suis d'accord sur le principe et une partie du groupe LR votera cette délibération, pour ma part je voterai contre. Même si je suis d'accord que l'on a beaucoup à faire sur les économies d'énergie et sur le développement de certaines énergies renouvelables, vous avez bien compris que le volet éolien qui reste dans ce dossier, avec cette entreprise sur les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres qui est déjà extrêmement saturée par cette énergie. Quand je regarde le rapport AUBERT, la rapporteure, pourtant plutôt pro énergies renouvelables, s'est exprimée en disant que quand les gens sauraient que l'éolien est en réalité, par rapport à la voix des industriels, une énergie qui ne servira pas à diminuer les gaz à effet de serre et que c'est un mensonge ; quand je regarde les propensions de ces industriels à vouloir enlever notamment - comme je l'ai citée tout à l'heure -, la forêt de Dordogne dans le landais, en proposant aux sylviculteurs 15 700 € par an et par éolienne ; vous comprendrez bien que de temps en temps je m'inquiète, surtout quand on sait comment est financée cette filière.

*Sous la présidence de Madame Andrée BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. CHARBONNEAU.** - Nous sommes contre les objectifs assignés par le SRADDET en matière d'énergies renouvelables car il ajoute des contraintes supplémentaires, non seulement à nos entreprises, mais aussi aux particuliers. Il est bien d'avoir cité ces deux entreprises qui ont évité la nationalisation de 1945, qui continuent de distribuer de l'énergie etc., cependant, les entrainer vers de l'éolien et du photovoltaïque dont on n'a pas la preuve que ce serait retraité correctement en France... C'est pour cela que nous nous opposerons à ce dossier.

**Mme BROUILLE .** - Très bien.

Y-a-t-il d'autres contre ?

Abstentions ?

#### N° 15

#### Vote sur le « Contrat de partenariat Transition Énergétique - Ségolis Sorégies »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT (1), Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Mme BROUILLE.** - Adopté à la majorité, je vous remercie.

**CONVENTION CONSTITUTIVE ET RENOUVELEE DU GIP LITTORAL EN  
NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2029**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme DERVILLE.** - Chers collègues, cette délibération importante propose le renouvellement de la convention avec le groupement d'intérêt public et cette fois-ci, propose de l'étendre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce groupement d'intérêt public regrouperait l'État, la Région, les quatre Départements du littoral de Nouvelle-Aquitaine, les 17 EPCI constituant le littoral de Nouvelle-Aquitaine, à savoir 6 communautés d'agglomération et onze Communautés de communes. Pour rappel, le littoral en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 970 kilomètres de linéaire côtier incluant deux îles, donc quatre départements, comme je vous le disais, et 140 communes classées selon la loi Littoral. Il regroupe près de 365 000 emplois. C'est donc une filière majeure en Nouvelle-Aquitaine et des territoires qu'il nous faut absolument préserver.

Un bref rappel historique : le groupement d'intérêt public littoral aquitain avait été créé en avril 2005. La plénière de juin 2013 en avait validé le renouvellement jusqu'en 2020, mais dès 2018, avec l'arrivée du nouveau périmètre régional, le rapprochement avec les collectivités de Charente-Maritime a été entamé. Toutes les collectivités de Charente-Maritime avaient signé des conventions avec le GIP littoral et ont participé à ses travaux depuis 2018, de sorte que le projet qui vous est proposé aujourd'hui a été vraiment élaboré dans la concertation avec l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine, au travers d'ailleurs de quatre séminaires qui ont eu lieu sur les quatre départements concernés.

Depuis sa création, le GIP a fait ses preuves en tant qu'outil partagé, outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il est unanimement reconnu pour son efficacité et son efficacité. Il met à disposition des territoires et des acteurs locaux des outils très concrets et opérationnels pour prendre en compte la problématique de l'érosion côtière et anticiper les impacts des activités sur le littoral.

Quelques chiffres : sur notre littoral depuis 2015, via le dispositif d'aménagement et de gestion durable des plages, le GIP littoral a analysé 36 plages océanes et lacustres, à la suite de 8 études préalables. Ces études ont donné lieu à 9 M€ d'investissement sur l'ensemble de ces 36 plages, pour lesquelles la Région a apporté un soutien de plus de 2 millions d'euros. Via son dispositif plus global d'aménagement durable des stations, qui, comme son nom l'indique, se fait à l'échelle d'une station, il a animé 9 études préalables qui ont donné lieu à 7 M€ d'investissement public, avec plus d'1 M€ de soutien de la Région. Le

GIP a également réalisé beaucoup d'actions transversales comme le suivi de la planification littorale et de l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le littoral.

Fin 2016, il me faut souligner qu'il a reçu - et c'est relativement rare vu le contenu du rapport pour être souligné - un avis extrêmement favorable de la Chambre régionale des comptes qui met en avant à la fois la performance de l'outil, la richesse de ses expertises et le coût modéré pour les finances publiques. J'aurai l'occasion d'y revenir très rapidement.

Dans ce contexte, on vous propose de poursuivre les missions et les actions du GIP sur la période 2021-2029 en s'appuyant sur la feuille de route Littoral 2030. Cette feuille de route s'inscrit dans les orientations du SRADDET et de la feuille de route Neo Terra, et a pour objectif d'allier développement touristique et préservation des espaces littoraux, puisque l'objectif de ce projet Littoral 2030 est de répondre aux 4 grands défis qui attendent le littoral de Nouvelle-Aquitaine.

Le premier d'entre eux : la fragilité des territoires littoraux qui sont soumis à une croissance démographique importante : l'attractivité touristique et résidentielle a des conséquences sur la consommation d'espaces notamment, et les déplacements.

Deuxième défi, celui de la préservation des paysages littoraux et leur richesse biologique qui en font l'attractivité.

Troisième défi, l'accompagnement aux transitions des filières économiques vers des pratiques et des aménagements plus durables. Je pense en particulier aux filières de la pêche, aux infrastructures portuaires, aux industries navales, à l'agriculture et à l'économie résidentielle.

Quatrième défi : le besoin de connaissance et de suivi des risques littoraux, et notamment, l'érosion côtière, ainsi que la submersion marine.

Pour cela, le GIP propose de grands principes qui accompagneront les transitions jusqu'en 2020. Premiers principes :

- La sobriété dans l'ensemble des aménagements,
- Sobriété dans la consommation des ressources et des espaces et dans la consommation de foncier, évidemment.
- Sobriété énergétique et sobriété des projets d'aménagement,
- La réversibilité et la flexibilité, pour s'adapter aux évolutions naturelles du littoral,
- Le fait de construire des stratégies qui doivent reposer sur des projets de territoires et sur une complémentarité littoral rétro littoral et sur des équilibres globaux entre activités à l'échelle des territoires.

Et enfin, le fait de s'appuyer - autant que faire se peut - sur l'innovation, l'expérimentation et la mise en réseau, qui est l'essence même du GIP. Pour cela, le projet Littoral 2030 propose un plan d'actions décliné en quatre axes. Deux d'entre eux que l'on peut résumer et classer sous le thème de l'aménagement du territoire : premier axe qui concerne l'attractivité, qui impose de repenser l'accueil et l'accessibilité des territoires littoraux. Un certain nombre de travaux seront menés par le GIP sur l'équilibre entre les espaces, les enjeux de planification et de gestion économique du foncier, mais également la connaissance des usages touristiques et saisonniers en particulier des logements, et des travaux sur les enjeux d'organisation des mobilités.

Deuxième axe lié à l'aménagement du territoire : le fait d'accompagner les mutations des activités économiques et des dynamiques territoriales car elles imposent de repenser les modèles en s'appuyant sur les ressources locales. C'est sous cet axe que l'on trouvera tous les soutiens aux projets économiques qui valorisent les ressources et les filières locales. Il s'agira également de conforter des activités touristiques dans une logique de préservation des espaces et d'accompagner l'adaptation des territoires littoraux. Je laisserai mon collègue Vital BAUDE vous présenter les axes qui touchent à la préservation des espaces et à la gestion des risques littoraux.

Un petit complément, chers collègues, puisque l'on a parlé aujourd'hui de Budget, en termes financier et pour rebondir sur la remarque de la Chambre Régionale des Comptes concernant la sobriété du GIP par rapport aux ressources des Collectivités, le soutien de la Région au GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine est de 100 000 € par an en fonctionnement, auxquels viennent s'ajouter environ 2 M€ par an d'investissement pour accompagner les aménagements de Plan plage et les aménagements durables des stations, en particulier je laisse Vital nous présenter les dispositifs de préservation des espaces et de gestion des risques littoraux.

Merci Madame la Présidente.

**M. BAUDE.** - Merci Sandrine, merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je complète les deux axes de la feuille de route Littoral 2030. L'axe 2 relatif aux espaces agricoles et forestiers qui subissent directement la pression touristique et le phénomène de littoralisation qui a pu être abordé tout à l'heure à l'occasion du débat sur le SRADDET. L'ambition sur ce sujet est de bien connaître dans quelle mesure et dans quelle proportion ces espaces ont évolué ces dernières décennies. C'est tout l'enjeu d'ailleurs d'une étude en cours menée par le GIP Littoral et accompagnée par la Région au titre de la politique de préservation du littoral qui, d'ores et déjà, met en évidence que ces 30 dernières années, l'artificialisation sur le littoral a connu une augmentation de 43 %. Si l'on

ramène cela à une échelle, c'est 13 fois la superficie de Biarritz. Cela représente quand même un impact conséquent et donc au détriment des espaces naturels agricoles et forestiers, mais aussi du cadre de vie qui nous procure des enjeux écologiques ou économiques qu'évoquait Sandrine dans sa présentation.

Au-delà de ce chiffre, l'ambition de cette étude et de tout cet axe de la feuille de route Littoral 2030 est d'aider les territoires des SCoT littoraux en leur donnant notamment des outils prospectifs permettant de les aider à élaborer des stratégies vertueuses en matière de foncier, en cohérence d'ailleurs avec la politique foncière de la Région et le SRADDET que nous avons évoqué aujourd'hui, et de façon cohérente avec Neo Terra.

L'ambition également, dans le même état d'esprit, est d'aider à valoriser et à préserver leurs espaces naturels littoraux, notamment pour qu'un certain nombre d'usages liés à l'activité touristique notamment qui se développe sur le littoral ne se fasse pas au détriment des écosystèmes et des services qu'ils nous rendent. Je ne vais pas aller plus loin, vous avez compris quels étaient les enjeux sur cette problématique-là.

Je passe à l'axe n° 4 concernant les risques naturels et notamment neuf stratégies locales liées au risque d'érosion dont huit sont d'ailleurs finalisées grâce au travail efficace du GIP Littoral ces dernières années. Une dernière stratégie locale est en cours d'élaboration. Et la nécessité d'articuler maintenant érosion et submersion marine, deux phénomènes à l'œuvre sur notre littoral, en particulier au regard du dérèglement climatique, que ce soit avec l'augmentation potentielle des phénomènes climatiques extrême et la hausse inéluctable du niveau des océans. Ce nouveau périmètre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine permettra des synergies entre l'ex-Aquitaine qui est plus soumise à l'érosion mais pas que, notamment sur le Bassin d'Arcachon et la Charente-Maritime plus soumise, elle, à la submersion mais pas que, avec notamment des problématiques en matière d'érosion extrêmement prégnante sur l'île d'Oléron.

Toujours en lien avec l'augmentation inéluctable de ces risques, l'ambition d'expérimenter le repli stratégique avec actuellement une étude pour accompagner la ville de Biscarosse et la relocalisation d'un équipement touristique, un hôtel et un bâtiment à usage d'habitation que le GIP Littoral, avec l'aide de la Région, accompagne en vue d'une étude de relocalisation. Mais aussi pour travailler et réfléchir, à moyen et long terme, à la réversibilité des biens et des activités pour continuer à vivre et à avoir une activité économique sur le littoral tout en tenant compte des problématiques qui sont de plus en plus prégnantes. Tout cela pour permettre aux Collectivités de faire face à des problématiques à court terme avec ces stratégies, mais aussi pour les aider à prendre en compte, à moyen et long terme, ces

risques littoraux dans leur document de planification, leur stratégie de développement économique et leur projet d'aménagement.

Un dernier mot pour vous indiquer que les participations de la Région depuis le début du mandat pour accompagner les Collectivités locales en matière de submersion, ce sont 15 M€ déjà engagés sur les 39.5 M€ prévus comme aide au plan d'actions et de prévention des inondations. Et en matière d'érosion, ce sont 6 M€ sur 35 M€ prévus d'ici la fin du mandat pour les stratégies locales de gestion de la bande côtière. Et dans le même temps, les évolutions législatives en matière d'érosion tardent à venir, même si le rapport BUCHOU, qui a été dévoilé il y a peu, amène quelques avancées, les remarques des Collectivités présentes à la dernière AG du GIP Littoral nous laissent penser que le compte n'y est pas. Ce n'est qu'un rapport, un de plus, alors que tout est sur la table depuis le temps. Donc il nous faut, avec le GIP Littoral, continuer à travailler pour obtenir les évolutions législatives nécessaires pour faire face à ces problématiques grandissantes.

Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

Y-a-t-il des prises de parole ?

**M. LAMARA.** - Merci.

Je suis tout à fait d'accord avec vous et avec mon collègue Vital BAUDE. C'est une délibération qui est très importante. Arcachonnais, je suis à même de constater les bienfaits et l'utilité d'une telle structure, notamment face au saccage du littoral opéré par certaines municipalités. J'en suis victime également.

Eu égard au travail du GIP Littoral, de son rôle de prévention, le groupe RN votera favorablement cette délibération mais le groupe RN votera également favorablement la délibération suivante sur l'Observatoire de la côte aquitaine qui est de la même utilité, à notre sens.

Merci.

**Mme BROUILLE.** – Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

**N° 16**

Vote sur la « Convention constitutive et renouvelée du GIP Littoral  
en Nouvelle-Aquitaine 2021-2029 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme BROUILLE.** – Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION DU CPER (AXE LITTORAL) :  
OBSERVATOIRE DE LA COTE AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. BAUDE.** - Une deuxième présentation relative au littoral avec cette fois-ci, un avenant à la convention d'application du CPER concernant l'Observatoire de la côte aquitaine. Cet Observatoire a été créé en 1996 à l'initiative de l'ex-Région Aquitaine et de l'État. Nous avons été rejoints rapidement par les Départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et de la Gironde, ainsi que du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon. Les porteurs techniques sont le BRGM pour ses compétences en matière géologique et hydro-sédimentaire, et l'ONF pour sa compétence en matière de gestion des milieux dunaires et notamment l'articulation entre écosystème et la capacité de résilience face à l'érosion notamment éolienne. C'est aussi son vaste réseau existant sur l'ensemble des forêts domaniales présentes sur notre littoral qui permet à l'Observatoire de la côte aquitaine un suivi fin et une grande réactivité face aux phénomènes.

Au-delà de ces deux porteurs techniques, l'OCEA, qui est un réseau d'experts scientifiques et techniques, a commencé par des conventions avec le monde de la recherche et notamment les Universités de Bordeaux et le laboratoire EPOC, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ainsi que récemment le LIENSs qui est le laboratoire de l'Université de La Rochelle. Mais aussi, au-delà de la recherche, un grand nombre d'acteurs comme le Conservatoire du littoral ou le GIP Littoral dont nous venons de parler. L'OCEA, ce sont 23 ans de suivi des expertises accumulées qui ont permis de définir des perspectives en matière de recul du trait de côte. À l'échelle de 2050, le recul du trait de côte sera de l'ordre de 50 mètres sur la côte sableuse et de 27 mètres sur la côte rocheuse. Je n'entre pas dans le détail mais ces chiffres, qui ont été mis en évidence par l'Observatoire de la côte aquitaine, a beaucoup de conséquences sur le devenir et les stratégies locales de gestion de la bande côtière que nous avons évoquées.

Au-delà de ces chiffres, l'OCEA est aussi une expertise en appui des politiques publiques, c'est vrai pour la Région et les différents partenaires. Mais OCEA permet également d'accompagner de façon très concrète l'ensemble des Collectivités du littoral avec le dispositif Vigilance érosion et le Réseau tempêtes qui permettent un suivi effectif après chaque événement remarquable. C'est le cas avec l'accompagnement des stratégies locales de gestion de la bande côtière en amont, lors de leur élaboration, mais aussi en aval pour les suivis qui sont prévus dans les différents programmes d'actions. Mais aussi pour

accompagner les porteurs de stratégies de façon encore plus concrète lors de réunions devant leurs administrés pour apporter des explications et une vraie caution scientifique et technique face à ces phénomènes qui sont complexes, pour expliquer les solutions envisagées pour y remédier.

C'est également la possibilité pour les Collectivités locales de les solliciter quand elles ont besoin d'une expertise sur le terrain. C'est régulièrement le cas sur un territoire que je connais très bien au niveau de la pointe du Cap Ferret, notamment en hiver, c'est un territoire qui connaît des périodes très délicates. Mais aussi dernièrement l'OCEA a pu éclairer la Communauté d'Agglomération du Pays Basque qui avait des inquiétudes sur certaines parties de ses falaises suite aux très fortes précipitations de ces dernières semaines.

Au-delà des Collectivités, l'OCEA permet d'accompagner et de favoriser l'innovation, qu'elle soit privée ou publique, en accompagnant des entreprises innovantes en complément des aides financières au titre du développement économique. Ces synergies sont également réalisées avec des structures publiques comme le Parc Naturel du Bassin d'Arcachon ou bien le Groupement d'Intérêt Scientifique du Littoral Basque, qui sont autant d'occasions de travailler en complémentarité avec la politique recherche de la Région, avec Gérard BLANCHARD dont je salue l'écoute et le travail que nous pouvons faire en commun, ainsi que celui de ses services en matière de littoral.

Dernière action très importante, la diffusion de la connaissance et de la culture du risque à travers un site internet qui donne accès à des données directement utilisables par les Collectivités, notamment sur l'évolution des stocks sédimentaires mais aussi beaucoup plus grand public (vidéos pédagogiques, évolution du trait de côte, transect qui évolue pour montrer l'évolution des profils dunaires sur l'ensemble du littoral suivi, avec 59 profils tout le long de notre littoral, et un futur outil de science participative (Litto View) qui est en cours de développement). La diffusion de la connaissance se traduit également par la production et la diffusion de différents rapports et le dernier en date étant *Territoire océan* qui a été produit et remis au Président ROUSSET lors du G7 à Biarritz, dont l'OCEA était corédacteur avec l'IRSTEA.

Voilà mes chers collègues, avec en plus quelques améliorations comme un comité scientifique ou un comité des utilisateurs pour répondre toujours mieux et de façon efficace et concrète aux besoins des territoires, cette délibération vous propose donc de nous doter d'un Observatoire au périmètre élargi à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. J'ajoute que tout cela est en cohérence avec les ambitions de Neo Terra en matière de risques naturels et de changement climatique, ainsi qu'avec le SRADDET.

Dernière chose pour vous indiquer que vous avez, parmi les éléments qui vous ont été distribués ce matin, une carte qui donne un grand nombre de renseignements, produite par l'Observatoire de la côte aquitaine à l'échelle de l'ensemble de notre littoral.

Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

Des votes contre ?

Des abstentions ?

**N° 17**

Vote sur l' « Avenant à la convention d'application du CPER (axe littoral) :  
Observatoire de la Côte Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Mme BROUILLE.** - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE (ESE) DU CPER 2021-2027**

*Sous la présidence de Madame Andrée BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. GUILLEMOTEAU.** - La loi nous fait obligation de faire une évaluation environnementale du prochain CPER. C'est surtout pour essayer d'identifier les effets négatifs. Il faut se doter d'un Bureau d'Études spécialisé et nous le désignerons en groupement de commande avec la Préfecture. Il faut donc le constituer et l'intérêt de ce dispositif est que nous allons partager les frais.

**Mme BROUILLE.** - Cela me ravit Monsieur GUILLEMOTEAU.

Y-a-t-il des observations, des remarques ?

**Mme CHAUMERON.** - Madame la Présidente, mes chers collègues, notre intervention concerne les délibérations 18 et 19. Certes, l'évaluation stratégique environnementale du CPER est une obligation légale inscrite dans le Code de l'environnement, mais on peut débattre de l'utilité d'une loi lorsqu'elle conduit à dépenser de l'argent public, précisément 35 000 € pour la Région, pour produire un rapport qui ne fera que répéter ce que disaient les précédents, entre les études d'AcclimaTerra, d'Ecobiose et de l'AREC, et d'autres structures. La Région dépense déjà énormément d'argent pour produire rapports et évaluations et si cela ne vous suffit pas pour avoir une vision globale, c'est à se demander à quoi servent les structures en question. Peut-être que la prochaine étape sera de produire un rapport pour évaluer la qualité des rapports précédents et déterminer s'il nous faut un nouveau rapport. Pour notre part, nous ne souscrirons pas à ce gâchis d'argent public.

En ce qui concerne l'adhésion à l'association Réchauffement climatique, Recherche et bonnes pratiques, Entente pour l'eau sur le Bassin Adour-Garonne, nous dénonçons l'empilement des structures avec cette nouvelle association. L'Entente pour l'eau sur le Bassin Adour-Garonne fonctionnait plutôt bien pour coordonner les actions entre l'État...

**Mme BROUILLE.** - Excusez-moi, on n'a pas encore présenté cette délibération donc je vous redonnerai la parole après. Ne nous dévoilez pas tout.

Monsieur GUILLEMOTEAU, une réponse ?

**M. GUILLEMOTEAU.** - Comme disait Woody ALLEN : « la réponse est « oui », mais quelle est la question ? »

**Mme BROUILLE.** - Sur la délibération 18, on a noté le contre.

Y-en-a-t-il d'autres ?

Abstention ?

**N° 18**

Vote sur la « Constitution d'un groupement de commande pour l'évaluation stratégique  
environnementale (ESE) du CPER 2021-2027 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Mme BROUILLE.** - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**ENTENTE POUR L'EAU DU BASSIN ADOUR-GARONNE – ADHESION A  
L'ASSOCIATION « RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, RECHERCHE ET BONNES  
PRATIQUES, ENTENTE POUR L'EAU SUR LE BASSIN ADOUR GARONNE »**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. SABAROT.** - Mes chers collègues, je vois au moins que j'ai déjà un élu ou une élue à convaincre.

Sur cette délibération, je crois que la récente actualité, en particulier l'épisode que viennent de subir de façon douloureuse les départements du Lot-et-Garonne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, montre bien que concernant la gestion de l'eau – comme je l'ai souvent dit -, nous aurons à gérer en même temps les étiages et les inondations. C'est une donnée du rapport AcclimaTerra.

Qu'est-ce que cette Entente ? Sur notre territoire, il y a deux fleuves très importants que nous partageons avec nos voisins d'Occitanie : la Garonne et l'Adour, d'une importance moindre mais qui sont des axes essentiels, que ce soit dans notre développement économique mais aussi dans notre environnement. Le montage de cette plateforme que l'on a appelée « Adaptation au réchauffement climatique » fait l'objet d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne car il est clair que pour l'instant, dans les structures que l'on a, la Garonne pourrait être éligible à un EPTB et toute la stratégie qu'il y a. L'important est de parler, de façon déterminée et résolue, des enjeux de l'amont et de l'aval.

En amont, il n'y a pas que la Garonne, il y a aussi l'Ariège et d'autres tributaires de ce fleuve, donc il nous a semblé intéressant, avec nos collègues d'Occitanie, d'engager une réflexion pour voir quelles bonnes pratiques pouvait-on partager en matière d'étiage mais aussi en matière d'inondations, et de quelle façon pouvoir mettre en commun des volontés sur la gestion de certains ouvrages. L'Entente est une structure associative, une structure souple qui rassemble nos deux Régions avec un financement à 70 % de l'Agence de l'eau, les deux autres Régions se partageant 15 % chacune, pour une expérience sur une durée déterminée à trois ans pour l'instant, pour voir ce que cela apporte.

Certes, on peut dire que c'est encore une couche supplémentaire au millefeuille, mais je crois que nous sommes obligés. Nous avons eu la période inondations mais quand on regarde les projections liées au réchauffement climatique, dans cette Entente, nous mettons en avant notre stratégie Neo Terra – que n'a pas voté de la même façon la Région Occitanie en termes de protection de la biodiversité -, et cela permettra de croiser des expériences et

d'arriver à avoir une gestion unique et peut-être un peu plus partagée sur le fleuve Garonne et un peu moins sur l'Adour.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

**Mme CHAUMERON.** - L'Entente pour l'eau sur le Bassin Adour-Garonne fonctionnait plutôt bien pour coordonner les actions entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Mais pourquoi vouloir créer une nouvelle structure pour, dites-vous « valoriser les pratiques vertueuses et innovantes en matière de gestion de l'eau » ? Cette mission aurait pu être réalisée dans le cadre de l'Entente. Au lieu de cela, l'association mise en place sera un poids financier pour le contribuable vu que le coût du fonctionnement est évalué à 175 000 € pour la seule année 2020, dont 15 % sont couverts par la Région Nouvelle-Aquitaine. Et vu les ambitions de Neo Terra, on peut craindre que ce coût ne fasse qu'augmenter au cours des années.

À l'instar de la Région Occitanie, on a comme l'impression que l'exécutif lui-même doute de la pertinence de cette association vu qu'il instaure la clause suivante dans les statuts de son association : « la Région Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de se désengager de cette association en fonction de l'évaluation annuelle des actions ». Nous ne pouvons que vous encourager à vous désengager immédiatement de cette association et à vous appuyer sur l'Entente existante pour assurer une bonne gestion de la ressource de l'eau. Ainsi, l'argent du contribuable s'en portera mieux et vous éviterez de complexifier encore plus le tissu structurel et associatif en matière de gestion de l'eau.

Pour toutes les raisons évoquées, nous refusons que l'écologie devienne un poids financier pour le contribuable et nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme MONCOND'HUY.** - Je tiens, pour ma part, à saluer le caractère positif de cette délibération dans les intentions dont elle témoigne. Je suis agréablement surprise. J'ai écouté l'argumentaire développé par Henri SABAROT pour défendre cette délibération avec une attention importante. Deux mots sont importants pour nous dans le titre de cette Entente : d'une part, « Entente » et « réchauffement climatique ». Ce sont deux mots qui illustrent notre approche des politiques de gestion de l'eau, la première des ressources vitales fragilisée par les dérèglements climatiques.

Le Bassin Adour-Garonne est particulièrement exposé au changement climatique – cela a été présenté, je ne vais pas le rappeler en profondeur -, pour autant, le déséquilibre hydrologique actuel déjà important est fortement accentué par le changement climatique, peut-être dans ce Bassin-là plus qu'ailleurs. Le déficit devrait être porté à 1.2 milliard de mètres cubes en 2050 alors même qu'à cette échéance, le territoire devrait accueillir une

population estimée à 1.5 millions d'habitants supplémentaires et des tensions en eau potable sont déjà sensibles dans ces territoires, à l'instar de ce que l'on peut observer en Charente-Maritime et dans l'ensemble du Bassin de Loire-Bretagne.

Cette délibération apporte pour nous une réponse intelligente au problème. Pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'elle se fonde sur une étude prospective sérieuse qui éclaire les conséquences à attendre du changement climatique en 2050. Aujourd'hui, avec les constats scientifiques que nous connaissons, il est impensable qu'un projet de gestion de l'eau puisse être envisagé sans ce préalable indispensable. D'autre part, c'est une bonne solution parce qu'elle place comme premier objectif la recherche d'une économie dans nos usages de la ressource en eau, un objectif de sobriété qui doit guider l'ensemble des politiques qui touchent à notre gestion des ressources naturelles au sens large.

C'est une bonne délibération parce qu'elle propose un mode de coopération innovant, au service de la recherche de solutions partagées face à cette crise de la ressource en eau. Et enfin, parce qu'elle montre un vrai volontarisme dans la recherche de solutions sur la question de l'eau, avec déjà quatre appels à projets qui ne sont pas visibles dans la convention que nous votons aujourd'hui, mais qui mobiliseront 30 M€ dès 2020 au service de quatre objectifs :

- D'une part, la préservation des zones humides,
- D'autre part, les économies d'eau pour les industries, pour les entreprises et pour les particuliers,
- Troisièmement, la réutilisation des eaux usées,
- Dernier point, la désimperméabilisation des sols, en particulier en milieu urbain.

Je m'arrête quelques instants sur ce dernier volet parce qu'il existe un lien clair entre la gravité des intempéries que j'évoquais tout à l'heure et l'artificialisation des sols. La désimperméabilisation des sols est une solution connue qui apporte une vraie solution de sécurité aux habitants et c'est la première fois qu'un plan de cette ampleur est mis en œuvre pour apporter des solutions concrètes.

Il est intéressant de constater que dans l'étude prospective que je mentionnais, comme dans le document fondateur de l'Entente et comme dans les appels à projets les solutions de stockage massif sont les grandes absentes dans les solutions retenues. Dans le document fondateur de l'Entente comme dans l'étude prospective, la moindre présence de solutions de stockage à l'échelle du Bassin est posée comme un préalable avec lequel il faut composer. Aucun des appels à projets ne vise des solutions liées au stockage. Partant de ce préalable, les solutions s'organisent, avec la préoccupation qu'elles puissent répondre aux besoins de

l'ensemble des acteurs du territoire. Cela nous incite vraiment à rompre avec la fausse bonne idée des retenues d'eau géantes qui, plus au nord de la Région, sont souvent brandies comme l'unique mesure pertinente face à l'adaptation du réchauffement climatique.

Cette délibération montre que d'autres solutions existent. L'articulation globale des actions de cette Entente reflète, selon nous, les orientations d'une politique de l'eau responsable aujourd'hui dans la perspective du changement climatique, et nous espérons que cette approche se diffuse à l'échelle de toute la Région. Ce qui est possible en Adour-Garonne doit aussi l'être dans le deuxième Bassin concerné par notre Région, le Bassin de Loire-Bretagne, toujours en ayant à cœur de mobiliser les Agences de l'eau dont c'est le cœur de compétence.

Merci.

**Mme SAINT-PE.** - Notre groupe votera ce rapport. C'est une excellente idée de créer cette association qui réunira les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Madame la Présidente, il faut absolument que cette nouvelle structure, qui trouvera toute son utilité, trouve les moyens d'une gestion intelligente de toute l'eau qui tombe du ciel. C'est important aussi que cette structure propose des solutions à cette problématique.

**M. SABAROT.** - Une réponse globale. J'ai bien entendu les propos de ma collègue Léonore MONCOND'HUY, où nous sommes tout de suite partis sur la stratégie de réserve et de stockage. L'Entente a comme objectif de maintenir un débit. Quand j'ai parlé de gestion d'étiage, elle est importante, que ce soit pour la biodiversité mais que ce soit aussi pour l'agriculture ou pour l'eau potable. Actuellement, les réserves qui sont sur le Bassin de la Garonne où le déficit est déjà actuellement de 200 millions de mètres cubes et la projection n'est pas 2 milliards mais 1.2 milliard. Les grandes réserves sont au niveau des Pyrénées et à ce niveau-là, il y a peut-être d'autres impacts parce que si nous avons eu une précipitation où l'on retrouve les propos que nous avons dans le rapport AcclimaTerra, on ne dit pas qu'il pleuvra moins mais on dit qu'il y aura des épisodes très importants qui seront suivis de sécheresse aussi importante.

C'est pour cette raison-là qu'il faut essayer - on ne va pas employer les mots qui font office de « chiffon rouge » quelquefois -, ce n'est pas un gros mot de dire des « réserves multifonctions bien calculées ». Faut-il qu'elles soient à l'amont, à l'aval ou un peu plus près ? Il faut qu'elles répondent à l'attente des territoires et qu'elles soient valables pour tous les usages de l'eau. Un autre exemple : la biodiversité. Le Président n'est pas là, j'en profite pour parler du silure.

**M. SABAROT.** - C'est un poisson migrateur qui est suivi par MIGADO - Agence qui est aussi pilotée par l'État puisqu'il a la main par le biais des COGEPOMI -. Quelquefois sur des

décisions un peu douloureuses, c'est facile de s'orienter vers les Collectivités. Sur le fleuve Garonne, il y a le barrage de Golfech, situé en Occitanie mais reçoit des poissons migrateurs qui arrivent de la Nouvelle-Aquitaine, et cela nous permet d'aborder des sujets qui, avec des intérêts un peu contradictoires au départ, nous permettront peut-être d'avoir de bonnes solutions.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

Y-a-t-il des contre ?

RN.

Des abstentions ?

**N° 19**

Vote sur l' « Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne - Adhésion à l'association "Réchauffement climatique, Recherche et Bonnes Pratiques, Entente pour l'eau sur le Bassin Adour Garonne" »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪**CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Mme BROUILLE.** - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**CONTRACTUALISATION AUTOUR DES PROGRAMMES DE GESTION INTEGREE  
DE LA RESSOURCE EAU : CTMA DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE LA CREUSE  
AVAL, CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL MARAIS DE BROUAGE, AVENANTS A  
8 CTMA**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. SABAROT.** - Sur ce territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, je crois qu'il y a un slide qui permet de voir quel est le bassin versant du fleuve de la Gartempe et de la Creuse aval. L'expertise qui a été faite montre que 64 % des cours d'eau expertisés sur ce bassin sont impactés par des problèmes d'hydrologie (logique quantitative) et 29 % par des problèmes morphologiques (logique qualitative).

Nous vous proposons d'adhérer et d'entrer dans ce contrat territorial de milieux aquatiques sur une base territoriale de 6 ans, de 2019 à 2025, de façon à pouvoir décliner les objectifs et les ambitions de Neo Terra dans la stratégie régionale de l'eau. Le programme triennal sur ce territoire se monte à un montant global de 2 862 894 €, pour lequel l'engagement maximum de la Région peut être fixé à 416 971 €. Chaque dossier fera l'objet d'une analyse plus complète en Commission Permanente.

Les partenaires locaux que nous allons retrouver sur ces TME sont le Syndicat d'Aménagement de la Gartempe et de la Creuse, les Communautés de communes Vienne et Gartempe au titre de leur compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Fédération Départementale de Pêche de la Vienne, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la Ligue de Protection des Oiseaux, Vienne Nature Environnement, et la Chambre d'agriculture de la Vienne.

Ce contrat répond bien aux enjeux identifiés dans la stratégie locale de l'eau que nous avons votée en 2018, et la situation par rapport à d'autres grandes Collectivités, le Département de la Vienne apportera également son soutien financier aux acteurs locaux suivant les procédures à déterminer. La durée de l'application est de trois ans (de 2020 à 2022). Nous avons fait, dans notre politique de gestion de l'eau, la part belle et le rôle de pilotage central par les EPTB, les CTMA sont là pour accompagner tous les changements sur le terrain, que ce soit en matière de gestion des étiages, de biodiversité et de qualité.

S'il n'y a pas de question sur le CTMA Gartempe, on peut parler du CTP marais de Brouage. C'est une stratégie qui est portée aussi par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le marais de Brouage est au croisement de plusieurs enjeux : l'ostréiculture, l'élevage extensif, et nous régirons à proximité une réserve naturelle de grande importance (réserve de la

Massonne). En termes de biodiversité, c'est un territoire qui est très riche. Ce qui est proposé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne est d'élaborer des contrats territoriaux sur ces marais qui vont être déclinés, je l'espère – et Vital BAUDE en a parlé tout à l'heure dans le cadre du GIP Littoral -, sur la totalité de notre façade, car il y a l'océan et il y a aussi toute la chaîne des étangs rétro-littoraux, qu'ils soient landais ou girondins, où nous retrouvons des problématiques très spécifiques.

Nous vous proposons d'adhérer à ce contrat territorial de progrès pour le marais de Brouage, où nous sommes déjà pas mal intervenus ces dernières années dans le financement du canal de Broue. Actuellement, une réflexion est menée pour la constitution d'un PNR avec les Communautés d'Agglomération de Rochefort, de Marennes et de Royan. Cela nous permettra de participer, de façon modeste puisque cela représente 58 000 € sur un total de 3.7 M€ (soit 2 ou 3 %) pour faire la mise en place et la gestion de la ressource, la protection des paysages, la richesse de ces milieux en biodiversité et le maintien d'activités soit traditionnelles (ostréiculture, pêche), soit récréatives (chasse), les chasseurs jouant un rôle très important dans le cadre de l'entretien des mares de tonnes pour maintenir la biodiversité sur ces territoires.

Voilà ce qui est proposé et si vous en êtes d'accord, la signature aura lieu mercredi.

Les avenants au CTMA concernent des territoires qui sont sur le périmètre de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Notre Région est partagée en deux zones d'influence : l'Agence Adour-Garonne pour ce qui est du sud et l'Agence Loire-Bretagne pour ce qui est du nord de notre Région. Ces CTMA existaient déjà mais nous n'avions pas encore délibéré car nous étions en discussion sur notre Règlement d'intervention d'eau. Maintenant que tout est fixé, je vous proposerais d'adhérer à ces CTMA qui sont au nombre de huit et dont vous avez la liste dans la délibération. En plus, cela leur permettra d'avoir un financement bonifié par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. En effet, quand on est adhérent et quand on entre dans le cadre d'un CTMA, il y a une bonification de 10 % qui est amenée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les objectifs recherchés dans tous ces CTMA sont les mêmes que pour la Gartempe et la Creuse, c'est travailler aussi bien sur les débits, que sur la continuité écologique, que sur la qualité des eaux, de manière coordonnée avec l'ensemble des financeurs qui nous suivent, qui sont les Collectivités territoriales. Et dans ce Schéma-là, nous avons les Départements des Deux-Sèvres, de la Corrèze et de la Creuse.

**M. PUYJALON.** - Madame la Présidente, chers collègues, j'interviendrai sur le projet du marais de Brouage. Pour un chasseur-pêcheur qui connaît bien cette zone humide remarquable, j'adhère totalement à cette gestion pluraliste qui mettra autour de la table de

nombreux acteurs pour protéger ces zones sensibles. J'ai bien vu, au travers du projet, qu'il y avait la limitation des espèces invasives, dont la jussie qui est une calamité pour ces territoires. J'ai vu aussi la restauration de la qualité de l'eau et j'ai vu qu'il y avait le projet d'avoir des analyses notamment sur les perturbateurs endocriniens au sein de cette grande zone où il y a beaucoup de reproduction et de la pisciculture.

Je crois qu'intervenir sur un marais comme celui-là avec toutes les composantes, que ce soit les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les associations environnementales, on peut arriver à une gestion intelligente. Ce qui n'a pas toujours été le cas quand on a laissé l'État seul. Je l'avais fait remarquer sur la gestion des marais du côté de Marans, où l'on avait baissé les niveaux de 15 centimètres pendant plusieurs années, mettant en péril la faune halieutique, tout ce qui était biodiversité sur les bords des cours d'eau qui étaient sur cette petite Venise verte.

De la même manière, quand je vois dans l'article 2 : « délibération dans le maintien des activités d'élevage et d'ostréculture et plus largement, d'activités socio-économiques compatibles ou nécessaires à la satisfaction des premiers objectifs », j'aurais juste aimé qu'il soit mentionné, après « activités socio-économiques », « et traditionnelles ». N'oublions pas qu'il y a effectivement une tradition de chasse au gibier d'eau dans ces territoires.

De la même manière, quand je vois les noms des signataires dans ce partenariat, après France Nature Environnement 17, je m'étonne de ne pas voir la Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime. Je rappelle que cette Fédération, habilitée à la protection de l'environnement, est extrêmement présente sur ce territoire. Elle y est engagée depuis très longtemps. Les associations de chasse de gibier d'eau font un travail remarquable sur la gestion de l'eau. Il y a eu une évolution puisque le partage de l'eau dans ces secteurs (monde agricole et monde ostréicole) cause des problèmes et ils font beaucoup de réunions, ils sont toujours présents. Je pense que la Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime mériterait d'être dans les signataires de ce contrat.

Je vous remercie.

**M. SABAROT.** - Je peux rassurer mon collègue PUYJALON sur l'association de la Fédération Départementale des chasseurs, quand j'en ai parlé à Jean-Marie GILARDEAU - qui est un peu l'homme-lige dans cette stratégie -, il m'a dit « en effet, c'est un oubli » et je ne manquerai pas, mercredi, en allant signer le contrat pour le compte de la Région, de lui rappeler cela. Sois rassuré, il n'y a rien de caché là-dessous car dans cette zone, les chasseurs, y compris en collaboration avec la LPO d'ailleurs, ont montré tout ce qu'ils étaient capables de faire en commun dans le sens partagé du maintien de la biodiversité et d'une pratique de chasse raisonnée.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

**N° 20**

Vote sur la « Contractualisation autour des programmes de gestion intégrée de la ressource eau : CTMA du bassin de la Gartempe et de la Creuse aval, Contrat de Progrès Territorial Marais de Brouage, Avenants à 8 CTMA »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Mme BROUILLE.** - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

## ADOPTION DES STATUTS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE

*Sous la présidence de Madame Andrée BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. GAMACHE.** - Madame la Présidente, chers collègues, avant toute chose, vous rappeler quelles sont les principales activités des Conservatoires d'espaces naturels, ce qui permettra de mieux appréhender et comprendre les statuts du Conservatoire de Nouvelle-Aquitaine qui vont vous être soumis aujourd'hui. L'activité des Conservatoires est centrée sur l'acquisition d'espaces naturels remarquables, sur des travaux de génie écologique, sur la valorisation de sites naturels, sur des études et prestations techniques, ou encore sur des missions d'assistance et de conseil. Ce sont des structures qui étaient présentes dans les trois anciennes Régions et ont toujours été fortement implantées sur leur territoire, notamment en raison de leur méthode de travail qui privilégie les partenariats avec les acteurs locaux. À titre d'exemple, les Conservatoires en Nouvelle-Aquitaine travaillent avec plusieurs centaines d'éleveurs pour l'entretien des espaces naturels par le pâturage par exemple.

Les Conservatoires disposent d'équipes de salariés aux compétences multiples, scientifiques, administratives, techniques. Leur principale source de financement provient du Conseil Régional, qui est le gros financeur, mais aussi des Agences de l'eau et des Départements. Au moment de la création de la Nouvelle-Aquitaine et de la fusion des trois ex-Régions, la décision a été prise de créer un seul et unique Conservatoire en lieu et place des trois Conservatoires existants, sous la forme d'une structure associative unique. Ceci dans un objectif de cohérence, de lisibilité et d'efficacité. J'ajouterai par ailleurs que cet objectif est partagé par la Fédération Nationale des Conservatoires d'espaces naturels souhaitant voir le périmètre des Conservatoires correspondre à celui des Collectivités Régionales.

La dynamique de fusion s'est donc mise en place progressivement voici 3 ans, pour aboutir aux statuts qui vous sont soumis aujourd'hui. Il est à noter que le Conseil d'Administration sera composé de plusieurs collèges et le collège des Collectivités territoriales dans lequel la Région sera présente représentera 40 % des voix. L'objectif est de pouvoir disposer d'une structure opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier prochain. L'élément majeur pour l'avenir de ce nouveau Conservatoire Nouvelle-Aquitaine est la feuille de route Neo Terra. En effet, Neo Terra prévoit le doublement des surfaces en maîtrise foncière d'ici la fin du mandat. C'est une feuille de route très ambitieuse pour cette nouvelle structure.

Avant de conclure et pour vous donner quelques ordres d'idée sur la dimension de cette future structure qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier, le Conservatoire de Nouvelle-Aquitaine, à sa création, ce seront près de 3 000 hectares en propriété, autour de 12 000 hectares en convention de gestion, 38 000 hectares en assistance technique, 1 250 hectares en location, soit environ 55 000 hectares au total qui seront gérés par le Conservatoire. Le futur Conservatoire, ce sont 41 sites en animation Natura 2000, 7 réserves naturelles régionales et nationales en gestion, 79 sites ouverts au public, cela représente 113 salariés, près de 600 bénévoles, et ce sont aussi 310 agriculteurs qui sont partenaires des Conservatoires.

Voilà pour définir, en gros, ce que seront cette structure et ces statuts qui sont l'objet de cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

**M. PUYJALON.** - Madame la Présidente, chers collègues, notre groupe votera favorablement cette délibération. Regrouper les 3 CEN est une excellente chose. Je connais moins la politique des autres CEN mais celle de l'ex-Aquitaine me semble être une gestion particulièrement équilibrée, qui respecte les acteurs du territoire, avec une idée de faire partager tous ces acteurs, qu'ils soient chasseurs, pêcheurs, éleveurs, environnementalistes. De beaux projets sont nourris aujourd'hui - je l'avais déjà dit - à travers les compensations environnementales par le passage de la LGV, notamment sur les marais du Cubzaguais où une terre agricole de 80 hectares sera réhabilitée et tout cela en concertation, qui va permettre d'avoir des éleveurs, de l'élevage, une remise hydraulique et un suivi floristique.

Ce sont de beaux projets et quand on associe tout le monde sans dogmatisme, je pense que c'est l'environnement qui s'y retrouve. Je suis donc extrêmement favorable à cette délibération.

Merci.

**Mme BROUILLE.** - Après tous ces éloges, j'imagine l'unanimité sur cette délibération...

#### N° 21

#### Vote sur l' « Adoption des statuts du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**PARC NATUREL REGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN ET PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente  
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. GAMACHE.** - Madame la Présidente, c'est plus une délibération de forme puisqu'en tant que membre des syndicats mixtes de gestion des PNR de Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin, la Région Nouvelle-Aquitaine est sollicitée afin d'approuver la modification de leurs statuts. Pour le PNR Millevaches en Limousin, il s'agit de se mettre en conformité avec des recommandations de l'État suite au renouvellement du label qui a eu lieu en 2018. Pour Limousin-Périgord, il s'agit d'intégrer la possibilité de se voir déléguer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Les autres Collectivités membres du syndicat auront aussi à se prononcer sur ces modifications statutaires.

Concernant le PNR Périgord-Limousin, les Communautés de communes auront aussi à se prononcer sur le transfert de compétence. La révision des chartes de ces PNR est prévue en 2026 pour le Périgord-Limousin et 2033 pour Millevaches mais les statuts peuvent être modifiés en tant que de besoin.

Je vous remercie.

**M. PATIER.** - Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, ces modifications des statuts des PNR de Millevaches en Limousin et de Périgord-Limousin visent d'une part, des ajustements techniques pour le premier, et d'autre part, de permettre au second d'exercer, par délégation des regroupements de communes, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dites « GEMAPI ». Si ces ajustements n'appellent pas de réserve, l'animation régionale des cinq PNR qui constitue d'abord, si l'on considère l'origine régionale de la majeure part de leurs ressources, des opérateurs régionaux, suscite des interrogations. Certes, les PNR constituent des territoires de projets dans lesquels l'adhésion des Collectivités membres et des institutions partenaires est fondamentale, il ne serait donc pas raisonnable d'envisager des orientations dictées autoritairement par le Conseil Régional sans égard pour la gouvernance des PNR par leurs territoires, les Collectivités, et les acteurs socio-économiques qui les font vivre.

En pratique, chaque PNR intervient d'ailleurs sur les compétences qui lui sont assignées par la loi, selon son histoire plus ou moins ancienne, et selon les sensibilités et les

priorités acceptées par ces communes, Communautés, et institutions associées. Il en résulte un niveau d'intégration/d'intervention des PNR, très différent. Certains exercent des missions tout azimut et servent même de support, avec leur ingénierie, des outils qui vont au-delà du champ de compétences des Parcs (comme un SCoT ou en matière de déchets dans les Grands Causses, qui sont en dehors de la Région Nouvelle-Aquitaine mais qui sont un bon exemple). D'autres interviennent plus ou moins activement dans les compétences en fonction de l'espace laissé par d'autres opérateurs. C'est notamment le cas en matière agricole ou forestière, dont le développement peut être très inégal selon les Parcs.

Ce développement des compétences à la carte est un fondement du succès des PNR et ne doit certes pas être contesté par des initiatives régionales hasardeuses ou désordonnées. Toutefois, la possibilité de transférer une compétence intercommunale telle que la GEMAPI à un PNR, questionne sur l'étendue des politiques mises en œuvre dans chacun des Parcs néo-aquitains. Or, une rapide recherche montre qu'il n'existe pas de cartographie de l'exercice des missions et compétences par les cinq PNR de Nouvelle-Aquitaine, ni d'ailleurs d'aucun des PNR en France, à ma connaissance. Cette carence met en évidence un défaut de l'animation par le Conseil Régional de son réseau de cinq outils fondamentaux. Un développement durable régional ne devrait pas se limiter à des incantations Néo-Terriennes dénuées de tradition budgétaire tangible, ni à des gages donnés aux superstitions millénaristes les plus obscurantistes.

Or, les PNR et la Région auraient tout à gagner à une mise en réseau effective, à l'image de ce que le réseau IPAMAC des Parcs Massif Central s'efforce de construire et consolider. Une première initiative pourrait donc être engagée à cet égard, avec un inventaire partagé de l'exercice des missions et compétences des cinq PNR de Nouvelle-Aquitaine. Ces informations seraient de nature à permettre aux acteurs des Parcs de se comparer et d'envisager, selon leurs moyens et ressources mobilisables, l'engagement de nouvelles mesures qui auraient fait leurs preuves ailleurs. Et peut-être aussi, à terme, à dépasser des blocages locaux, politiques ou autres, pour étendre leur action.

Je forme donc le vœu que votre Administration retienne cette suggestion qui se veut constructive et entreprenne cet inventaire. Dans cette attente, le groupe LR-Mouvement de la Ruralité approuvera cette délibération.

Je vous remercie Madame la Présidente.

**M. GAMACHE.** - J'appuierai d'abord sur le fait que la Nouvelle-Aquitaine n'a pas vocation, dans l'harmonisation, à enlever toute l'histoire qui a eu lieu dans la construction des PNR. Ils restent chacun dans leur propre histoire, avec leur singularité. Ceci étant, vous appuyez sur quelque chose qui est en cours puisque dans l'exercice des compétences qui

sont les leurs, la Région est en train de mener une étude pour voir quelles sont les synergies. On y travaille donc.

J'ajouterai, entre autres éléments, la mise en place d'une structure informelle qui est aussi déjà en route, pour la mise en réseau effective de ces PNR. Il y a déjà des rencontres entre les Directions des différents PNR avec comme finalité un des objectifs : la question de mutualisation. C'est en train de se faire et on y veille pour que cela se mette en place.

**Mme BROUILLE.** - Merci pour ces précisions.

**Mme DIAZ.** - Sur ces modifications statutaires, la principale modification concerne la compétence GEMAPI. À la suite des lois de décentralisation (NOTRe et MAPTAM), cette compétence obligatoire est désormais attribuée aux communes et aux groupements de communes. En vertu du Code de l'environnement, elle est définie par quatre alinéas :

- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien,
- L'aménagement des cours d'eau (canaux, lacs, plans d'eau), défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des zones humides.

Vu que le PNR mène déjà beaucoup d'actions en faveur de la gestion de l'eau, que ce soit pour garantir la continuité des cours d'eau ou pour préserver la ressource dans une dynamique de bassin versant, il paraît plus logique qu'il exerce les compétences GEMAPI. À ce titre, l'idée de déléguer cette compétence au PNR semble être de bon sens mais cela ne doit pas occulter le dramatique désengagement de l'État dans ce domaine car en confiant cette compétence aux communes et à leurs EPCI, sans proposer une contrepartie financière, l'État fuit ses responsabilités et laisse le soin de régler la facture aux Collectivités locales. Comment feront les petites communes de la ruralité pour assurer cette nouvelle charge sans aucune aide de l'État alors même que ce dernier ne cesse de baisser les dotations aux Collectivités ?

Alors que les travaux d'infrastructures dans le domaine ont été négligés ces dernières décennies par les services de l'État en charge de l'aménagement du territoire, l'État se défait sur les Collectivités. Pire, cette nouvelle recette fiscale, certes facultative, a été dédiée à cette nouvelle compétence créée par la loi MAPTAM et ventilée entre la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. Elle est votée annuellement et plafonnée à 40 € par habitant et par an pour le territoire concerné. Encore une occasion de spolier fiscalement les contribuables, déjà accablés d'impôts et de taxes en tout genre par le Gouvernement MACRON.

Or, la délégation de la compétence GEMAPI aux PNR ne modifiera en rien l'origine du financement nécessaire à sa réalisation. Vous nous dites que le Budget propre à GEMAPI sera alimenté uniquement par les cotisations dédiées des intercommunalités ayant transféré la compétence, ainsi que par des subventions spécifiques. Cela signifie que ce sont toujours leurs EPCI qui devront en supporter le coût, soit en taxant leurs contribuables, soit en ponctionnant dans leurs moyens financiers déjà de plus en plus maigres.

Pour notre part, nous demandons à l'État d'assumer ses responsabilités dans ce domaine et même si l'idée de déléguer la GEMAPI à des PNR a un sens logique, nous ne pouvons approuver ce mode de fonctionnement dont les communes sont les victimes. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

**Mme BROUILLE.** – Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

#### N° 22

#### Vote sur le « Parc naturel régional Millevaches en Limousin et Parc naturel régional Périgord-Limousin - Modifications statutaires »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

**Mme BROUILLE.** – Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**SOUTIEN AUX CHAIRES POUR L'EMERGENCE, LA SCIENCE ET LA SOCIETE  
« CHESS » : REGLEMENT D'INTERVENTION**

**M. BLANCHARD.** - Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, je vais vous présenter un nouveau Règlement d'intervention en soutien de notre dispositif de recherche. Je vais vous présenter assez rapidement les différentes caractéristiques mais avant, je voudrais le repositionner dans le cadre de l'ensemble des Règlements d'intervention que l'on a votés en faveur de la recherche. L'idée est de vous montrer que ces différents Règlements d'intervention sont complémentaires et peuvent s'articuler les uns et les autres. Ce n'est que collectivement qu'il faut les mobiliser pour mettre en œuvre la politique que l'on a définie et que vous avez votée l'année dernière dans le cadre du Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.

Deux mots sur chacun de ces dispositifs pour venir ensuite sur les chaires et vous expliquer précisément ce dont il s'agit. Nous disposons aujourd'hui du principal élément pour mobiliser des moyens en faveur de la recherche, qui est l'appel à projets compétitif en soutien de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce sont des financements qui viennent abonder des projets de recherche et des cofinancements qui vont sur l'ensemble des laboratoires de recherche de la Région, toutes disciplines confondues. J'insiste bien parce que souvent, on me signale qu'il faut absolument penser aux sciences humaines et sociales à côté des sciences et techniques, et c'est bien le cas. La fraction de financement qui va dans ces laboratoires est importante.

Il s'agit d'un dispositif qui mobilise chaque année, de la part de la Région, 20 M€. C'est 50 % de cofinancement de la Région dans le domaine des sciences et techniques et cela va jusqu'à 80 % dans le domaine des sciences humaines et sociales. Cela veut dire qu'avec cet effet de levier, ce sont à peu près 35 M€ que l'on fait entrer chaque année dans les laboratoires de recherche des Universités, des écoles et des organismes de recherche. Dit autrement, ce sont 140 M€ depuis les quatre années du début du mandat. Je pense que c'est important, quand le Président dit que nous soutenons fortement la recherche, c'est un élément qui le démontre.

À côté de cet appel à projets, il y a un deuxième dispositif que vous avez voté l'année dernière et qui s'appelle « Réseaux régionaux de recherche », dont l'objectif est de créer des espaces de coopération à l'échelle de la Région, qui rassemble l'ensemble des chercheurs

et chercheuses sur un sujet/une thématique particulière qui intéresse la Région. Il s'agit d'un sujet de recherche qui a une dimension sociétale et souvent aussi environnementale. Il y a à peu près une douzaine de sujets sur lesquels nous sommes en train de réfléchir et certains sujets ont déjà été votés en Commission Permanente, je pense en particulier à l'Oncologie, à la biodiversité, ou encore à la francophonie.

Le troisième dispositif complémentaire que nous proposons, ce sont ce que l'on appelle les « projets structurants ». C'est un accompagnement très important auprès de tous les sites universitaires puisqu'un des objectifs est de faire en sorte que tous les sites universitaires puissent se développer et qu'il n'y ait pas de super-concentration sur les plus grosses Universités. Nous avons accompagné les établissements à définir leur programme scientifique, qui a aujourd'hui une déclinaison immobilière et d'aménagement, et c'est à travers ces programmes structurants que nous les accompagnons, notamment en mobilisant des fonds à travers le CPER ou le FEDER, ou des fonds propres de la Région.

C'est à travers ce Règlement d'intervention que nous permettons une certaine spécialisation des Universités et que nous arrivons à constituer des pôles d'excellence dans tous les sites universitaires sur des thématiques qui intéressent directement la Région, par exemple Énergie et environnement à l'Université de Pau et Pays de l'Adour, le littoral et l'océanographie à La Rochelle, la céramique à Limoges, et ainsi de suite, je pourrais passer toutes les Universités et toutes les écoles.

L'effort que l'on fait ne concerne pas que la recherche académique, cela concerne également toute la chaîne de valeurs, y compris recherche et développement en entreprise, donc nous finançons à un niveau important - pratiquement aussi important que la recherche fondamentale - la R&D des entreprises à travers des projets de recherche collaboratifs. Environ 16 ou 17 M€ sont engagés chaque année à destination des entreprises qui développent des projets de R&D en venant chercher de l'expertise dans les laboratoires de recherche et dans les centres de transferts de technologies.

Enfin, le cinquième Règlement d'intervention important concerne le fait que le développement de ces connaissances et ces transferts de technologies doit pouvoir être expliqué au mieux à l'ensemble des populations, à tous les citoyens sur l'ensemble des territoires. D'où un engagement fort pour la diffusion de la culture scientifique, qui fait l'objet d'une attention toute particulière de la Région.

C'est donc en articulation avec ces cinq Règlements d'intervention que nous vous proposons un sixième Règlement d'intervention que l'on appelle des « chaires ». L'idée est d'arriver à mobiliser des moyens de la Région, de manière extrêmement ciblée, sur une thématique qui représente un enjeu très important pour la Région à travers une recherche

académique de très haut niveau. C'est ce que je vais essayer de vous montrer assez rapidement. Il s'agit là de programmes académiques de très haut niveau, c'est-à-dire que l'on vise le meilleur niveau international. Ces programmes doivent nous être proposés obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la Région (Universités, écoles, organismes de recherche). Ces programmes peuvent également être développés en partenariat avec des entreprises, avec des centres de transferts de technologies, voire des associations. Mais ils sont portés de façon académique par un établissement.

Ce dispositif-là répond véritablement aux ambitions du Schéma régional. Il y en a trois en particulier :

- Améliorer le potentiel scientifique universitaire de la Région,
- Développer les déterminants, c'est-à-dire participer à l'organisation des territoires d'innovation sur les différents sites autour de thématiques particulières qui vont spécialiser un territoire et les établissements d'enseignement supérieur,
- Aider tous les citoyens à mieux comprendre l'évolution de la société à travers le développement des technologies qui accélèrent encore plus le développement de la société.

Ces chaires sont proposées par un établissement et consistent en recruter un chercheur de haut niveau, à l'extérieur de la Région. On vise un chercheur à l'international ou un chercheur national mais en tout cas, c'est quelqu'un qui n'est pas dans la Région aujourd'hui. Il est titulaire d'un Doctorat, a minima, il travaille dans une Université de préférence, il peut aussi travailler dans une entreprise qui fait de la recherche de haut niveau, et la chaire repose à la fois sur la tête de ce titulaire qui va être recruté et d'un co-titulaire qui est un chercheur ou une chercheuse de la Région. Pourquoi a-t-on fait un système de titulaire/co-titulaire ? Pour la bonne raison que l'on mobilise des moyens importants et on ne veut pas créer un effet d'aubaine où quelqu'un vient de l'extérieur pour bénéficier des moyens de la Région pendant 3 ans et repart ailleurs avec les résultats. On perdrait les résultats et surtout, il créerait une compétition vis-à-vis de nos propres recherches et des développements technologiques dans les entreprises.

Dans un deuxième temps, le dispositif aquitain exigeait, pour avoir une chaire, que l'établissement recrute la personne. Mais avec les problèmes budgétaires des Universités aujourd'hui, il est très difficile de demander aux établissements de recruter. C'est pour cela que l'on a développé ce nouveau dispositif où la chaire sera systématiquement sur deux personnes : une personne qui est recrutée et une autre personne qui est dans le laboratoire, et les deux travaillent ensemble. Si l'on peut la garder en la recrutant, on espère que les

établissements le feront, sinon, la recherche qui aura été développée continuera à se développer au sein de l'équipe avec le chercheur qui aura été co-titulaire de la chaire.

Le financement que l'on propose va s'étaler sur une période de 3 à 5 ans. Le niveau de l'aide est variable, cela va dépendre du sujet et de la forme que prendra le projet. Sachez quand même que chaque chaire peut aller de 200 000 € à 600 000 ou 700 000 €, tout dépend de l'ampleur du projet. Ce sont vraiment des aides ciblées et massives qui sont de nature à accélérer quelque chose et si elles s'appellent « Émergence » c'est parce qu'en général, c'est sur un sujet où l'on sent qu'il y a de la connaissance, des chercheurs, c'est relativement diffus et disséminé à l'échelle de la Région. L'idée de la chaire est de cristalliser tout cela et de donner un petit coup de booster au départ.

La forme et la nature des financements, ce sont essentiellement des ressources humaines. On recrute des doctorants, de jeunes docteurs/chercheurs qui sont post-doctorants, on recrute des ingénieurs de recherche et éventuellement de l'équipement scientifique avec une configuration qui varie d'un projet à l'autre.

On propose que le financement se fasse en deux phases : une première phase dite « d'amorçage » sur à peu près 18 mois, où l'on va financer la totalité du début de la chaire pour donner le temps aux titulaires et aux co-titulaires de la chaire de trouver des cofinancements auprès d'autres partenaires ou de l'autofinancement par l'établissement. Ensuite, il y aura une deuxième phase de réalisation où nous apporterons le complément de financement. Nous demandons également à ces personnes qui vont être en charge de ces chaires - puisque ce sont des personnes de haut niveau - d'obligatoirement candidater aux appels à projets les plus compétitifs qu'il y a aujourd'hui : le nôtre, qui n'est pas ultra-compétitif, mais l'appel de l'Agence Nationale de la Recherche où les taux de réussite sont de l'ordre de 5 à 10 %, et encore mieux au niveau de l'Europe, au niveau du programme H2020, le futur Horizon Europe, où les taux de réussite sont de l'ordre de 5 %. On a vraiment envie d'obtenir des chercheurs de haut niveau, d'avoir une visibilité et de ramener des moyens internationaux.

On a élaboré un processus de sélection à la fois pour sélectionner les programmes de recherche et pour sélectionner les chercheurs qui seront recrutés. Les établissements viennent voir les services de la Région et moi-même avec un avant-programme qui nous permet de juger si cela répond bien à notre cahier des charges. Si c'est le cas, on leur demande de développer pour aller vers un programme détaillé et de lancer un appel à candidatures international. Dans le même temps, on leur demande de mettre en place un comité d'experts qui va participer au recrutement pour s'assurer qu'il est fait dans les règles de l'art et dans la plus grande transparence. À côté de cette évaluation scientifique, les

services de la Région et moi-même procéderons à une évaluation de la Région pour s'assurer que l'on n'atteint pas seulement une qualité ou une excellence scientifique mais que l'on répond bien à des thématiques de la Région sur lesquelles on veut développer l'aspect recherche et l'aspect innovation. Et ensuite, nous vous proposerons les programmes pour le vote des élus Régionaux au moment des Commissions Permanentes.

Voilà, en quelques mots, la présentation du nouveau dispositif remis dans son contexte général.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

Des remarques, des commentaires ?

On est là dans l'attractivité de la Région, y compris par rapport à Neo Terra, sur des recherches qui peuvent se développer sur le changement climatique. Et sur l'excellence, je rappelle que beaucoup d'entreprises aujourd'hui viennent chercher des ressourcements autour du potentiel scientifique.

Pas d'observation ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des non participations au vote ?

**N° 23**

Vote sur le « Soutien aux Chaires pour l'Emergence, la Science et la Société « CHESS » :  
Règlement d'intervention »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**CREATION DU LABEL REGIONAL « CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE »**

**M. NEMBRINI.** - Monsieur le Président, chers collègues, tout le monde connaît les campus des métiers et des qualifications. C'est un label qui a été créé par l'éducation nationale en 2014. Il se trouve que dans la Région Nouvelle-Aquitaine, le label n'existait pas mais les campus des métiers et des qualifications existaient, Monsieur le Président. J'en suis le témoin et l'acteur, avec vous-même...

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Monsieur le Recteur.

**M. NEMBRINI.** - Nous avons créé l'Aérocampus, qui avait fait des petits à Thiviers puisqu'il y avait ce campus autour des métiers du cuir, et la labellisation éducation nationale est arrivée après. Cela a donné des idées à l'éducation nationale et du coup, les initiatives sur les campus des métiers et des qualifications se multiplient, souvent à juste titre. Nous souhaitons que ces campus portent sur des métiers, des besoins, des compétences et des territoires qui correspondent à nos projets de développement. Cela tombe bien que l'on évoque ceci aujourd'hui après l'évocation du SRADDET et de l'aménagement du territoire.

D'où l'idée de créer un label régional car au fond, un campus des métiers et des qualifications repose essentiellement sur ce que le Ministre de l'éducation nationale appelle l'« incarnation » de ces campus. C'est tout simple, il s'agit du plateau technique, ce sont les bâtiments qui correspondent, les réseaux et les moyens que met la Région en appui de ces campus. Il est donc absolument légitime que la Collectivité territoriale, en fonction de ses ambitions territoriales, donne un label. C'est ce que vous propose cette délibération.

Cela veut dire que nous donnerons ce label au campus des métiers qui va se développer autour de Felletin, de l'école du patrimoine que nous voulons construire. Cela veut dire que sur les métiers liés à la silver économie - sur lesquels nous sommes en train de travailler avec Françoise -, nous allons donner notre empreinte et travailler avec l'État pour la constitution de ces labels. Et je pourrais multiplier les exemples.

Nous choisirons les sujets et les lieux de l'incarnation, je peux parler par exemple du label Environnement sensible autour de la problématique de la centrale nucléaire de Blaye, mais d'autres également sur lesquels il y aura des choix d'implantation des investissements de la Région. Voilà quelle est la logique de ce label qui vous est proposé.

Je remercie les collègues qui ont pris la peine de m'appeler, en plus de ce que nous avons fait en Commission, pour échanger, pour avoir des précisions sur cette initiative qui est tout à fait originale. Je dois ajouter qu'elle est une première pour notre Administration. Trois DGA et trois services sont mobilisés autour de cette création de label et j'ai dû constater quel était l'allant de ces services, souvent, on dit que l'on travaille « en tuyaux d'orgue », j'aime bien cela quand ils produisent un son harmonieux. Là, c'est un son harmonieux et je remercie véritablement toute cette Administration qui a su se mobiliser. Je dois dire aussi que c'est la première délibération portée par la Direction de l'orientation que nous avons récemment créée. D'ailleurs, elle n'est pas encore complètement installée et elle travaille déjà.

Voilà, chers collègues, le fondement de cette délibération. Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a.

**Mme MOGA.** - Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, quelques mots pour dire notre satisfaction suite à la création de ce label régional « Talents et territoires » puisqu'il va complètement dans le sens de nos attentes. Porter l'excellence sur les territoires comme cela se fait en matière universitaire, s'appuyer sur la spécificité des territoires pour y créer des filières de haut niveau, nous vous l'avons demandé, vous le faites.

Ce label va permettre aussi d'identifier des sites emblématiques de formation, des sortes de totems comme je l'ai proposé en mai dans un amendement au SRADDET, que vous avez intégré au texte final.

Enfin, il revient à étendre le modèle de l'Aérocampus, dont nous avons toujours soutenu le concept et la gouvernance.

Approbation donc, avec toutefois deux suggestions. D'abord, si l'on se réfère à l'évolution prévisible de ces campus, il faut peut-être insister sur leur attractivité, y compris à l'international – ce que l'on voit d'ailleurs à l'Aérocampus de Latresne -.

Ensuite, il faudrait ajouter peut-être au cahier des charges, un peu plus d'exigence en matière d'aide au placement des jeunes, non pas dans l'emploi, cela y figure déjà, mais l'aide au placement en stage. Je déplore que même des lycéens de l'Aérocampus aient des difficultés à trouver des stages s'ils ne bénéficient pas de réseaux dans le monde aéronautique. Si, Monsieur le Président, cela existe. Je connais plusieurs cas.

Bien sûr, notre groupe votera cette délibération, avec un petit regret toutefois : c'est le ton qui suggère quand même une certaine concurrence à l'éducation nationale. Nous aurions préféré une approche en termes de complémentarité. La richesse de l'offre nous semble être une chance pour les jeunes.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je laisserai l'ancien Recteur vous répondre.

**Mme NADAU.** - Merci Président.

Nous comprenons que la création de ce label régional « Talents et territoires Nouvelle-Aquitaine » tendrait à contrebalancer d'une part, la réforme de l'apprentissage dont la crainte est de voir les jeunes, les entreprises des territoires ruraux et périurbains pénalisés, et d'intervenir d'autre part sur la carte des formations. Par ce biais, vous faites de l'aménagement du territoire de territoires qui ont du mal à se développer face aux tendances lourdes de la métropolisation de l'économie. Avez-vous la volonté de donner prioritairement ce label à ces territoires les plus fragiles où les établissements sont menacés de fermeture ?

Deuxièmement, si nous adhérons au principe que le choix se fera à partir d'initiatives émergent du territoire avec des acteurs économiques de référence, comment va se faire l'information pour faire acte de candidature ? Nous en avons discuté aussi, Monsieur NEMBRINI, mais je me permets quand même de revenir sur la durée de la labellisation de 3 ans qui nous apparaît courte pour pouvoir évaluer le dispositif. Elle pourrait être portée à 5 ans, comme dans le cas des campus des métiers et des qualifications qui, par un décret du 16 septembre, a évolué de 4 à 5 ans. Par contre, nous sommes tout à fait favorables à la présentation d'un bilan annuel du porteur du campus qui pourra donner lieu à des modifications et/ou des recadrages.

Dernière question : la Région s'engage à des investissements sur l'immobilier, les hébergements, etc. Nous n'avons aucune précision sur leur valeur financière. Pouvez-vous nous en dire une ?

Pour conclure, notre groupe votera favorablement cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** – Y-a-t-il d'autres interventions ?

Je crois qu'il faut, Madame NADAU, que vous preniez plus que l'Aérocampus de Latresne comme modèle. Ce que nous avons réalisé à Thiviers, Montbron, le sud de la Haute-Vienne, sur le phénomène de dynamisme territorial que le pôle cuir a produit à Thiviers et a produit à toute cette grande zone. Sur le cuir, premièrement, on commence par installer une machine de cuir retourné sur le lycée de Saint-Médard-d'Excideuil pour régler un problème d'embauche à Repetto. Ensuite, avec la grande Région, cela s'étend à Montbron, au sud Vienne, Saint-Junien, et on permet de développer un centre de formation et de développement qui nous permet de rouvrir des peausseries, qui a une attractivité sur le cuir et le luxe dans le secteur, qui impacte le monde de l'agriculture sur la qualité des peaux,

donc l'abattoir de Thiviers, aujourd'hui, il y a un projet de plus de 300 agriculteurs qui se sont engagés dans une nouvelle forme d'élevage, sur le bien-être animal.

On a vraiment une politique systémique dont je ne mesurais pas d'ailleurs le déploiement et le ruissellement sur d'autres secteurs que le problème de la formation. On a ouvert le lycée de Thiviers aux entreprises qui viennent faire des formations pour leurs propres salariés, pour des demandeurs d'emploi, pour pouvoir alimenter un secteur qui est un secteur créateur de valeurs, d'emploi, de richesse sur le secteur.

Je me posais la question en reprenant la préoccupation de Pierre DURAND, que je partage, et je posais la question avant à Jean-Louis NEMBRINI : les CREPS ne peuvent-ils pas être aussi labellisés sur les métiers du sport ? Imagions cette espèce de mécanique que nous sommes en train de mettre en place, qui est une mécanique qui joue avec nos compétences, certes, que nos compétences, on n'a pas la compétence pédagogique, mais en même temps, on entame une forme de mécanique qui vise, comme tous les pays européens, à ce que les Régions aient, au-delà même de leurs compétences classiques, plutôt équipementières, une compétence de ruissellement économique, d'élévation du niveau de compétence de celles et ceux qui passent dans ces centres de formation. L'idée n'est pas simplement de se dire qu'il n'y a que les lycées. Il peut y avoir aussi d'autres organismes.

Pour répondre à Martine MOGA, certes, mais si nous nous contentons de n'avoir comme discussion que « Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, on aimerait bien que », on ne va pas avancer assez vite. Or, nous avons besoin de donner du sens aux territoires, aux jeunes et aux formateurs dans ces lycées. Celles et ceux qui étaient avec Jean-Louis et moi à Felletin ont pu mesurer l'impact que notre initiative de mettre 46 M€ pour rénover le site de Felletin, mais aussi pour en faire un centre sur le patrimoine de réhabilitation, a été quelque chose qui, sur le territoire, a été immédiatement perçu par les habitants, les entreprises et les travailleurs du bâtiment.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

**M. NEMBRINI.** - « Concurrence avec l'éducation nationale », non. Les exemples que j'ai cités vont bien au-delà de l'éducation nationale. À Felletin, il y aura les Compagnons, il y aura le Ministère de l'agriculture, il y aura les forestiers, il y aura beaucoup de monde donc cela dépasse largement l'éducation nationale. Évidemment, c'est un partenaire essentiel. Il ne peut pas y avoir de concurrence.

La question des établissements fragiles, Madame NADAU, je crois que le Président a répondu avec l'exemple de Thiviers et de Felletin. Avec la Rectrice de Région Académique, nous allons aller au cœur de la Dordogne, à Chardeuil, à la fin du mois de janvier, nous nous

interrogerons sur le devenir des petits établissements. Que va devenir Chardeuil ? Rappelez-vous ce que je vous ai dit tout à l'heure de la démographie. Si l'on ne fait rien tout de suite, dans 10 ans, malgré la volonté politique, ces établissements fermeront. L'État ne maintiendra pas les moyens. Il faut donc cette volonté territoriale. Donc pas de concurrence mais une ferme volonté territoriale qui s'affirme.

La durée de 3 ans, j'ai longuement développé ce sujet ici-même devant le CESER qui proposait aussi une durée de 5 ans. J'ai proposé malgré tout de rester à 3 ans parce que nous sommes pressés. Sur ces petits établissements-là, il faut répondre très vite. Je ne veux pas qu'avec une durée de 5 ans, on entre tranquillement dans un dispositif qui permette de considérer que l'on a du temps. On n'a pas de temps sur ces sujets. À Felletin, on n'a pas de temps, il faut aller très vite. Il faut enclencher très vite quelque chose. Après, on verra, si au bout de 3 ans on se rend compte qu'il faut changer, c'est modifier un élément d'une délibération. Je vous propose donc que l'on reste sur 3 ans. On y a beaucoup réfléchi, mais on peut se tromper. Je ne pense pas que ce soit déterminant dans cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

**N° 24**

Vote sur la « Création du label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine" »

**▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

**TRANSFERT DU LYCEE HORTICOLE PRIVE CAMILLE GODARD DU HAILLAN  
DANS LE RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

**M. NEMBRINI.** - Le lycée Camille GODARD est le lycée horticole de la ville de Bordeaux, une sorte d'héritage d'une organisation ancienne. C'est un établissement créé par la ville de Bordeaux, qui ensuite est devenu un établissement privé sous contrat rattaché à l'UNREP (Union Nationale Rurale d'Éducation et Promotion). C'est un réseau d'enseignement privé. En accord avec la mairie, Bordeaux Métropole, le Ministère de l'agriculture, la DRAAF, etc., nous sommes tombés d'accord pour que cet établissement dont la mairie voulait se débarrasser soit rattaché à la Région – ce qui est logique – et en même temps, rattaché au lycée de Blanquefort, à l'enseignement agricole public. Tout le monde est d'accord avec cela, y compris l'UNREP avec laquelle on s'est réuni.

Cela va nécessiter un décret en Conseil d'État puisque l'on ne modifie pas si facilement, en France, l'équilibre enseignement privé/enseignement public. Donc décret en Conseil d'État mais tout d'abord, il fallait qu'il y ait cette délibération, que nous acceptions d'accueillir cet établissement à la Région et deuxièmement, qu'une convention nous permette de mettre à niveau cet établissement car s'il y a des résultats très intéressants, des réussites aux examens dans le domaine horticole essentiellement, l'établissement est en très mauvais état. Il faut des investissements importants pour le remettre à flot.

La convention qui est liée à la délibération qui vous est proposée aujourd'hui précise les obligations respectives du Ministère, de la DRAAF, de la Région et de Bordeaux Métropole, avec les contributions financières de chacun. C'est une délibération qui ne pose aucun problème, tout le monde est tout à fait d'accord avec le dispositif que nous proposons.

**M. LE PRESIDENT.** - Y-a-t-il des observations ?

**Mme SIARRI.** - La ville de Bordeaux n'a pas voulu « se débarrasser » de cet établissement.

**M. NEMBRINI.** - Peut-être la fatigue, à 21 h 30, disons qu'Alain JUPPE a considéré qu'il y avait une aberration administrative au maintien dans le giron de la municipalité.

**Mme SIARRI.** - Que pour l' préférable ainsi. Merci beaucoup.

**M. NEMBRINI.** - Je corrige.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de non-participation au vote ?

**N° 25**

Vote sur le « Transfert du lycée horticole privé Camille Godard du Haillan  
dans le réseau de l'enseignement agricole public »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce dossier est donc adopté.

**CONTRATS REGIONAUX DE FILIERES POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION  
ET L'EMPLOI – METIERS DES INDUSTRIES**

**Mme VEYSSY.** - Il s'agit du cinquième contrat que nous passons en Assemblée plénière. Les contrats régionaux de filières sont des contrats qui sont animés par la Région et qui sont partagés entre la Région, les représentants des entreprises, l'État, les autorités académiques et Pôle Emploi. C'est le principe de ces contrats régionaux de filières, qui sont aussi un espace de co-construction pluriannuelle entre les pouvoirs publics et les Branches professionnelles.

Je rappelle que nous avons déjà passé le contrat régional de filière production agricole/aménagement paysager, les métiers du numérique, BTP et négoce de matériaux, santé/action sociale/métiers du social et aujourd'hui, ce sont les contrats régionaux des métiers de l'industrie, qui est un secteur très important pour la Région Nouvelle-Aquitaine. 202 000 actifs avec essentiellement concernée la fabrication des matériels de transport, notamment la construction aéronautique et spatiale avec un quart des emplois qui sont situés en Gironde. Les femmes sont très largement sous-représentées dans ces métiers de l'industrie puisqu'elles ne représentent que 18 % de la population active sur ces métiers-là, contre 49 % tous métiers confondus ailleurs.

C'est vous dire si ce sera l'un des axes de ce contrat puisqu'il vise à accroître l'attractivité des métiers industriels, promouvoir aussi la mixité des emplois dans l'industrie et également structurer les parcours de formation pour mettre en cohérence les voies de formation parce qu'il y a également beaucoup de petites entreprises qui sont notamment en sous-traitance sur ces métiers de l'industrie. Elles sont situées parfois en milieu rural, et c'est important de travailler sur l'attractivité des métiers pour faire monter en compétence les demandeurs d'emploi de ces territoires-là sur ces métiers qui recrutent.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Des observations ?

**Mme JOUBERT.** – Monsieur le Président, chers collègues, approuvant les contrats de filières qui nous ont été présentés jusqu'ici, le RN ne fera pas exception sur celui concernant les métiers des industries. Les orientations que vous définissez sont pertinentes et votre volonté de soutenir l'industrie de notre Région et l'emploi qui lui est associé, ne peuvent que rencontrer notre assentiment. Toutefois, vos louables efforts entrent en contradiction avec la

logique mondialiste qui est la vôtre et que vous avez maintes fois défendue au sein de cette Assemblée.

En effet, la désindustrialisation de notre Région et de la France en général, pointée du doigt dans votre document, est le fruit d'une politique de délocalisation et de refus du protectionnisme. Par ailleurs, la France souffre d'une sous-industrialisation, en comparaison notamment de ses voisins allemands ou italiens. Ces deux pays possèdent en effet un réseau très dense d'entreprises, tirées par la locomotive que constituent les ETI. Dans le cas allemand, cette catégorie d'entreprises n'est pas, comme en France, une donnée statistique prenant en compte le seul nombre d'employés et chiffre d'affaires, mais une réalité culturelle, englobant des entreprises de taille variable, se définissant principalement par leur forme de propriété, leur organisation et leur culture.

Ainsi, les plus de 12 000 ETI allemandes sont souvent des entreprises patrimoniales au sein desquelles les postes de responsabilités sont occupés par des membres de la famille détenant, la plupart du temps, la totalité du capital de l'entreprise. Par ailleurs, ces entreprises ont un ancrage territorial très fort et le chef d'entreprise allemand, comme italien, est vu comme un entrepreneur et non comme un investisseur. Ainsi que le reconnaissait Jérémie HUSS, membre de la délégation française du G20 Entrepreneurs en 2017 : « vous entrez dans un village, au bout du village il y a une entreprise mondialement connue. » Rien de tel en France, malheureusement, où le nombre d'ETI n'excède pas 5 000, la majeure partie du temps sans ancrage territorial fort et à la merci d'une concurrence mondiale débridée.

Par ailleurs, l'aspect patrimonial, sous l'effet du capitalisme spéculatif, y est quasiment absent, rendant nos entreprises dépendantes des investisseurs parfois étrangers. Ce sombre tableau prouve que le présent contrat de filière, malgré ses bonnes orientations, ne peut combler ce retard. Pour cela, la France doit développer une politique industrielle forte autour de quelques points principaux :

- Arrêt de toutes les délocalisations,
- Relocalisation progressive de la production industrielle,
- Politique active du soutien aux PME, qui doivent devenir la priorité de la politique industrielle afin de bénéficier d'un réseau solide d'entreprises duquel peut émerger un nombre important d'ETI,
- Réforme de l'apprentissage faisant de celui-ci la pépinière de métiers de haute technicité,
- Réhabilitation du métier d'entrepreneur et de la valeur de l'entreprise.

Sans la mise en place d'une véritable politique industrielle nationale forte, vos efforts pour développer l'industrie régionale resteront vains. Le groupe RN votera cependant votre délibération.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Vous noterez plusieurs choses : premièrement, nous sommes la première Région à avoir créé un club des ETI. Nous mettons en place un dispositif d'appui aux fonds propres pour permettre d'avoir ce que les économistes appellent de l'« argent patient », permettre aux PME de devenir des ETI. Nous sommes la seule Région à mettre en place cette politique.

Quant à la réindustrialisation, Michel MINVIELLE disait tout à l'heure que statistiquement, nous sommes une des quelques Régions françaises à avoir commencé à réindustrialiser depuis une dizaine d'années. C'est pour cela que nous avons inventé l'usine du futur le long des Pyrénées, à Bordes, avec la filiale de Safran qui s'appelle Turbomeca. La réindustrialisation ne se décrète pas, elle se fait. C'est ce que nous faisons.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

**N° 26**

Vote sur les « Contrats Régionaux de Filières pour l'orientation, la formation et l'emploi - Métiers des industries »

**▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

**STRATEGIE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : AGREMENT  
DES OPERATEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'HABILITATION DE SERVICE  
PUBLIC « PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION »**

**Mme VEYSSY.** - Mes chers collègues, je vous renvoie à la séance plénière de juin dernier où nous avons créé un nouveau mode d'achat de formation avec l'habilitation de service public qui portait sur deux axes : le socle de compétences et l'acquisition d'un premier niveau de qualification. Comme l'on a pu vous le dire, cette habilitation de service public premier niveau de qualification est particulièrement intéressante parce qu'elle va aller chercher les personnes qui, parmi les demandeurs d'emploi, n'ont strictement aucune qualification. C'est-à-dire ceux qui, par définition, sont vraiment les plus éloignés de l'emploi parce que d'une part, ils n'ont pas de qualification et parce qu'ils peuvent aussi cumuler des difficultés de transport et des difficultés d'hébergement.

Cette habilitation est particulièrement intéressante parce qu'elle va permettre de travailler en parcours/accompagnement individualisé, la construction d'un parcours de qualification travaillé en amont avec chaque personne, tout en faisant en sorte de lever ces freins à l'accès à la formation. C'est-à-dire pas de sélection à l'entrée, réfléchir aussi à des modes d'acquisition de formation et de gestes qui soient différents de l'organisation classique qui se fait en formation. Cela veut dire que nous avons invité des organismes de formation, par un appel à propositions, à se positionner en faisant des propositions d'accompagnement individualisées, stables, sachant que le défi est de faire acquérir un premier niveau de qualification à ces personnes-là en 24 mois maximum. Comme cet objectif relève de l'intérêt général, c'est une mission de service public et nous avons décidé de la confier à ces organismes dans le cadre de l'habilitation de service public.

Nous avons donc lancé un appel à propositions en juillet 2019, après la plénière de juin, pour un montant total de 391 M€, c'est à dire une proposition de 12 000 parcours par an sur quatre ans. Nous avons proposé 82 lots qui concernent les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. Cette consultation a été bien accueillie par les organismes de formation qui se sont proposés massivement, qui ont répondu puisque nous avons eu 101 propositions qui ont été examinées par les services de la Région. La première instruction a permis de vérifier que les dossiers étaient conformes et maintenant, nous sommes dans une phase de négociation complémentaire pour ajuster cette offre de formation.

Ce qui vous est proposé est que le rapport d'analyse - comme on l'avait dit dans la délibération de juin - sera communiqué à la Commission d'appel d'offres qui sera la

Commission ad hoc et qui va pouvoir donner un avis consultatif. Dès février 2020, les premiers parcours vont se mettre en œuvre. Afin d'être fluide dans la réponse/la mise en œuvre, il est proposé dans cette délibération de donner délégation à la Commission Permanente pour l'habilitation des organismes de formation, afin de permettre une habilitation régulière tout au long de l'année.

**M. LE PRESIDENT.** - Et pluriannuelle aussi.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de non-participation au vote ?

**M. DUBOIS.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que vous nous présentez sur la mise en œuvre de l'habilitation de service public (premier niveau de qualification) illustre la faillite du système scolaire de notre pays. Afin de remédier à cette catastrophe, dont les chiffres donnent un piètre aperçu, vous êtes obligés de recourir aux grands moyens en investissant la somme colossale d'1 milliard d'euros sur quatre ans dans le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) dont l'objectif affiché est de se focaliser sur les 15 % de demandeurs d'emploi néo-aquitains ne disposant d'aucune qualification professionnelle et cumulant plusieurs handicaps : faible maîtrise des savoirs de base, mobilité faible ou inexistante, situations d'échecs répétées.

Vous souhaitez ainsi investir massivement, à travers deux habilitations de service public dont l'une concerne le premier niveau de qualification, pour un montant de 391 M€ dont 153 M€ au titre du PACTE. Cette dernière doit permettre, à travers la mise en place de dispositifs adaptés, l'acquisition d'un premier niveau de qualification afin de réduire le nombre de demandeurs d'emploi sans qualification. Ainsi, la Région se propose de pallier les insuffisances et les manquements de l'éducation nationale en matière de transmission des savoirs de base, dont le RN rappelle qu'elle incombe au premier cycle de l'enseignement.

Le nœud du problème se situe en effet dans la faillite du système scolaire française, devenu caricature de lui-même. Celui-ci, sous l'effet conjugué des pédagogues et de l'idéologie soixante-huitarde n'est plus un lieu de transmission des savoirs. Les méthodes traditionnelles d'enseignement, qui avaient fait leurs preuves en permettant à des millions de petits français d'acquérir des savoirs de base, ont été bannies de l'enseignement au profit de méthodes conduisant à l'échec et au chiffre effarant de 22 % de la classe d'âge des 15-24 ans sortant de l'enseignement sans aucun diplôme.

Ne vous en déplaise, la Région n'a ni la capacité financière, ni les compétences pour remédier à ce naufrage. Pour cela, il faut une refonte complète de notre système éducatif et scolaire, privilégiant la transmission des savoirs et des connaissances. L'école primaire doit retrouver sa fonction de transmission des savoirs élémentaires, tant dans le domaine de l'apprentissage de la langue française que du savoir mathématique. Elle doit aussi redevenir une école de la discipline et du respect des règles. Trop de demandeurs d'emploi sans qualification sont bien souvent inemployables car incapables de respecter la discipline du monde du travail, tout simplement car l'école ne leur a jamais enseigné le respect de la moindre règle. Le collège unique, vecteur d'échecs à répétition depuis 40 ans, doit être abandonné et remplacé par un double cursus filière courte avec voie professionnalisante et filière longue préparant à l'enseignement supérieur. Deux voies distinctes qui permettent de ne pas pénaliser les uns, ni faire complexer les autres.

Dans ce cadre, l'apprentissage dès 14 ans doit être largement encouragé, non comme une voie de garage mais comme une voie d'excellence menant vers des métiers à haute qualification technique et artisanale (type Compagnonnage, symbole d'un savoir-faire français mondialement reconnu et gratifiant). L'Allemagne et l'Autriche sont la preuve que l'apprentissage est une filière d'excellence ainsi que l'a révélé un rapport de la Commission des affaires sociales du Sénat déposé le 30 septembre 2015. Ce rapport montre que les apprentis sont plus nombreux, plus âgés et plus féminisés qu'en France. Ce rapport révèle également que 80 % des élèves autrichiens de plus de 15 ans suivent une formation d'apprentissage en alternance, accessible dès l'âge de 14 ans. Une forte proportion des ingénieurs allemands sont quant à eux issus de l'apprentissage.

Hélas, la polémique soulevée lors de la dernière Commission formation professionnelle concernant notre proposition de faciliter l'apprentissage dès 14 ans montre que vous demeurez sourds et prisonniers des schémas idéologiques du XIX<sup>ème</sup> siècle. À vous écouter, envoyer un jeune de 14 ans en apprentissage le condamne à l'aliénation, preuve que la vision marxiste est encore prégnante. Vous accusez souvent le RN de passéisme, mais c'est vous qui l'êtes. À l'époque du chômage de masse, vous en êtes encore à penser que le travail aliène alors qu'il est le seul élément qui permet à l'être humain d'être libre et digne. Je vous conseille d'aller faire un tour dans un collège ou un lycée difficile et de faire un sondage sur ce que souhaitent les jeunes. La plupart vous diront souhaiter vouloir travailler afin de gagner de l'argent. N'enfermez pas notre jeunesse dans votre idéologie et laissez-lui sa véritable de choisir son avenir.

Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai l'impression que vous vous « tirez une balle dans le pied » en votant contre cette délibération mais c'est votre choix.

C'est un souci que nous avons, je pourrais évoquer ce que je peux reprocher au système d'éducation nationale parce que je pense que les systèmes d'éducation, comme dans tous les pays d'Europe qui sont régionalisés, sont des systèmes plus efficaces – mais cela va vous faire bondir -. En tout cas, c'est un souci précis, humain, pour tous nos concitoyens.

Les métiers ont changé, la société aussi, pas vous.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**N° 27**

Vote sur la «Stratégie régionale de formation professionnelle : mise en oeuvre de l'Habilitation de Service Public « Premier niveau de qualification »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Cette délibération est donc adoptée.

**SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS : ADOPTION D'UN  
NOUVEAU REGLEMENT POUR LA REMUNERATION ET LA PROTECTION SOCIALE  
DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Mme VEYSSY.** - Pour moi, c'est une délibération à haute valeur symbolique car c'est une délibération que nous avons déjà annoncée lorsque nous avons défini notre stratégie régionale de formation, à savoir la revalorisation du revenu social de formation pour les demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont ciblés via les deux habilitations de service public. On parlait tout à l'heure, en introduction de la présentation du Budget, des mesures que nous prenions très concrètement pour améliorer le pouvoir d'achat des personnes qui sont le plus en difficulté. Ceci en est une et elle est portée – du moins j'espère qu'elle le sera – par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont à peu près 75 M€ que nous consacrons chaque année à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, dans le droit fil de l'application du Code du travail. Il s'agit d'une rémunération pour les demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas d'indemnisation via Pôle Emploi, ou d'autres minimas sociaux, mais parce qu'ils sont stagiaires d'une action de formation financée par la Région, ils peuvent avoir droit à cette rémunération. Il vous est proposé ici un effort supplémentaire – que certains ont voté ce matin -, au-delà de ces 75 M€, d'un montant de 11 M€, et qui va venir cibler entre 15 000 et 20 000 personnes de plus pour revaloriser de manière conséquente leur rémunération mensuelle. La rémunération de base est actuellement à 650 € et elle sera portée à 850 €. 200 € de plus pour les personnes qui n'ont pas beaucoup de revenus, qui sont demandeurs d'emploi depuis longtemps, c'est déjà beaucoup. Ce sera mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le tableau des annexes page 8, vous avez l'ensemble des rémunérations qui sont ici portées et revalorisées dans le cadre de ce nouveau régime. Par exemple, pour les demandeurs d'emploi de 16 à 20 ans, on passe de 310 € à 400 €, de 21 à 25 ans, on passe de 339 € à 450 €, et pour les 26 ans ou plus, on passe de 401 € à 550 €. Pour les travailleurs handicapés, on passe de 650 € à 850 €. Ceci vient s'ajouter à la prime que nous avons aussi accordée pour les familles monoparentales qui entraînent en formation, prime de 100 € supplémentaires à la rémunération. Cela me paraît hautement symbolique et j'espère que vous soutiendrez cette action-là à l'unanimité, sachant aussi que nous avons dans ce Règlement d'intervention qui est revu, des aides au transport et à l'hébergement parce que souvent, c'est compliqué pour un demandeur d'emploi de se rendre de son domicile à

l'organisme de formation. A l'heure actuelle, il y a un forfait de 30 € au-delà de 30 kilomètres. Si vous consultez le tableau page 9, vous verrez l'effort conséquent qui est fait en termes d'indemnité forfaitaire mensuelle sur le transport seul, mais aussi sur l'hébergement. Par exemple, pour 100 kilomètres et plus, ce sont 150 € alors qu'il n'y avait que 30 €, et 200 € pour le transport et l'hébergement alors qu'il n'y avait que 30 €.

J'espère que vous serez nombreux à considérer qu'il était temps que nous fassions un geste et que nous prenions nos responsabilités pour sécuriser ces parcours parce que lorsqu'on lève tous ces freins financiers sur l'hébergement, la restauration, le transport et la rémunération, on donne un maximum de chance aux demandeurs d'emploi d'aller jusqu'au terme de leur formation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

**M. VERDIN.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération sur la sécurisation des parcours professionnels souhaite mettre en place un nouveau Règlement visant à améliorer la rémunération et la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle. Si nous comprenons aisément votre volonté de revaloriser le barème de rémunération publique des stagiaires de la formation professionnelle, quasiment inchangé depuis 1989, nous trouvons que votre proposition d'augmentation de 200 € par bénéficiaire est surévaluée et ne correspond pas à la hausse moyenne des revenus des travailleurs français. En effet, comment justifier une telle hausse alors que le SMIC est à 1 171 € net et que sa dernière réévaluation a été de seulement 1.5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ? L'augmentation que vous nous proposez souhaite porter la rémunération des stagiaires à 850 € par mois, soit 72 % du SMIC, et concerne environ 25 000 bénéficiaires annuels pour un montant global de 11 M€. Je pense que vous avez dit « 20 000 € » mais je crois que c'est 25 000 €.

En cette période de restriction budgétaire drastique, nous comprenons mal cette hausse importante qui nous oblige de votre volonté affichée de gestion rigoureuse des dépenses régionales. Cette mesure apparemment sociale serait-elle destinée à vous acheter une clientèle électorale à peu de frais ?

En regardant d'un peu plus près le profil des bénéficiaires de cette opération, on se rend compte que vous ciblez une nouvelle fois les publics les plus fragiles et éloignés de l'emploi, et principalement les bénéficiaires des deux habilitations de service public dédiées aux savoirs de base et au premier niveau de qualification. En accordant cette revalorisation aux publics les plus fragiles, vous discriminez, de fait, les demandeurs d'emploi ayant un niveau de revenus et de qualification un peu supérieur. Vous nous direz que c'est une affaire

de choix politiques. On veut bien vous croire mais les vôtres sont très éclairants : plutôt que d'accorder une revalorisation moins importante mais qui toucherait plus de bénéficiaires, vous choisissez de n'aider que certains publics au niveau de qualification extrêmement faible et dont une partie est issue des quartiers prioritaires. Une fois encore, la classe moyenne, victime de toutes les injustices fiscales, appréciera d'être la grande oubliée de votre politique d'assistanat.

Vos priorités sont d'autant plus surprenantes que dans le même temps, vous souhaitez développer une formation professionnelle de qualité, capable de fournir à nos entreprises régionales la main d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. Pour sa part, le RN émet quelques doutes sur la possibilité de réussir cette gageure en ne concentrant les efforts de la Région que sur les publics dits « fragiles ».

Nous attirons également votre attention sur le fait que Pôle Emploi accorde déjà des aides permettant de financer les frais de mobilité ou de garde d'enfants, notamment aux demandeurs d'emploi inscrits en stage. Or, ces aides - recentrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier - concernent les bénéficiaires les plus fragiles sous condition de l'inscription de ces derniers à Pôle Emploi et ne pas percevoir d'indemnisation ou percevoir une allocation inférieure ou égale à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) minimale, soit 28.58 € par jour. Dans ces conditions, selon ce que je viens de vous exprimer, nous ne sommes pas d'accord avec cette délibération et nous voterons contre.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est un plaisir.

Comment dire ?... Non pas essayer de vous répondre parce que... Simplement, la société dans laquelle on est aujourd'hui, la rapidité des mutations fait qu'on laisse au bord du chemin de plus en plus de monde. Les politiques publiques sont là pour essayer de prendre ces personnes et de leur redonner une chance, de leur redonner le savoir-être, les savoirs de base, le début de savoirs professionnels. Il y a, c'est vrai, un intérêt humain, de dignité, qui est porté dans cette délibération. C'est un choix de dignité à l'égard des femmes et des hommes de milieux très populaires de notre pays qui souffrent plus que d'autres. Et j'assume parfaitement cette orientation, d'autant qu'elle est totalement en adéquation avec le besoin des entreprises.

Aujourd'hui, on a un problème, dans toutes les entreprises, quel que soit leur lieu, de la métropole aux villes les plus éloignées de cette métropole ou des agglomérations, qui est « comment je recrute ? » Le recrutement est compliqué, cela suppose du logement, du déplacement, cela suppose d'avoir le souci du détail humain. C'est une décision/délibération purement humaine, humaniste, que l'on vous propose. Mais c'est une délibération qui est

aussi en lien avec le besoin des entreprises et avec l'attractivité observée des stages de formation. Les entreprises, dans un monde complexe, ont besoin de recruter des personnes qui peuvent rebondir après. Il est difficile aujourd'hui, en cas de changement, de pérenniser un emploi sur les X trimestres que la loi va nous imposer – je ne juge pas cette loi – mais en tout cas, on s'aperçoit qu'un certain nombre de stages de la formation professionnelle ne sont pas attractifs. C'est un constat tout simple et si j'avais à résumer cette délibération, c'est un simple problème de respect à l'égard de ceux qui souffrent.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, non pas que vous inversiez le problème mais vous oubliez de dire que ce sont les politiques publiques, depuis des décennies, qui mettent sur le bord du chemin de plus en plus de gens, que ce soit au travers du système de l'éducation nationale ou autre. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire mais il faut rappeler où sont les responsabilités. C'est bien de jouer sur l'émotion, sur l'humain, le visage du RN, le seul problème est que ces publics vous quittent. C'est curieux, les couches populaires viennent voter et adhérer intellectuellement au RN mais quittent le parti Socialiste et les grandes envolées très moralisatrices que vous ne manquez pas de nous faire. Les faits sont têtus, ils sont en opposition avec ce que vous dites et pardonnez-moi, avec les bêtises que vous avez dites tout à l'heure quand on a parlé du terrorisme.

Nous avons la liberté de voter contre, non pas pour ne pas venir au secours des gens mais nous espérons redresser le pays, chacun a sa vérité, parce que ce sont les revenus les plus modestes et les plus pauvres qui souffrent dans ce pays.

**M. LE PRESIDENT.** - Et c'est là où je ne comprends pas bien. Vous dites que les classes populaires votent pour le RN et lorsque l'on propose une délibération pour ces classes populaires, vous votez contre.

**M. COLOMBIER.** - Vous proposez l'aumône, c'est trop facile.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais non, votre collègue nous a dit que c'était trop cher.

**M. COLOMBIER.** - Nous voulons que ce soit distribué à plus de personnes, vous l'avez entendu.

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, il y a un autre argument : même s'il y a du chômage dans les milieux diplômés, quand on regarde les statistiques, ces milieux sont en plein emploi. Et nous avons un effort à faire sur les personnes qui ont le moins de diplômes et qui ont eu des difficultés, pour des raisons liées à leur vie, à leurs problèmes, à leurs changements de métiers, je pense que nous devrions tous être d'accord.

Je vais soumettre au vote ce rapport, que je suis très fier de soutenir.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

**N° 28**

Vote sur la « Sécurisation des parcours professionnels : adoption d'un nouveau règlement d'intervention pour la rémunération et la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce rapport est donc voté à une large majorité et je vous en remercie.

Je vous propose, mes chers collègues, de lever la séance jusqu'à demain matin 9 h 30.

*La séance est suspendue – reprise le 17 décembre 2019*

**REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE : MODIFICATIONS DIVERSES**

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, nous pouvons reprendre la séance.

**M. UTHURRY.** - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je vous souhaite le bonjour.

Il me revient de présenter le Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional, avec un certain nombre de modifications que vous n'avez pas manqué de remarquer dans cet épais document qui reprend à la fois les grandes lignes de notre document stratégique voté il y a 3 ans déjà (le SRDEII), qui traçait les grandes lignes de notre stratégie en matière de développement économique avec à la fois ce qui relève du développement des entreprises en matière d'innovation, de fonds propres, de capacité à exporter, de diversification, de transformation numérique et autres, de transformation également dans la production et l'accompagnement, dans la clusterisation de nos entreprises pour réussir les bons emboîtements pour qu'elles soient dans une démarche collaborative et circulaire. La deuxième entrée était l'entrée par le territoire de manière à ce qu'aucun territoire ne soit écarté du développement économique au service de l'emploi sur les territoires.

Ce document stratégique avait donné lieu à l'élaboration d'un Règlement d'intervention qui était imprimé par la même volonté d'entrer par l'innovation et par la dimension territoriale. Ce Règlement d'intervention, concernant les entreprises qui sont des tissus/organismes vivants, doit subir un certain nombre de modifications régulières, notamment au gré de l'évolution et je veux notamment parler de l'accélération des transitions qui nous sont proposées comme autant de défis, notamment la transition numérique, mais aussi la transition énergétique, mais aussi la transition climatique (les dérèglements climatiques). Également une appropriation plus importante du territoire, la prise en compte dans nos Règlements et dans nos stratégies du fait que si les entreprises sont encore bien installées dans les campagnes/milieus ruraux, y compris un certain nombre d'établissements de taille intermédiaire, il faut bien convenir que leurs salariés habitent souvent les métropoles ou les agglomérations, pas les cœurs de ville des agglomérations mais les banlieues.

Il nous faut donc intégrer cette dimension aménagement du territoire dans notre Règlement d'intervention qui concerne le développement économique. C'est donc un

Règlement qui est évolutif, qui sera soumis aux approches différentes qui nous seront dictées par les priorités. La priorité de la transformation numérique est une chose évidente, 90 % des chefs d'entreprise la mettent au rang de leurs préoccupations fondamentales et savent que s'ils ne s'alignent pas sur cette évolution, sur l'effervescence digitale, sur l'irruption du numérique dans l'économie, leur entreprise est en grande menace d'être sacrifiée. Et puis l'évolution marquante vient aussi du fait que première Région de France à le faire, la seule en tout cas à ce moment-là, nous avons voté à une très grande majorité une feuille de route Neo Terra qui nous impose de prendre des mesures avec les entreprises, en collaboration avec elles. Rien ne peut se faire sans elles en l'occurrence et sans leurs représentants. Des mesures pour qu'elles s'inscrivent également dans une plus grande précaution à l'égard de notre biodiversité et de notre environnement.

C'est pour cela que je vous invite, sans aller plus loin, à voter ce Règlement qui marque une évolution - il y en aura d'autres - dans l'accompagnement que nous apportons aux entreprises au service de l'emploi sur les territoires.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des remarques ?

**Mme COSTES.** - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, ce Règlement en matière d'aide aux entreprises apporte des modifications dont beaucoup semblent découler de la feuille de route Neo Terra. Le problème est que de ce fait, en particulier en matière d'agriculture, les nouveaux critères qui sembleraient être retenus soulèvent des inquiétudes car ils vont rejeter bon nombre d'investissements. Par exemple, le prochain PCAE dans le domaine végétal et animal soulève des inquiétudes avec un passage trop rapide au diagnostic HVE alors même que tous les tests ne sont pas analysés. Le poids de cette certification sera de nature à exclure certains systèmes de production ou certaines filières. Pourrait-on, de ce fait, laisser la porte ouverte à de futures évolutions si tel était le cas ?

D'autre part, ces nouveaux critères vont obliger les porteurs de projets à obtenir de nouvelles certifications, ce qui rallongera la durée de traitement du dossier et son coût. Or, le délai pour le retour de ces dossiers ne semble pas avoir changé, il s'agirait de juin 2020.

Un autre exemple d'incohérence, il serait évoqué un taux d'intervention revu à la baisse pour des travaux de modernisation de réseaux d'irrigation alors qu'ils sont de nature à économiser l'eau dans le domaine agricole. Ces nouveaux taux d'intervention et nouveaux critères questionnent, d'autant plus que j'avais évoqué le problème de l'enveloppe allouée aux TPE consommée dès le mois d'octobre. J'espère donc que ces nouveaux critères ne visent pas uniquement à faire en sorte que le nombre de projets soutenus en matière

d'investissement soit revu à la baisse pour entrer dans l'enveloppe allouée alors qu'ils sont indispensables pour la modernisation de l'outil de travail dans nos entreprises.

Pour tout cela, nous voterons favorablement ce Règlement mais en émettant ces quelques réserves sur l'agriculture.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. AGUERRE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, il me semble vraiment qu'en matière d'agriculture notamment, rien n'est possible sans un véritable contrat de confiance avec nos agriculteurs et nos éleveurs. Malheureusement, ce lien reste fragile malgré tout ce que l'on peut dire et lire. Les agriculteurs sont ceux qui nous nourrissent. Pour moi, les agriculteurs sont les meilleurs écologistes de Nouvelle-Aquitaine et de France. Ce sont eux qui font en sorte que ce territoire soit beau et nous nourrisse, en préservant la nature, le bien-être des animaux et la durabilité de nos cultures.

Par contre, ces agriculteurs ne sont pas des administratifs. Ils ont choisi le métier d'agriculteur pour travailler la terre, élever des animaux, et les contraintes administrative, les lourdeurs de bureau les gênent. Quand on met en place des procédures, des Règlements, il faudrait essayer de les alléger et de les rendre les plus simples possibles. J'ai l'impression - ici ou ailleurs mais ici aussi – que plus on essaye de s'intéresser à ce métier-là, plus on alourdit la charge et le travail des agriculteurs par des contraintes et des lourdeurs administratives. Je voudrais donc attirer votre attention sur le fait qu'il n'est pas intéressant pour l'agriculture de charger les agriculteurs de contraintes administratives et de normes.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. HUSTAIX.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, l'orientation 2 portant sur l'agriculture a particulièrement retenu notre attention. Il est question de la ferme du futur qui permettrait de « répondre aux mutations profondes du secteur agricole et de bâtir un modèle économique d'exploitation permettant de mieux gérer la ressource en eau et d'assurer la transition écologique ». Formidable ! Mais que sera l'élevage du futur ? Rien n'est dit sur ce modèle d'élevage. Permettez-nous d'émettre de profondes réticences concernant des projets novateurs qui, trop souvent, sous couvert d'apporter des transformations et améliorations bénéfiques, présentent en réalité de nombreux aspects négatifs. Après avoir systématiquement remplacé l'humain jusqu'à détruire de très nombreux emplois et par là même déshumaniser bon nombre de secteurs d'activités, dont le secteur agricole, pouvons-nous raisonnablement adhérer à la promotion d'une nouvelle forme d'exploitation à la fois de la terre et des animaux d'élevage ?

En outre, nous savons déjà que la technologie à outrance, loin de nous libérer, fait de nous des êtres 3.0 aux gains d'efficacité et de rentabilité exigées par l'industrialisation. Souvenons-nous du film *Les temps modernes* de Charlie CHAPLIN, si lucide et visionnaire. Quel chemin parcouru depuis !

Avec ce plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, nous entrons délibérément, par les termes même de compétitivité, adaptation et exploitation, dans le nouveau monde agricole, celui d'une véritable agro-industrie assumée : l'agro-business aux États-Unis et l'agri-business en Amérique latine. Si vous le connaissiez, je doute que vous en ayez envie.

Sous couvert d'une transition agro-écologique, nous plongeons résolument dans l'agro-business tourné vers le système spéculatif où les gains et efficacité de productivité, la compétitivité et la rentabilité sont les maîtres mots. Si l'urgence climatique et environnementale est un véritable sujet, celui de l'urgence éthique, sanitaire et sociale s'impose avec de moins en moins d'acuité.

Que pouvons-nous attendre d'un système spéculatif où la compétitivité et la rentabilité règnent en maîtres absolus et tyrannisent déjà tous les secteurs d'activités ? Aurons-nous par exemple, dans les nouveaux bâtiments agricoles de haute technologie, encore davantage d'élevage intensif et concentrationnaire, des animaux confinés par milliers, élevés sans accès au plein air et aux pâturages ?

Dans cette transition agro-écologique, nos agriculteurs deviendront-ils prioritairement, à la fois par (*inaudible*) par une technique effrénée et la pression de nouveaux marchés, non plus des agriculteurs mais des techniciens de l'agriculture et de l'élevage productiviste, des agro-businessmen en quelque sorte ?

Les méga-exploitations remplaceront-elles les fermes à taille humaine et animale ? Fermes qui, pourtant, auraient toutes les raisons de perdurer et de se multiplier car elles sont les mieux à même d'instaurer les conditions d'un travail réalisé dans le respect de la terre, des animaux d'élevage, de l'environnement et de l'humain. Au lieu d'aider à l'accroissement de ces méga-exploitations, pourquoi ne pas promouvoir le déploiement d'une multitude de ces fermes respectueuses et sobres sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ?

Faisons le choix d'une agriculture sobre et respectueuse plutôt que le choix d'une agriculture prédatrice coupée de son lien ancestral et viscéral avec la nature.

Je terminerai cette intervention en citant une phrase de Pierre RABHI, tirée de son livre *Vers la sobriété heureuse* : « j'avais alors 20 ans et la modernité m'est apparue comme une immense imposture ».

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**Mme MOTOMAN.** - Mes chers collègues, les Régions de France sont le fer de lance du développement économique de par leurs compétences et doivent être pionnières dans la mise en accord de leur politique économique et de leur ambition écologique.

Le Règlement d'intervention sur le soutien aux entreprises est ainsi prioritairement à adapter suite à notre feuille de route Neo Terra. L'orientation 2 du Règlement d'intervention relatif aux aides économiques voit, à l'horizon 2030, une agriculture néo-aquitaine intégrant la bienveillance animale. Et saluons cette prise en compte de la motion intitulée « Promouvoir la bienveillance animale » votée par notre Assemblée, même si le dépôt de notre amendement apporte un petit détail supplémentaire par rapport à cette motion qui est intégrée. Nous saluons ce premier pas mais ce RI devra être révisé de nouveaux lorsque nous aurons pu y intégrer un cahier des charges précis d'éco-socio-conditionnalités.

Les éco-socio-conditionnalités sont un levier privilégié pour encourager l'évolution des pratiques vers la transition écologique globale des acteurs économiques que nous soutenons. Nous approuvons donc cette première révision du RI et voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. RAYNAUD.** - Bonjour à tous.

Quelques précisions. Par rapport à l'intervention de Madame COSTES, rappeler que le PVE est quelque chose qui s'adresse aux productions végétales et notamment, c'est quelque chose qui est, à 80 ou 90 %, essentiellement viticole pour ce qui concerne la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans les critères de priorités, nous avons mis qu'il y a HVE niveau 3 et les bios, donc ce n'est pas un critère d'exclusion pour les autres, c'est un critère de priorité et en général, cela suffit. En principe, il y a très peu de dossiers de niveau 2 qui peuvent entrer parce que cela consomme l'enveloppe avec des prioritaires. Je le rappelle, HVE est très accessible aujourd'hui. Je n'ai pas les chiffres précis du nombre d'exploitations viticoles qui aujourd'hui sont HVE mais il y en a quand même un nombre important. Et les exploitations bios progressent également de manière importante chaque année.

Hier, il y a eu un débat, je ne l'ai pas relevé – je crois que c'est Pascale REQUENNA qui l'avait dit -, par rapport aux exploitations d'élevage il y a un travail et demain – si Dieu le veut -, on ira au Ministère pour négocier avec lui l'évolution de HVE niveau 3 pour les

exploitations de polyculture et d'élevage. Un travail est fait pour le rendre plus accessible à ces exploitations-là.

En ce qui concerne toute la partie PCAE destiné aux élevages, il n'y a pas de critère d'exclusion. La HVE 3 n'est pas un critère de priorité donc c'est accessible à l'ensemble. Simplement, il y aura un plafond pour les personnes qui iront jusqu'à la HVE 3 donc on relèvera le plafond pour qu'il y ait un petit bonus pour celles qui vont jusqu'à la démarche HVE niveau 3.

Sur la modernisation des réseaux d'irrigation, effectivement, soit on met à partir d'une enveloppe qui n'est pas extensible, soit on met un taux d'intervention très important et on fait très peu de réseaux, soit on essaye de réfléchir. Ce travail a été discuté avec la profession et on est parti sur un taux de 40 % pour la modernisation des réseaux. On sait très bien que c'est quelque chose qui est nécessaire aujourd'hui parce que cela peut permettre de l'économie d'énergie et d'eau. Aujourd'hui, je n'ai pas d'inquiétude sur la consommation de l'enveloppe même avec un taux de 40 %.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Sur ce texte-là, j'ai un amendement qui a dû être distribué, qui est sur les tablettes, qui évoque le texte initial qui est « pour les filières animales, les critères de conditionnalité préciseront par filière, la prise en compte notamment de la bien-être animale ». Et le texte est « pour les filières animales, les critères de conditionnalité préciseront par filière, la prise en compte notamment de la bien-être animale. La Région accompagnera les investissements indispensables à la modification de ses pratiques, tout comme les programmes de recherche sur des méthodes alternatives qui sont en cours d'élaboration et de mise au point (comme le mirage de l'œuf) et des études de marché pour assurer la commercialisation des poussins mâles, des canetons femelles ou des œufs. Dans ce cadre, les aides régionales seront exclues aux exploitations et aux entreprises pratiquant le broyage notamment des poussins et canetons vivants ou toute autre volaille, la castration à vif des porcelets, l'élevage en cage des lapins – ce qui m'étonne mais enfin bon... -, des poules pondeuses et plus généralement, tout type de volailles ».

Je rappelle aussi que ce n'est pas nous qui faisons les cahiers des charges – je le dis à notre collègue -. Il ne faut pas penser que l'on va tout faire ici, y compris la façon avec laquelle la profession s'organise et élabore ses cahiers des charges. Ce n'est pas à nous de le faire, ce n'est pas notre compétence. Il est évident que tout cela fait partie de la conditionnalité d'un certain nombre d'aides.

Le deuxième point qui est à souligner est que la Région accompagnera, en fonction aussi des Règlements de l'État parce que l'État est en train de travailler sur ces

règlementations, en accord avec la profession, comme on l'a d'ailleurs dans le Sud-ouest sur les produits de qualité Label Rouge où les professions se sont engagées parfois plus en avant que les pouvoirs publics sur les conditionnalités.

Je mets aux voix cet amendement proposé par le groupe des élus Écologistes.

Pas d'opposition ?

**M. COLOMBIER.** - Pas de participation au vote.

**M. GUERIN.** - On ne prend pas part au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Cet amendement est adopté.

**Mme LE GUEN.** - Je tenais à préciser que le groupe DINA votera en faveur de cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Cet amendement.

**Mme LE GUEN.** - Bien sûr. Mais à la différence du groupe EELV, quand cela va dans le bon sens, nous soutenons. La dernière fois, vous ne nous avez pas soutenus donc je tenais à le dire ici.

Merci Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Cet amendement est adopté.

Je mets aux voix le texte.

**M. DUBOIS.** - Une petite explication de vote s'il vous plaît, Président.

Nous sommes également très sensibles à la souffrance animale. Je ne sais si c'est un oubli ou volontaire de votre part mais pour nous, il manque quelque chose. Il nous semble que l'abattage sans étourdissement préalable des animaux dans nos abattoirs est d'une cruauté extrême, un spectacle insoutenable, l'animal agonisant près d'une dizaine de minutes dans de terribles souffrances. Ce n'est pas digne d'un pays civilisé.

Aussi, pour cette raison, nous ne participerons pas au vote de cet amendement.

Merci.

Vote sur l'amendement au règlement d'intervention des aides aux entreprises -  
Orientation 2 : Poursuivre et renforcer la politique de filières agriculture

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**AMENDEMENT ADOPTE**

**NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** - L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le texte.

Qui ne prend pas part au vote du texte amendé ?

Qui s'abstient ?

**M. COLOMBIER.** - Abstention du groupe RN.

**M. GUERIN.** - Sur le texte principal, nous le votons mais nous ne prenons pas part au vote sur l'amendement.

**N° 30**

Vote sur le « Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine: Modifications diverses »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National

- \* **NON-PARTICIPATION** : Mme Claveau-Abbadie (PS)

**M. LE PRESIDENT.** - Le rapport est donc adopté.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET  
L'URSSAF AQUITAINE DANS LE CADRE DE L'ANTICIPATION DES DIFFICULTES  
DES ENTREPRISES**

**M. WILSIUS.** - Il s'agit d'une convention avec l'URSSAF pour les entreprises en difficulté, l'objectif étant de pouvoir intervenir le plus rapidement ou le plus en amont possible dans ces entreprises qui traversent des périodes de difficulté. On sait tous que les premiers impayés sont les impayés à l'URSSAF dans les entreprises en difficulté. L'objectif est d'être alerté par l'URSSAF, en toute confidentialité, et de pouvoir immédiatement faire un diagnostic et trouver les meilleures solutions pour sauvegarder ces entreprises et les emplois.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. OXIBAR.** - Le groupe LR-Mouvement de la Ruralité votera cette délibération. C'est une bonne chose de conventionner avec l'URSSAF, Francis WILSIUS vient d'en expliquer les raisons.

Quelques remarques sur la notion de confidentialité. Si les retards de paiement des cotisations URSSAF sont un marqueur pertinent, si c'est pris isolément, je pense que ce n'est pas forcément utile. Parfois, des entreprises ont des difficultés ponctuelles et donc ce n'est pas uniquement le révélateur/marqueur d'une difficulté immédiate et durable de l'entreprise.

Par ailleurs, il y a quelque temps, la Région a passé une convention avec la Banque de France sur les difficultés des entreprises pour bénéficier de son expertise dans l'instruction des dossiers. Ce partenariat avec la Banque de France et cette convention avec l'URSSAF sont-ils mis en relation ? Y-a-t-il une articulation dans le travail qui va être fait ?

Je renouvelle la proposition que je vous avais faite il y a quelque temps, Président, sur le même sujet de travailler à construire une action structurée et organisée, y compris avec des partenaires de terrain au contact des entreprises que sont les Chambres de commerce et d'industrie. Je crois me souvenir que vous m'aviez proposé de m'associer à cette réflexion, je vous redis que je suis toujours disponible puisque je n'ai toujours pas été contacté.

Nous pensons que ce travail collectif permettrait d'être plus efficace dans l'accompagnement des entreprises en difficulté et également de mieux maîtriser les finances régionales. C'est peut-être un vœu pieux mais force est de constater, pour la Région, les classements sans suite de nombreuses créances devenues irrécouvrables. Depuis 2016, je crois que nous en sommes à près de 16 M€ de créances irrécouvrables pour la Région.

Nous voterons cette délibération et tout ce qui va dans le sens d'un accompagnement des entreprises en difficulté va dans le bon sens pour nous.

Pour finir, vous avez rappelé en début de plénière hier, le rôle de la Région dans la résolution du problème Sintertech à Oloron, je veux ici saluer l'action de la Région en relation avec les Collectivités locales (la Communauté de communes et la mairie) sur la résolution de ce dossier. Je voulais profiter de cette intervention pour vous remercier aussi.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie d'avoir dit cela parce que le dossier Sintertech a été traité directement par Bernard UTHURRY et par Francis WILSIUS et je veux les féliciter tous les deux. Cela a été traité par les services de la Région. Je ne pense pas que la CCI s'en soit occupée.

Sur les relations avec les Chambres de commerce, je vous rappelle – c'est dans la délégation de Philippe NAUCHE - que nous avons une convention avec les Chambres de commerce et les Chambres des métiers – c'était un peu la question de Madame COSTES tout à l'heure – pour nous faire remonter les dossiers des entreprises potentiellement en développement ou en investissement. Nous consacrons globalement 6 M€ à ces actions-là.

Sur l'URSSAF, c'est un peu moi qui ai demandé cette convention, pour une raison très simple qui est que dans une vie antérieure, m'occupant de reconversions industrielles, j'avais noté que la première information – ce que disait Francis WILSIUS tout à l'heure – venait des difficultés de paiement des entreprises à l'égard de leurs obligations sociales. Jusque-là, cette information était confidentielle et ne nous permettait pas, avec toutes les personnes qui vont bien sur le terrain, de pouvoir intervenir le plus en amont possible. Cette convention va être passée. Les informations que nous aurons de l'URSSAF seront totalement confidentielles et je ne sais même pas si j'aurais le droit de les connaître parce qu'il faudra des personnes habilitées, et je ne pourrai pas venir en rendre compte ici devant cette Assemblée ou devant la Commission. Je crois que c'est une action d'efficacité pour mieux anticiper les difficultés des entreprises.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de non-participation au vote ?

#### N° 31

Vote sur la « Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'URSSAF Aquitaine dans le cadre de l'anticipation des difficultés des entreprises »

**▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce texte est donc adopté.

**CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU SOUTIEN A L'ECONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
ET LE DEPARTEMENT DES LANDES**

**M. DUFORESTEL.** - Il s'agit de la deuxième convention que nous passons avec un Département. Nous avons été les premiers en France à conventionner ainsi avec le Département de la Gironde et c'est cette fois le Département des Landes qui a souhaité conventionner avec nous, avant d'autres Départements qui vont le faire prochainement. Cela nous permet de mettre en exergue nos dispositifs réciproques au profit de l'ESS et d'optimiser l'accompagnement que nous avons auprès des acteurs. J'ai cru comprendre que certains estimaient ici que les aides à l'ESS étaient parfois superfétatoires, je les rassure sur le fait que cette convention n'entraîne pas de dépenses directes mais n'a pour but que d'optimiser nos différents dispositifs. C'est d'ailleurs le cas avec la première convention que nous avons passée puisque le bilan est très positif, on a une augmentation d'environ 25 % de dossiers traités et d'accompagnement des différents acteurs, que ce soit ceux de l'insertion par l'activité économique, mais également les différentes coopératives et autres sociétés de l'ESS.

Nous ne pouvons donc que nous en réjouir en attendant que d'autres Départements, notamment le Lot-et-Garonne et la Charente sont intéressés par signer une convention avec nous et ainsi encore mieux accompagner les acteurs qui en ont besoin sur l'ensemble de notre territoire.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

**M. COLOMBIER.** - Nous nous sommes déjà suffisamment exprimés sur ce type de dossiers, nous votons contre.

**N° 32**

Vote sur les « Conventions de partenariat en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Donc à la majorité.

**FEUILLE DE ROUTE DE LA FILIERE « CUIR, LUXE, TEXTILE ET METIERS  
D'ART » EN NOUVELLE-AQUITAINE 2020-2022**

**M. UTHURRY.** - Il a été rappelé hier comment les métiers d'art ont été mis sous les projecteurs il y a quelques années du fait de difficultés d'une entreprise à recruter. C'était la première étape puisqu'à cette occasion, le lycée de Thiviers était devenu pratiquement une plateforme technologique vouée à transmettre des savoir-faire qui sont des savoir-faire souvent ancestraux, initiés à la modernisation et notamment la transformation numérique. Transmettre également ces savoir-faire avec le secours de retraités qui étaient sortis de leur retraite pour s'adresser à de jeunes publics auprès de qui il faut stimuler l'appétit pour les métiers de la main. Il faut réhabiliter l'intelligence de la main d'une manière générale et le goût du travail manuel qui est valorisant mais dévalorisé depuis quelques années pour les raisons que nous avons évoquées hier.

À la suite de ce démarrage, est venue l'idée de tracer une feuille de route comme nous le faisons, d'une manière collaborative, avec tous les acteurs de l'écosystème du cuir et du luxe, le textile s'est ajouté après. C'était d'autant plus significatif que cette problématique est née au moment où la fusion était « sur les rails », à la convergence parfaite des trois Régions puisqu'étaient concernés le Département de la Dordogne, celui de la Charente et celui de la Haute-Vienne.

C'est une filière prioritaire qui avait été inscrite en tant que telle dans notre SRDEII, à savoir qu'elle est extrêmement exportatrice et qu'elle permet de déployer l'emploi sur des territoires très souvent ruraux, à travers de micro-entreprises mais aussi quelques belles pépites avec des effectifs plus importants.

Le périmètre de la filière est le cuir, les arts du feu, la céramique, le textile, l'ameublement et les autres matériaux et domaines, je pense notamment à tout ce qui se fait en termes de tissage, de tapisserie, de makila au Pays basque, de sandales et autres.

La filière en quelques chiffres : plus de 10 000 salariés, 554 entreprises dans le domaine du cuir, 800 entreprises dans le domaine du textile. Ce sont souvent de petites entreprises mais avec un potentiel d'emploi assez fort. Ce sont des entreprises qui, dans plusieurs départements, fertilisent le territoire en matière d'emploi et dans d'autres départements, ne sont pas encore repérées. 157 entreprises avec le label du Patrimoine vivant qui prend toute sa résonance dans des Salons comme le Made in France à Paris par exemple, où notre Région était particulièrement représentée.

Une feuille de route partagée avec les professionnels qui a été lancée le 2 avril à La Rochefoucauld avec 180 personnes et 9 ateliers. Certains d'entre nous s'en souviennent, c'était une journée extrêmement dense et fertile, honorée par la présence du Président.

La plateforme de concertations a été ouverte - comme Mathieu HAZOUARD l'avait fait pour la filière du numérique et comme nous l'avons fait pour d'autres filières - de manière à ce que cette collaboration soit continue.

La feuille de route est tracée pour les 2 ou 3 prochaines années. Elle concerne le repérage des emplois et des compétences et la nécessité d'anticiper sur le vieillissement de certains opérateurs, et la nécessité de « se servir » d'eux pour transmettre leurs savoir-faire et initier des jeunes. Cela peut être une alternative au débat actuel sur les retraites.

Le panorama, le développement à l'international, je vous ai dit que c'était une filière particulièrement exportatrice. Le made in France et les entreprises du Patrimoine vivant, la recherche du sens de la part des consommateurs dans ce qu'ils achètent, de manière générale, ils veulent acheter des produits propres à des gens bien et là, ils trouvent une alternative et une véritable opportunité pour acheter à des gens qui sont amoureux de leur savoir-faire.

Le programme d'actions avec les 17 priorités, je vous laisse le soin de vous rappeler ce que vous avez lu attentivement dans la délibération...

La mise en œuvre, l'animation et le suivi. Ces feuilles de route sont collaboratives et elles impliquent en elles-mêmes, par leur construction, l'engagement à continuer de valider leur développement par les comités de pilotage avec tous les acteurs de la filière.

Une filière, une ambition, une signature. Je vous remercie par avance d'adopter à l'unanimité cette feuille de route.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

J'ajoute qu'il est d'autant plus important d'accompagner ces filières - au-delà de ce que Bernard UTHURRY vient de dire - qu'une des menaces de Donald TRUMP aujourd'hui est de venir taxer au moins une de ces filières, celle du cuir, d'une part, et une autre aussi, celle de la céramique, qui est très inquiète.

**M. PAGES.** - Je ne veux rien ajouter, Bernard a été extrêmement clair mais hier, nous avons voté une délibération et nous sommes en plein un label que l'on peut donner à un Campus des métiers. C'est la justification pleine et entière de ce label. Il y a derrière de la formation que nous devons mettre en place et attirer les jeunes vers ces métiers.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

Tout le monde est d'accord à l'unanimité ?

**N° 33**

Vote sur la « Feuille de route de la Filière « Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art »  
en Nouvelle-Aquitaine - 2020 - 2022 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

**FILIERE AERONAUTIQUE / PHOTONIQUE / CHIMIE / MATERIAUX / TRANSPORTS  
- STRATEGIE DE MOBILITE AERIENNE URBAINE ET PERIURBAINE - CONVENTION  
CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE NOUVELLE-AQUITAINE ET  
BORDEAUX METROPOLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE**

**M. UTHURRY.** - Une délibération d'une toute autre nature qui concerne la mobilité, qui est beaucoup travaillée. C'est un enjeu fondamental pour les années à venir au vu de la congestion des routes, au vu des émissions de gaz à effet de serre produites par les moteurs thermiques notamment et nous parlons de plus en plus de voitures connectées, de smart city, de routes intelligentes, de batteries électriques, d'hydrogène. Hier, était inauguré à Pau le bus Fébus qui fonctionne à l'hydrogène. Je vous ai rappelé hier le fonctionnement d'un bateau entre le vieux port de La Rochelle et le port des Minimes à hydrogène également. Tout cela entre dans les contrats territoriaux.

Là, il s'agit d'une autre dimension, plus aérienne. Il s'agit de travailler sur les possibles en matière de circulation aérienne urbaine et périurbaine et à ce titre-là, de commander une étude en lien avec la Métropole bordelaise pour examiner le champ des possibles.

Vous êtes invités à autoriser cette étude, dont le montant global est estimé à 100 000 €, qui sera pris à 70 % par la Région qui assurera le portage de cette démarche, et à 30 % par Bordeaux-Métropole.

**M. LE PRESIDENT.** – Y-a-t-il des observations ?

**Mme MOEBS .** – Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes entièrement d'accord : la mobilité est un enjeu majeur en milieu urbain et en territoire isolé. Avec cette délibération, on nous propose d'innover en proposant la troisième dimension. Comment ? En construisant l'écosystème pour faire de la mobilité urbaine aérienne et préparer les territoires et les citoyens à ces évolutions.

À l'heure où la Région affiche de grandes ambitions via Neo Terra, en accélérant la transition écologique, nous ne voyons pas comment peut s'inscrire ce modèle de mobilité dans la perspective d'un développement soutenable des centres urbains de la Nouvelle-Aquitaine. En effet, ces nouvelles technologies posent question au regard des enjeux énergétiques. Les lois de la physique nous disent que faire voler un objet ou une personne est toujours plus consommateur en termes d'énergie que de le maintenir au sol. Cette nouvelle mobilité répond-elle à un besoin réel et aux enjeux de la transition énergétique de

notre territoire ? Nous répondons « non » car in fine, il s'agit bien là de devancer le toujours plus, toujours plus de vitesse dans les mobilités, toujours plus de colis transportés.

Pour notre groupe, l'horizon d'un monde avec des milliers de colis Amazon livrés par drones et quelques touristes ou hommes d'affaires nantis se déplaçant de toits en toits sur la Nouvelle-Aquitaine n'est pas le projet de société que nous portons.

Pour conclure, ce n'est pas en facilitant la consommation que nous réduirons les effets néfastes que celle-ci fait porter sur la planète et pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Le problème est que l'on a des colis à transporter notamment et que transporter des colis dans des zones urbaines pollue énormément.

**Mme MOEBS.** - Il y a le vélo.

**M. LE PRESIDENT.** - Le vélo pour transporter des colis ?

**Mme MOEBS.** - Et le commerce de proximité.

**M. LE PRESIDENT.** - On connaît la situation sociale de ceux qui font du vélo la nuit. Sur le plan social, c'est plutôt dégradant.

Je mets aux voix.

Le groupe EELV vote contre.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là d'une étude de stratégie aérienne urbaine et périurbaine sur Bordeaux et sa métropole. Vous nous demandez de répondre à la sollicitation, en fin de compte, ainsi que le précise le texte, de la Commission européenne qui trouve que les déplacements aériens au-dessus des milieux urbains deviennent une priorité. On croit rêver mais il faut s'attendre à tout de la part de cette Instance non élue par les citoyens et forte d'un peu plus de 32 000 fonctionnaires.

Vous voulez donc « préparer nos concitoyens à la mobilité aérienne ». Je vous rappellerai que les préoccupations des néo-aquitains passant par Bordeaux ou circulant à l'intérieur de la métropole ne se situent pas dans les nuages mais bien sur terre. L'enfer quotidien de ceux qui, deux fois par jour, sont bloqués sur la rocade bordelaise ou sur les quais de Bordeaux, sans parler des boulevards, est vécu par des milliers de conducteurs tant privés que dans le cadre professionnel. Bordeaux est devenue, je le rappelle aussi, la troisième ville la plus embouteillée de France après Paris, ceci du fait – et c'est ce qui est important – du manque de prévision des trafics et déplacements, et des infrastructures insuffisantes et mal dimensionnées.

J'entends bien que vous vous situez dans l'avenir. Le drone serait le principal élément de cette mobilité aérienne. Certes, on peut tout à fait le concevoir pour des raisons de transport de marchandises, mais j'imagine que vous êtes quand même conscient des mesures extrêmement strictes à mettre en place quant au risque que représente ce type de matériels notamment sur des zones urbanisées, soit par la chute d'appareils mais surtout de risque terroriste. Il est très facile de charger un quelconque explosif (une bombe) sur un drone, ce qui s'est déjà produit et du reste, c'est employé à titre militaire. Cela s'est déjà produit sur des pays beaucoup plus lointains et heureusement pas encore sur le territoire national.

Mais quoi qu'il en soit, face à ces difficultés de circulation, la priorité n'est pas de se lancer dans des études sur une mobilité aérienne en milieu urbain - qui peuvent tout à fait être faites par l'Europe ou par d'autres Instances – qui pourraient être intéressante mais, du moins dans un premier temps, n'être qu'anecdotiques en termes de résultat. L'urgence, d'après nous, est de terminer la mise à 2x3 voies de la rocade et Dieu sait si cela prend du temps, et de réactiver les études du grand contournement de Bordeaux. Dois-je rappeler que - et le chiffre est sans doute plancher – plus de 9 000 camions passent chaque jour sur la rocade bordelaise. Une piste sérieuse pourrait être également la réalisation de nouveaux franchissements de la Garonne : Bordeaux et sa métropole manquent de ponts.

Face à cette non priorité et face aux défis qui nous attendent pour régler les problèmes de circulation, nous préférons voter contre ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. SEBTON.** - Monsieur le Président, quelques mots pour vous dire que je trouve que ce dossier est symptomatique de la différence entre votre discours Neo Terra sur le Budget et les pratiques exactes. Ce qui me dérange dans la façon dont vous avez répondu à une partie de votre majorité, c'est que vous balayez cela d'un revers de la main comme s'il y avait les dogmatiques d'un côté et les pragmatiques de l'autre.

Poser la question de savoir si l'on doit mettre en place ou conforter un système qui veut aller toujours plus vite, qui veut toujours plus d'échanges, et l'opposer à une certaine sobriété, me dérange. Je ne vous dirais pas cela si vous ne nous aviez pas parlé de changement de paradigme/systémique. Quand vous réagissez ainsi, je ne vois pas du tout le changement de paradigme et systémique. Je vois une certaine évolution mais une évolution où vous voulez garder exactement le même système de consommation, avec une énergie peut-être plus propre – ce qui est bien – mais je pense que vous prenez le sujet du mauvais côté. C'est doit-on continuer à vivre exactement de la même façon avec des énergies plus

propres ou doit-on essayer d'imaginer une façon de vivre pour être en accord avec les enjeux climatiques ?

**M. LE PRESIDENT.** - C'est justement pour cela que l'on fait cette étude, c'est pour avoir une vision précise...

**M. SEBTON.** - Monsieur le Président, c'est votre réaction. Ma réaction est par rapport à votre réaction, pas par rapport à la délibération. Ce sont deux choses différentes.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous portez des jugements...

**M. SEBTON.** - C'est la façon dont vous dites « circulez, il y'a rien à voir ! »

**M. LE PRESIDENT.** - Vous portez des jugements sur la façon avec laquelle je répons, je vous remercie mon père !

Si l'on n'a pas d'étude, si l'on ne maîtrise pas ces potentialités d'avenir, à ce moment-là on se les fait imposer. Et quoi que l'on dise de la société de demain qui doit être – je suis d'accord – plus sobre, comme on le fait parfois dans notre pays depuis pas mal d'années, on va se trouver à acheter du matériel en Chine ou aux États-Unis et puis on critiquera la mondialisation après.

Je mets aux voix cette proposition de Bernard UTHURRY.

Qui est contre ?

RN, EELV.

Abstention de l'UDI.

Les autres groupes votent pour.

#### N° 34

Vote sur la « Filière Aéronautique / Photonique / Chimie / Matériaux / Transports - Stratégie de mobilité aérienne urbaine et périurbaine - Convention constitutive d'un groupement de commandes de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale (2), Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV, Pour une Ecologie Populaire et Sociale (2), Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce texte est donc adopté.

**COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMISSION  
D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (CEPP)**

**M. PERREAU.** - Monsieur le Président, chers collègues, 2019 est pour nous, Commission d'évaluation des politiques publiques, la troisième année d'activité. Après une phase de consolidation des principes et de la méthode, de construction d'outils, la Commission est maintenant pleinement opérationnelle et cette année, nous avons pu conduire et finaliser six évaluations et six autres sont en cours. Cette dynamique mobilise fortement les membres de la CEPP. Pour rappel, nous avons des élus Régionaux et des élus du CESER + un certain nombre d'accompagnants. Cette montée en charge a nécessité la tenue de 11 journées pleines de Commission et à cela, il faut ajouter l'implication dans les différents comités de pilotage pour accompagner les évaluations.

Nous pensons que la récompense de ce travail important est là autour de l'investissement, nous voyons la diffusion et l'appropriation par l'ensemble de la Collectivité de ces travaux d'évaluation. Il y a une mobilisation interne que nous pouvons constater, qui est une vraie récompense.

À l'externe, nous apportons les fruits de notre travail et cette année par exemple, nous avons co-organisé les Journées françaises de l'évaluation en juin (deux journées pleines) avec la Société Française d'Évaluation. Ces deux journées qui se sont déroulées à Sciences Po Bordeaux ont réuni plus de 350 participants venus de toute la France. On peut dire qu'aujourd'hui, la Région Nouvelle-Aquitaine est la Collectivité qui consacre le plus de moyens pour l'évaluation des politiques publiques. Cela fait de nous des personnes qui portent une responsabilité en termes de diffusion de culture d'évaluation et par ces temps qui montrent des soubresauts de la part de la société, certainement que nos principales valeurs qui sont autour de la transparence et la communication trouvent réponse avec ce travail.

Nous sommes sur tous les fronts et nous essayons de faire connaître les résultats de notre travail, de notre activité, et de les valoriser. Nous avons travaillé sur différents supports de communication : un support web, une BD, des brochures grand public, un livret, de nombreux articles de presse. Et pour le site de la Région, la fréquentation de la section web du portail, ce sont plus de 6 500 vues. Il y a certainement des artistes qui ont un peu plus de notoriété que l'évaluation des politiques publiques mais c'est quand même une fréquentation qui est significative.

Nous avons engagé aussi, tout récemment, le lancement d'un Club SFE Nouvelle-Aquitaine afin de permettre aux praticiens de l'évaluation d'échanger et de confronter leurs pratiques. Cela passe aussi par cette dimension des idées.

On a pu le dire brièvement sur le volume de travail qui est réalisé, on peut vous annoncer que 2020 sera encore une année très intense mais je pense que pour nous tous ici présents dans l'hémicycle, il y aura un intérêt renforcé parce que tout le travail qui a été réalisé va s'engager dans une restitution très régulière et très importante. Ce rythme va cadencer nos travaux tout au long de l'année et je pense que ce sera aussi une façon de découvrir plus profondément les apports que peut donner l'évaluation des politiques publiques.

Pour cette année 2020, nous poursuivons plusieurs évaluations transversales et opérationnelles et de nouveaux modes d'approche et d'accompagnement des AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Nous adaptons nos modes d'accompagnement d'évaluation aux différents besoins et aux différentes nécessités de l'évaluation.

Pour conclure mon propos, je tiens vraiment à remercier tous les membres de la CEPP qui s'impliquent conséquemment dans ce travail. J'avais débuté par cela d'une certaine façon car que ce soit les élus Régionaux ou du CESER et l'équipe très resserrée de l'IGS, je peux dire que nous apportons beaucoup de soin à ce travail.

Pour compléter ce propos, nous avons accueilli mais vu aussi le départ de trois professionnels : si je cite Caroline CALBO, tout le monde la connaît, peut-être un peu moins de notoriété pour Antoine MANDRET-DEGEILH et Amande ANIN, qui sont partis pour des horizons professionnels liés à l'évaluation des politiques publiques. Ce sont des personnes jeunes qui progressent dans leur vie professionnelle donc on peut penser que la CEPP et l'IGS sont des incubateurs de talents. Ils diffusent le travail réalisé ici et c'est plutôt une vraie satisfaction. Ils ont apporté leur enthousiasme et leurs compétences, nous les remercions.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des questions à poser à Thierry ?

**Mme MOGA.** - Monsieur le Président, chers collègues, je participe à cette Commission et donc je n'ai pas de question à poser à Thierry. Je le remercie pour sa bienveillance et je voudrais aussi remercier et rendre hommage à tous les membres de l'équipe, les élus et les agents de l'IGS, très impliqués dans cette démarche. Cela fait quand même 27 réunions d'une journée entière en 3 ans, ce n'est pas mal pour cette activité.

Je veux aussi tirer un signal d'alarme car si l'évaluation est une tâche essentielle, elle est aussi très souvent ingrate. Essentielle, elle l'est toujours, nous en avons encore eu la

conviction lors de la récente restitution de l'évaluation transversale sur le soutien aux emplois associatifs qui était pilotée par Geneviève BARAT. C'est bien l'évaluation qui a permis de se rapprocher de tous les acteurs et de fournir des pistes pour sortir d'une situation douloureuse.

Ingrate, l'évaluation l'est souvent. D'abord, elle court sur un temps long, encore plus long que le temps politique. Donc nous subissons un inexorable glissement qui enlève quelquefois de la pertinence au résultat. C'est ainsi par exemple que nous manquons maintenant de recul pour évaluer l'impact sur les territoires des dispositifs de la création/reprise d'entreprise.

Ensuite, l'évaluation ne bénéficie peut-être pas d'assez de notoriété et d'engagement et j'en appelle donc à la mobilisation de tous dans les comités de pilotage des évaluations. La volonté politique exprimée doit être sincère et réelle.

Enfin, on sait bien que l'évaluation se heurte à des résistances, confrontée au scepticisme général. Il y a un risque quand même que la démarche s'étiole et que nous soyons peut-être rattrapés par le syndrome de la coquille vide. La CEPP par exemple ne doit pas être tenue à l'écart des grandes stratégies régionales que sont le SRADDET et Neo Terra. Je rappelle qu'évaluer, c'est faire valeur, c'est valoriser, c'est-à-dire mesurer l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des dispositifs, mais aussi leur utilité sociétale. Nous sommes tous concernés par cette mission.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci de ces mots ma chère Martine. Je l'avais souhaité à la Communauté Urbaine de Bordeaux lorsque je la présidais, j'ai souhaité que cela continue au niveau de la Région. Ce qui est important aussi est d'avoir une équipe d'évaluation et d'audit et l'équipe de contrôle, pas simplement parce que les règles actuelles nous y amènent mais aussi parce que l'évaluation est un moyen d'améliorer les politiques publiques. Comme vous le dites, cela suppose du temps. Mais en politique, le temps est long, ce que l'on a oublié.

**Mme COSTES.** - Merci Monsieur le Président.

Je rejoins les remarques et commentaires que Martine MOGA a faits. J'ai fait partie de la Commission d'évaluation et je tiens à saluer le travail qui a été fait et le sérieux mis à la fois par les équipes administratives et les élus qui se sont investis.

Je voulais faire un souhait, c'est que cette Commission d'évaluation des politiques publiques puisse s'emparer d'une évaluation sur les transports scolaires et sur leur harmonisation, assez tôt pour que l'on puisse en tirer éventuellement d'autres aménagements.

Merci.

**Mme DIAZ.** - Les commentaires que je vais faire ne remettent absolument pas en doute le sérieux, les qualités et le professionnalisme des membres de la CEPP et notamment de l'IGS avec particulièrement Bénédicte, des membres de la CEPP et je dois le dire aussi du CESER et surtout l'implication du Président Thierry PERREAU.

Officiellement, le but de la CEPP est de développer la culture de l'évaluation, de rendre efficaces et efficaces les politiques publiques, et de rendre plus transparente la démocratie. Je voudrais modérer un peu l'enthousiasme que l'on a pu lire dans cette délibération en ce qui concerne la bonne santé de la Commission. C'est vrai, il y a une bonne ambiance, on boit le café, on se fait la bise, c'est vraiment très sympathique mais il faut quand même noter l'absentéisme d'une grande partie des membres de la Commission. On peut le déplorer mais je pense qu'il faut agir et pour certains, heureusement que les absences ne sont pas comptabilisées sinon, il y en a qui auraient beaucoup de pénalités.

Un autre point de modération, c'est quant au succès des JFE (Journées Françaises de l'Évaluation). C'était sympathique aussi, le cadre était sympathique, on était à Sciences Po mais combien d'élus de notre Assemblée étaient présents à ces JFE ? Très peu en définitive. Cela manifeste un certain désintérêt. Comme j'ai participé à ces JFE, je voulais faire un petit focus sur un des ateliers auquel j'ai participé qui, en gros, était intitulé « Comment améliorer la lisibilité de la grande Région ? ». On est tous parti du même constat qui était qu'il y avait un échec avec ces fusions de grandes Régions parce que personne ne savait qui faisait quoi. Je me suis fait un plaisir de rappeler que le RN était opposé à la fusion de ces Régions et que s'il n'y avait pas eu de fusion, on ne serait pas là aujourd'hui à se creuser la tête pour essayer de trouver une solution pour améliorer la lisibilité. Je me suis fait plaisir mais je sais très bien que cela ne sortira pas de cette salle de Sciences Po.

Sur le fond, si l'évaluation des politiques publiques doit tendre à l'objectivité, ses résultats ne sont jamais neutres. Pourquoi ? Parce que chaque étape du processus implique des choix teintés de politique et oriente forcément le résultat. Trois exemples : tout d'abord, c'est le choix des politiques à évaluer. J'aimerais bien que l'on évalue par exemple la pertinence des écoles de la 2<sup>ème</sup> chance. J'aimerais bien que l'on évalue aussi la politique de soutien aux éoliennes que vous avez votée via le SRADDET. J'aimerais bien encore que l'on évalue la pertinence de la réinsertion des FARC.

Le deuxième point, c'est le choix des données qui sont utilisées. Je déplore – et cela a été relayé – la difficulté pour collecter les informations. Pourquoi y-a-t-il autant d'absence de données et est-ce un manque de persévérance dans la recherche ?

Troisième point, c'est le choix des résultats que vous allez mettre en valeur. Le risque est que vous communiquiez uniquement sur ce qui vous arrange et alors que vous êtes, Monsieur le Président, candidat à votre propre succession, je vous imagine mal mettre en avant ce qui va vous désavantager et je vous imagine mal faire un mea culpa pour dire que vous vous êtes trompé. Je voudrais donc dénoncer la manœuvre politique parce qu'avec cette Commission, c'est gagnant-gagnant à votre bénéfice exclusif parce que vous avez fait de cette Commission une Commission transpartisane. Quelque part, c'est un peu pour piéger l'opposition parce que si l'opposition est d'accord avec vous, vous la muselez, et si elle n'est pas d'accord avec vous, on va le dire mais c'est pareil, qui le saura ? Personne.

Pour conclure, je voudrais ouvrir le sujet et dire qu'à mon avis, la crise des gilets jaunes résulte principalement de la faillite de l'évaluation. Je pense que vous en êtes en partie responsable car que demandaient les gilets jaunes ? C'était plus de démocratie. Dans notre Assemblée, il y a une dose de proportionnelle donc c'est très bien, néanmoins, les grandes Régions ont éloigné le citoyen du centre de décision. D'ailleurs, il suffit de regarder les bancs – pourtant notre Assemblée est ouverte au public –, il y a très peu de public.

Sur l'asphyxie fiscale, c'est vrai que la Région collecte peu d'impôts. Néanmoins, la TICPE est à son plafond et les gens se demandent à quoi servent les impôts qu'ils payent et donc cela pose inévitablement la question du gaspillage. Je pense qu'il y aurait là beaucoup à dire : les FARC, les associations culturelles à but douteux, ou encore la ligne Pau-Canfranc.

Je pense qu'il faut rendre accessible l'information et dans cette Assemblée, ce n'est pas vraiment ce qui règne. On est immergé dans une novlangue technocratique ponctuée d'acronymes : qui peut comprendre ce qu'est un SRCAE, un CPER, un SRESRI, un SRDEII ou encore un SRADDET et même la CEPP ?

Pour conclure, je pense que la CEPP est un moyen habile très politique et pour terminer puisque je pense que ce que je dis ne servira absolument à rien...

Vous êtes démasqués donc vous n'allez pas étudier ce que je vous propose d'étudier !

Je vais terminer en rendant hommage à un dessinateur néo-aquitain qui s'appelle LASSERPE et qui a dessiné trois petits bonhommes tristes qui disent « oh dis donc c'est triste, nos évaluations ne débouchent jamais sur rien ! » et un autre petit bonhomme dit « vous savez quoi ? On n'a qu'à évaluer notre évaluation ! »

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour ma part, et je pense que Thierry est dans le même cas que moi, je serais incapable de faire une telle intervention.

Passer de la fusion des Régions à la BD, la sémantique, etc. Je vous écoutais avec attention parce que je ne sais pas comment on peut être capable, en siégeant dans une Commission, en y étant assidu, de dérouler tout cela. Je suis au premier degré quand je propose une initiative, c'est pour que cela serve à quelque chose. À partir du moment où c'est de la transparence qui n'est pas occultée, vous vous doutez bien que les services et l'exécutif sont attentifs à ces évaluations, sinon pourquoi créer une équipe ? Pourquoi créer des Commissions ?

Mais chapeau pour votre intervention ! Je pense que vous avez une carrière cachée d'humoriste.

**M. PERREAU.** - Merci Monsieur le Président.

Pour répondre et compléter brièvement les interventions de Martine et Marie, le fait de pouvoir proposer des évaluations est prévu dans le fonctionnement de la CEPP. C'est le principe d'une remontée qui vient des élus, des groupes, et de la Commission. Nous élaborons collectivement, au sein de la Commission, une proposition qui passe en comité de Direction Générale, qui est discutée là, puis au Président, et qui redescend dans l'autre sens. On a un programme qui est toujours chargé mais certainement insuffisant en termes de choses intéressantes à faire. Mais on note les deux propositions qui sont faites en particulier autour du transport, sachant que l'on a des choses engagées. Cette question-là est intéressante.

Par rapport à l'intervention de Madame DIAZ, pour les chiffres factuels sur la SFE de la Région, il y a eu sept conseillers Régionaux présents, 70 membres des services qui sont venus sur les 2 jours, ce qui représente plutôt une bonne implication si l'on compare à d'autres manifestations – et elles sont nombreuses au sein de la Collectivité -. On n'oublie pas que de toute la France sont venus aussi d'autres élus Régionaux, Départementaux, ou de Collectivités, et intéresser autant d'élus sur une manifestation est plutôt bon signe par rapport à la santé de l'évaluation et du travail qui a été engagé pour faire venir les personnes. J'ai donc plutôt la vision positive de la fréquentation mais tout cela peut se discuter.

L'évaluation restitue un travail fait par un cabinet ou par les services – comme on l'a vu récemment – et elle pose un état des lieux, parfois un diagnostic, parfois des préconisations et ce sont donc des deuxièmes temps. C'est-à-dire que la Commission rend un travail d'évaluation et ensuite, le temps des préconisations et de l'action revient au politique qui doit s'en emparer. On a peut-être une mission d'accompagnement des préconisations à travailler dans le temps, c'est certainement intéressant, c'est un gros travail. Il faut différencier ce qui est du travail de la CEPP, puis celui des élus. Sur le travail des élus et leur positionnement,

je suis prêt à en discuter, pas en tant que Président de la CEPP mais en tant que Conseiller, sans problème.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci et merci à toute l'équipe.

C'était une communication, il était important que l'on s'y arrête un peu. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de Conseils Régionaux ou beaucoup de Collectivités qui aient créé ce type à la fois de service et en même temps, ce type de Commission et donc de démocratie.

**N° 35**

Sur la « Communication sur le rapport d'activités 2019 de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) »

**L'Assemblée donne acte**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'Assemblée donne acte de cette présentation Monsieur le Président de la Commission.

Je voudrais que l'on accélère un peu parce qu'il est 11 h 00 et je ne voudrais pas que nous soyons dépourvus de quorum. Il nous reste quand même une bonne quinzaine de dossiers.

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 – CONVENTION DE LABELLISATION « TERRE DE JEUX 2024 » - REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LENOIR.** - Merci Monsieur le Président.

« Terre de Jeux » est un label accordé par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il s'agit, pour le COJOP, de mettre en place une stratégie de mobilisation et d'engagement pour que tous les territoires de France soient associés à la dynamique des Jeux pendant les 5 prochaines années. Le label officiel « Terre de Jeux 2024 » valide l'engagement des territoires dans une démarche globale autour des Jeux. Le label va permettre aussi, aux sites et installations sportives qui le souhaitent, de postuler au label « Centre de préparation aux Jeux » pour accueillir les délégations sportives pendant l'Olympiade qui précède 2024.

Une convention cadre a été signée par Régions de France le 1<sup>er</sup> octobre à Bordeaux. Cette convention doit maintenant être déclinée dans chaque Région. Pour mémoire, en 2024, Bordeaux accueillera sept matchs des tournois olympiques de football féminin et masculin. La convention engage la Collectivité à mettre en place des actions autour des trois grands objectifs du COJOP :

- La célébration,
- L'héritage durable,
- L'engagement.

Quelques points de passage obligés :

- Favoriser la découverte du sport à l'occasion de la Journée olympique au moment de la Semaine olympique,
- Promouvoir la pratique sportive auprès du personnel de la Collectivité,
- Participer aux rassemblements locaux, nationaux des Collectivités « Terre de jeux 2024 ».

Ce label donne à la nouvelle Région une identité, l'identité « Terre de jeux 2024 ». Il permet de candidater pour devenir centre de préparation aux Jeux. La Région porte notamment les candidatures de trois CPJ : le CREPS de Poitiers, le CREPS de Bordeaux et l'Université de Bordeaux. Au dernier pointage, il y avait environ 400 dossiers CPJ qui étaient recensés par le COJO et 10 % de ces 400 dossiers émanaient de Nouvelle-Aquitaine.

La Région et le Mouvement sportif se sont associés dès 2018 pour créer l'association Ambition 2.24 Nouvelle-Aquitaine qui a pour objet notamment de favoriser la cohérence générale des actions des différentes Collectivités, de partager les bonnes pratiques et de promouvoir le territoire régional.

Dans le cadre de ce label, d'autres initiatives régionales sont à valoriser, qui existent déjà : le Défi Lycéens, l'appel à projets Sport au féminin, la Lycéenne avec l'UNSS, le plan Sport Santé Bien-être, le volet éducation par la pratique sportive. On peut aussi noter que la Région fait aussi un effort au niveau de l'engagement de ses athlètes locaux, notamment le Règlement d'intervention qui prévoit des aides individuelles. Et il y a la création d'une Team Nouvelle-Aquitaine qui va regrouper les sportifs du territoire qui sont susceptibles de participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Je trouve que la délibération n'est pas claire sur la notion de « centre de préparation aux Jeux ». Qu'est-ce que c'est ? Ce sont des sites de résidence où les délégations enverront leurs équipes pour se préparer aux Jeux. Et il y a déjà en Nouvelle-Aquitaine tout un tas de sites qui sont centres de préparation aux Jeux : Agen l'est pour le rugby à 7, la nage handisport, le judo, le tir à l'arc, etc. Il me semble qu'il faut que la Région structure une équipe de Nouvelle-Aquitaine et quand je vois « autres partenaires mobilisés », il y a tout un tas de sites qui sont déjà candidats et il faut les mobiliser ensemble. Quand je lis que l'on a les CREPS Aquitaine-Bordeaux, lycées labellisés, etc. que faites-vous des autres candidatures sans préparation aux Jeux ?

**M. LE PRESIDENT.** - On me précise que c'est la liste qui a été arbitrée par le COJO - je parle sous le contrôle de Laurent LENOIR – donc après, on peut coordonner, animer, impulser, etc.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - D'accord mais ce n'est pas encore arbitré. On a une candidature qui est en cours et il faut que la délibération soit ouverte à tous les centres de préparation aux Jeux et vous n'aurez pas uniquement que ces trois-là.

**M. LENOIR.** - Actuellement, les Collectivités montent les dossiers CPJ (Centres de Préparation aux Jeux) mais en aucun cas la liste des labels donnés CPJ n'est connue. Elle le sera en juin, juste avant les JO de Tokyo, ce qui permettra de porter les dossiers de promotion au moment des JO. Pour l'instant, les CPJ ne sont pas connus. Par contre, chaque Collectivité qui possède un équipement, qui peut être labellisée CPJ, emporte le dossier et emporte le dossier de labellisation. La Région Nouvelle-Aquitaine dispose de trois équipements qui sont en capacité d'accueillir les délégations : le CREPS de Poitiers, le CREPS de Bordeaux et l'Université. Donc nous portons les dossiers de labellisation de ces trois structures.

Dans le cadre de l'association Ambition 2.24, il y a un accompagnement de toutes les Collectivités qui portent un dossier CPJ. On a voulu que cet accompagnement soit le plus neutre possible, c'est pour cela qu'avec le Mouvement sportif, on a créé une association pour qu'il soit en capacité de donner des conseils et d'accompagner sans qu'il y ait ingérence. C'est la mission de l'association Ambition 2.24 - qui est d'ailleurs présidée par une médaillée olympique (Valérie BARLOIS-LEROUX) - qui fait très bien les choses parce que l'ensemble des dossiers CPJ de Nouvelle-Aquitaine a échangé avec l'association pour compléter le dossier. L'association a permis d'apporter un peu de distanciation et de point de vue aux personnes qui instruisaient les dossiers et il y a eu des synergies entre les différents sites CPJ qui ont été mises en avant par l'association et qui sont venues renforcer la pertinence des dossiers.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Un certain nombre de villes moyennes ont candidaté pour être CPJ, en dehors des sites bordelais. Comme l'a dit le collègue, cela va être tranché à la mi-année prochaine. J'insiste pour que dans le label « Terre de jeux », la Région structure l'équipe de Nouvelle-Aquitaine. Et dans cette équipe-là, vous n'aurez pas uniquement des sites bordelais, vous aurez Agen j'espère.

**M. LE PRESIDENT.** - Il n'y a pas que Bordeaux puisqu'il y a les deux CREPS : celui de Poitiers et celui de Bordeaux.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - C'est vrai, pardon.

**M. LE PRESIDENT.** - Les CREPS sont des sites incontournables.

Deuxièmement, ce que dit Laurent, on a créé une association, une structure, avec le Mouvement Olympique, il y a 2 ans de cela, et on accompagnera l'ensemble des candidatures qui se feront jour progressivement, bien entendu. Donc il n'y a pas de souci, - je parle sous le contrôle de Laurent - votre préoccupation est parfaitement retenue. Il était peut-être difficile de lister les candidatures qui n'ont pas été déposées parce qu'on ne les connaît pas toutes. Et je me suis trompé sur le fait de la sélection du COJO.

**M. DURAND.** - Chers collègues, portée par l'élan général en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, notre Région ne peut pas se tenir à l'écart d'un projet qui se veut désormais national et non plus uniquement lié à Paris. Attention toutefois à ne pas trop attendre de la labellisation « Terre de jeux », laquelle suppose un accompagnement, une implication de notre part dans les actions engagées par le comité organisateur des JO, ou doit faire naître des initiatives pour tenter des partenariats à l'instar de ce que la Région Normandie essaye de nouer avec le Maroc en ce moment. Il nous faudra donc aussi prospecter si l'on veut attirer des délégations qui seraient susceptibles de venir s'entraîner en Nouvelle-Aquitaine.

Pour être clair, le COJO attend davantage de nous que nous devons attendre de lui. Nous allons être des relais en Région de la ferveur olympique et de son énergie unique davantage que nous allons tirer profit de notre amarrage à cet événement au retentissement planétaire. Même si Bordeaux va accueillir des matchs du tournoi féminin de football et que l'attrait touristique de la Nouvelle-Aquitaine séduira sans aucun doute les supporters du monde entier venus en nombre pour l'occasion.

Donc ne pas trop s'emballer sur la portée d'une telle convention, et je m'adresse là à l'ensemble de l'hémicycle et à tous ceux qui sont des maires ou des élus locaux, lesquels pourraient être en droit d'espérer être « base arrière » (centre de préparation), c'est-à-dire un lieu d'entraînement susceptible d'accueillir des délégations étrangères désireuses de parfaire leur préparation au plus près des JO. La réalité est que ces sites de préparation sont assez peu utilisés, tel que cela a pu être constaté lors des derniers JO - et notamment les JO auxquels on peut se comparer - qui sont ceux de Londres en 2012. Il y a eu à peine 40 sites qui ont été utilisés sur je ne sais combien de sites qui avaient été labellisés. Ne créons donc pas de faux espoir, ni de désillusion comme nous venons de le vivre à notre détriment avec le choix de Tahiti pour organiser les épreuves de surf alors que trois candidatures régionales concouraient à l'organisation de cette compétition olympique.

En dehors de ces quelques réserves, voulant surtout tempérer un peu l'enthousiasme tout à fait louable pour ce grand événement sportif mais aussi culturel et au rayonnement mondial, sachez que notre groupe est pour la signature d'une telle convention qui s'inscrit d'ailleurs la logique de la création, avec le CROS, de l'association Ambition 2.24.

Pour terminer, je souhaiterais rendre hommage au grand champion cycliste que fut Raymond POULIDOR, né dans la Creuse et mort il y a peu, et notre Région doit continuer à porter la mémoire de cet homme qui avait su se rendre si populaire auprès des français.

**M. LE PRESIDENT.** - Je partage totalement. J'ai juste un souci, que j'ai essayé de faire passer au CROS dès le début, on a réuni l'UNSS et je trouve que les JO de 2024 sont un fabuleux moyen pour emmener les jeunes de nos lycées vers le sport et vers la compétition. Ce n'est pas simple. On a réuni à plusieurs reprises les délégués de l'UNSS et je le rappelle. Je partage ce que vous venez de dire les uns et les autres : attention à ne pas d'illusions, attention à ne pas faire croire que l'on peut avoir des équipes internationales partout, mais l'idée – c'est pour cela que je suis toujours pour le développement endogène – c'est comment faisons-nous avec les professeurs de gymnastique, dans les lycées notamment, pour développer le sport dans nos lycées ? On a une attention particulière avec Jean-Louis NEMBRINI aux équipements sportifs dans les lycées qui peuvent d'ailleurs être des équipements qui fonctionnent avec les communes.

On a un public captif, on a des pépites/élites sportives qui peuvent naître – je regarde Philippe MITTET -, comment peut-on faire pour développer le sport et essayer de faire surgir des champions ou des championnes dans ces équipes ?

**M. COLOMBIER.** - Saluer les propos de grande sagesse de Pierre DURAND. Je ne vais pas le féliciter après tant d'années mais ce n'est quand même pas tous les jours que nous avons, dans une Collectivité, un médaillé d'or et qui a un apport important et de très grande qualité concernant le sport, mon cher Pierre. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - N'hésitez pas, dans chacune de vos interventions, à remercier un collègue d'une autre formation politique. À la veille des fêtes, c'est d'une bienveillance...

**M. COLOMBIER.** - C'est la grâce de Noël !

**M. LE PRESIDENT.** - C'est agréable. Et je dois dire, tout en saluant sa sincérité, que la championne de cet hémicycle est Martine MOGA.

Pas d'opposition sur ce texte ?

Pas d'abstention ?

**N° 36**

Vote sur les « Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Convention de labellisation " Terre de jeux 2024" - Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il en est ainsi décidé.

**REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SECTEUR DES MUSIQUES  
ACTUELLES**

**CONTRAT DE FILIERE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIETES 2020-2023 :  
CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CENTRE  
NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ – CNV, L'ÉTAT –  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – DRAC NOUVELLE-  
AQUITAINE ET LE RESEAU DES INDEPANDANTS DE LA MUSIQUE (RIM)**

**M. LE PRESIDENT.** - Je demande aux Rapporteurs d'intervenir en 2 minutes.

**M. CORREIA.** - J'avais prévu 15 minutes Monsieur le Président mais je vais réduire.

En 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine était la première Région de France à initier et signer un contrat de filière musiques actuelles et variétés avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), l'État et le secteur professionnel des musiques actuelles (le réseau des indépendants de la musique).

Cette initiative reposait d'abord sur une volonté engagée dès 2015 dans cette Région, un partenariat avec l'État et avec l'objectif de faire converger les politiques publiques nationales et régionales dans le but de mieux soutenir et de développer cette filière musiques actuelles et variétés en Nouvelle-Aquitaine. Je voudrais rappeler les trois objectifs qu'il y avait dans ce contrat 2016-2019 :

- Instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses partenaires (publics et privés) en s'appuyant sur le processus de concertation,

- Créer un fonds créatif Nouvelle-Aquitaine qui a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes entre les parties prenantes en soutenant des actions et des dispositifs,

- Produire et articuler les politiques publiques de droit commun.

Ainsi, de 2016 à 2019, nous avons pu expérimenter 11 mesures pour 237 bénéficiaires et plus de 950 000 € de crédits nouveaux apportés aux acteurs de la filière. Sur ces mesures, par exemple soutien aux trois pôles de compétences : le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique), le LABA association spécialisée dans le financement européen des industries culturelles et mobilités internationales et le CO Groupement d'Employeurs Culture et Richesses Humaines, mais également la coopération

interprofessionnelle des développeurs artistiques, de la mutation numérique, des labels discographiques structurants, des projets et des lieux, etc.

Nous pouvons mettre en avant la réalité de l'effet levier du contrat. Ainsi, le LABA (le pôle de compétences pour le financement de soutien à l'ingénierie à l'international) au titre de la mise en œuvre du volet international du contrat de filière, a bénéficié d'une aide de 10 000 € par an pendant la période du contrat et aura levé plus d'1.3 M€ de fonds européens pour les acteurs de la filière afin de favoriser l'internationalisation des acteurs néo-aquitains. Le LABA a apporté son soutien à la mobilité sur sept marchés internationaux : l'Europe, les USA, le Japon, la Chine, le Moyen-Orient, pour 31 entreprises musicales néo-aquitaines et coordonné une mission spécifique de 2 années sur l'export en Chine. Cette mission a permis la signature, le 10 décembre dernier au Rocher de Palmer tout près d'ici, d'un accord inédit sur la présence de labels indépendants (éditeurs et producteurs phonographiques) en Chine et de développer un programme d'actions jazz sur la période 2020-2022 avec création d'un poste de volontariat international en entreprise. Je rappelle qu'un label de jazz (LABORIE jazz) présent à Limoges, bénéficie de cette internationalisation et est maintenant présent en Chine grâce à nous.

Le nouveau contrat 2020-2023 permettra à nouveau à la Région Nouvelle-Aquitaine de se singulariser en étant la première Région à signer avec le Centre National de la musique qui va remplacer le CNV bientôt. Ce contrat renforcera ses moyens par 340 000 € par an avec notamment un partenariat avec la DREAL qui a pour objectif d'initier des appels à projets pour accompagner les acteurs de la filière dans l'élaboration d'une stratégie de transition énergétique des festivals ou des lieux de musiques actuelles avec un projet de rénovation. Ces mesures s'inscrivent ainsi pleinement dans la feuille de route Neo Terra.

Enfin, ce Règlement d'intervention que je vous propose au vote aujourd'hui a pour objet de définir et d'harmoniser à nouveau la politique de soutien à la filière des musiques actuelles, toujours en cohérence avec le contrat de filière qui a été signé et qui sera signé avec le Centre National de la musique, la DRAC et le réseau des indépendants de la musique.

Rappeler que pour co-construire ce Règlement d'intervention, la Région a mené une concertation avec l'ensemble des professionnels de la filière musicale en s'appuyant également sur le fruit des appels à projets lancés dans le cadre du contrat de filière. Ce nouveau Règlement d'intervention apporte deux dispositifs nouveaux : l'aide aux projets et lieux de proximité, mais l'aide aux incubateurs d'artistes également.

Enfin, le Budget annuel consacré à la filière musiques actuelles est de 6 M€ et une enveloppe de 100 000 € supplémentaires sera mobilisée pour la mise en place des

nouveaux dispositifs prévus dans le Règlement. Nous avons souhaité également intégrer à ce nouveau Règlement d'intervention la première mesure inter-filières musique, livre, cinéma, par une aide à l'écriture (auteurs, compositeurs, arrangeurs, scénaristes) avec un partenariat en cours d'élaboration avec la SACEM.

Voilà la richesse de ce Règlement d'intervention que je vous demande de voter à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc on a le Règlement d'intervention et en même temps, on a le contrat de filière.

**M. CHARBONNEAU.** - Deux mots pour féliciter notre collègue Eric CORREIA, et toujours dans l'esprit de Noël, sa concision inférieure à 15 minutes.

Loin de nous de vouloir « dézinguer » par principe les musiques actuelles mais vous nous parlez sans cesse d'égalité, de non-discrimination comme le décrivent très bien les objectifs et là encore dans l'esprit de Noël, ce serait la polémique.

Je suis un peu confus de vous dire qu'en matière de musique, vous êtes quand même discriminants. Il est fortement regrettable que vous ne fassiez pas ou que trop peu la part belle à la musique classique, à la musique de chambre, qui se retrouve lésée par vos choix politiques. C'est avec parcimonie – nous le verrons dans la délibération postérieure - que vous incitez à la musique de terroir identitaire sur le Limousin mais vous savez qu'au RN, nous voulons faire revivre la ruralité dans ses arts, dans ses traditions populaires, dans son histoire, dans sa culture, et nous aimerions bien que la Région et votre exécutif « Socialiste Néo-Terrien » soit attentif à tout cela.

Pourquoi ne pas faire des Règlements d'intervention qui favoriseraient l'implantation – c'est une suggestion qui va peut-être vous paraître banale – de fanfares/chorales profanes et religieuses dans chacun de nos villages néo-aquitains, avec une masse de bénévoles qui sont les professeurs de chant retraités ? Pourquoi ne pas organiser chaque année un grand concours de chorales néo-aquitaines dans un sain esprit d'émulation qui pourraient être récompensées par un Prix ? Ce n'est pas la première fois que j'en fais état. Au lieu de créer un clivage entre musiques anciennes, contemporaines et actuelles, pourquoi ne travaille-t-on pas à plus de complémentarité entre ces différents types de musiques ?

Compte tenu du contexte politique et après vous avoir expliqué mes réflexions et mes suggestions, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur CHARBONNEAU, vous êtes là depuis plus longtemps que vous ne semblez le souligner dans vos interventions, intéressez-vous à l'ensemble de la politique culturelle : deux opéras (celui de Limoges et celui de Bordeaux), cinq orchestres,

plus de 8 M€, 12 festivals y compris en milieu rural (le festival du Périgord Noir, le festival de Saintes, le festival Ravel), énormément de choses sur la musique classique et les musiques. Ce que vous avez dit n'a pas de sens. Vous n'avez pas connaissance des politiques de la Région.

**M. LUMMEAUX.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, après le spectacle vivant, après les manifestations culturelles, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter un Règlement d'intervention en faveur des musiques actuelles. Ce Règlement a été élaboré en concertation avec des acteurs de la filière et notamment le RIM. Pour ce qui nous concerne, il n'y a donc pas lieu de nous opposer à ce Règlement, peut-être en prenant en compte la suggestion du CESER qui vise à mieux prendre en compte la pratique amateur vivace dans ce secteur.

Pour autant, si l'intervention est louable, encore faudra-t-il que la mise en œuvre de ce Règlement, son exécution, se traduise par une véritable équité dans la répartition des aides accordées au secteur culturel. Je rappelle à cet égard que dans les autres Règlements que j'ai évoqués (festivals, manifestations culturelles ou spectacles vivants), nous n'avons toujours pas constaté à ce jour que l'objectif d'équité auquel vous êtes bien attaché – je l'imagine – était atteint.

Pour autant, nous voterons favorablement cette délibération, ainsi que les deux suivantes, mais nous resterons vigilants sur son application.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je mets aux voix ces deux rapports : le Règlement d'intervention et le contrat de filière.

Y-a-t-il des oppositions ?

DINA, RN.

Les autres groupes sont favorables.

**N° 37**

Vote sur le « Règlement d'Intervention en faveur du secteur des Musiques Actuelles »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

- **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**N° 38**

Vote sur le « Contrat de filière Musiques Actuelles et Variétés 2020-2023 : convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz - CNV, L'État - Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

- **CONTRE** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ces deux rapports sont donc adoptés.

**INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES : CONVENTIONS  
PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS**

**M. LE PRESIDENT.** - J'excuse Nathalie LANZI.

Y-a-t-il des observations, des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ces conventions pluriannuelles d'objectifs.

Y-a-t-il des oppositions ?

DINA, RN.

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

**N° 39**

Vote sur les « Industries Culturelles et Créatives : Conventions Pluriannuelles d'Objectifs »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce rapport est donc adopté.

**COOPERATION INTERNATIONALE : PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA PROVINCE DU HUBEI (CHINE) 2020-2022**

**Mme BOUDINEAU.** - Il s'agit du renouvellement d'une coopération qui date de 1996, qui a d'ailleurs déjà été renouvelée dans son principe lors de l'adoption en plénière le 24 juin 2019 de la feuille de route « Actions extérieures de la Région », et avec elle 11 autres coopérations décentralisées. C'est-à-dire, autant que le système institutionnel le permet, de Région à Région.

Nous retrouvons les principaux thèmes sur lesquels nous travaillons depuis maintenant de nombreuses années, c'est-à-dire le développement durable, la culture, la jeunesse et l'enseignement supérieur, la recherche, la santé, l'innovation et le développement économique. Toutes ces questions vont pouvoir être abordées dans ce nouvel accord pour les 3 années qui viennent.

**M. LE PRESIDENT.** - Je rappelle qu'il y a eu une évaluation de cette coopération qui nous a amenés à réorienter une partie de celle-ci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Madame DIAZ, une petite intervention, un peu dans le genre de celle que vous avez faite tout à l'heure : vous commencez par la Chine, vous terminez par quelque chose de complètement différent...

**Mme DIAZ.** - Tout à l'heure je pouvais parce que je participe de manière assidue à la CEPP. Mais là, vous ne nous invitez pas ou vous ne voulez pas partir en vacances avec nous dans la coopération internationale donc je peux moins parler de vécu.

**M. LE PRESIDENT.** - Permettez-moi de ne pas répondre à cette invitation, en public.

**Mme DIAZ.** - Vous savez que pour nous, la coopération internationale relève des compétences de l'État. Il y a une gêne particulière qui est que nous savons qu'il existe un groupe d'amitié parlementaire France-Chine donc de fait, les relations institutionnelles entre les responsables politiques des deux Régions font doublon.

Cette coopération existe depuis 1996. On ne l'a pas suffisamment évaluée, à mon avis. On ne connaît pas le montant des financements nécessaires et surtout, on ne connaît pas les répercussions financières qui pourraient être bénéfiques en faveur de la Nouvelle-Aquitaine. Je pense que l'on joue à un jeu dangereux. La France affiche un déficit commercial de 30 milliards d'euros envers la Chine, elle met en difficulté par exemple la

filière bois avec les petites scieries, la filière française de fabrication de parquets et de meubles comme c'est par exemple le cas en Haute-Vienne. Il y a un impact aussi sur la filière viticole parce que la Chine subventionne sa filière viticole, donc cela instaure quelque part une concurrence déloyale.

Enfin, il y a un impact sur l'emploi manufacturier. La Chine serait responsable d'environ 13 % du déclin de l'emploi manufacturier français entre 2001 et 2007. Vous êtes souvent moralisateur, vous vous décrivez comme humaniste mais pour le coup, dans cette délibération, on n'entend pas du tout parler des Droits de l'Homme qui restent parfois bafoués par la Chine. Je pense que la Chine doit donc nous donner des gages de sa bonne foi. Il ne faut pas être naïf, cette délibération ne donne pas de gage. La Chine est une puissance offensive, une superpuissance économique, et je pense qu'il faut arrêter d'offrir la France à la Chine.

Nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Trois observations. La première, le partenariat se fait avec un Gouvernement Régional. Nous n'avons jamais proposé, avec Isabelle BOUDINEAU, de faire une convention avec Xi Jinping par exemple.

Deuxièmement, la province de Hubei est une province qui a beaucoup d'implantations industrielles notamment dans l'automobile, dont le patron pendant très longtemps de l'hôpital de Wuhan, qui est la capitale de Hubei, était un francophone qui avait fait ses études à Bordeaux.

Troisièmement, sur le plan de l'intérêt, si vous discutez avec les filières, notamment la filière vitivinicole ou la filière agroalimentaire, je peux vous dire qu'elles vous répondront franchement l'intérêt qu'elles y trouvent.

Je note l'opposition du RN.

Que fait DINA ?

Pour.

**Mme OZSOY.** - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, le groupe Écologistes tient à saluer les actions soutenues et menées par le CCRCI qui permettent à la Nouvelle-Aquitaine de rayonner aussi à travers les pays qui sont soutenus mais surtout d'aider les associations nouvelles à apporter le développement solidaire, social et écologique.

Nous allons cependant émettre une réserve et donc nous nous abstenons quant à cette coopération avec la province du Hubei en Chine, d'une part parce qu'elle nous rappelle, dans sa forme, les contrats de partenariat économiques productivistes et d'autre

part, parce que nous pensons, Écologistes, qu'ils ne répondent pas à la coopération solidaire et sont en inadéquation avec le rejet de nombreux dossiers par manque de Budget au CCRCI ces derniers temps, qui pourraient être subventionnés avec le Budget prévu à la Chine, deuxième puissance économique mondiale, qui n'en a pas vraiment besoin.

Par ailleurs, il va de soi que nous pensons aussi à des critères plus en phase avec les Droits de l'Homme. Dans le cas précis de la Chine, nous pensons au peuple Ouïghour, aux Kazakhs, aux Kirghizes, aux Tibétains, et donc pour nous, la « coupe est pleine ». Nous pensons très sincèrement que même si cette coopération se passe entre deux Régions, il n'en reste pas moins qu'il faut revoir nos façons de soutenir les peuples persécutés avec des actes de retrait de soutiens économiques, de coopérations, de projets, quasiment dans tous les pays totalitaires où nous pourrions avoir des affaires à mener, au lieu de soutiens oraux qui, nous le pensons, ne suffisent plus.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

RN.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**N° 41**

Vote sur la « Coopération internationale : Protocole de Coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Province du Hubei (Chine)-2020 2022 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

**M. LE PRESIDENT.** - Cette délibération est donc adoptée.

N° 40

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES  
ARTISTIQUES INTERNATIONAUX (2020-2022) ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 42

**ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION  
DE L'AGENCE DES PYRENEES**

N° 43

**BILAN D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES COMPTES DES FONDS DE CO-  
INVESTISSEMENT DYNALIM ET POITOU-CHARENTES**

N° 44

**SUIVI DES OBSERVATIONS ET DES RAPPELS D'ORDRE JURIDIQUE DE LA  
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIFS A L'EXAMEN DE LA  
GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES  
HUMAINES DES REGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES POUR LES  
EXERCICES 2011 A 2015 ET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR  
L'EXERCICE 2016**

N° 45

**TABLEAU DES EMPLOIS : REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 46

**VACATIONS : CONDITIONS GENERALES DE RECOURS  
A DES AGENTS VACATAIRES**

**M. LE PRESIDENT.** - Avec l'accord de tous les groupes, - je vous en remercie d'ailleurs – on a une proposition de vote sur des délibérations groupées. Des délibérations qui n'appelaient pas, de la part des groupes, de demandes d'intervention :

- La convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux entre l'Institut français et la Région Nouvelle-Aquitaine,

- L'adhésion à l'association de préfiguration de l'agence des Pyrénées, qui regroupe plusieurs agences de telle sorte que nous puissions être moins dispersés (dossier suivi par Sandrine DERVILLE),

- Le bilan d'activité et présentation des comptes des fonds de co-investissement Dynalim et Poitou-Charentes, que suit Bernard UTHURRY,

- Le suivi des observations et des rappels d'ordre juridique de la Chambre Régionale des Comptes, qui est un dossier suivi par Pierre CHERET,

- Le tableau des emplois, suivi aussi par Pierre CHERET,

- Les vacances, suivies également par Pierre CHERET.

Mes chers collègues, je mets aux voix ces six rapports.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

#### N° 40

Vote sur la « Convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux (2020-2022) entre l'Institut français et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### N° 42

Vote sur l' « Adhésion à l'association de préfiguration de l'agence des Pyrénées »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### N° 43

Vote sur le « Bilan d'activité et présentation des comptes des fonds de co-investissement Dynalim et Poitou-Charentes »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N° 44**

Vote sur le « Suivi des observations et des rappels d'ordre juridique de la Chambre Régionale des Comptes relatifs à l'examen de la gouvernance institutionnelle et de la gestion des ressources humaines des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour les exercices 2011 à 2015 et de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2016 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N° 45**

Vote sur le « Tableau des emplois : Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N° 46**

Vote sur les « Vacations : conditions générales de recours à des agents Vacataires »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

Il en est ainsi décidé.

## MOTIONS ET VOEUX

**M. LE PRESIDENT.** - Nous passons maintenant à l'exercice particulièrement intéressant des motions.

C'est un exercice que j'adore, comme chacun le sait, et je remercie d'ailleurs tous les groupes d'avoir bien voulu limiter leur créativité.

**VOEU: « POUR L'EXTENSION DE L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE ZERO  
CHOMEUR DE LONGUE DUREE »**

**M. LE PRESIDENT.** - On a un vœu du groupe EELV et du groupe PS et apparentés pour l'extension de l'expérimentation de territoires zéro chômeur.

Qui la présente ?

On essaye de faire des interventions très courtes, une minute maximum.

**Mme BOURDIN.** - Je subodore que l'ensemble des élus a pris connaissance et a fait la lecture de ce vœu. À l'heure où la France est dans la rue pour défendre le droit à la retraite...

Je vous propose de défendre le droit à l'emploi, qui est inscrit dans le préambule de notre Constitution. Il est bien mentionné que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». L'idée de ce vœu est de saisir le Gouvernement sur l'intérêt et les valeurs ajoutées d'un dispositif qui a été voté en février 2016 et déployé sur dix territoires expérimentaux.

Le 25 novembre dernier, une évaluation intermédiaire a été remise au Ministère du travail, plusieurs rapports du reste : celui du comité scientifique, celui de l'IGAS-IGF et celui des associations. Ces trois rapports ont permis une évaluation intermédiaire et le Gouvernement/la Ministre du travail doit se prononcer au mois de janvier 2020 sur le déploiement ou pas de ce dispositif à d'autres territoires.

Pour préciser les choses, le dispositif est basé sur trois principes :

- Le premier : personne n'est inemployable,
- Le deuxième : on ne manque pas de travail sur le territoire mais on manque d'emploi,
- Le troisième : ce n'est pas l'argent qui manque.

Quelques jours après la remise de ces rapports, nous disposons des premiers résultats. Au-delà des résultats statistiques, l'évaluation de l'expérimentation porte sur l'analyse des coûts sociaux, fiscaux, et l'analyse des bénéficiaires.

Au vu de l'intérêt professionnel et personnel pour les volontaires qui peuvent exercer une activité adaptée à leurs compétences, voire même à leur handicap, au vu de la création d'activité sur les territoires, nous pouvons le mesurer ici en Nouvelle-Aquitaine avec l'expérimentation sur Mauléon, et au vu aussi des nombreux territoires de la Nouvelle-

Aquitaine qui sont adhérents à l'association et qui sont enthousiastes pour entrer dans l'expérimentation, je propose que notre Collectivité vote ce vœu à l'unanimité pour demander au Gouvernement d'étendre l'expérimentation.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**M. DUFORESTEL.** – Notre groupe va s'associer à ce vœu avec grand plaisir puisque la Région accompagne ce dispositif et notamment l'expérimentation de Mauléon de manière forte depuis le début, a accompagné le film de Marie-Monique ROBIN également. Suite à une rencontre légendaire entre notre Président et Louis GALLOIS, nous avons accompagné à chaque étape cette expérimentation et donc nous rejoignons ce vœu, en espérant que la deuxième loi soit rapidement votée par les Parlementaires.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je mets ce vœu aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur le vœu « Pour l'extension de l'expérimentation  
« Territoire zéro chômeur de longue durée »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV**

**VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

**M. LE PRESIDENT.** - Ce vœu est donc adopté.

**MOTION : « POUR UNE POLITIQUE FORESTIERE REGIONALE TRANSVERSALE, OPTIMISANT LA RESILIENCE DES FORETS FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES »**

**M. LE PRESIDENT.** - Vœu suivant sur la politique forestière optimisant la résilience des forêts.

**Mme MOTOMAN.** - Vous avez tout indiqué dans cette motion un peu longue mais très précise, avec des liens.

Je voudrais rappeler que la multifonctionnalité des forêts de Nouvelle-Aquitaine est exposée dans cette motion avec toutes les considérations que l'on peut avoir envers tout ce qui est aménités de la forêt, un peu plus largement par rapport à la filière bois-forêt. L'écosystème forestier a besoin de temps long pour s'adapter et l'accélération des dérèglements climatiques risque de ne pas lui laisser le temps suffisant, d'où la nécessité de soutenir son adaptation pour la diversification des essences – comme nous le rappelle Vincent BRETAGNOLLE dans *Ecobiose* - et une assistance humaine à la migration de certaines essences vers le nord.

La gestion forestière doit trouver un compromis entre une croissance plus modérée et une probabilité de survie plus élevée. Le paradigme de l'optimisation de la production doit être remplacé par un paradigme de robustesse face aux nouvelles conditions climatiques.

Je tiens à remercier particulièrement Béatrice GENDREAU, avec qui nous avons travaillé en coopération par rapport à la sensibilisation des élus, et cela se prolongera. Nous organisons une Journée sur la sylviculture continue et irrégulière, le 11 février. Sont invités tous les élus Régionaux, les membres du CESER et les acteurs de la sylviculture en Nouvelle-Aquitaine. Donc je vous invite à vous inscrire si le sujet de la résilience de nos forêts – qui représentent un tiers de notre territoire - vous intéresse.

Je vous engage à la voter.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**Mme GENDREAU.** - Merci Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler que dans cette motion, la filière forêt-bois se place au premier rang des Régions françaises et cela grâce aux nombreuses petites entreprises mais bien plus importantes qui maillent nos territoires avec près de 60 000 emplois directs ou indirects. La résilience des forêts est bien au cœur de nos préoccupations et la feuille de route Neo

Terra, qui a été co-construite avec l'ensemble des acteurs socioprofessionnels, montre bien que nous allons dans ce sens.

Je rappellerai également qu'il faut favoriser le bois d'œuvre afin de répondre à une autre ambition de Neo Terra qui est de construire, habiller, aménager, isoler avec des produits bois, pour séquestrer encore plus de carbone et se substituer aux énergies fossiles.

Cette filière est donc bien stratégique pour notre Région et je vous propose de voter cette motion.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il une non-participation au vote ?

Des abstentions ?

Vote sur la motion « Pour une politique forestière régionale transversale, optimisant la résilience des forêts face aux enjeux climatiques »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

**MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

▪ **NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** - Cette motion est donc adoptée.

**MOTION : « POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES AMBASSADEURS  
CONTRE LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE DANS L'ENSEMBLE DES  
LYCEES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE »**

Il y a une motion du groupe UDI sur un dispositif d'ambassadeur contre le harcèlement en milieu scolaire.

**Mme CHADJAA.** - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit, à côté du dispositif régional des sentinelles et référents en milieu scolaire, - dispositif qui vise à lutter contre toutes les formes de violences et également à repérer des élèves en difficulté – d'un dispositif national qui est celui des ambassadeurs contre le harcèlement scolaire. Il a été mis en place dès 2015 par le Conseil National de la Vie Lycéenne et la mission ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire.

L'idée est d'encourager tous les directeurs de lycée, tous les chefs d'établissement de notre grande Région, à soutenir la mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement scolaire afin de lutter plus efficacement contre ce fléau qu'est le harcèlement scolaire, en s'appuyant sur les référents académiques et également sur les acteurs déjà mobilisés sur le dispositif sentinelles et référents.

Mes chers collègues, c'est un sujet grave, je vous remercie de voter pour et de faire, à votre niveau, tout votre possible pour lutter contre le harcèlement scolaire. Encore vendredi dernier, un lycéen a tenté de se suicider.

Merci.

**Mme BOULTAM.** - Monsieur le Président, chers collègues, loin d'être anodin, le harcèlement en milieu scolaire peut avoir de multiples effets qui perdurent quelquefois de nombreuses années après les faits (décrochage, phobie scolaire ou troubles anxio-dépressifs, voire conduites suicidaires). À côté du dispositif des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement porté par l'éducation nationale, nous nous sommes impliqués dans la lutte contre le harcèlement à travers différentes actions régionales telles que :

- Le dispositif sentinelles et référents qui vise la prévention et la lutte contre le harcèlement et qui concerne près de 13 000 jeunes par an,

- Les projets éducatifs jeunesse qui valorisent les projets d'actions de lutte contre le harcèlement en direction de plus de 4 000 élèves.

Aussi, notre soutien aux structures d'éducation populaire, qui permet des interventions au sein des lycées, est directement sur les territoires. 11 000 jeunes sont concernés.

Souligner aussi l'importance de la convention unique sur le champ de la démocratie participative dans les lycées qui a été signée récemment entre le Rectorat et la Région, dont l'objectif est d'informer, former et valoriser les jeunes engagés dans la vie de leur établissement.

Notre rôle est de rappeler que des outils sont à la disposition des chefs d'établissement dans les lycées et qu'il est essentiel de s'en saisir afin de soutenir les jeunes qui pourraient se retrouver dans des situations de souffrance. Sensibiliser les différents acteurs sur le sujet du harcèlement en milieu scolaire est opportun et c'est pourquoi notre groupe, Monsieur le Président, votera cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je vous suggère, à toutes les deux, d'avoir une réunion avec Jean-Louis NEMBRINI pour essayer de voir comment on peut rapprocher les deux dispositifs. Je rappelle aussi que les Régions n'ont pas le rôle d'autorité pédagogique. C'est regrettable que l'éducation ne soit pas régionalisée, on est le seul pays où l'éducation est nationale, avec les résultats que l'on sait. Donc si Jean-Louis en est d'accord, je vous conseille de voir avec lui. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas que l'on soit un peu intrusif sur des initiatives à prendre.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

Curieux... Madame NADAU, ce n'est pas bien.

**Mme NADAU.** - C'est un principe.

**M. LE PRESIDENT.** - Quand même. Je le comprends de la part du RN mais de vous...

Que fait DINA ?

**Mme LE GUEN.** - Nous sommes pour. En tant qu'enseignante, je ne peux qu'être pour Monsieur le Président. Avec mon ancien Recteur ici présent...

**M. LE PRESIDENT.** - Ah !

Vote sur la motion « Pour la Mise en place du dispositif des ambassadeurs contre le harcèlement en milieu scolaire dans l'ensemble des Lycées de la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

**MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

**M. LE PRESIDENT.** - Cette motion est donc adoptée.

**VŒU DEMANDANT LE RETABLISSEMENT DU TARIF « CARTE FAMILLE MILITAIRE »  
POUR LES TRAJETS TER SECS EN NOUVELLE-AQUITAINE**

Nous avons maintenant un vœu sur la carte famille militaire pour les trajets TER secs en Nouvelle-Aquitaine.

**M. HOUDET.** - Merci Président.

Mes chers collègues, il s'agit de rétablir la réduction sur les billets TER au profit des familles de militaires. Je ne vais pas lire le texte que vous avez sous les yeux mais je voudrais attirer votre attention sur trois choses. Je porte ce vœu à titre individuel pour qu'il n'y ait pas de politique politicienne ou d'interférence partisane sur ce sujet, s'il vous plaît.

Je sais que certains ne votent pas les motions mais c'est pour cela que j'ai fait un vœu et je demande à chacun de soutenir symboliquement les familles de militaires qui souffrent, je le sais personnellement.

Deuxièmement, techniquement, on a voté pour à la séance plénière du 12 avril et c'est « passé à l'as » le 7 octobre parmi les 351 dossiers.

Enfin, il y a une convention entre la SNCF et les armées, qui prévoit le remboursement intégral des réductions des militaires, y compris sur les TER. Ce remboursement et celui des familles, était, pour la Région, pris sur une ligne budgétaire des armées. On sait donc faire et cela ne coûterait rien. Au pire, si c'était abandonné – ce qui n'était pas le cas - cela représenterait quelques centaines d'euros, voire de petits milliers d'euros.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous demande de voter pour le rétablissement de cette réduction au profit des familles. C'est un petit geste pour la Région, c'est un grand geste pour elles.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais vous répondre. Cela ne nous a pas échappé. Que s'est-il passé ? C'est à l'employeur, c'est-à-dire l'État, de prendre en charge ce genre de choses et c'est lui qui le faisait jusque-là. Cela ne se chiffre pas - et je suis à votre disposition ou les services le sont – pour les différents calculs parce que commence à monter la multiplication des demandes de gratuité. Je vous rappelle que nous avons octroyé la gratuité pour les anciens combattants parce que c'était de notre ressort.

J'ai écrit à la Ministre des armées, qui me répond la chose suivante... je découvre la lettre avec vous, je n'avais pas vu la réponse – ce qui est d'ailleurs un peu désagréable puisqu'elle date du 22 octobre - : « Par lettre du 12 septembre dernier, vous avez appelé

mon attention sur la prise en charge par mon département ministériel du remboursement des billets SNCF directement auprès des personnels civils et des ayant-droits des militaires qui bénéficient d'une réduction sur les tarifs ferroviaires. J'ai aussitôt prescrit un examen attentif de votre requête. Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informé, dès que possible, de la suite qui aura pu lui être réservée. »

Pour l'instant, je n'ai pas la réponse sur le fond mais en tant que Président, je vais réécrire à la Ministre pour lui faire part du fait que ce souhait d'avoir soit la gratuité, soit une réduction des billets SNCF, c'est bien le vœu de l'ensemble de l'Assemblée.

Cette réponse vous satisfait-elle ?

**M. HOUDET.** - Oui Monsieur le Président, mais il ne s'agit pas de gratuité, il s'agit de réduction de 30 %.

Les militaires payent leurs billets et le Ministère de la Défense rembourse le reste. C'est ce qui se faisait en Nouvelle-Aquitaine. C'est une question administrative. En ce moment, on est en train de dire que la famille va payer et c'est l'État qui va rembourser sur les TER...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si l'État me transfère, après une évaluation...

**M. HOUDET.** - Il le fera.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour l'instant, je n'ai pas la réponse.

**M. HOUDET.** - Vous avez la réponse Monsieur le Président puisque cela se faisait jusqu'au 27 octobre. C'était sur la ligne budgétaire. Il remboursait. Le système automatique est en place.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non – je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE -, l'État est en train de « plier les gaules » dans beaucoup de domaines, notamment dans celui-là. L'essentiel est que l'on prenne acte, je prends acte, l'Assemblée prend acte de votre vœu, c'est une chose que je défendrai à nouveau devant la Ministre. Je reviendrai vers vous. Dans le contact que l'on a avec l'État aujourd'hui, il y a plein de petits bouts d'intervention de l'État et si à chaque fois, on ne se bat pas, le Budget de la Région va y passer. C'est exactement le débat que nous avons eu avec Bernard UTHURRY hier sur les territoires d'industrie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je prends acte de votre vœu. L'Assemblée prend acte de votre vœu. Je défendrai cela auprès de la Ministre.

**M. COLOMBIER.** - Je suis heureux de constater que vous avez répondu favorablement à notre demande de la gratuité pour les anciens combattants.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez même voté contre hier.

**M. COLOMBIER.** - Que racontez-vous ?

**M. LE PRESIDENT.** - Sur la délibération qui portait la gratuité des anciens combattants, vous avez voté contre.

**M. COLOMBIER.** - Que racontez-vous ?

Quel est ce dossier ?

Vous plaisantez !

Ne vote-t-on pas sur l'amendement de Monsieur HOUDET ?

**M. LE PRESIDENT.** - C'est un vœu. Il n'y a pas de souci.

**M. SEBTON.** - Un petit mot parce que mon passage pendant 2 ans au Ministère des armées m'a fait m'intéresser à cette problématique. J'entends beaucoup « attention, pourquoi les militaires ont-ils cet avantage et pas d'autres ? », parce que l'on considère que la fonction de militaire n'est pas une profession comme les autres. Sinon, on n'aurait pas fait cette minute de silence hier, il y a un contrat social entre la nation et les militaires et on considère que la nation doit prendre en charge leurs familles. Vous savez que CLEMENCEAU disait « ils ont un droit sur nous », donc évidemment qu'il faut travailler sur cette question et par contre, ne bottez pas en touche avec l'État parce que je sais de source sûre que les dix autres Régions n'ont pas touché à cet avantage-là. Je vous invite donc à retravailler la question.

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël et du Jour de l'An.

**M. COLOMBIER.** - On a une motion Monsieur le Président. J'espère que vous ne la passez pas « à la trappe »...c<

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai retiré, par application du Règlement intérieur, les deux motions qui n'avaient pas de relation avec les compétences régionales.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je vois applaudir des collègues qui, eux-mêmes, ont déposé des motions sur des sujets tout à fait nationaux. J'en prends acte mais on vous le rappellera. Il faudra maintenant tenir cette ligne.

**M. LE PRESIDENT.** - Absolument.

Bonnes fêtes du Jour de l'An.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

# ANNEXE

## Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

### Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (79)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
	- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
	- PRG Nouvelle-Aquitaine (4)
30	- Les Républicains - CPNT (30)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
22	- Rassemblement National (22)
7	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)
183	TOTAL : 183

## CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

### Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

#### CONSEILLERS REGIONAUX

#### GROUPES POLITIQUES

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	PRG Nouvelle-Aquitaine
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	PRG Nouvelle-Aquitaine
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	PRG Nouvelle-Aquitaine
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés

MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	PRG Nouvelle-Aquitaine